

POUVOIRS

1978

6

l'union soviétique

une fin de règne — bureaucratie et société — parti, intelligentsia et classe dirigeante — la russie et les autres — les militaires — les dissidents — le pouvoir économique — le consommateur — le parti communiste — la contestation à travers la presse — l'avenir de l'URSS.

COMMENTAIRES SUR LES ÉLECTIONS DE MARS 1978

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Josette Alia, Robert Badinter,
Michel Bouissou,
Monique Chemillier-Gendreau,
Olivier Chevillon,
Jean-Louis Cremieux-Brilhac,
Charles Debbasch,
Francine Demichel, Francis Doré,
Michel Durupt, Jacques Georgel,
Stanley Hoffmann, Benoît Jeanneau,
Catherine Lalumière, Jean Leca,
Rémy Leveau, Jean-Luc Parodi,
Jean Raes, René Rémond,
Jacques Rigaud, Jacques Robert,
Jean-L. Samson,
Roger-Gérard Schwartzberg,
Dusan Sidjanski,
Pierre Viansson-Ponté,
Jean-Marie Vincent.

COMITÉ DE RÉDACTION

Philippe Ardant, Pierre Avril,
Michèle Cotta, Pierre Dabezies,
Olivier Duhamel, Georges Dupuis,
Jean Gicquel, Alain Lancelot,
Hugues Portelli.

DIRECTION

Philippe Ardant, Olivier Duhamel.

VENTES ET ABONNEMENTS

Presses Universitaires de France
Service des Périodiques
12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (033 48 03)

ABONNEMENTS

1978 (4 numéros de 192 pages)
France **142 F** Etranger **180 F**
1977-1978 (7 numéros de 192 pages)
France **250 F** Etranger **300 F**

*Toute correspondance concernant la
rédaction doit être adressée à*

Kika Sol

Secrétaire de rédaction

198, rue Saint-Jacques, 75005 Paris

REVUE TRIMESTRIELLE

POUVOIRS

REVUE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

6

L'Union Soviétique



Presses Universitaires de France

ISSN 0152 0768

Dépôt légal. — 1^{re} édition : 3^e trimestre 1978

© 1978, Presses Universitaires de France

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

Sommaire

L'UNION SOVIÉTIQUE

ÉTUDES

Jean LALOY. — Le régime soviétique peut-il évoluer ? Un exemple : le XX ^e Congrès	7
Michel LESAGE. — Pouvoir et participation.....	17
Janina et Gérard LAGNEAU. — La classe dirigeante	31
Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE. — La nouvelle communauté soviétique et la communauté socialiste internationale.....	43
Renata FRITSCH-BOURNAZEL. — Les forces armées et la société socialiste avancée	55
Henri CHAMBRE. — Les dissidents en URSS	65
Eugène ZALESKI. — Le pouvoir économique en URSS.....	73
Georges SOKOLOFF. — Le rendez-vous manqué du consommateur et du pouvoir	79

DOCUMENTS

Tableaux statistiques et organigrammes, établis par Patrice GELARD	85
Extraits du courrier des lecteurs dans la presse soviétique.....	95
La presse soviétique, les droits de l'homme et l'affaire Orlov....	105
Dessins et caricatures extraits de la presse politique	30, 84, 94

POINTS DE VUE

L'avenir de l'URSS, par Alain BESANÇON, Francis COHEN et Annie KRIEGL	109
---	-----

COMMENTAIRES SUR LES ÉLECTIONS DE MARS 1978

LA DÉFAITE DE LA GAUCHE

Jérôme JAFFRÉ et Jean-Luc PARODI. — A la recherche d'un baromètre électoral : les élections cantonales partielles.....	133
Guy CARCASSONNE et Olivier DUHAMEL. — La défaite de la gauche : une analyse quantitative et ses limites	149
Frédéric BOYER. — Le vote des Français de l'étranger.....	159
Jacques CAZIN. — Les sondages et les résultats.....	162

LES PARTIS ET LEURS RÉSULTATS

Jacques TOUBON. — Le maintien du RPR	163
François GARCIA. — L'impact de l'UDF	169
Roger FAJARDIE. — La montée du Parti socialiste.....	173
Francine DEMICHEL. — Questions sur les résultats du PCF.....	177

LES ÉLECTIONS ET LA V^e RÉPUBLIQUE

Philippe ARDANT. — Note sur la mobilité des sièges de député... ..	183
Pierre AVRIL et Jean GICQUEL. — Chronique constitutionnelle française : 16 février - 15 mai 1978.....	191
THÉSAURUS	216

L'UNION SOVIÉTIQUE

En 1977, soixante ans après la Révolution russe, à l'occasion de l'adoption de sa nouvelle Constitution, l'URSS s'est présentée au monde comme une « société socialiste avancée », un « Etat socialiste du peuple entier ». Au même moment, en Occident, tout un courant d'idées né avec la publication des ouvrages de Soljenitsyne, et renforcé par les procès des dissidents, répand une image de l'Union soviétique telle que même des membres de partis communistes ont commencé à douter que l'URSS soit réellement démocratique et, ô sacrilège, socialiste.

Derrière les prises de position et les images partisans, existe une réalité soviétique autrement complexe. Les études proposées ici qui portent sur le pouvoir politique, le pouvoir économique, les dirigeants, les dissidents, les problèmes nationaux, le rôle de l'armée, présentent une analyse d'aspects essentiels de cette réalité.

Ce tableau est complété et illustré par des documents et des données soviétiques sur les dirigeants, le Parti, les Soviets, le rôle de la presse, le problème des droits de l'homme.

Enfin un débat sur l'avenir de l'URSS expose plusieurs visions différentes des problèmes actuels de la société soviétique et de ses perspectives possibles d'évolution.

Philippe ARDANT.

Michel LESAGE.

L'UNION SOVIÉTIQUE EST ÉTUDIÉE PAR

- Alain BESANÇON (1932), docteur ès lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes. Auteur de plusieurs livres sur l'histoire et la culture russes. *Les origines intellectuelles du léninisme*, 1977.
- Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, maître de recherches à la FNSP, enseigne à l'IEP de Paris. *Le problème national soviétique* (à paraître).
- Henri CHAMBRE (1908), ingénieur des mines. Directeur de recherches à l'ISMEA. *De Karl Marx à Lénine et Mao Tsé-toung*, 1976.
- Francis COHEN (1914), correspondant de *L'Humanité* à Moscou de 1946 à 1949, directeur de *La Nouvelle Critique*. *Les Soviétiques*, 1976.
- Renata FRITSCH-BOURNAZEL, docteur en études politiques, attachée de recherche à la FNSP. *Rapallo : naissance d'un mythe*, 1974.
- Patrice GÉLARD (1938), professeur de droit public à Rouen, directeur de séminaire à l'IEP de Paris. *Les régimes totalitaires*, 1975.
- Annie KRIEDEL (1926), enseigne la sociologie politique à l'Université de Paris X-Nanterre. *Un autre communisme ?*, 1977.
- Gérard LAGNEAU (1932), docteur en sociologie, chargé de recherches au CNRS. *La sociologie de la publicité*, 1977.
- Janina LAGNEAU (1938), docteur ès lettres et sciences humaines. Maître assistant à Paris V. A publié sur les inégalités sociales et l'éducation en Europe de l'Est.
- Jean LALOY (1912), ministre plénipotentiaire (ER), membre de l'Institut, professeur à l'IEP de Paris. *Entre guerres et paix (1945-1965)*, 1966. *Le socialisme de Lénine*, 1967.
- Dominique de LAPPARENT, licenciée de russe, collaboratrice technique au CNRS.
- Michel LESAGE (1933), professeur de droit public et de science politique, vice-président de l'Université de Paris I, directeur adjoint du Service de Recherches juridiques comparatives du CNRS. *Les institutions soviétiques*, 1975.
- Nadine MARIE, diplômée d'études supérieures de droit, collaboratrice technique au CNRS.
- Georges SOKOLOFF (1935), docteur en géographie économique, maître assistant à Paris III. *L'économie obéissante*, 1976.
- Eugène ZALESKI, directeur de recherches au CNRS, rédacteur en chef de la *Revue d'études comparatives Est-Ouest*. *Planification de la croissance et fluctuations économiques en URSS* (à paraître).

JEAN LALOY

Le régime soviétique peut-il évoluer ? Un exemple : le XX^e Congrès

Le 16 juillet 1921, Tchitchérine publiait dans *L'Humanité* un message à la France. « Nous attendons la désagrégation du système capitaliste, écrivait-il. Lloyd George attend notre apprivoisement. » Dans l'été de 1978, les uns et les autres attendent encore. Laisant pour l'instant de côté la « désagrégation » du capitalisme, on se demandera si le bolchevisme a tendance à s'« apprivoiser ».

Peu de régimes présentent un caractère de permanence aussi tenace que le régime soviétique fondé pourtant sur l'idée de révolution. Quatre dirigeants en soixante ans, et pendant cette période un langage officiel à peu près sans changement. Imagine-t-on en France Léon Blum parlant encore comme Mac Mahon, ou Lamartine avec les mots de Louis XVI ? Aujourd'hui comme en 1920, les responsables de l'Union soviétique présentent leur régime comme unique en son genre, universel dans sa vocation, fondé sur une certitude qu'ils qualifient de « scientifique ». Sous la glace idéologique, sourdent cependant des courants, des réactions ou des aspirations variées. Contrairement à ce qu'on croit souvent, ces mouvements ne passent pas inaperçus des dirigeants. Mais il n'y a pas de dialogue ou, en tout cas, il est en langage codé. Nul ne l'entend que les initiés.

Les fins de règne sont les meilleures périodes pour saisir quelque chose du rapport entre dirigeants et dirigés. Entre la mort de Staline et le XX^e Congrès du Parti communiste de l'URSS, certains des traits fondamentaux du régime ont été réexaminés. Quelques pans de la réalité soviétique ont été entr'aperçus. On essaiera ici, à propos du XX^e Congrès, de présenter l'arrière-plan et les silhouettes des acteurs pour tenter ensuite de découvrir à travers les thèses jusqu'où les

héritiers voulaient aller. On s'interrogera en conclusion sur les équilibres actuels.

Un lourd héritage

Le 6 mars 1953, le petit groupe d'hommes qui a réussi à survivre à Staline connaît le soulagement mais aussi l'anxiété.

A l'intérieur de l'Union soviétique, après plusieurs décennies d'épreuves et de calamités démesurées, la population est sans confiance, sans initiative, sans élan. Face à des tâches immenses, le parti se sent isolé. Comment se rapprocher des masses sans risquer un affaïssement de l'autorité ? Comment maintenir le tranchant du pouvoir sans que le malaise s'aggrave ?

Dans le « camp socialiste », il existe de forts courants centrifuges : on les trouve chez Tito après 1948, chez Mao, lequel depuis 1949 construit le socialisme « dans les conditions de la réalité chinoise », et en Europe orientale où les opinions publiques sont prêtes à se cabrer. Ici aussi les héritiers connaissent un dilemme : qu'ils relâchent ou qu'ils ramassent les rênes, ils risquent la crise et les troubles. La révolte des ouvriers allemands en juin 1953 naîtra d'une tentative de détente (le « Nouveau Cours » annoncé par le SED) suivie d'un durcissement (le relèvement des normes dans l'industrie).

A l'égard des gouvernements occidentaux, le moment est venu de marquer une pause. Après l'échec du blocus de Berlin (1948-1949), la crise de Corée s'achève sur une partie nulle. Staline a donc amorcé la détente dès 1952. Mais ses tentatives sont restées vaines. Il n'a plus de crédit. Les nouveaux dirigeants seront-ils mieux compris ? Jusqu'où peuvent-ils aller dans cette voie sans provoquer un relâchement des énergies à l'intérieur du pays ?

Des problèmes non moins délicats se posent dans les rapports avec les pays sous-développés. Staline, qui les a longtemps négligés, a fini dans sa dernière année par en reconnaître l'importance. Mais le terrain est miné. Reconnaître la valeur du « neutralisme » c'est accepter l'idée d'une troisième voie, troisième voie qui souvent se présente comme socialiste. Faudra-t-il accepter la possibilité de plusieurs types de socialisme ? Ces pays, d'autre part, attendent de l'hémisphère Nord une aide matérielle ou financière. Comment imposer ce nouveau fardeau à un appareil de production qui ne suffit pas aux besoins du pays ?

Où qu'ils regardent, les héritiers trouvent le même dilemme : il faut réviser, reconsidérer les idées, les pratiques, les mots d'ordre, les confronter avec le réel. Comment réviser sérieusement sans tomber dans le « révisionnisme », sans être contraint d'avouer que

les exigences de la réalité sont autres que celles de la théorie ? Si on évite le révisionnisme, on restera loin du réel, on ne changera pas grand-chose. Si on tient compte de tout ce qui a changé depuis 1917, que restera-t-il de l'idéologie ? Si l'idéologie se disloque, que devient le parti ? Sans parti, comment gouverner ? Il ne s'agit pas de scolastique mais de l'exercice du pouvoir.

Certes, celui-ci dispose de grands moyens : une armée puissante, des forces de police, une industrie lourde, un contrôle total de l'opinion, le monopole du commerce extérieur, tout ce qui permet de préserver le pays des influences mauvaises et de bloquer toute velléité de revendication. Mais qui va manier ces leviers ? Et comment répondront-ils ?

Les héritiers

Après le 6 mars, Malenkov, Molotov et Beria occupent le devant de la scène et, avec eux, le parti, l'Etat et la police. Dès le 14, Malenkov doit abandonner ses fonctions au secrétariat du parti, laissant la place au petit dernier, N. S. Khrouchtchev, que ses collègues considèrent comme un peu simplet. A la fin de juin, Beria est abattu. Dès lors, la partie va se jouer entre Malenkov, Khrouchtchev et Molotov.

Sur un point, tous semblent d'accord. Non seulement Staline est bien là où il est mais il ne faut plus en parler. Son nom cesse d'être mentionné, ses effigies se raréfient. Personne ne semble croire qu'en invoquant la mémoire du disparu, on puisse gagner la faveur populaire. Les dirigeants connaissaient donc depuis longtemps les sentiments réels du pays.

Mis à part cet accord négatif, il existe des tendances. L'une, la plus évidente, et dont Molotov est l'un des représentants, accepte d'éliminer les excès du stalinisme mais sans toucher aux structures, aux idées et aux usages du règne précédent : discipline, rôle dirigeant de l'appareil, primat de l'industrie lourde, défiance à l'égard de l'étranger. Bref, le moins possible d'innovations mais suppression de la terreur et donc du rôle exorbitant des services de sécurité.

Un autre point de vue se manifeste dès août 1953 : à l'intérieur, amélioration du sort des paysans, progrès rapides des industries de consommation, détente dans la politique des nationalités ; à l'extérieur, recours constant à la négociation, acceptation d'une certaine diversité, arrêt si possible de la course aux armements. C'est, semble-t-il, la tendance de Malenkov, entravée dès le 14 mars par l'apparition de Khrouchtchev, gênée sans doute en juin par la chute de Beria,

le plus blasé de tous, l'un des plus conscients aussi de la nécessité de lâcher du lest.

Ce sont les deux courants classiques : la résistance et le mouvement. Mais qui dit deux, dit trois. Dans tout mouvement tournant, on observe un groupe qui accélère trop, un autre qui traîne et au centre un troisième qui prend le bon pas. En 1953, ce troisième groupe ne se manifeste pas encore. Il apparaît en 1954 et s'organise autour de Khrouchtchev. A l'intérieur, celui-ci veut relancer le parti et le pays dans de grandes entreprises. A l'extérieur, il cherche les moyens de progresser sans guerre en se tournant vers le Sud tandis que l'Occident est obligé de rester sur la défensive. Khrouchtchev introduit un dynamisme qu'il croit hérité de Lénine, qui n'est peut-être que l'expression de sa personnalité contradictoire, mais qui peut séduire les cadres du parti. Molotov *conserve*, Malenkov détend et risque même parfois de *réviser*, Khrouchtchev veut *renover*.

S'alliant en 1954 aux conservateurs, il amène Malenkov à démissionner le 8 février 1955. Débarrassé de son rival le plus proche donc le plus dangereux, il entraîne aussitôt le parti dans une politique étrangère hardie et se heurte aux groupements des molotoviens. C'est d'eux qu'il triomphera au XX^e Congrès une première fois, puis, pour de bon semble-t-il, en juin 1957, avant de tomber sous les coups d'une nouvelle coalition en 1964. Dans ces chassés-croisés, de grands changements paraîtront par moments à portée de la main. Mais il n'en sera rien. Beaucoup de bruit pour rien ? Le XX^e Congrès apporte quelques réponses.

Le XX^e Congrès (14-25 février 1956)

Dans les mois qui ont précédé le Congrès, les divergences sont apparues entre les staliniens traditionnels et le groupe rassemblé autour de Khrouchtchev. Lors du Congrès, elles se manifestent dans deux domaines : la dénonciation du culte de la personnalité, la proclamation de la coexistence pacifique.

Le culte de la personnalité

Dans son rapport au nom du Comité central, Khrouchtchev, le 18 février, n'aborde ce problème qu'obliquement. De Staline, Khrouchtchev ne dit rien sinon que « la mort l'a arraché à nos rangs ». Pas un mot de regret ! Mais (révérence ou prudence ?) le créateur du culte de soi-même n'est jamais désigné par son nom. Les méfaits du régime policier sont attribués à Beria. Le rapport se réfère au retour à la « direction collective », au respect de la « légalité socialiste ». D'une plus grande liberté d'opinion ou d'expression, Khrouchtchev

ne parle pas. Les problèmes de la création scientifique, littéraire et artistique ne sont évoqués que de loin.

Seul, Mikoïan, soutenu au nom des historiens par Mme Pankratova, propose un desserrement des contraintes. Il suggère de mentionner dans les ouvrages à paraître ceux des communistes qui pour s'être trompés plus tard, n'en ont pas moins rendu service en leur temps. Il critique Staline, expressément nommé, pour avoir dit des bêtises dans son opuscule sur les *Problèmes économiques du socialisme* (publié en 1952). Il évoque, au détour d'une phrase, ceux qui ont été « dénoncés à tort comme ennemis du peuple ». Paroles inouïes !

Les autres orateurs, Malenkov y compris, passent rapidement sur ce sujet. Or, depuis 1955, les condamnés réhabilités ont commencé à rentrer. Tout le monde le sait. Si on n'en parle pas, c'est sans doute pour deux raisons : chacun des orateurs risque, comme Beria, d'être dénoncé un beau jour pour son rôle dans telle ou telle affaire. Khrouchtchev mentionne Beria à propos des épurations à Leningrad en 1949. C'est Malenkov qu'il vise. Chacun sait que celui-ci a fait disparaître ainsi les partisans de Jdanov, son rival mort en 1948. Une dénonciation trop claire de Staline risque d'autre part, dans un régime où la police, bien que puissante, a cessé d'être absolue, de provoquer contestation ou révolte.

Les dirigeants, si divisés qu'ils soient, restent complices. Tout s'est passé sans mal jusqu'ici. Il n'y a qu'à continuer. Tous, sans exception, ont introduit dans leur discours un passage contre l'odieux « révisionnisme », la limite à ne pas franchir.

Jusqu'au 25 février, date du discours secret de Khrouchtchev, nul n'avait transgressé ce qu'on pourrait appeler la loi du milieu. Que s'est-il donc passé ? Dans le recueil de ses *Souvenirs* publiés en 1971, Khrouchtchev donne quelques raisons, inégalement convaincantes mais dont ressortent certains points : en 1954, un rapport sur les épurations des vingt dernières années a été demandé par le Présidium (Politburo) à Pospelov, le directeur de l'Institut Marx-Lénine. Sur la base de ce rapport, les réhabilitations ont commencé. Avant la fin du Congrès, Khrouchtchev aurait réuni le Présidium pour suggérer de crever l'abcès. Molotov, Kaganovitch et Vorochilov s'y seraient opposés, craignant d'être vidés comme le bébé avec l'eau du bain. Khrouchtchev veut fournir au Congrès des éclaircissements faute de quoi, dit-il, les condamnés réapparaissant en nombre, le parti sera plongé dans une crise. Peut-être a-t-il des arrière-pensées : briser l'inertie des cadres staliniens et commencer à rénover le parti ; déconsidérer le groupe Molotov et tous les collaborateurs immédiats de Staline afin de se rehausser lui-même ; nommer aux postes devenus

vacants des hommes à lui. Mais il obéit aussi à une nécessité réelle. Comme il l'a dit en 1961 dans son rapport au XXII^e Congrès, si on avait laissé passer sans rien dire le premier Congrès réuni après la mort de Staline, la tendance conservatrice l'emportait à long terme. L'occasion perdue ne se retrouverait plus.

Mais l'occasion saisie, comment Khrouchtchev n'a-t-il pas compris qu'il ouvrait la boîte de Pandore ? Car après son discours du 25 février, les dirigeants communistes soviétiques sont discrédités. C'est la conclusion de Mao, des Polonais, des Hongrois, et en URSS, celle du mouvement d'opinion qui émerge à partir des années 1960. En prononçant à huis clos un discours fracassant, en en faisant imprimer le texte, Khrouchtchev est dans la position d'un homme qui, d'une main sonne le tocsin, de l'autre met un doigt sur sa bouche. Ce n'est pas la seule contradiction. Car cette philippique contre la tyrannie débouche sur le vide. Selon Khrouchtchev, les épurations antérieures à 1934 étaient justifiées. Le parti, toujours infaillible, n'a rien à se reprocher. Il demeure le seul guide du pays.

Jamais on n'est passé aussi près d'un changement radical (beaucoup plus radical que celui qu'envisageait peut-être Malenkov). Jamais on n'a pris des précautions apparemment aussi vaines pour parer à ce risque. Pourtant elles ont suffi. Et sans doute pour deux raisons principales : l'une est la puissance et l'étanchéité de l'appareil de contrôle. Les révélations n'arrivent à l'opinion qu'amorties et ralenties. La réaction en chaîne ne s'amorce pas. L'autre est le désir de tous les dirigeants, mus par l'instinct de conservation de ne pas laisser les choses aller trop loin. Sur ce point, Khrouchtchev est comme les autres. Moins compromis peut-être, mais compromis cependant. Les arguments puérils qu'il présente pour excepter le parti de la réprobation inévitable prouvent sa gêne. Mais si à court terme l'opération réussit à peu près, à long terme elle est à l'origine d'un mouvement qui n'est pas terminé aujourd'hui.

La coexistence pacifique

On s'étonne de la maladresse des révélations sur la dictature de Staline. On s'étonne aussi de l'imprudence de Khrouchtchev lorsqu'il entrouvre les volets vers l'extérieur en proclamant la coexistence pacifique et la diversité des formes du socialisme. N'a-t-il pas senti que, hors de l'URSS, les remous seraient plus difficiles encore à dominer qu'à l'intérieur ?

En réalité, quelqu'un y a sans doute pensé. Car les thèses présentées dans le rapport du 18 février sont formulées avec précaution.

« La guerre, dit Khrouchtchev, n'est pas fatalement inévitable. »

Et il argumente : certes, Lénine l'a dit, tant que durera l'impérialisme, « la base économique de la guerre est toujours présente », mais la situation a changé. Il existe maintenant des forces immenses capables de faire reculer l'impérialisme et, s'il se lance quand même dans la guerre, de lui donner une réplique victorieuse.

« La victoire du système socialiste, continue-t-il, est *certaine*. » Mais elle se fera « sans intervention armée des pays socialistes dans les affaires intérieures des pays capitalistes ». Peu à peu, les travailleurs du monde entier, enflammés par le communisme, se mettront à construire le socialisme.

Comment cela se fera-t-il ? Par deux voies nouvelles : *la diversité des formes du socialisme* et *la transition pacifique vers le socialisme*, sans recours à la révolution violente. Mais attention ! Le socialisme ne l'emportera que « sous la direction politique de la classe ouvrière dirigée elle-même par son avant-garde ». La prise du pouvoir par le jeu du suffrage universel est possible certes, mais à condition que « la classe ouvrière, groupant autour d'elle les paysans, les intellectuels et les forces patriotiques et repoussant tous les éléments opportunistes (...) conquière une majorité solide au parlement et transforme celui-ci en instrument de la véritable volonté populaire ».

Malgré ces précautions, les mêmes thèses peuvent s'interpréter en sens inverse. La guerre n'est plus inévitable même si l'impérialisme n'est pas encore vaincu ? Ne serait-ce pas le signe que l'impérialisme est devenu inoffensif ? Un impérialisme inoffensif est-il encore impérialiste ? S'il ne l'est plus, le communisme lui-même ne doit-il pas changer ? Où s'arrêtera-t-on ?

De la même façon, si le socialisme peut se réaliser de mille façons, comment s'y reconnaître ? Nehru est-il socialiste ? En voie de le devenir ? Si oui, pourquoi pas Palme, Brandt ou Wilson ? Ici encore, où s'arrêter ?

Ainsi le même texte peut se lire de deux façons : d'une façon on y trouve la puissance, le combat, le primat des partis communistes, la révolution ; de l'autre, la paix, la coexistence, les réformes, un socialisme sans frontières.

En Occident, nombreux furent ceux qui déclarèrent que tout était changé, que le léninisme faisait place à la compétition pacifique et le bolchevisme au socialisme dans son sens large sinon libéral. D'autres, au contraire, ne voyaient dans les nouvelles thèses que camouflage et faux-semblants. Sous la peau d'agneau perceait toujours, à leur avis, le mufle du loup.

Qu'en était-il au juste ? Aucune des deux interprétations n'était bonne. Il n'y avait ni agneau, ni loup, mais un animal assez rude,

non dépourvu de rationalité et se considérant toujours comme d'une espèce à part. Le propre des thèses de 1956 sur la coexistence pacifique était qu'elles permettaient la continuation de la rivalité par d'autres moyens : La guerre ? Non. En tout cas, pas la guerre totale. La paix ? Non. En tout cas, beaucoup plus tard. Entre les deux : tantôt l'un, tantôt l'autre. Tantôt la crise de Berlin, celle de Cuba, celle d'Orient, celle du Congo ; tantôt l'esprit de Genève, celui de Camp David. La ligne ne changeait pas, elle s'étalait en une bande entre les bords de laquelle de multiples choix tactiques devenaient possibles.

Une part de ces contradictions vient de la personne de Khrouchtchev. Mais une autre part vient des circonstances et de la nature des régimes de type soviétique. On le voit quand on jette un coup d'œil sur les événements qui ont fait suite au Congrès.

Continuité et changement

Dès la mort de Staline, des tendances se sont opposées dans les organes supérieurs du parti. Ces oppositions ont pris une forme aiguë entre 1954 et 1957. Elles sont moins visibles depuis la chute de Khrouchtchev, mais on ne peut être certain qu'elles aient disparu. Elles portent sur un problème essentiel : dans quelle mesure laisser le réel faire irruption dans le système idéologique, système sur lequel repose la légitimité du parti, son caractère unique, son unanimité apparente. Pour simplifier, on distinguera les domaines intérieur et extérieur.

A l'intérieur de l'URSS, là où le parti exerce son autorité par un appareil sans défaut, les fortes secousses imprimées par Khrouchtchev, dénonciation de Staline, réformes économiques, initiatives agricoles, réforme des structures du parti, détente avec les artistes et les intellectuels, etc., n'ont pas entamé gravement le monopole idéologique. Le « nouveau cours » n'a pas laissé de grandes traces. Pas de réforme économique réelle, pas de rénovation dans le parti, pas de compromis avec les grands opposants. Les structures ont résisté, la tutelle du parti continue à s'exercer. Une autre méthode plus prudente, plus progressive dans le style de Malenkov, aurait peut-être donné d'autres résultats. Pour l'instant, on constate en URSS moins une normalisation qu'une restauration avec ce que ce terme comporte d'artificiel et de provisoire.

A l'extérieur, les bouleversements sont considérables, les uns positifs, les autres négatifs. Là où, et pour cause, l'appareil du parti ne peut régner, le contact avec la réalité (risque de guerre totale, aspirations des pays du Sud, diversité des voies vers le socialisme)

a été établi et a produit de grands effets. Les rapports entre l'Union soviétique, les puissances occidentales et les pays du Sud ont changé de caractère. Prenons pour point de départ les propos d'un officiel en 1955, cités par A. Sakharov dans son livre *Mon pays et le monde* (1) : « En 1955, un fonctionnaire haut placé du Conseil des Ministres de l'URSS déclara à un groupe de savants rassemblés au Kremlin : « Désormais (...) nous discutons d'une nouvelle politique soviétique « au Proche-Orient. L'objectif à long terme consiste à utiliser le « nationalisme arabe pour susciter des difficultés dans le ravitaillement en pétrole des pays européens et de les rendre ainsi plus « souples. » » Il semble bien que des idées analogues aient été proposées par Khrouchtchev lors de la session du Comité central en juillet 1955. Vingt ans plus tard, ces calculs ne se sont pas révélés entièrement justifiés, mais l'URSS a sans aucun doute ouvert une fenêtre sur les pays du Sud. Elle en tire en Afrique et ailleurs des résultats appréciables. Le problème pétrolier pèse sur les Européens. Dans un autre secteur, l'Union soviétique a établi avec les Etats-Unis, grâce à la parité atomique, des relations particulières qui pourraient un jour troubler l'alliance entre Européens et Américains. On pourrait citer d'autres exemples (confirmation des frontières en Europe et en Allemagne, rapports avec Cuba, etc.). Dans les relations avec le monde extérieur, les thèses sur la coexistence pacifique n'ont pas conduit à une révision idéologique ; elles ont procuré à l'URSS des avantages dont l'un est qu'elles ont été acceptées souvent sans pierre de touche.

La situation est inverse lorsqu'on tourne ses regards vers ce qu'on appelait le mouvement communiste. Ici, la thèse des voies diverses combinée à la révélation des atrocités du stalinisme a pulvérisé l'idéologie : plus de mouvement uni, des querelles durables, une diversité croissante, une baisse radicale du prestige de l'Union soviétique. Ces phénomènes, directement ou non, se rattachent au XX^e Congrès et ne semblent pas devoir se résorber prochainement. Comment ces faits n'auraient-ils pas, à la longue, un effet sur le « parti-père », renié par ses descendants ?

Là où aucune structure ne s'oppose à la libre pénétration des idées, l'évolution est considérable avec selon les cas des effets positifs ou négatifs. Ce qui empêche le changement c'est l'idéologie incorporée à une structure, à un pouvoir. L'idéologie seule, face à des situations ou à des courants qui la contredisent, s'évapore ou se transforme en objet de musée. L'idéologie, soutenue par un parti et soutenant

(1) Paris, Seuil, 1975, p. 79.

celui-ci, résiste et continue à exercer dans un périmètre défini son effet congélateur.

S'il en est bien ainsi, on doit, pour conclure, s'interroger sur les conséquences de ces faits nouveaux.

Dans le cas probable d'une nouvelle période de succession en URSS, on peut imaginer au moins trois modèles. Dans le premier, les dirigeants prennent conscience des avantages que leur a apportés une politique extérieure plus réaliste, reconnaissent que l'un des piliers de l'idéologie communiste — l'idée d'un mouvement prolétarien universel — s'est écroulé, et admettent qu'à l'intérieur, il faut favoriser la population plus que l'industrie lourde et celle des armements. Dans le second modèle, les successeurs ne parvenant pas à se départager, maintiennent à peu près la ligne actuelle, tout en tentant de trouver avec la Chine des rapports moins hostiles, et en cherchant à tirer profit des tiraillements entre Occidentaux, ainsi que des crises entre ceux-ci et les pays du Sud. Dans le troisième enfin, on peut voir se ranimer l'idée (celle de Khrouchtchev entre 1957 et 1962) que de grands succès de politique étrangère aideraient à rétablir l'autorité de l'URSS spécialement sur les Etats et les partis communistes. Dans ce cas, la politique de développement des forces armées combinée avec des crises périphériques ne provoquant pas directement les Etats-Unis pourrait être envisagée avec les conséquences qu'elle comporterait en URSS, dans le système socialiste, dans les rapports avec le monde extérieur.

On pourrait proposer d'autres scénarios, plus subtils et notamment si on avait l'audace d'imaginer un Occident capable d'adopter une politique à long terme. Les modèles esquissés ci-dessus doivent être évalués en fonction de leur effet sur le nœud essentiel : la possibilité d'une véritable évolution du système soviétique, c'est-à-dire la reconnaissance progressive par les dirigeants que l'histoire ne leur donne aucun privilège et qu'ils doivent chercher les solutions non dans quelque idéologie « scientifique », mais dans une prise de conscience du caractère relatif et provisoire de toute action politique même si on la réfère à des valeurs d'un autre ordre.

Vue en soi, il est certain qu'une telle évolution n'est pas impossible. Vue dans la réalité d'aujourd'hui, il est cependant incertain qu'elle soit possible, en tout cas à bref délai, peut-être même à vue humaine.

MICHEL LESAGE

Pouvoir et participation

Comment le pouvoir en Union soviétique fonctionne-t-il ? Les citoyens ont-ils une influence ? Sont-ils à la base du système comme le prétendent les dirigeants soviétiques ou n'ont-ils pratiquement aucune influence, comme le prétendent les dissidents ?

En France l'intérêt pour le système politique soviétique se situe presque toujours par rapport aux débats politiques intérieurs — l'URSS est-elle ou n'est-elle pas un modèle ? — ou par rapport à des systèmes de valeurs occidentaux, considérés comme universels : la démocratie, le socialisme tels qu'ils ont été conçus par la pensée occidentale.

On considère implicitement qu'il existe une nature humaine qui est la même partout, que les aspirations naturelles et les conceptions intellectuelles des Russes sont évidemment les mêmes que celles des Occidentaux, mais que pour des raisons tenant à l'histoire et à la politique on leur impose un régime autoritaire qui les oppresse. On suppose que la conception des relations humaines et de la liberté chez les Russes est la même que chez nous, mais que le pouvoir impose arbitrairement des restrictions à ces libertés.

Le domaine des attitudes nationales à l'égard des mécanismes d'autorité et de pouvoir est encore peu exploré, mais il est pourtant fondamental pour comprendre les systèmes politiques. Croit-on sérieusement que pour comprendre un système politique il suffit de comparer ses institutions avec les nôtres, son idéologie avec la nôtre et qu'on peut ne pas s'interroger sur les mentalités nationales, sur l'histoire. On s'en doute un peu pour le Japon, très peu semble-t-il

pour la Chine, presque pas pour la Russie et l'Union soviétique.

On a souvent connu l'Union soviétique par des communistes étrangers déçus par le décalage entre l'image qu'ils se faisaient de l'URSS et la réalité qu'ils constataient. On la découvre maintenant par les dissidents. Ce sont des hommes qui ressentent intensément le conflit entre un système de valeurs auquel ils adhèrent personnellement et la société qui ne respecte pas ce système de valeurs et que pourtant ils analysent à travers lui.

Leurs témoignages permettent de saisir l'envers du décor caché par les officiels, mais constituent-ils autre chose qu'une autre image de cette même société ? Sont-ils meilleurs interprètes de l'intégralité de la société soviétique que les officiels ?

Le débat sur la place de la liberté dans le socialisme est un débat fondamental pour l'avenir de la société et les campagnes en faveur de la protection des droits de l'homme partout dans le monde constituent une manifestation fondamentale de la solidarité humaine. Mais ce sont des mouvements *politiques*, qui militent en faveur d'un idéal qu'ils cherchent à réaliser.

Pour l'URSS, il nous semble dangereux pour la compréhension des réalités de confondre ce mouvement, qui est un souhait d'évolution de la société soviétique, avec la conception des droits de l'homme comme cadre d'analyse de la société soviétique. Si le premier correspond à un objectif clair, le second n'impose-t-il pas pour analyser le mécanisme de fonctionnement d'une société un cadre qui lui est totalement extérieur ?

Pouvoir et liberté en Russie et en Union soviétique

La conception du pouvoir en Russie mériterait une longue analyse qu'on ne peut qu'évoquer ici. Affirmons d'abord, pour bien éclairer notre propos, que la conception occidentale de la liberté ne repose pas seulement sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : les idées de valeur supérieure, de loi, apportées par la religion catholique et le droit romain, la conception d'un pouvoir limité, vécue d'abord par les relations entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, sont autant de cadres intellectuels qui ont conduit d'abord à la conscience individuelle, puis au respect de la personne. Ces éléments constituent des bases solides pour une conception individuelle de la liberté. Qu'offre la Russie pendant ce temps : un tout autre système de valeurs fondé sur l'importance de la communion au sein du groupe social, sur un couple anarchie - pouvoir arbitraire qui remplace nos mécanismes de régulations. La crise intellectuelle de la Russie ne date que du siècle dernier, la Révolution russe du

début de ce siècle. La Révolution russe n'a nullement inculqué aux citoyens russes qu'ils avaient comme hommes et comme citoyens des droits contre l'Etat. Elle leur a inculqué qu'ils avaient, comme « peuple », des droits à faire valoir contre les « capitalistes ». Si pour la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, la « Déclaration des droits du *peuple* travailleur et exploité » se traduit par l'affirmation du pouvoir des Soviets, le transfert de propriété du sol et le contrôle ouvrier. La Constitution de la RSFSR du 10 juillet 1918 s'est bien fixée comme objectif d'assurer aux travailleurs une véritable liberté par différentes mesures matérielles et juridiques, visant à assurer la liberté de conscience, d'expression, de réunion, d'association, l'accès aux connaissances, mais la limite des droits accordés n'est pas, comme dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les droits des autres citoyens (« la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ») (art. 4). Ce sont les intérêts de la Révolution socialiste :

« En se guidant par les intérêts de la classe ouvrière dans son ensemble, la République socialiste fédérative soviétique russe prive des citoyens et des groupes particuliers des droits qu'ils utilisent au détriment des intérêts de la Révolution socialiste » (art. 23 de la Constitution de la RSFSR du 10 juillet 1918).

Ces conceptions n'ont été modifiées ni par la Constitution de 1924, ni par celle de 1936, ni par celle de 1977.

Lorsque l'URSS a signé, le 1^{er} août 1975, à Helsinki l'acte final sur la sécurité et la coopération en Europe selon lequel :

« Les Etats participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » et « favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral », elle l'a fait sur la base de sa propre conception des droits de l'homme, qui considère comme légitimes des limitations relatives au système politique, alors que pour les Etats libéraux occidentaux, ces limitations sont illégitimes. Le véritable débat sur les droits des Etats à limiter les droits des citoyens au nom de la

protection du système politique n'a pas eu lieu alors. Il s'engage seulement maintenant à propos de procès récents (1).

La Constitution de 1977 marque clairement le lien entre droits et libertés d'une part, obligations imposées par l'Etat d'autre part :

« L'exercice des droits et des libertés est inséparable de l'exécution de ses obligations par le citoyen.

« Le citoyen de l'URSS est tenu de se conformer à la Constitution de l'URSS, et aux lois soviétiques, de respecter les règles de la vie en société socialiste et de porter dignement le haut titre de citoyen de l'URSS. »

Les obligations touchent des aspects plus contraignants qu'en Occident, notamment dans les rapports avec la collectivité :

« Le refus d'effectuer un travail socialement utile est incompatible avec les principes de la société socialiste » (art. 60) ; « Le devoir des citoyens de l'URSS est de s'opposer au vol et à la dilapidation des biens de l'Etat et des organisations sociales, de prendre soin des biens du peuple » (art. 61) ; « Le citoyen de l'URSS est tenu d'être intransigeant à l'égard des manquements antisociaux, de prêter tout le concours possible au maintien de l'ordre public » (art. 65).

Les droits et libertés sont directement liés au système politique, caractérisé par le rôle dirigeant du parti.

En matière de libertés d'expression, la direction du Parti communiste mène simultanément deux politiques à la fois opposées et complémentaires : répression à l'égard de ceux qui n'acceptent pas que le parti continue à définir seul et en dernier ressort le cadre de fonctionnement du système politique, acceptation plus large des possibilités d'expression de ceux qui se situent au sein du système.

La Constitution de 1977 marque très bien la différence de statut entre les droits économiques et sociaux et les libertés politiques. Elle établit une gradation. Les libertés ne sont pas reconnues de façon indéterminée, elles sont subordonnées à une finalité qui est énoncée par la Constitution, mais définie en fait par le parti :

1. La liberté de parole, de la presse, de réunions, de meeting, de défilé, de manifestations de rue (art. 50) est garantie « conformément aux intérêts du peuple et afin de consolider et de développer le régime socialiste ».
2. La liberté de création scientifique, technique et artistique (art. 47) et le droit d'association (art. 51) sont garantis « conformément aux objectifs de l'édification du communisme ».

(1) Communiqué du ministère des Affaires étrangères français à propos du procès Orlov, *Le Monde*, 20 mai 1978.

3. La participation (art. 48) et le droit de critique (art. 49) ne sont pas explicitement rattachés à une finalité, mais ils s'exercent par nature dans le cadre des institutions existantes. En effet, le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et des affaires sociales, à la discussion des lois et décisions de portée fédérale et locale s'exerce par l'élection aux Soviets et la participation à l'activité des différentes institutions établies dans la société soviétique (art. 48). Le droit de critique prend la forme du « droit d'adresser des suggestions aux organes d'Etat et aux organisations sociales, concernant l'amélioration de leur activité, et de critiquer les défauts de leur fonctionnement ». La Constitution a cherché à accroître la protection de ce droit en interdisant d'employer des sanctions pour faits de critique et en précisant que les personnes qui infligent de telles sanctions engagent leur responsabilité (art. 49).

De même, l'inviolabilité de la personne, l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance font l'objet de protections différentes : l'inviolabilité de la personne est garantie par la Constitution et l'arrestation ne peut être fondée que sur une décision judiciaire ou celle du procureur (art. 54), la Constitution garantit également l'inviolabilité du domicile, mais un « motif légal » suffit pour pénétrer dans un domicile (art. 55), plus nettement encore, le secret de la correspondance, des conversations téléphoniques et des communications télégraphiques n'est pas garanti par la Constitution ; il est simplement protégé par la loi, c'est-à-dire en fait fixé par les règlements et l'administration. C'est donc en dernier ressort le parti qui définit les règles de la vie politique. Que représente-t-il dans la société soviétique aujourd'hui ?

Etat-parti ou bureaucratie et société ?

Le modèle d'analyse qui tend à se répandre en France actuellement est celui d'un Etat-parti plus ou moins imposé à une société civile russe, indépendant d'elle et qui lui est plus ou moins étranger. Si ce modèle a le mérite de mettre en lumière une des spécificités de l'organisation de la société, d'une part, il laisse au second plan l'analyse des liaisons entre la société et ce qu'on appelle l'Etat-parti, et d'autre part il se place lui aussi à un niveau aussi idéologique que les modèles auxquels il entend se substituer : « approfondissement de la démocratie socialiste, totalitarisme » ou, pour la Chine, « dictature fasciste, bourgeoisie bureaucratique monopoliste ».

Le système soviétique a emprunté au constitutionnalisme occi-

dental un système d'élections, mais on sait qu'il ne lui attribue pas du tout la même place et que, derrière ces élections, il y a d'abord et avant tout, au cœur du système politique, une bureaucratie (au sens weberien du terme), constituée de fonctions spécialisées dans l'appareil du parti et dans l'appareil d'Etat, dans lesquelles on fait carrière et pour le recrutement desquelles les qualités professionnelles et politiques sont appréciées en premier lieu par les gens en place, qui cooptent d'abord et qui organisent ensuite une élection pour légitimer la nomination.

Vis-à-vis des citoyens soviétiques, cette bureaucratie jouit d'une double légitimité, celle du socialisme, et celle de la démocratie. Cette double légitimité est consacrée par la Constitution du 7 octobre 1977 :

« Armé de la doctrine marxiste-léniniste, le Parti communiste définit la perspective générale du développement de la société, l'orientation de la politique intérieure et étrangère de l'URSS, il dirige la grande œuvre créatrice du peuple soviétique, confère un caractère organisé et scientifiquement fondé à sa lutte pour la victoire du communisme » (art. 6, 2^e al.).

D'autre part,

« L'Union des Républiques socialistes soviétiques est un Etat socialiste du peuple entier, qui exprime la volonté et les intérêts des ouvriers, des paysans et des intellectuels, des travailleurs de toutes les nations et ethnies du pays » (art. 1^{er}).

« Tout le pouvoir en URSS appartient au peuple. »

« Le peuple exerce le pouvoir d'Etat par l'intermédiaire des Soviets des députés du peuple, qui constituent la base politique de l'URSS » (art. 2, al. 1 et 2).

Les dirigeants de l'URSS se considèrent donc à la fois comme les interprètes des lois de développement de la société et comme ceux des intérêts du peuple. En l'absence de toute autre légitimité conçue ou perçue par la majorité des citoyens soviétiques, c'est celle-là et celle-là seule qui justifie l'acceptation par les citoyens de l'URSS du pouvoir du parti et de l'Etat. Les témoignages des dissidents ne permettent pas d'affirmer que le système n'est pas, en fait, approuvé par une majorité de citoyens.

Les titulaires de responsabilité dans le parti et l'Etat, ceux que recouvrent la notion weberienne de bureaucratie employée ici, ne forment pas un ensemble isolé de la population. La bureaucratie de type soviétique dispose de deux types de liaisons, avec la population dont ne disposait pas la bureaucratie tsariste : les membres et les organisations de base du parti, les députés aux Soviets et les organisations socialistes.

Le parti n'est une réalité unique qu'au plan idéologique. Au plan sociologique, il est constitué par trois ensembles différents, trois séries différentes de rôles : *permanents du parti, cadres, leaders de masses* (2).

Sur les 17 000 000 de membres, T. Rigby évalue à 2 % seulement le nombre de permanents rémunérés du parti, 4 % si l'on ajoute les secrétaires des organisations primaires du parti qui travaillent officiellement à temps partiel pour le parti mais qui en fait leur consacrent la plus grande partie de leur temps. Ces permanents du parti exercent à tous les niveaux les fonctions de secrétaires des organisations du parti, de chefs ou de membres des départements de l'appareil du parti dans le secteur qui relèvent des fonctions du parti : organisation, idéologie, direction et contrôle des secteurs de l'économie.

Cette première catégorie est en contact très étroit avec la seconde : celle des cadres, qui exercent des fonctions du parti au sein des autres institutions : présidents de Comités exécutifs des Soviets, ministres, membres des directions des Comités exécutifs des Soviets, directeurs d'entreprise, ingénieurs en chef, etc.

Ceux qui exercent les fonctions de responsabilités les plus élevées font souvent partie des organes collégiaux du parti : Comité central du PCUS, Comités régionaux du parti (30 200 personnes), Comités d'arrondissement et de ville (385 500 personnes). Tous les postes de responsabilités figurent sur les nomenclatures des Comités du parti, c'est-à-dire les postes dans les Soviets, l'économie, les institutions idéologiques, dans lesquels il est impossible d'être nommé sans l'accord des Comités du parti.

Enfin la dernière catégorie, numériquement la plus importante est celle des ouvriers, paysans et employés, représentant les différentes catégories professionnelles, sociales et nationales de la société soviétique et dont une partie exerce des fonctions dans le parti. Près de 1 400 000 membres du parti sont secrétaires d'organisations primaires (394 014), d'organisations d'ateliers (414 000) ou organisateurs de groupes du parti (547 890) et au total près de 4 000 000 de membres du parti sont secrétaires, secrétaires adjoints, organisateurs de groupes et membres des bureaux et Comités du parti des organisations d'ateliers et des organisations primaires. Le reste est constitué par ceux des 11 600 000 membres du parti qui n'ont pas de responsabilités administratives dans l'Etat et les Soviets et qui ont essentiellement une fonction de mobilisation et de propagande.

Pour éviter le développement de tensions avec les différentes

(2) Cf. T. H. RIGBY, Soviet Communist party membership under Brejnev, *Soviet Studies*, 1976, n° 3, p. 317-337.

catégories sociales, le parti prête une attention particulière au recrutement des éléments les plus dynamiques dans chaque secteur social, d'une part afin de les encadrer, d'autre part afin de les utiliser comme élément de liaison avec les différentes institutions et catégories sociales. Il veille d'autre part à refléter dans le parti l'évolution dans la répartition de la main-d'œuvre entre les différents secteurs de l'économie. Ainsi, dans une résolution du 28 septembre 1976, le Comité central du Parti communiste de l'URSS a reproché aux organisations du parti de Kirghizie de ne pas avoir tenu suffisamment compte de la proportion de communistes par secteurs de l'économie : « Lors de la régulation de l'accroissement des rangs du parti, il a été insuffisamment tenu compte des objectifs et perspectives de développement de l'économie nationale et de la culture de la République, des changements de la composition sociale de la population. Ainsi le nombre d'ouvriers de la République s'est accru lors du dernier quinquennat de plus de 18 %, néanmoins la quantité d'ouvriers communistes dans l'industrie ne s'est pratiquement pas accrue et dans les entreprises et les organisations de la métallurgie non ferreuse, du transport automobile et de la construction, elle s'est même quelque peu réduite. Il y a moins de communistes parmi les ouvriers des professions agricoles : mécaniciens, irrigateurs et éleveurs. Cela affaiblit la position des organisations du parti dans les secteurs importants de la production sociale » (3).

Il existe d'autre part un second réseau de liaisons par les 2 211 000 députés aux Soviets locaux qui, élus par la population, discutent des problèmes locaux.

Si l'on se borne aux données numériques, le nombre de citoyens appelés à participer aux discussions a augmenté (voir tableau ci-contre).

Mais participer ne veut évidemment pas obligatoirement dire avoir une influence décisive à l'adaptation des décisions.

Intérêts, procédures et décisions

Tout système bureaucratique a deux moyens à sa disposition pour atténuer les tensions qui peuvent l'opposer aux citoyens : prendre des mesures sociales en leur faveur, aménager des procédures qui leur permettent de s'exprimer et tenir compte de cette expression.

Le XXIV^e et le XXV^e Congrès du parti ont mis l'accent sur l'évolution du niveau de vie du citoyen soviétique :

« Le Comité central a fixé comme tâche essentielle du IX^e Quinquennat d'élever sensiblement le bien-être des travailleurs : il consi-

(3) *Spravocnik partijnogo rabotnika*, 1977, vol. 17, p. 356.

PARTICIPATION POLITIQUE EN URSS (1954-1973) ⁽¹⁾

Groupe	1954-1955	% d'accroissement 1954-1963	1963-1964	% d'accroissement 1963-1972	1972-1973
Population adulte	120 751 000	16	140 000 000	12	156 507 828
Membres et candidats au parti	6 864 864	51	10 387 196	43	14 821 031
Députés aux Soviets locaux	1 536 310	27	1 958 565	12	2 193 086
Membres des syndicats	40 240 000	60	68 175 600	44	98 000 000
Membres du Komsomol	18 825 324	17	22 000 000	41	31 000 000
Contrôleurs populaires	0		4 300 000	109	9 000 000
Activistes	?		20 000 000	25	25 000 000
Milices volontaires	0		5 500 000	27	7 000 000

⁽¹⁾ Jerry F. HOUGH, Political participation in the Soviet Union, *Soviet Studies*, 1976, n° 1, p. 8.

dère que cette orientation ne déterminera pas seulement notre activité pour les cinq prochaines années, mais aussi la ligne générale de développement économique du pays pour une longue perspective. »

Cet objectif est l'expression de la finalité déclarée du socialisme (la satisfaction plus complète des besoins naturels et culturels des hommes) mais surtout de la prise en considération de l'importance de l'élévation du niveau de vie comme moyen d'accélérer la croissance économique.

Cette politique, réaffirmée par le XXV^e Congrès, ne suffit pas évidemment en elle-même à régler les problèmes, mais elle s'est traduite, en particulier après le XXV^e Congrès, par une série de mesures en faveur des citoyens : augmentation des salaires, de la production des biens de consommation, amélioration des installations sanitaires (polycliniques stomatologiques), moyens de transports individuels, téléphones (6 000 000 prévus).

Toutes ces décisions sont peut-être le résultat d'études faites par

des bureaucrates, mais elles résultent peut-être aussi de la réception de certains signes sur les difficultés particulières et de leur traduction en politiques visant à atténuer les tensions apparues.

La Constitution de 1977 a davantage pris en compte les intérêts économiques et sociaux des citoyens.

D'abord, assez paradoxalement, la Constitution du 60^e anniversaire de la Révolution consacre une place aux activités économiques individuelles (artisanales) dans le chapitre même relatif au système économique socialiste et donne un statut à la propriété personnelle.

Le chapitre relatif aux droits économiques et sociaux accorde une place plus importante à la politique sociale (travail, retraites, logement, instruction). Beaucoup d'articles de la Constitution ont fait l'objet de discussions et nombre de propositions, qui relèvent du domaine de la réglementation, ont été transmises pour examen aux organes compétents (Comité d'Etat pour le Travail et les Problèmes sociaux, Conseil central des Syndicats).

Elle a également quelque peu développé les procédures de participation. Une question fondamentale est celle du pouvoir des Soviets face aux compétences du parti. La formule de la Constitution de 1977 relative au rôle du parti a suscité quelques inquiétudes sur le risque d'affaiblissement du rôle des Soviets qu'elle comportait. En particulier, lors de la discussion qui a eu lieu à la réunion commune de la chaire de théorie de l'Etat et du droit de l'Académie des Sciences sociales près le Comité central du PCUS et de la chaire de la structure étatique soviétique et du droit de l'Ecole supérieure du parti près le CC du PCUS. V. A. Prokochine a proposé d'introduire la formule léniniste des relations entre le parti et les Soviets : le parti dirige l'activité des Soviets, mais ne se substitue pas à eux, il met ses décisions en application par l'intermédiaire des organes soviétiques, dans le cadre de la Constitution (4). C'est une rédaction quelque peu édulcorée de cette formule qui a été finalement retenue dans le texte définitif de la Constitution :

« Toutes les organisations du parti exercent leur activité dans le cadre de la Constitution de l'URSS » (art. 6, al. 3).

La Constitution consacre le rôle dirigeant du parti, mais elle l'invite à ne pas exercer lui-même directement les compétences des organes de l'Etat et elle favorise les procédures de consultation des citoyens.

Ces procédures de consultation se situent bien entendu dans les cadres fixés par le système politique, mais elles permettent aux

(4) *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo*, 1977, n° 8, p. 7.

citoyens, dans ces cadres, de faire connaître certaines de leurs réactions et de présenter quelques suggestions. La discussion constitutionnelle elle-même a permis d'aborder toute une série de problèmes touchant aux intérêts des citoyens sur le plan économique et social et la Constitution permet de renouveler l'utilisation de ces procédures de consultation directe dans d'autres occasions puisqu'elle prévoit que « les questions les plus importantes de la vie de l'État sont soumises à la discussion populaire ainsi qu'au vote populaire (référendum) » (art. 6). De même l'élection des députés aux Soviets locaux, les sessions des Soviets locaux, les comptes rendus d'activité des Soviets locaux et de leurs comités exécutifs donnent lieu à de telles discussions, qui complètent les procédures habituelles par lesquelles les citoyens critiquent le mauvais fonctionnement des administrations (lettres à la presse, demandes et plaintes contre l'administration, groupes de contrôle populaire).

La direction du parti conserve bien entendu les arbitrages fondamentaux dont dépendra seule l'amélioration des conditions matérielles des citoyens (réformes de structures, plan, budget, etc.), mais les procédures d'information sont incontestablement un des moyens d'atténuer les tensions entre les dirigeants et la population.

Khrouchtchev avait voulu aller plus loin en transférant aux organisations sociales composées de citoyens des fonctions jusqu'alors assurées par l'État. Cette orientation trop irréaliste a été abandonnée, mais la nouvelle Constitution a reconnu une place dans la participation à la gestion des affaires de l'État aux organisations sociales et aux collectifs des travailleurs (art. 7 et 8).

L'idéologie : la société évoluée et l'État socialiste de tout le peuple

Le problème de la nature de la société et de l'État soviétique est, à l'étranger, surtout un sujet de controverses entre communistes et socialistes de toutes obédiences. A l'intérieur de l'URSS, c'est une question fondamentale, dont la solution guide le type de développement de la société et qui reflète les politiques suivies.

Depuis Lénine, la qualification du régime n'a cessé d'évoluer entre la fiction et l'utopie, Lénine expliquait que le socialisme impliquait un niveau de culture déterminé, mais qu'il est impossible de dire exactement quel était ce niveau de culture déterminé. Il donnait donc à la Révolution comme objectif de conquérir les conditions préalables de ce niveau de culture pour commencer la marche au socialisme. En face de Zinoviev qui doutait que la victoire définitive du socialisme soit possible dans un seul pays, Staline affirmait lui que l'URSS avait toutes les données nécessaires pour construire la

société socialiste intégrale et, en 1936, il déclarera en présentant le projet de Constitution que la société soviétique a déjà réalisé le socialisme, dans l'essentiel, et l'Etat de dictature du prolétariat deviendra un Etat socialiste des ouvriers et des paysans. Le débat est ainsi clos pour près de vingt ans.

Il reprendra après la mort de Staline. En février 1955, Molotov affirme que les bases de la société socialiste sont déjà édifiées en URSS mais en septembre il doit faire son autocritique pour déclarer que c'est en réalité la société socialiste elle-même qui a été édiflée en URSS.

Avec Khrouchtchev on s'engage dans l'utopie : édification intense de la société communiste, dépérissement de l'Etat (XXI^e Congrès) ; construction du communisme, Etat de tout le peuple (XXII^e Congrès). C'est l'époque où Khrouchtchev voit dans le transfert à des organisations sociales des fonctions de l'Etat le signe de la « transformation de la structure d'Etat socialiste en une société communiste s'administrant elle-même ».

La direction du parti après Khrouchtchev revient à une vision plus réaliste : elle reconnaît que le passage au communisme sera plus lent que Khrouchtchev ne l'avait prévu, et que l'Etat continue d'exister.

Mais en même temps elle cherche à améliorer le système tout en lui conservant ses caractéristiques fondamentales, d'où la qualification de « société socialiste évoluée » et d'Etat « socialiste du peuple entier ». La société socialiste évoluée est une société socialiste qui s'est développée jusqu'à un point d'achèvement de ce développement : de puissantes forces productives ont été créées, elle a une science et une culture avancées, des rapports sociaux marqués par le rapprochement de toutes les classes et couches sociales, et la formation d'une nouvelle communauté humaine historique, le peuple soviétique ; c'est une « société de démocratie authentique, dont le système politique garantit une gestion efficace de toutes les affaires sociales, une participation toujours plus active des travailleurs à la vie de l'Etat, où les droits et libertés réels des citoyens sont indissociables de leur devoir et de leur responsabilité à l'égard de la société » (5).

Cette société socialiste évoluée est une étape rationnelle sur le chemin du communisme, qui sera marqué par « l'auto-administration sociale communiste et dont on se rapproche en créant la base matérielle et technique du communisme, en transformant les rapports

(5) Cf. le Préambule de la Constitution du 7 octobre 1977.

sociaux socialistes en rapports communistes et en élevant le niveau de vie et de culture des travailleurs » (6).

Rien dans l'idéologie officielle n'est de nature à remettre en question le mécanisme de régulation décrit plus haut : meilleure circulation de l'information à l'intérieur du système de direction, répression de tout ce qui risque de remettre en cause le système de direction lui-même.

Seule une analyse des tensions au sein du système économique et du système social, pour le moment en dehors de notre propos, permettrait de se prononcer sur l'adéquation de ce mécanisme de régulation aux problèmes actuels de la société soviétique.

Ce mécanisme peut-il être sensiblement modifié par les changements de personnes qui, à cause de l'âge ne manqueront pas de se produire au sommet de la hiérarchie ? Khrouchtchev avait lancé toute une série de réformes. Elles avaient suscité des résistances qu'il avait temporairement réfrénées, mais qui avaient fini par triompher, par et après sa démission. La direction qui lui a succédé a été beaucoup plus prudente, beaucoup plus conciliante à l'égard des différents groupes sociaux de la société soviétique et il y a vraisemblablement moins de tensions qui pourraient conduire à des changements immédiats et importants.

Mais, en 1964, qui pouvait prévoir que Khrouchtchev serait remplacé par un autre premier secrétaire du Comité central et un autre président du Conseil des Ministres ? Et plus encore, qui, en octobre 1964 aurait osé prévoir qu'en 1978, quatorze ans plus tard, L. Brejnev serait toujours secrétaire général du Comité central et Kossyguine président du Conseil des Ministres de l'URSS ?

(6) Sur la société socialiste évoluée, cf. M. LAVIGNE, *La société socialiste avancée*, in M. LAVIGNE, *Economie politique de la planification en système socialiste*, *Economica*, 1978, p. 301-327.



— Так работать дальше немис-
лимо, надо вводить ЭВМ!



Рисунок Н. СЕМЕНОВА

(Krokodil, 1977, n° 4, p. 3.)

Image du haut : Il n'y a vraiment plus moyen de travailler, il nous faut un ordinateur.

Image du bas : !

JANINA ET GÉRARD LAGNEAU

La classe dirigeante

Il peut sembler facile de traiter en quelques pages d'un sujet aussi précisément cerné que celui-ci. La réalité est tout autre : non seulement la littérature pertinente suffirait à remplir un volume, mais encore il s'agit d'un domaine où les controverses font rage. Dès l'abord, le chercheur se heurte à la confusion conceptuelle. Tout se passe comme si personne n'était aujourd'hui encore en mesure de choisir entre deux définitions contradictoires de la classe dirigeante soviétique : s'agit-il d'un objet empiriquement saisissable, d'une construction de l'esprit, d'un terme de classement, dont l'étendue varie avec les intentions de l'analyste ? (1). La statistique soviétique apporte une première réponse : le dernier recensement dénombre 405 784 personnes (soit 0,35 % de la population active) occupant des postes de direction (*rukovoditeli*). On trouve parmi elles les responsables des organisations du parti aussi bien que les présidents et secrétaires des Soviets ruraux. A s'en tenir aux *apparitchiki* du parti, des administrations régionales, urbaines et centrales, on trouve 220 000 personnes. Cependant, de quel droit pouvons-nous tenir à l'écart de la classe dirigeante 1 640 000 employés de l'administration centrale et régionale ? A ce compte, nous pouvons aussi légitimement restreindre notre étude à l'élite politique, c'est-à-dire à quelque 30 000 ou 40 000 personnes occupant des postes jugés suffisamment importants pour figurer sur la liste officielle établie par le Comité

(1) Cf. pour l'exposé de différentes approches, l'article de A. NOVE, Y a-t-il une classe dirigeante en URSS ?, ainsi que la discussion qui suit, in *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 1975, vol. 6, n° 4, pp. 5-44.

central du Parti (2). Contrastant avec la statistique officielle, les analystes occidentaux nous présentent souvent cette masse d'individus comme une classe dirigeante avec ses lois et ses articulations propres (3).

S'il n'y a pas d'accord sur la définition de l'objet, cela vient peut-être de ce que l'expression « classe dirigeante » enferme une contradiction dans les termes. Le premier désigne un concept sociologique : appartiendront à la même *classe*, par exemple, tous ceux qui partageront le même mode de vie et la même conscience solidaire ; la *direction* indique une position dans une technique d'organisation, qui change de sens selon qu'on a affaire à une institution hiérarchiquement organisée ou autogestionnaire (4). Le problème est classique : il avait déjà donné lieu à une célèbre analyse de la société américaine (5).

N'existe-t-il pas, en URSS comme aux Etats-Unis, un groupe de citoyens dont les membres concentrent entre leurs mains tous les leviers de direction à la manière d'une élite du pouvoir dans la société capitaliste ? La comparaison s'imposait dès J. Burnham et sa thèse célèbre sur l'avènement des « managers » (6). On se souvient des conclusions de ce marxiste repentini : le capitalisme n'a pas évolué historiquement comme les prophètes l'avaient prévu ; les capitalistes n'y ont gardé qu'un *control* symbolique sur la puissance montante des directeurs, qui font marcher la société anonyme à leur guise ; l'homologue socialiste n'a pas vu non plus la dictature du prolétariat, mais d'une part une appropriation formelle des outils de la puissance par la collectivité, et d'autre part l'accaparement de tous les pouvoirs

(2) Cette liste comprend non seulement le personnel de l'appareil et de la haute administration, mais aussi celui de l'armée et des organisations scientifiques et culturelles. On trouvera un exposé des principes et quelques exemples concrets du recrutement des cadres dirigeants en URSS, in B. D. LEBIN, M. J. PERFILEV, *Kadry apparata upravlenija v SSSR (Les cadres de l'appareil de direction en URSS)*, Leningrad, Izd. Nauka, 1970.

(3) Cf. nous pensons ici à quelques écrits significatifs comme : M. DJILAS, *La nouvelle classe* ; Ch. BETTELHEIM, *La lutte des classes en URSS (1917-1930)*, Maspéro-Seuil, 1974, 2 vol., 520 p., 1977, 605 p., ou Claude LEFORT, *Eléments d'une critique de la bureaucratie*, Genève, 1971, ou encore CASTORIADIS, *La société bureaucratique*, Paris, 1973.

(4) Cf. G. LAGNEAU, Directions générales et participations singulières, in *L'homme et la société*, 1971, n° 22.

(5) Cf. C. W. MILLS, *The power elite*, New York, Oxford University Press, 1956, 423 p. On trouvera une tentative d'appliquer les théories de Mills à l'Union soviétique, in Jerry F. HOUGH, *The mass media and the policy process in the Soviet Union and the United States : implications for comparative studies*, et in Political participation in the Soviet Union, in *Soviet Studies*, janvier 1976, vol. XXVIII, n° 1.

(6) J. BURNHAM, *The Managerial Revolution*, New York, 1941.

de fait par une bureaucratie de « managers » couverte par l'idéologie du parti unique.

Ce qu'on sait du fonctionnement de la politique en URSS confirme-t-il ce diagnostic ? En théorie, la souveraineté populaire s'exerce par l'intermédiaire des Soviets élus, dont l'échafaudage aboutit au Soviet suprême — dépositaire de tous les pouvoirs (7) : instance législative, il vote les textes de lois constitutionnelles et fédérales, ratifie les décrets, approuve les budgets et les plans annuels. C'est de lui qu'émane l'Exécutif (puisqu'il nomme les membres du gouvernement), et aussi bien le judiciaire, car il désigne le procureur général et tous les membres du tribunal suprême de l'URSS (8).

La pratique correspond-elle à cette typologie idéale, héritée de Montesquieu ? Les observateurs de la réalité soviétique ont beau jeu d'invoquer la tradition selon laquelle « le Russe obéit au pouvoir et non pas à la loi » (9). A la distribution théorique des fonctions politiques se superpose en effet la *concentration des pouvoirs* sous l'égide du Parti communiste de l'Union soviétique. L'esprit des lois se justifie par le rôle extraordinaire dévolu à une institution, définie comme l'avant-garde, du prolétariat d'abord, des travailleurs ensuite, et finalement du peuple tout entier. Dans son dernier état, la Constitution reconnaît officiellement dans le PC « la force qui dirige et oriente la société soviétique, l'élément central de son système politique et de toutes les organisations tant sociales qu'étatiques » (10). En d'autres termes, le parti unique est radicalement différent des associations partisans telles que nous les connaissons dans les régimes pluralistes. *Il se situe à la fois dans le système politique et au-dessus de celui-ci*. Il apparaît bien comme l'organe suprême de décision, de contrôle et d'animation ; reste à savoir si les rôles éminents reconnus à l'institution suffisaient à constituer ses membres en *classe dirigeante*. Il est de fait que les *apparatchiki* comme les *activ* se retrouvent indifféremment dans la fonction publique et parmi les cadres du parti,

(7) Cf. art. 2 et 106 de la nouvelle Constitution.

(8) Pour l'analyse des institutions soviétiques, cf. M. LESAGE, *Les régimes politiques de l'URSS et de l'Europe de l'Est*, PUF, coll. « Thémis », 1971, 365 p. ; *Les institutions soviétiques*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1975 ; *La fonction publique en Union soviétique*, PUF, coll. « Thémis », 1973 ; P. GÉLARD, *Les systèmes politiques en Etats socialistes*, t. I : *Le modèle soviétique*, Cujas, 1975, 370 p. ; *L'administration locale en URSS*, PUF, coll. « Thémis », 86 p.

(9) Cf. H. SMITH, *Les Russes. La vie de tous les jours en Union soviétique*, Belfond, 1976, p. 264.

(10) Cf. art. 6 de la nouvelle Constitution. On peut se référer également aux art. 126 et 141 de la Constitution de 1936 et aux statuts du parti tels qu'ils étaient établis en 1961.

de même qu'ils dirigent la plupart des organismes administratifs, économiques et sociaux du pays.

Sans prétendre résoudre la contradiction inhérente au concept de classe dirigeante, nous pouvons au moins esquisser ici deux analyses suggérées par cette problématique. D'une part, il faut essayer de savoir dans quelle mesure la prophétie de Burnham est substituable à celle de Marx : quelle est l'originalité de la structure socio-politique induite par le régime socialiste ? D'autre part, nous devons nous demander qui fait vivre et comment fonctionne ce parti unique qui nous est présenté comme l'homologue socialiste du pouvoir bourgeois (11). Si la tentation est forte d'assimiler purement et simplement « classe dirigeante soviétique » et « PC de l'URSS », pouvons-nous aller plus loin que la constatation souvent faite et selon laquelle « le pouvoir de décision reste concentré entre les mains de quelques dizaines de personnes au politbureau, au secrétariat du parti et au gouvernement » (12) ? Il faut au moins corriger cette observation par deux autres, également vraisemblables :

- d'une part, dans une structure industrielle complexe et fédérative telle que celle de l'URSS, il existe une *pluralité de catégories de dirigeants*, qui partagent à certains niveaux certains pouvoirs avec le parti monopoliste. Il n'est pas évident que toutes les bureaucraties d'Etat, la police, les forces armées, les branches professionnelles, bref que toutes les institutions économiques et sociales se trouvent également rangées sous la houlette du PC. L'autonomie relative dont chacune peut jouir, le degré de conscience corporative (opposée à la solidarité partisane) perceptible ici ou là méritent des enquêtes particulières qui feraient peut-être apparaître une assez grande diversité entre les institutions (13) ;
- d'autre part, l'analyse la plus sommaire montre que le parti n'est guère monolithique, en ce sens que la hiérarchie des tâches et l'autorité des fonctions y dessinent des articulations très inégalitaires. A. Meyer est allé jusqu'à comparer le PC à une SA, le militant de base n'ayant guère plus de pouvoir ici que n'en a là le petit porteur de parts, tandis que le secrétariat général de l'Association partisane exerce sur les cotisants une hégémonie comparable à

(11) Cf. Ch. BETTELHEIM, *La lutte des classes en URSS*, *op. cit.* ; DJILAS, *La nouvelle classe*, *op. cit.*

(12) Cf. M. TATU, *Le pouvoir en URSS : de Khrouchtchev à la direction collective*, Grasset, 1967, et Michael MOROZOW, *L'establishment soviétique*, Fayard, 1974.

(13) Sur la pluralité de groupes d'intérêts, cf. *Interest Groups in Soviet Politics*, édité par M. Gordon SKILLING et Franklyn GRIFFITHS, Princeton University Press, 1971, 433 p.

celle dont fait montre le comité de direction d'une grande société capitaliste par rapport à la foule de ses actionnaires (14). En conséquence, certains membres du parti (sinon la plupart) exercent une autorité plus faible que tel savant, tel ingénieur ou tel écrivain dont le prestige se fonde sur la compétence et dont l'influence met l'*intelligentsia* en position objective de concurrence vis-à-vis de l'institution officiellement instituée comme guide de la nation.

Une simple enquête sur les relations de travail en Union soviétique nous permettrait déjà d'apprécier les rapports entre les membres du parti et les autres citoyens disposant de quelque influence, y doser la méfiance et la confiance. Des analyses fines nous permettraient peut-être de distinguer les niveaux de pouvoir où militants et intellectuels collaborent dans la même direction et ceux où l'*intelligentsia* s'érige en contre-pouvoir (15). A défaut d'enquêtes, la première hypothèse à examiner est celle qui fait disparaître notre objet : il n'y a pas de classe dirigeante en URSS. Telle semble bien se formuler la thèse marxiste qui voit dans cette absence un apport décisif du socialisme. La révolution socialiste fait disparaître l'obstacle irrationnel que constitue la lutte de classes à la marche de l'humanité vers une organisation sociale entièrement rationalisée ; en langage wébérien, nous dirons qu'il y a substitution à la rationalité formelle de la bourgeoisie de l'*autorité rationnelle de la bureaucratie*. En principe, le pouvoir devient alors insaisissable : il se trouve partout et nulle part ; chaque citoyen détient une autorité strictement définie par la fonction qu'il assume et pour le temps qu'il l'occupe ; le même individu se trouve tantôt dans la position de dirigeant, tantôt dans la position de dirigé.

La critique de cette hypothèse se fonde sur le contraste entre l'idéologie officielle et le fonctionnement réel de la bureaucratie socialiste.

La vieille distinction entre « nous » et « eux », entre gouvernants et gouvernés (ou, pour parler en termes hégéliens, entre la « société civile » et « l'État ») ne semble pas avoir disparu en vertu des principes rationalisateurs. Le bureaucrate dont parle Tchekov avait un comportement d'Ancien Régime : « Sa plate servilité à l'égard de son

(14) Cf. A. G. MEYER, *The Soviet Political System*, New York, Random House, 1965.

(15) Sur les rapports de l'*intelligentsia* au pouvoir, cf. J. MARKIEWICZ-LAGNEAU, La fin de l'*intelligentsia* ? Formation et transformation de l'*intelligentsia* soviétique, in *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, décembre 1976, vol. 7, n° 4, pp. 7-71.

supérieur n'avait d'égale que son arrogant dédain pour les masses. » C'est la même caricature de féodalité que certains auteurs voient aujourd'hui resurgir. Le processus s'opère par de multiples voies : les *managers* socialistes tendent à monopoliser le savoir pour en faire un instrument de pouvoir, les fonctionnaires tendent à accaparer l'information pour détourner à leur profit l'autorité qui s'attache à leur fonction, la nationalisation abstraite des moyens de production se traduit dans les faits par leur appropriation entre les mains de certains groupes, etc. (16).

La critique de notre hypothèse nulle (pas de classe, pas de direction), nous mène tout naturellement à en formuler une deuxième, inverse de la première. En effet, dire qu'il existe au moins une classe dirigeante en Union soviétique c'est refuser le dogme de la société sans classe ; du même coup, c'est concevoir le soupçon que le dogme a pour utilité de couvrir (aux deux sens du mot) le pouvoir des dogmatiques. L'interprétation officielle combine la rationalité bureaucratique avec le privilège exorbitant du parti, justifié par son rôle avant-gardiste. La critique des hérétiques fait un sort à cette exception où ils voient les germes d'une déviation des évangiles marxistes. La position extraordinaire reconnue au parti unique en fait le creuset d'une caste, revêtue du manteau de la pureté idéologique et qui dispose d'un pouvoir bien supérieur à celui dont jouit n'importe quelle élite dans un pays capitaliste. Processus totalitaire que Michael Morozow résume en observant que, dans la langue russe, les deux mots « parti » et « société » deviennent synonymes. Certes, le centralisme démocratique veut que les travailleurs participent à la direction de la production et les bureaucrates au contrôle de celle-ci. Mais, remarque Morozow, cette division des tâches a contribué elle-même à creuser « dans la société un fossé entre les fonctions d'organisation, de contrôle et de direction, d'une part, et celles d'exécution et d'obéissance aux ordres, d'autre part » (17). En d'autres termes, la classe dirigeante cumule les deux capacités que Burnham distingue sous les noms de *control* et *management*. La mainmise sur l'Etat équivaut à la propriété des moyens de production et le centralisme démocratique aboutit à l'oligarchie gestionnaire. Une fois lancée dans cette direction, la critique peut se nuancer ou se radicaliser, selon les auteurs.

Le problème porte sur l'ordre de grandeur ; un parti peut constituer une classe quand il compte quelque 15 millions de membres ; mais peut-il se comporter en élite du pouvoir, à la manière des

(16) On retrouve ici la convergence des analyses de Djilas, Castoriadis, et Lefort.

(17) Cf. M. MOROZOW, *L'establishment soviétique*, op. cit., p. 41.

200 familles ? Aussi voit-on les analystes hésiter entre le diagnostic de classe dirigeante et celui de pouvoir oligarchique, concept dont le lieu serait le Comité central du PC de l'URSS. Ce super-establishment soviétique, bien qu'en augmentation constante, a des effectifs suffisamment restreints pour constituer une oligarchie vraisemblable, dont la composition est significative dans la mesure où elle varie (18).

L'évolution dans le recrutement de l'état-major du parti fait ressortir deux traits significatifs, l'un diachronique et l'autre synchronique. D'une part, le Comité central voit croître ce qu'on pourrait appeler son « taux d'autoreproduction » : ses membres ont tendance à être choisis de plus en plus dans l'appareil du parti lui-même. D'autre part, il est frappant de remarquer une constante : la plupart des membres du CC occupent simultanément des postes de contrôle et/ou de direction dans un groupe d'institutions qui comprend les ministères, le Gosplan, les *mass media*, la science, l'armée et la police (19). Si nous combinons ces deux observations, à savoir l'autoreproduction croissante des instances supérieures du parti et la polyvalence constante de leurs membres, nous voyons comment les critiques peuvent appliquer à l'URSS une analyse comparable à celle que font les observateurs de la classe dirigeante dans un pays comme la France ou les Etats-Unis (20). En effet, pour montrer la structure de la classe dirigeante française, les sociologues font ressortir aussi bien les liaisons personnelles entre les élites de différentes branches d'activité que la tendance des fonctions de direction à devenir héréditaires. Dans la mesure où ces deux types de phénomènes affectent également le parti unique d'un pays socialiste, cela paraît renforcer l'hypothèse selon laquelle un tel parti joue objectivement le rôle d'une classe dirigeante (21).

(18) Cf. pour l'évolution de la composition du CC, du PCUS, M. MOROZOV, *L'establishment soviétique*, op. cit., p. 46 ; B. KERBLAY, *La société soviétique contemporaine*, Armand Colin, 1977, p. 259 ; D. LANE, *The Socialist Industrial State, Towards a Political Sociology of State Socialism*, George Allen and Unwin Ltd., 1976, pp. 123-129.

(19) A partir de la liste des membres du CC au 10 mars 1978 établie par H. KRAUS, nous n'avons pu trouver que 6 ouvriers et kolkhoziens au Comité central en 1978 (ce nombre était de 9 en 1971), tous les autres ont plusieurs postes dans divers organismes d'Etat, du parti ou de la culture.

(20) Cf. R. DAHL, *Qui gouverne ?*, Armand Colin, 1971 et P. BIRNBAUM *et al.*, *La classe dirigeante française*, PUF, 1978.

(21) La tendance récente est de recruter les nouveaux membres du Comité central à partir de l'appareil du parti. Donaldson a montré qu'en 1971, 24,3 % des membres titulaires du CC avaient fait carrière dans le parti, alors que 41,1 % venaient des appareils d'Etat. Parmi les plus jeunes membres cependant (ceux nés entre 1920 et 1937), 60 % venaient du parti, contre 4,4 de la fonction publique. Cf. R. M. DONALDSON, *The 1971 Soviet Central Committee : An Assessment of the New Elite*, in *World Politics*, avril 1972, XXIV, n° 3, pp. 382-409.

Mais encore une fois nous hésitons à dénommer « classe » un groupe qui compte à l'heure actuelle 280 membres. Ce qui paraît établi, c'est que le CC du PC de l'Union soviétique constitue quelque chose comme une élite du pouvoir, au sens de C. W. Mills. A cette différence près, cependant, qu'au lieu de réunir une grande diversité d'élites particulières, l'*establishment* soviétique a une nature double. Il se définit principalement comme un état-major politique, secondairement comme un grand conseil des compétences, une sorte de « sacré collège des techniciens ». Alors que Mills pose le problème de la combinaison d'intérêts multiples à l'intérieur de la société capitaliste, l'énigme du pouvoir soviétique consiste à savoir comment s'ajuste l'intérêt général représenté par le parti et les intérêts sectoriels représentés au Comité central. En tout état de cause, l'analyse des élites laisse pendante la question de savoir s'il existe en URSS une *classe dirigeante*, et si elle se confond ou non avec le Parti communiste.

Nous avons opposé schématiquement deux hypothèses qui polarisent le champ actuel de la soviétologie. D'une part, la thèse officielle selon laquelle il n'y a pas de classe dirigeante ; celles qui persistent dans un régime socialiste sont harmonisées par la dictature du parti dans le sens romain du salut public : les hiérarchies entre individus se veulent fonctionnelles et rationnelles, elles n'entraînent pas l'acaparement du pouvoir et du savoir au profit d'un groupe social particulier (22). D'autre part, les critiques de cette thèse en soupçonnent la duplicité : derrière la rationalité apparente du centralisme, ils voient telle catégorie fonctionnelle (la police, l'armée, les « managers ») se constituer en « castes », qui se partagent concurrentiellement le pouvoir de la même façon que les socialistes réfutent l'apparence démocratique des sociétés libérales au nom de la convergence réelle des élites.

Pour dépasser cette opposition, peut-être faudrait-il revenir à la problématique marxiste des classes, en distinguant modes et rapports de production. Si elle peut abolir la propriété, la révolution politique n'efface pas pour autant les vieux antagonismes entre les travailleurs manuels et intellectuels. Les conditions paradoxales de la fondation de l'URSS ont fait que l'*intelligentsia* s'est trouvée seule capable d'exercer la dictature au nom des masses. Aujourd'hui encore, nous l'avons vu, les vrais travailleurs manuels se trouvent en nombre infime au CC du parti. Cela n'exclut pas qu'un nombre significatif de citoyens soviétiques exercent en ce moment des postes d'encadrement, souvent avec de hautes responsabilités, alors qu'ils sont issus de

(22) C'est pourquoi le statut des individus reste délibérément fragile. Qu'un membre du parti se voie déchargé de ses fonctions, et il perd du même coup tous les avantages et les signes attachés à ce poste.

familles authentiquement prolétariennes : ce fut même longtemps dans cette origine que les dirigeants communistes trouvèrent leurs titres de noblesse. Le problème n'est donc pas celui posé par l'ouvrier Albert dans le gouvernement provisoire de 1848 en France ; il ne s'agit pas de savoir si la demi-douzaine de métallos et de kolkhoziens siégeant au Comité central servent de caution hypocrite à la « nouvelle classe ». Il faut se demander plutôt, par une sorte de variation imaginaire, si la bourgeoisie changerait de fonction sociale à supposer qu'elle se voie privée du jour au lendemain de ses pouvoirs culturels. En d'autres termes, la nature de l'*intelligentsia* socialiste, son recrutement, sa formation, le rôle qui lui est assigné, tout cela permet-il ou interdit-il aux travailleurs intellectuels de se constituer en classe dirigeante ?

La transmutation de l'*intelligentsia* russe en *intelligentsia* soviétique s'est faite par un processus long et complexe qui présente les stigmates d'une alchimie historique ; séparation des bolcheviks et des mencheviks, dissolution des socialistes-révolutionnaires, réaction trotskyste, épurations successives par grandes purges, etc. Le résultat observable de cette alchimie, c'est la *déconnection* (au moins apparente) *du savoir et du pouvoir*. Ce dernier est confié au parti, qui présente la garantie de sa pureté idéologique : il est chargé d'appliquer la ligne générale dans toute sa rigueur. Au contraire, l'*intelligentsia*, gardienne du savoir, ne montre aucune unité : ni classe, ni couche, ni strate, elle se définit, si l'on peut dire, comme un fourre-tout. Techniciens, artistes, administrateurs, savants, coexistent dans la même statistique officielle qui recense environ 15 millions d'intellectuels, soit presque autant que de communistes. Cette coïncidence quantitative n'offre apparemment pas de signification particulière, et la plupart des observateurs soulignent qu'il faut se garder de confondre l'appartenance à l'*intelligentsia* avec l'hypothèse d'une éventuelle classe dirigeante. Ils sont en cela d'accord avec l'orthodoxie marxiste, pour qui la gestion se présente, à la manière de la guerre napoléonienne, comme un art simple et tout d'exécution ; au lieu que le capitalisme confond l'administration des choses et la domination des classes, Lénine annonçait une société où n'importe quelle cuisinière choisie au hasard pourrait se charger à n'importe quel moment de n'importe quelle tâche de direction.

Il semble donc logique de constater les structures inverses du parti et de l'*intelligentsia*, l'homogénéité de celui-là et la diversité de celle-ci, puisque pouvoir et savoir sont voués à des destins inverses : dans le communisme achevé, le parti aura disparu avec le gouvernement des hommes, tandis que ceux-ci auront trouvé leur plein épa-

nouissement en confiant le travail manuel aux machines, et que l'*intelligentsia* se confondra avec l'humanité tout entière. Mais nous n'en sommes pas encore là, et dans l'état actuel des choses, tous les modes du compromis se rencontrent : il y a des membres du parti qui appartiennent à l'*intelligentsia*, et d'autres qui n'en font pas partie ; réciproquement, certains intellectuels militent, et d'autres pas. On trouve même des communistes anti-intellectuels (ouvriéristes), des écrivains contestataires (23), et des sans-parti qui travaillent de leurs mains.

Pour avoir une idée de l'interpénétration de fait entre savoir et pouvoir, il faudrait systématiser les analyses comme celle dont les résultats sont cités par B. Kerblay : 94 % des présidents de kolkhozes sont membres du parti, mais 20 % seulement des docteurs en médecine (24). Réciproquement, il semble que la majorité des premiers secrétaires régionaux du parti aient une formation d'ingénieurs. Seule une vaste et fine étude empirique des carrières individuelles pourrait nous donner une idée des liaisons réelles entre le parti et l'*intelligentsia*, et nous permettre de décider si l'ensemble des dirigeants à tous les niveaux de direction doit rester à l'état de catégorie abstraite ou constituer réellement une classe, objectivement et subjectivement.

Faute d'une telle documentation, nous pouvons au moins nous interroger sur la déconnection entre savoir et pouvoir, et sur ses conditions pratiques. Si le parti homogène se distingue d'une *intelligentsia* fourre-tout, l'inverse est aussi vrai sur un plan moins visible : l'unité de façade cache une hiérarchie entre communistes qui creuse une distance sociale considérable entre le prolétaire de base et le dignitaire cumulard, siégeant au CC, au Praesidium, et à la direction d'autres institutions (25). Réciproquement, il y a entre le journaliste,

(23) Il faut même envisager la possibilité de changements diachroniques dans les compromis individuels. Les cas ne manquent pas d'intellectuels jouissant confortablement d'un apolitisme loyaliste, et auxquels un revers de carrière a ouvert les yeux sur les rapports du savoir et du pouvoir ; ils découvrent alors qu'il y a deux sortes d'intellectuels, les humanistes contestataires, et les opportunistes inféodés au parti. Cf. par exemple Efim ETKIND, *Dissident malgré lui*, Albin Michel, 1977, ou Alexandre ZINOVIEV, *Les hauteurs béantes*, L'Age d'homme, 1977.

(24) 75 % des députés au Soviet suprême ; 60 % des avocats ; 33 % des ingénieurs ; 25 % des enseignants appartiennent au parti (d'après B. KERBLAY, *La société soviétique contemporaine*, op. cit., p. 247).

(25) En mars 1976 le parti comptait 15 058 017 membres et 636 170 candidats, soit un peu plus de 9 % de la population adulte. Parmi les membres du parti, on peut distinguer trois catégories :

- a) *Les militants de base*, dont on exige une participation active à la construction du communisme, i.e. une stricte fidélité à la théorie marxiste-léniniste ;
- b) *L'activ*, soit les membres exerçant des responsabilités de direction dans l'appareil

le médecin et le directeur d'usine une communauté culturelle et un horizon intellectuel qui transcendent l'hétérogénéité des métiers, voire celle des niveaux de vie (26). Le fondement de cette unité cachée, le signe communautaire de l'*intelligentsia*, où le chercher sinon dans le degré d'instruction reçue, qui cautionne la qualification et fonctionne comme une frontière invisible démarquant les travailleurs intellectuels des manuels ? En faisant intervenir la variable d'éducation, on voit sous un nouveau jour les rapports effectifs du savoir au pouvoir : par exemple, les secrétaires de comités régionaux (qui servent de vivier à l'état-major du parti) ont vu régulièrement leur niveau d'instruction s'élever. Dès 1960, les neuf dixièmes d'entre eux sont munis de diplômes supérieurs (27).

« Si l'élite politique se recrute de plus en plus dans l'*intelligentsia*, elle ne se confond pas avec elle » (28). Ce jugement est typique de l'incertitude où nous demeurons nécessairement quant à l'existence d'une classe dirigeante en URSS. Il y a deux candidats également vraisemblables : le parti, instance légitime du pouvoir suprême, qui tranche en dernier ressort, et l'*intelligentsia*, qui possède la puissance, les outils techniques sans lesquels le pouvoir n'a les moyens ni de décider ni de contrôler l'application d'une politique. De ce fait, l'importance de l'*intelligentsia* croît logiquement en raison inverse de ce qu'on pourrait appeler la *généralité de la direction* : quand il s'agit de surveiller la bonne marche d'une usine, l'ingénieur compétent a les mains plus libres que lorsqu'il faut orienter la politique économique d'une région. Au niveau le plus élevé, la double appartenance est la règle : le Comité central est une assemblée d'intellectuels partisans. Dans cette assemblée, le pouvoir et le savoir communient et se surveillent, collaborent et se contrôlent mutuellement ; y a-t-il un sens à se demander si cette suprême instance constitue une élite de pouvoir ou représente une « classe dirigeante » ? Nous pensons plutôt qu'il faut y voir un symbole, celui du parallélisme

du parti, dans les entreprises et toutes institutions où il bénéficie de postes réservés (*nomenklatura*) : on peut estimer ce groupe à 30 % de l'effectif global ;

c) *Les membres de l'appareil*, salariés à temps plein aux différents niveaux de l'organisation du parti (environ 9,5 % de l'ensemble).

(26) Cf. J. MARKIEWICZ-LAGNEAU, *La fin de l'intelligentsia*, loc. cit. ; H. SMITH pour sa part décrit d'une manière saisissante comment les savants, les écrivains et les dirigeants participent aux mêmes privilèges et jouissent des mêmes loisirs. Cf. *Les Russes*, op. cit., pp. 39-93.

(27) En 1973, 97,7 % des secrétaires de comités de districts et de villes du parti, et 99,2 % des secrétaires de comités régionaux et territoriaux de cc du PC des Républiques fédérées possèdent un degré supérieur d'instruction. Cf. Le PCUS en chiffres, in *Problèmes politiques et sociaux*, 1973, n° 202, p. 23.

(28) B. KERBLAY, op. cit., p. 258.

entre deux institutions complémentaires, le parti et l'*intelligentsia*. Symbole qu'expriment les deux « casquettes » que porte chacun de ses membres, dignitaire du parti et porte-parole d'un corps de spécialistes. La classe dirigeante de l'URSS ne doit pas se chercher dans l'ensemble des dirigeants (qui ne forment pas un groupe réel), mais elle se trouve dans la relation qu'entretiennent savants et politiques. Relation intime, au plus haut niveau de la direction, relation interpersonnelle au plan de la vie quotidienne. Au Comité central, l'autre c'est aussi soi-même ; chacun s'y décide non pas en fonction de son intérêt de classe, mais de sa dialectique singulière entre la politique du parti et le point de vue de sa corporation.

Notre conclusion pourra paraître paradoxale : l'objet contradictoire que nous voulions analyser n'existe pas, et cependant il est doué d'une existence doublement symbolique. Il serait vain de vouloir cerner ou mesurer une classe dirigeante en URSS, mais l'enquête peut saisir (dans les relations humaines, dans les profils de carrière) *un rapport structurel entre deux institutions*, le parti et l'*intelligentsia*, mutuellement condamnées à la coexistence pacifique. Dans un régime pluraliste comme celui de la France en 1900, l'affaire Dreyfus vit surgir un parti des intellectuels dressé contre l'*establishment* de la classe dirigeante. De tels phénomènes ne se conçoivent guère en URSS, qui ne nous a offert jusqu'à ce jour qu'une alternative : la direction collective ou le culte de la personnalité. Ni dans un cas ni dans l'autre, on n'a vu se cristalliser une classe dirigeante. La monarchie stalinienne a occulté pour un temps la dialectique essentielle à la société soviétique entre le parti et l'*intelligentsia*, mais elle ne l'a pas fait disparaître : Staline mort, le régime ne s'est pas effondré, il s'est perfectionné au contraire, et s'achemine vers une rationalité plus forte. L'histoire dira s'il a, sous la férule de Brejnev, trouvé un point d'équilibre, ou si l'alliance querelleuse du savant et du politique se terminera en guerre froide.

HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE

La nouvelle communauté soviétique et la communauté socialiste internationale

« L'expérience de solution de la question nationale en Union soviétique est considérée par les communistes non seulement comme un exemple d'amitié fraternelle des peuples dans le cadre d'un seul Etat multinational, mais encore comme le fondement de la conception socialiste des relations entre nations en général » (1).

En portant ce jugement sur le modèle de cohabitation des nations en URSS, le secrétaire du Parti Ouvrier Polonais, A. Verblan, posait clairement le problème de la validité du modèle soviétique pour l'ensemble du monde socialiste.

La liaison entre les deux domaines socialistes — URSS et communauté socialiste internationale — ne va pas de soi. C'est une donnée récente de l'idéologie soviétique. On en voit poindre les premiers signes en 1969 et la Constitution de 1977 rend compte de cette évolution et de son aboutissement : une perception nouvelle des relations entre nations socialistes qui unifie *l'espace* du socialisme.

Le modèle : le peuple soviétique

L'adoption d'une nouvelle Constitution soviétique en 1977 est justifiée par les changements profonds de la société depuis près d'un demi-siècle. De tous les changements, celui qui a été souligné le plus fréquemment et avec la plus grande insistance, c'est le passage d'une société plurinationale à une société « homogène et cohérente » (2). L'histoire soviétique présente est caractérisée, a dit Leonid Brejnev

(1) *Sovetskij Sojuz i sovremennij mir*, Prague, 1972, p. 126.

(2) E. CHEVARNADZE, *Internatsionalisticheskoe vospitanie mass*, *Kommunist*, septembre 1977, n° 13, p. 38.

en célébrant le cinquantenaire de la Fédération, par l'émergence d'une communauté historique nouvelle, le *peuple soviétique* (3).

Dans quelle mesure ce changement dans la nature de la société soviétique transparait-il dans les institutions de l'URSS ? Les premières Constitutions soviétiques — 1924 et 1936 — rendaient compte du caractère complexe de la société. Le fédéralisme, loin d'être la meilleure solution aux yeux des Bolcheviks, n'avait été qu'un compromis imposé par le décalage existant entre une révolution faite au nom d'une idéologie internationaliste, et le terrain où cette révolution avait eu lieu : un pays habité par d'innombrables nations aux sentiments nationaux exacerbés (4).

La nouvelle cohésion de la société soviétique devait-elle entraîner une modification radicale du système politique soviétique et l'effacement des frontières nationales ? Pendant près de quinze ans telle a été, en effet, la conviction des dirigeants soviétiques. Khrouchtchev qui, généralement, s'exprimait sans détours, avait, au XX^e Congrès, laissé entrevoir que ce processus de changement était déjà en cours (5). Pour lui, le fédéralisme avait permis à chaque nation de s'épanouir totalement, et d'oublier dans cet *épanouissement* ses rancoeurs et ce qui la différencie des autres nations. Après l'épanouissement, et grâce à lui, était venu le stade du *rapprochement* de nations égales et conscientes de cette égalité et de ses avantages. Enfin, en entamant sa marche accélérée vers le communisme, l'URSS pluri-ethnique s'engageait dans l'étape décisive de la transformation, celle de l'*Union* de toutes les nations. Les signes de l'Union étaient tangibles. C'était d'abord l'adoption de la *langue russe* par toutes les nations de l'URSS afin de pouvoir communiquer entre elles. En faisant du russe leur deuxième langue maternelle, les nations soviétiques adoptaient une nouvelle culture, commune à toutes, la *culture soviétique*. Le deuxième signe, c'était l'effacement progressif des frontières nationales par les migrations de population sur tout le territoire soviétique et par là même un brassage humain qui modifiait fondamentalement la société tout entière. En annonçant dans le même temps qu'une nouvelle Constitution allait être élaborée, Khrouchtchev suggérait

(3) *O Podgotovko K 50, letijn obrazovanija sojuza Sovetskih Sotsilisticheskijh respublik*, Moscou, 1972, p. 17. Cf. aussi l'ouvrage publié par l'Académie des Sciences de l'URSS, *Sovetskij narod, novaja istoricheskaja obchrchnost' ljudej*, Moscou, 1975, 520 p.

(4) Sur les conceptions des bolcheviks et la solution élaborées, cf. H. CARRÈRE D'ENCAUSSE, *Bolchevisme et nation*, Presses de la FNSP (à paraître).

(5) *XXII s'ezd Kommunistitcheskij partij Sovetskogo Sojuza*, I^{re} Partie, pp. 153 sqq.

que la loi fondamentale du « passage au communisme » rendrait compte des changements sociologiques et culturels de l'URSS.

Les successeurs de Khrouchtchev qui, pour l'essentiel, ont refusé son héritage, ont, s'agissant des relations entre nations, maintenu fidèlement sa conception d'une évolution en trois étapes, *épanouissement, rapprochement, fusion*. Ils l'ont reprise à leur compte lors de chaque Congrès du PCUS, et lorsqu'ils célébraient les grands moments de l'histoire soviétique, anniversaire de la révolution, anniversaire de Lénine, cinquantième de l'URSS. Au XXV^e Congrès, pourtant, on entrevoit un changement dans une vision jusqu'alors si ferme. Tout en réaffirmant que le problème des relations entre nations n'existe plus en URSS, que la société soviétique est un modèle de cohabitation harmonieuse des ethnies, les dirigeants soviétiques semblent abandonner l'idée d'une étape finale où les nations différentes se fondent en une seule nation soviétique. Aucun discours, qu'il s'agisse du rapport général de Leonid Brejnev ou des déclarations des dirigeants des PC nationaux, n'évoque l'idée d'une fusion des nations. Tout au contraire, un terme nouveau, une étape nouvelle apparaissent, l'*unité* des nations. Simple changement de vocabulaire ? Sans aucun doute non. Le changement va au-delà. *Unité* a un sens opposé à celui de *fusion*. L'unité suppose que les éléments qui la composent, c'est-à-dire les nations, continuent à exister. La fusion implique leur disparition.

Ce changement de perspective, la Constitution de 1977 en rend compte. Elle affirme reposer sur une réalité socioculturelle nouvelle, un *peuple soviétique*. Mais en même temps, elle maintient le système fédéral. Est-ce à dire que tous ceux qui, à la périphérie de l'URSS, ont opposé à la thèse de la fusion des voix discordantes, affirmant que les nations étaient des formations historiques permanentes (6), ont réussi à imposer leur point de vue et à préserver de manière durable le compromis fédéral ? Au vrai, la lecture de la Constitution, les commentaires qui en ont été faits par le secrétaire général du PCUS lors de sa présentation (7) incitent à une très grande prudence. Leonid Brejnev a évoqué les propositions faites lors du débat organisé dans toute l'URSS sur la Constitution, de supprimer le statut fédéral. Sans doute souligne-t-il que ces propositions ont été rejetées mais — et il est clair sur ce point — non pour le principe, mais simplement parce que encore prématurées (8). Le sens de cette

(6) Cf. par exemple *Kommunist Uzbekistana*, août 1968, pp. 72-79.

(7) *Konstitutsija (osnovnoj zakou) Sojuza sovetских sotsialisticheskikh respublik*, Moscou, Politizdat, 1977, 62 p. Présentation de L. BREJNEV dans *Kommunist*, octobre 1977, n° 15, pp. 5 à 20.

(8) *Kommunist, op. cit.*, pp. 10-11.

remarque est évident. Le fédéralisme maintenu est présenté comme solution temporaire, correspondant à un certain retard de la conscience sociale. Mais l'accent mis sur les changements profonds dans tous les domaines et, notamment s'agissant du *peuple soviétique*, indiquent clairement que le fédéralisme symbolise le passé plus que le présent. Cette tendance, L. Brejnev l'avait soulignée plus clairement encore au printemps 1977, lorsqu'il commentait le projet de Constitution. Il avait dit alors que comme la Constitution de 1936, le projet maintenant les droits des nations mais que : « Le rapprochement progressif des nations et nationalités de l'URSS impose le renforcement des éléments d'unité de l'Etat. Ceci se traduit dans la définition de l'URSS qui est un Etat fédéral multinational unifié... Le renforcement des principes unitaires est clair dans plusieurs dispositions du projet » (9).

La définition de l'URSS indique déjà les changements apportés par la nouvelle Constitution. En 1936, l'URSS était clairement définie comme *Etat fédéral*. En 1977, la définition met en avant l'*unité* de l'Etat multinational. Cet aspect unitaire est renforcé par la suite de la définition du fédéralisme soviétique : « L'URSS incarne l'unité étatique du peuple soviétique, unit toutes les nations et nationalités afin de construire en commun le communisme » (10).

Le chevauchement est constant entre fédéralisme et unité dans la Constitution. Ainsi, l'article 72 maintient la garantie principale de la souveraineté des nations, leur droit à faire sécession. Mais ce droit est partiellement vidé de son contenu par la définition du territoire soviétique d'une part, et le rôle assigné au parti de l'autre : « Le territoire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est une entité unique qui inclut le territoire des Républiques fédérées », stipule l'article 75 qui affaiblit ainsi singulièrement l'idée d'une possible séparation territoriale.

Cet article n'a pas d'équivalent dans la Constitution précédente ; il témoigne comme la nouvelle Constitution de l'Etat, de l'importance prééminente des éléments d'unité dans le système soviétique actuel. Mais c'est surtout le rôle dévolu au parti (11) qui pose réellement le problème de la réalité du droit de sécession. En plaçant le parti au cœur du système politique soviétique, en lui assignant un rôle dirigeant (qui n'existait pas, il faut le souligner dans la Constitution de 1936), le pouvoir soviétique fait du parti l'arbitre des orientations

(9) *Pravda*, 5-6-1977. La définition figure à l'article 70 de la Constitution de 1977.

(10) Art. 70, § 2.

(11) Art. 6 de la Constitution.

et des problèmes futurs. Or, le parti incarne l'unité de la société et non la diversité nationale. Dans la séparation Etat-parti consacrée par la Constitution de 1936, l'Etat était le cadre des différences nationales et le parti le gage de l'unité sociale. Le droit de sécession inscrit dans la Constitution concernait l'Etat et dépendait de lui. En revanche, la Constitution de 1977 qui réalise la symbiose Etat-parti autour du parti et de son idéologie, fait tout dépendre du parti. Le droit à la sécession dans ce nouveau cadre perd son sens. Comment le parti, symbole d'unité, pourrait-il agir contre ses principes, contre sa raison d'être et permettre à l'Etat de se disloquer sous le coup de volontés séparatistes ? En 1917, à l'aube du régime soviétique déjà, les Bolcheviks avaient discuté ce problème. Et conclu avec Lénine que provisoirement c'était à l'Etat de régler les problèmes du droit de sécession parce que la vocation même du parti niait ce droit. Soixante ans plus tard la définition du système politique soviétique suggère que le droit de sécession est une pure clause de style.

Toute la Constitution d'ailleurs, dans sa structure et dans ses dispositions concrètes, témoigne que le fédéralisme n'est retenu que sous une forme atténuée, et que les éléments de centralisation et d'unité revêtent une importance croissante. Ceci est clair, d'abord dans la structure même de la Constitution. Contrairement à la Constitution de 1936 qui plaçait le fédéralisme au cœur de l'organisation de l'Etat, la Constitution de 1977 ne l'évoque même pas dans la description du système politique, qui est une des innovations intéressantes de ce texte. Il est d'ailleurs significatif que l'un des meilleurs commentateurs occidentaux de la Constitution, Robert Sharlett, ait, dans une étude très stimulante, ignoré le fédéralisme (12). Il est clair que, ayant bien lu la Constitution, il a considéré que cet aspect ne méritait pas d'être retenu.

Les dispositions concrètes témoignent aussi d'une unification croissante du système soviétique. La Constitution actuelle étend à l'infini le domaine de compétences fédérales, laissant peu de problèmes à la discrétion des Républiques. Quand on regarde de près, au demeurant, la composition des gouvernements républicains, on constate la croissance parallèle du domaine fédéral (qui se traduit dans la multiplication des *Comités d'Etats* et l'élargissement de leurs compétences) et du domaine *fédéral républicain*. La compétence propre des Républiques, en revanche, porte sur des problèmes d'intérêt local très étroitement défini.

(12) Qui traite de l'aspect « systématique » de la Constitution. Cf. R. SHARLETT, *The New Soviet Constitution, Problems of Communism*, sept.-oct. 1977, pp. 1-25.

Lors de la discussion constitutionnelle, on avait vu s'esquisser une revendication fort intéressante tendant à transférer aux nations une compétence propre dans le domaine de la justice. Plusieurs propositions allaient en ce sens, demandant que la nomination des procureurs républicains ne soit plus une prérogative du procureur général de l'URSS, mais relève des Soviets suprêmes des Républiques (13). Cette revendication qui a eu d'autant moins d'échos qu'elle s'est immédiatement heurtée à l'affirmation qu'il importait « de maintenir une centralisation complète et réelle de la *prokuratura* » (14) est révélatrice des réactions des élites nationales. Elles ont clairement conscience du caractère résiduel du fédéralisme et de la manière dont il ne cessera de se vider de tout contenu. Elles savent qu'une des voies les plus sûres vers une centralisation croissante est la valorisation constante des régions économiques au détriment des entités politico-nationales. Le pouvoir soviétique ne manquera pas d'arguments pour opérer un tel glissement que justifie la rationalité et l'interpénétration des économies républicaines (15).

Faut-il voir dans la suppression de la clause concernant l'existence de formations armées nationales un élément d'affaiblissement du fédéralisme ? Non, sans aucun doute. Sur ce point les constituants n'ont pas innové ; ils se sont contentés d'ajuster le droit au fait, et aux lois militaires en vigueur. Il importe de se souvenir que la doctrine permanente de l'Etat soviétique a été que l'armée dans toute société cohérente ou cherchant la cohérence est l'affaire de la nation entière, donc qu'elle est unique. Si dans le cours de la révolution et de la guerre civile, puis dans le cours de la deuxième guerre mondiale les circonstances ont imposé, momentanément, au pouvoir soviétique l'existence de formations militaires nationales, il faut rappeler qu'il ne s'est pas agi ici d'un phénomène général, ni d'un phénomène durable. En revanche la réforme militaire de 1938 et les dispositions de 1967 ont clairement montré que le pouvoir soviétique ne voulait pas que les différences nationales se traduisent dans le domaine militaire (16). Il n'est pas sans intérêt de constater qu'il n'y a pas eu de réactions apparentes dans les Républiques à l'abandon de cet article, alors que les propositions tendant à élargir les compétences

(13) *Izvestia*, 24-8-1977.

(14) *Izvestia*, 30-8-1977.

(15) A. I. LEPECHKIN, *Sovetskij federalizm v period razvilogo sotsializma, Sovetskoe gosudarstvo i Pravo*, août 1975, p. 10. Cf. aussi *Zarya Vostoka*, 23-10-1976.

(16) Ce problème est parfaitement et complètement traité par le colonel RTICHTCHEV, *Leninskaia natsional' naja politika i Stroitel'stvo sovetskikh voorujennykh jil, Voennyj Istoricheskkij jurnal*, juin 1974, pp. 4 sqq.

républicaines dans le domaine de l'économie de même que l'opposition à toute modification de frontière ont été exprimées, et largement connues. On peut donc penser que le silence sur ce point rend compte d'un certain consensus à l'égard de ce qui est tenu pour un fait acquis depuis plus de trente ans (17).

La Constitution soviétique est donc clairement un compromis entre une volonté et des dispositions qui accentuent la centralisation de l'Etat et la volonté constamment manifestée dans les Républiques de maintenir un *statu quo* qui préserve, même s'il s'agit de droits restreints, leurs droits politiques et culturels. Le maintien du fédéralisme — avec toutes ses limitations — est une décision très importante dans la mesure où elle implique le maintien d'un cadre où les sentiments nationaux peuvent légalement continuer à s'exprimer et se développer.

Ceci ressort clairement du conflit linguistique qui a éclaté en avril 1977 au Caucase. L'un des signes d'existence du peuple soviétique est la maîtrise de sa langue commune, le russe. Tant que des divisions territoriales sont maintenues les langues nationales conservent leur droit à exister parallèlement à la langue russe. Il était légitime cependant que l'émergence du peuple soviétique soit accompagnée d'un progrès institutionnalisé des positions de la langue russe. C'est ce que les constituants (c'est-à-dire le parti) se sont efforcés de faire en évacuant des projets des nouvelles Constitutions des Républiques les garanties données jusqu'alors aux langues nationales (18). La réaction des Géorgiens en constatant que d'une part le statut de leur langue et aussi de l'arménien en Arménie comme *langue d'Etat* était supprimé et que par ailleurs le projet de Constitution prévoyait l'utilisation du russe « sur la base de l'égalité » (19) a été si violente qu'elle a conduit à une révision radicale du projet restaurant le statut officiel des langues d'Etat géorgienne et arménienne et garantissant simplement à ceux qui le voudraient le droit d'utiliser le russe (20). Le recul du pouvoir central sur ce point s'est étendu à tout le Caucase puisque l'Azerbaïdjan a inscrit les mêmes

(17) Des dissidents ont dénoncé l'absence de formations militaires autonomes, cf. J. AZRAEL, *Emergent Nationality Problems in the USSR*, Rand, Sta Monica, 1977, p. 20. Cependant, dans cet article, on s'est efforcé de prendre en compte principalement les réactions nationales qui s'expriment de manière officielle, et qui, d'ailleurs, ne manquent pas de vigueur.

(18) *Konstitutsiia (osnovnoi zakou SSSR) - Konstitutsii (osnovnye Zakony) Sojuznyh i autonomnyh Sovetskikh sovsialisticheskikh respublik*, Moscou, 1960, pp. 601-607 (Georgie), 670 (Arménie), 867 (Azerbaïdjan).

(19) Art. 71 et 75, in *Kommunist* (Erivan), 22-3-1978, et *Zaria Vostoka*, 24-3-1978.

(20) *Kommunist* (Erivan), 15-4-1978, et *Zaria Vostoka*, 16-4-1978, art. 72-75.

dispositions privilégiant sa langue nationale dans la Constitution (21).

La bataille des langues nationales dans les Constitutions des Républiques et son issue montrent combien le concept de *peuple soviétique* est précaire. Ce concept est au centre de la Constitution fédérale, et d'un centralisme étatico-économique qui se développe. En même temps il est pratiquement nié dans les Constitutions nationales, et les Etats membres de la Fédération, du seul fait de leur existence, ont les moyens de maintenir vivantes des nations particulières dont le peuple soviétique s'accommode mal.

La transposition du modèle soviétique à la communauté socialiste

Les contradictions où se débat l'URSS en matière nationale ne l'empêchent pas d'affirmer que la solution trouvée en URSS — une communauté d'un type nouveau — préfigure le mode de relations entre nations dans la communauté socialiste tout entière, c'est-à-dire dans l'Est européen. Le lien entre la fraternité des nations en URSS et l'évolution de la communauté socialiste est clairement affirmé dans la Constitution. Ce lien c'est l'*internationalisme socialiste*. C'est lui qui est le fondement des relations entre nations à l'intérieur de l'URSS (22). La Constitution, dans l'article 30, consacré aux relations de l'URSS avec les pays socialistes extérieurs, souligne que le fondement de ces relations est aussi l'internationalisme socialiste. Il ne s'agit pas ici d'une simple coïncidence de vocabulaire. Depuis plusieurs années la réflexion en URSS, sur les relations inter-socialistes à l'échelle est-européenne coïncide avec la réflexion sur le problème national. Le moment aussi bien que la problématique témoignent que les deux thèmes sont progressivement mis en un. Le moment d'abord. La discussion sur l'apparition du peuple soviétique remonte à 1969. C'est aussi à partir de 1969 (Conférence des Partis communistes et ouvriers de Moscou) que s'ouvre le débat sur les relations des nations à l'échelle du monde socialiste. Les thèmes ensuite. A la conception du *peuple soviétique* à l'intérieur de l'URSS, correspond, hors d'URSS, une communauté de type voisin de la *communauté socialiste* qui progressivement se dégage du conglomérat plus confus qu'était la « famille des nations socialistes ». Cette communauté nouvelle, elle résulte (comme le peuple soviétique d'ailleurs), d'un double processus. L'égalisation des niveaux de développement de toutes les nations. Mais surtout d'une intégration

(21) Art. 73, *Bakinskij Rabotchii*, 23-4-1978.

(22) *Natsional'nye otnosheniia v razvitiom sotsialisticheskom obshchestve*, Moscou, 1977, p. 19.

qui s'accélère et couvre quatre domaines : économie, politique, culture et relations internationales (23). Dans ce processus il va de soi que l'intégration économique occupe la première place. Le plan complexe d'intégration adopté en 1971 a donné une vitalité nouvelle aux procédures et aux projets dans ce domaine (24). En juin 1975 la réunion de Budapest a débouché sur l'adoption d'un plan de « mesures d'intégration » extrêmement élaboré et qui, si l'on en croit les responsables du PCUS, représente un progrès décisif dans la voie de l'intégration économique (25). Les efforts économiques prennent un sens particulier à la lumière de ceux qui sont accomplis dans le domaine politique. Ici encore l'intégration comporte deux volets, présentés depuis 1969 comme tels. Premièrement le développement de contacts réguliers et approfondis entre les PC. Depuis juillet 1972 des conférences rassemblent chaque année les responsables des PC au pouvoir, et les dirigeants du PCUS insistent sur « le gage pour la consolidation de l'unité de la famille socialiste des nations » que constitue « le renforcement de la coopération multiforme entre le PCUS et les partis frères » (26).

Deuxième volet, la coopération militaire dans le pacte de Varsovie et la multiplication ici aussi des instances de coordination (Comité politique consultatif, Conférence des ministres des AE) ont, Leonid Brejnev y a maintes fois insisté, une signification qui dépasse de très loin les problèmes de défense. A travers l'alliance militaire c'est un projet et des acquis politiques qui sont préservés. La solidarité de destin des pays socialistes, leur volonté commune de n'accepter aucun recul dans le domaine du socialisme c'est d'abord l'alliance militaire qui la garantit. S'il est faux de parler d'une doctrine Brejnev de la « souveraineté limitée » qui n'a jamais été formulée, il faut en revanche admettre l'existence d'une conception qui s'exprime aussi en termes de politique extérieure, de défense commune, et d'intégration militaire. Cette conception s'est dégagée dans le cours des années 1970, elle est un des éléments de la définition de la communauté socialiste.

Enfin une intégration culturelle contribue à dessiner les contours de la communauté naissante. Cette intégration est le produit des échanges intellectuels constants entre les Etats socialistes. Déjà on se préoccupe en URSS de passer des échanges culturels à la création

(23) K. KATUCHEV, Ukreplenie Edinstva sotsialisticheskikh stran, zakonomernost' mirovogo sotsializma, *Kommunist*, 1973, n° 16, pp. 17-31.

(24) M. LAVIGNE, *Le Comecon*, Paris, 1973, 389 p.

(25) *Pravda*, 9-7-1975.

(26) L. IAGODOVSKI, Sotrudnitchestvo, Vaujnyi faktor Stroitel' stva Sotsializma i Kommunizma, *Kommunist*, 1974, n° 15, p. 79.

d'un « Marché commun » de la culture par une unification progressive des systèmes d'éducation et une division du travail pour la formation des élites (27). Sans doute c'est d'URSS que partent, pour l'instant, ces propositions hardies qui ne semblent pas recueillir d'échos dans l'Est européen.

On voit ainsi comment le modèle soviétique est étendu aux pays socialistes et en quoi la communauté socialiste prolonge, ou bien se différencie du peuple soviétique. Sur trois points il y a une conception semblable qui sous-tend les deux communautés. Tout d'abord le rôle fondamental de l'*internationalisme socialiste* dans le développement continu de l'ensemble soviétique et de l'ensemble socialiste. Cette organisation de chacun des ensembles autour de ce principe entraîne par voie de conséquence que ces deux ensembles sont de même nature, donc destinés à évoluer de même manière (28).

Le second point commun est que — ceci n'est pas pour l'heure explicité mais perceptible — formations de même nature le peuple soviétique et la communauté socialiste suivent inévitablement la même voie intégratrice, c'est-à-dire qu'aucune solution hors d'une intégration toujours plus poussée n'est historiquement pensable.

Enfin, il est nettement posé que la communauté socialiste se trouve dans la phase du *rapprochement* dont tous les éléments d'intégration accélèrent le cours (29).

A ce point on peut s'interroger sur la suite du processus. Les nations socialistes d'Europe sont-elles supposées suivre jusqu'au bout la dynamique qui a conduit à la création d'un peuple soviétique ? Le concept de fusion avec ses conséquences institutionnelles doit-il leur être appliqué ? Vraisemblablement non. Tandis qu'à l'échelle soviétique les propositions concernant la suppression des Etats distincts n'ont pas manqué, s'agissant des pays socialistes d'Europe les dirigeants et les théoriciens soviétiques se montrent soucieux d'affirmer que leur avenir passe par le maintien des différences et de l'intégrité territoriale. On en comprend aisément les raisons. Elles sont internationales d'abord. L'URSS peut-elle étendre son espace — car la fusion n'aurait de sens que par là — alors qu'elle se fait généralement l'avocat de l'intangibilité des frontières ; et qu'elle a fait inscrire ce principe dans l'*Acte final* d'Helsinki. Le

(27) *Izvestia*, 22-8-1975.

(28) La validité du modèle soviétique est affirmée pour résoudre les problèmes nationaux à l'intérieur des Etats socialistes, cf. *Natsional'nye otnocheniiia*, op. cit., pp. 306-307.

(29) *Kommunist*, février 1973, pp. 56 sqq., et *Natsional'nye otnocheniiia*, op. cit., pp. 306-307.

peut-elle maintenant alors qu'à l'apogée de la puissance soviétique en 1945 Staline a maintenu des Etats socialistes différents ? Le peut-elle enfin, hors de ses frontières, alors qu'en URSS même elle est condamnée à maintenir le fédéralisme et recule sur certains points décisifs, telle la définition des langues d'Etats ? Enfin quel serait l'intérêt de l'URSS et des pays socialistes à se présenter sur la scène internationale en entité juridique unique, ce qui réduirait les droits de l'une et des autres dans toutes les instances, et leurs moyens d'action ?

Communauté soviétique et *Communauté socialiste*, deux concepts qui incontestablement sont de même nature. Deux réalités semblables aussi car elles portent en elle les mêmes tendances et les mêmes difficultés. Les difficultés découlent des nationalismes partout affirmés, en URSS et au-dehors. Deux tendances communes à ces deux formations. Elles sont sous-tendues par le même projet dont le PCUS se fait l'interprète : dépasser enfin les différences entre nations au nom de l'internationalisme socialiste et par lui. Ces deux communautés ont aussi en commun d'être des fédérations d'égaux organisés autour d'un de leur membre qui est ainsi plus égal que les autres. En URSS le PCUS n'hésite pas à revendiquer de nouveau son rôle de *frère aîné* au nom de son expérience et de ses responsabilités. Hors d'URSS le rôle central de l'URSS est suggéré avec plus de prudence, et l'accent est toujours mis sur l'égalité des partenaires. Néanmoins une expérience plus ancienne de la révolution et du socialisme, son aptitude à résoudre les problèmes nationaux démontrée par son propre modèle, ce sont déjà les éléments qui font de l'URSS un partenaire exceptionnel et exceptionnellement responsable parmi ses pairs. Du « Frère aîné » au *Primus inter Pares* la différence n'est pas considérable, surtout lorsque ce sont les égaux qui se chargent de chanter les mérites du meilleur d'entre eux.

RENATA FRITSCH-BOURNAZEL

Les Forces armées et la « société socialiste avancée »

Quatre mois après la promulgation de la nouvelle Constitution, les discours prononcés lors de la célébration solennelle du soixantième anniversaire des Forces armées soviétiques ont apporté des précisions sur le rôle que l'armée est censée remplir au sein de la société soviétique à l'époque actuelle. Le texte de la Constitution, adoptée le 7 octobre 1977 par le Soviet suprême (1), avait déjà mis en relief, par l'insertion d'un chapitre spécial sur la « Défense de la patrie socialiste », la place importante réservée à l'armée dans l'« Etat socialiste avancé » et son rôle indispensable dans la stratégie globale de l'URSS. Cette tendance générale se confirme par la lecture des discours d'anniversaire du 22 février 1978 (2) qui, tout en soulignant le principe de la subordination de l'armée au pouvoir civil, définissent clairement les responsabilités que les militaires sont appelés à assumer afin de seconder davantage le parti dans ses tâches de direction politique et idéologique.

Les fondements institutionnels

« La défense de la patrie socialiste », stipule la Constitution, « fait partie des fonctions les plus importantes de l'Etat et est l'affaire du peuple entier ». A ce titre, trois tâches essentielles sont assignées aux Forces armées de l'URSS, à savoir, « défendre les conquêtes socialistes, le travail pacifique du peuple soviétique, la souveraineté et l'intégrité

(1) *Pravda*, 8 octobre 1977. Voir également les commentaires de la Constitution par H. CARRÈRE D'ENCAUSSE et P. GÉLARD dans le dossier La nouvelle Constitution et les soixante ans du régime soviétique, in *Problèmes politiques et sociaux*, 23 décembre 1977, 326, pp. 4-38.

(2) *Pravda*, 23 février 1978.

territoriale de l'Etat ». Par conséquent, « le devoir des Forces armées devant le peuple » est « d'être toujours prêtes au combat de façon à pouvoir riposter immédiatement à n'importe quel agresseur » (art. 31). En contrepartie, l'Etat qui « assure la sécurité et la capacité de défense du pays prend l'engagement d'équiper l'armée de tout le nécessaire » (art. 32).

D'une manière générale, les questions « de la guerre et de la paix, la défense de la souveraineté, la protection des frontières d'Etat et du territoire de l'URSS, l'organisation de la défense et la direction des Forces armées de l'URSS » sont du ressort des « organes supérieurs du pouvoir d'Etat et de l'administration d'Etat » (art. 73), c'est-à-dire le Soviet suprême et son Présidium ainsi que le Conseil des Ministres. Par ailleurs, il est précisé que le Présidium du Soviet suprême « établit les grades militaires », « procède à la constitution du Conseil de la Défense de l'URSS et ratifie sa composition, nomme et relève le haut commandement des Forces armées de l'URSS » (art. 121).

Par rapport à la Constitution stalinienne de 1936, la Loi fondamentale de 1977 comporte plusieurs modifications. Tout d'abord le chapitre V relatif à la défense de la patrie socialiste, entièrement nouveau, définit de façon précise le rôle de l'armée dans la protection de l'ordre public et social sur le plan extérieur. Ensuite, le Présidium dispose de nouvelles attributions qui appartenaient auparavant au Soviet suprême, notamment en ce qui concerne le droit de créer un Conseil de la Défense nationale et d'en désigner les membres. Cette prérogative revêt une importance particulière du fait que depuis l'éviction de N. V. Podgorny, en mai 1977, Leonid Brejnev a été nommé président du Présidium du Soviet suprême. Enfin, ce cumul de fonctions au profit du secrétaire général du PCUS souligne de façon éclatante la place centrale qu'occupe le parti dans l'édifice constitutionnel actuel. En effet, si le texte de 1936 évoquait le parti parmi d'autres organisations sociales sans lui assigner de rôle privilégié (art. 126), la Constitution de 1977 aligne enfin le droit sur une pratique bien antérieure. « Le Parti communiste de l'Union soviétique », stipule l'article 6, placé en tête dans la partie consacrée aux fondements du régime politique, social et économique, « est la force qui dirige et oriente la société soviétique, c'est le noyau central de son système politique et de toutes organisations tant sociales que d'Etat. Le PCUS existe pour le peuple et est au service du peuple ».

A l'égard de l'armée, l'autorité prééminente que la Constitution confère au parti a d'ailleurs été étayée par plusieurs faits récents. Ainsi L. I. Brejnev, promu au grade de maréchal en 1976, est aussi le président du Conseil de la Défense de l'URSS. Par ailleurs, à la mort

du maréchal Gretchko, en avril 1976, pour la première fois depuis longtemps un « civil », bien que spécialiste des problèmes de défense et de l'industrie d'armements, a été nommé ministre de la Défense avant de devenir maréchal à son tour.

Traits spécifiques des Forces armées soviétiques

A l'imbrication étroite des structures militaires et civiles au niveau de la décision et de l'organisation générale de la défense nationale correspondent des traits spécifiques de l'armée soviétique qui lui confèrent un certain rôle psychopolitique en dehors de sa vocation de force combattante. Depuis les origines, l'« Armée rouge ouvrière et paysanne » qui a été transformée, par un décret du Présidium du Soviet suprême en date du 27 février 1947, en armée nationale sous le nom de « Forces armées de l'Union soviétique », repose sur le principe du service militaire obligatoire.

« La défense de la patrie socialiste », dit la Constitution, « est le devoir sacré de tout citoyen de l'URSS » (art. 62), et le service militaire doit être considéré comme « un devoir d'honneur pour les citoyens soviétiques » (art. 63). Le mode de recrutement des Forces armées est défini par la Loi de conscription de 1967 (3) qui, d'après le rapport présenté par le ministre de la Défense d'alors, le maréchal Gretchko, reflète « le désir du parti de placer la défense nationale au centre de nos préoccupations à tous » (4). Le service actif est désormais de deux ans (au lieu de trois auparavant) pour les soldats et sergents de l'armée, des unités côtières, de l'aéronavale, des troupes de l'intérieur et garde-frontières. Il passe de quatre à trois ans pour les matelots et officiers mariniers des unités de base de la Marine nationale et des unités navales garde-frontières ainsi que pour les unités de forces stratégiques nucléaires. Enfin, il est ramené à un an pour les soldats, matelots, sergents et adjudants ou officiers mariniers, de l'armée, de la marine, des troupes de l'intérieur et garde-frontières ayant une formation supérieure (art. 13). Les jeunes Soviétiques sont recensés dans l'année de leurs 17 ans et incorporés dans l'année de leurs 18 ans (art. 10). Les Forces armées comptent actuellement près de 3 600 000 hommes, dont environ 2 000 000 d'hommes pour l'armée de terre, 400 000 hommes pour les forces aériennes, 480 000 pour la marine, 500 000 hommes pour la défense aérienne et à peu près 300 000 hommes pour les forces paramilitaires.

(3) *Pravda*, 13 octobre 1967.

(4) Rapport présenté à la 3^e session du Soviet suprême, le 12 octobre 1967. *Pravda*, 13 octobre 1967.

La réduction de la durée du service actif, innovation importante en apparence seulement, est compensée dans la pratique par l'extension de la préparation militaire obligatoire à toutes les écoles secondaires du secteur civil, dans les classes de 9^e et de 10^e. S'il est d'usage d'incorporer la majeure partie des ruraux et des non-Russes, il subsiste encore une proportion importante de non-appelés sur l'effectif d'une classe. En revanche, l'instruction militaire de base imposée à tous les garçons à partir de l'âge de 16 ans (art. 17 de la Loi de conscription) correspond pleinement au vœu formulé par le maréchal Gretchko en 1967, à savoir « d'assurer la sécurité de l'Etat soviétique et de préparer toute la population à défendre militairement sa patrie socialiste » (5). Depuis le 1^{er} octobre 1968, tous ces jeunes sont ainsi astreints, avant leur incorporation, et durant deux ans, à deux cents heures d'instruction commune et à quatre-vingts d'instruction spécialisée, comprenant l'étude des règlements, de la terminologie et de l'histoire militaire ainsi que de la marche, du tir, du combat individuel et d'escouade.

Si l'instruction militaire de base dans les classes est assurée par un « directeur de l'instruction militaire », membre du corps enseignant de l'école et généralement officier en retraite, d'autres programmes plus techniques permettent aux jeunes d'arriver au service actif avec une spécialité militaire déjà acquise. C'est là le rôle de la plus vaste organisation bénévole de l'URSS, l'Association de Volontaires pour le soutien à l'armée, à l'aviation et à la marine (DOSAAF) (6), qui compte entre 40 et 60 millions de membres. Selon les chiffres donnés en 1974 par le général A. A. Epichev, directeur politique des Forces armées, et confirmés récemment par le ministre de la Défense, le maréchal D. I. Oustinov, un appelé sur trois arrive actuellement au service actif avec une des 2 000 spécialités militaires existant dans les Forces armées, grâce à la formation donnée par les instructeurs (militaires de réserve ou à la retraite) de la DOSAAF (7). L'importance de cette Association dans la vie des Soviétiques est encore renforcée par le fait qu'elle dispose d'un quasi-monopole pour développer les sports et préparer au permis de conduire et qu'elle prend une part active dans l'organisation des « Jeux Olympiques » militaires entre pays membres du pacte de Varsovie.

(5) *Ibid.*

(6) Voir W. E. ODOM, *The Soviet Volunteers : Modernization and Bureaucracy in a public mass organisation*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1973, pp. 58 et suiv. pour les origines historiques de l'instruction en masse par l'intermédiaire d'organisations de volontaires dont la première remonte à 1923.

(7) Voir *Krasnaïa Zvezda*, 1^{er} juin 1974, pour la déclaration du général Epichev et *Pravda*, 23 février 1978 pour le rapport du maréchal Oustinov.

L'armée au service du régime

Dans un discours du 4 juin 1974, le maréchal Gretchko avait utilisé le terme « université du peuple » (8) en parlant du rôle des Forces armées soviétiques à l'époque actuelle. En février 1976, au XXV^e Congrès du PCUS, L. I. Brejnev allait affirmer à son tour que les « idées du patriotisme soviétique et de l'internationalisme socialiste » doivent être transmises non seulement par le parti mais aussi par le truchement de l'« école de la nation » (9) qu'est l'armée. De même que le système scolaire en URSS est un instrument d'endocinement qui a pour finalité de modeler la conscience collective conformément à l'idéologie officielle (10), le service militaire obligatoire constitue en effet un moyen privilégié d'assurer le conformisme social et politique des recrues ainsi que leur rectitude idéologique. Cependant, il faut bien voir qu'il ne s'agit pas là d'un monopole de l'armée mais d'un effort poursuivi en commun par les cadres militaires et civils, le parti restant le facteur d'intégration principal.

L'instruction politique et de parti du contingent est ainsi assurée par des officiers « politiques » qui figurent dans les tableaux d'effectifs jusqu'à l'échelon du bataillon inclus. L'emprise du parti sur le haut commandement et les Forces armées s'exerce d'une part à l'aide de la direction principale politique de l'armée et de la marine de guerre. Elle dépend organiquement du ministre de la Défense, mais reçoit ses directives d'action du secrétariat du Politburo du Comité central dont elle constitue la 17^e section. Depuis 1962, la direction politique a le même chef en la personne du général d'armée A. A. Epichev (11) qui jadis fut ministre adjoint de l'Intérieur de Staline. Par ailleurs, le parti est présent de façon plus directe à tous les niveaux de l'armée, puisque plus de 80 % de tous les militaires et plus de 90 % des officiers sont également membres du PCUS.

D'un autre côté, cependant, l'autonomie des officiers de rang par rapport aux officiers politiques s'est accrue de façon sensible depuis la militarisation du corps des « commissaires politiques » en 1942. Désormais, le principe du « commandement unique » (*edinonatchalie*) ne fait plus question et les rivalités entre le *Komandir* et le *politikom*

(8) *Krasnaïa Zvezda*, 5 juin 1974.

(9) *Pravda*, 25 février 1976.

(10) Sur le rôle du système éducatif, voir B. KERBLAY, *La société soviétique contemporaine*, Paris, Colin, 1977, pp. 145-166.

(11) Deux ouvrages récents du général Epichev traitent des problèmes spécifiques que pose le travail idéologique du parti dans les Forces armées. Voir A. A. EPICHEV, *Nekotorye voprosy ideologicheskoi raboty v sovietskikh vooroujennykh silakh*, Moscou, 1975, et *Partiia, organisator nachikh pobed*, Moscou, 1976.

qui avaient marqué l'histoire de l'Armée rouge dans l'entre-deux-guerres se sont estompées devant les nécessités techniques dictées par le fonctionnement d'une armée moderne. « Les organisations de parti de l'armée soviétique », précise l'article 65 du statut du PCUS, « mobilisent les effectifs militaires en vue de réaliser les tâches qu'implique la préparation militaire et politique, d'étudier les nouvelles armes et techniques, d'exécuter parfaitement leur devoir militaire, les ordres et les instructions de leurs chefs » (12).

Dans la conjoncture actuelle, le rôle éducateur dont l'armée soviétique est chargée revêt une importance particulière pour plusieurs raisons liées entre elles. Tout d'abord, dans le contexte de la politique de détente et de dialogue stratégique soviéto-américain, il est indispensable de combattre le danger d'un relâchement idéologique par une propagande patriotique susceptible de maintenir l'« image d'ennemi » nécessaire à l'effort de défense. Ensuite, la diffusion de l'instruction militaire par l'intermédiaire d'organismes non militaires comme la DOSAAF permet l'allocation de ressources très importantes à la défense sans que cela grève les budgets institutionnels. Enfin et surtout, le service militaire tel qu'il a été aménagé par la loi de 1967 est en rapport direct avec la structure sociale des Forces armées et avec le caractère pluri-ethnique de l'URSS.

Selon la Constitution de 1936, chaque République fédérée devait en principe avoir ses propres forces et son ministère de Défense (art. 18 b), mais cette disposition constitutionnelle — qui a disparu dans la Loi fondamentale du 7 octobre 1977 — n'avait jamais été appliquée. Depuis qu'en 1938 ont été supprimés les régiments recrutés sur une base nationale (13), l'armée soviétique est devenue au contraire un instrument privilégié de brassage des populations qui transcende les particularismes.

Ainsi, le service militaire joue un rôle formateur fondamental dans la modernisation du monde rural et dans l'adaptation des jeunes paysans à la civilisation urbaine. Il faut dire que l'incorporation dans l'armée a aussi exercé un attrait supplémentaire sur les jeunes ruraux puisqu'elle offrait aux jeunes recrues le fameux passeport intérieur qui les autorisait à quitter le village, mais indépendamment de ce fait le service militaire joue incontestablement un rôle non négligeable dans la socialisation de la jeunesse d'origine paysanne.

(12) Cité d'après M. LESAGE, Les institutions de l'URSS, *Documents d'études*, mars 1978, n° 102, p. 11.

(13) Durant la seconde guerre mondiale, on était partiellement revenu à des formations homogènes sur le plan national mais, dès la fin de la guerre, l'intégration complète des unités nationales est redevenue la règle.

Ce rôle de l'armée, facteur d'intégration, s'avère cependant plus difficile à réaliser face au renouveau des sentiments nationaux et religieux dans certaines Républiques non russes de l'Union soviétique. En évoquant les fonctions principales de l'armée « dans les conditions du socialisme avancé », le maréchal Oustinov avait insisté à nouveau, en février dernier, sur l'« union indestructible » des représentants « de toutes les classes et groupes sociaux, de toutes les nations et nationalités de notre grande patrie » qui doit se réaliser grâce à l'armée, « l'enfant bien-aimé du peuple soviétique pluri-ethnique » (14). Cette vocation des Forces armées, instrument privilégié de la cohésion interne de la société soviétique, risque cependant d'être contrecarré dans une certaine mesure par l'évolution démographique récente. En raison de l'explosion démographique des peuples musulmans de l'Asie centrale et du Caucase, dont le taux d'accroissement pour la période 1959-1970 se situe autour de 50 %, tandis que celui des Russes est de 13 % (15), la majeure partie des recrues ne sera peut-être plus russe dans quelques années. Or, l'encadrement de l'armée soviétique est assuré essentiellement par des Russes. L'opposition entre les cadres russes et une troupe non russe peut ainsi devenir une source de conflits et rendre plus aléatoire le rôle intégrateur de l'armée si toutefois les effectifs sont maintenus à leur niveau actuel.

Si la Constitution place la défense des conquêtes socialistes en tête des tâches assignées aux Forces armées soviétiques à l'époque actuelle, le champ d'application de cette clause dépasse pourtant, dans l'esprit des responsables tant civils que militaires, le cadre de l'Etat soviétique, pour englober également les Etats socialistes de l'Est européen. La double nature de l'URSS, à la fois un Etat comme les autres, et en même temps un Etat différent, apparaît en effet très clairement à la lecture de la Constitution. Ainsi le chapitre IV, consacré à la politique extérieure, incorpore d'une part les principes d'Helsinki (art. 29), mais affirme aussi que l'URSS, « en tant que partie intégrante du système socialiste mondial, de la communauté socialiste, développe et renforce l'amitié, la coopération et l'entraide amicales avec les pays du socialisme sur la base du principe de l'internationalisme socialiste » (art. 30). Par conséquent, les Forces armées soviétiques — les allocutions du 60^e anniversaire viennent de le réaffirmer avec vigueur — ont également vocation pour servir de facteur

(14) Rapport présenté à l'occasion du 60^e anniversaire des Forces armées soviétiques, le 22 février 1978, *Pravda*, 23 février 1978.

(15) Voir sur ce problème le bilan des Forces et vulnérabilités de l'URSS présenté par H. CARRÈRE D'ENCAUSSE, dans *Projet*, juillet-août 1977, 117, pp. 815-826.

d'intégration aux pays socialistes dans leur ensemble. Le renforcement récent des structures intégrées de l'organisation du pacte de Varsovie confirme d'ailleurs cette tendance générale qui vise à lier plus étroitement le modèle soviétique et la communauté socialiste.

Le facteur militaire dans la stratégie globale de l'URSS

Le rôle accru de l'armée soviétique se manifeste également par le fait que, depuis la chute de Khrouchtchev, les militaires accèdent plus largement aux postes élevés de la hiérarchie du pouvoir. Ainsi, en avril 1973, le maréchal Gretchko fut le premier militaire, depuis la disgrâce du maréchal Joukov en 1957, à accéder au Politburo. Il y entra même directement comme membre titulaire, sans avoir à accomplir le stage de suppléant, alors que son successeur au ministère de la Défense, D. F. Oustinov, en tant que civil responsable des problèmes de défense, était resté suppléant jusqu'au XXV^e Congrès de février 1976, date à laquelle il fut promu membre titulaire. Si la présence du ministre de la Défense est ainsi assurée de façon continue depuis cinq ans, ce fait ne signifie cependant pas que le haut commandement constitue une véritable force autonome, voire un « groupe de pression » homogène face au parti. Il s'agit plutôt d'un processus d'intégration au cours duquel les militaires sont associés plus étroitement que par le passé à l'élaboration des décisions politiques et ne servent plus seulement d'instrument d'exécution, sans que pour autant ce poids accru des militaires dans la société soviétique signifie une abdication du pouvoir politique, détenu par le parti (16).

Par ailleurs, les vues des militaires ont aussi fini par prendre plus d'importance puisque la gamme des questions sur lesquelles le haut commandement doit être consulté s'est considérablement étendue au cours de la dernière décennie. Ainsi, la représentation des militaires au sein de la délégation soviétique lors des négociations sur les limitations des armements stratégiques (SALT I) — un tiers environ du total des délégués — offrait une certaine garantie pour que le point de vue des spécialistes s'y exprimât suffisamment (17). De même, la présence à la table des négociations du maréchal Ogarkov, premier vice-ministre de la Défense et chef d'état-major des Forces armées,

(16) Le concept de l'armée « groupe de pression » avait été défendu notamment par R. KOLKOWICZ, *The Military*, pp. 131-169, in H. G. SKILLING, F. GRIFFITHS, *Interest Groups in Soviet Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1971 et fut réfuté par W. E. ODOM dans le dossier sur *The Soviet Military*, in *Problems of Communism*, 1973, 5, pp. 12-26.

(17) Voir R. BOURNAZEL, L'Union soviétique et les SALT : La coexistence à l'heure de la parité stratégique, *Revue française de science politique*, août 1973, XXIII (4), pp. 836 et suiv.

lors de la rencontre entre les ministres des Affaires étrangères américain et soviétique d'avril dernier, doit être interprétée comme un nouveau signe de la volonté des dirigeants d'associer les chefs militaires à la responsabilité d'un éventuel accord avec les Etats-Unis. Le personnage d'Ogarkov symbolise d'ailleurs une certaine continuité puisqu'il avait déjà fait partie, en tant que spécialiste des problèmes de technologie militaire au sein de l'état-major général (18), de la première délégation soviétique aux SALT, à la fin des années 1960. Enfin, les militaires sont également concernés par les priorités nationales autres que l'équilibre stratégique soviéto-américain et contribuent probablement à la définition de l'attitude que le pouvoir doit adopter face à des problèmes aussi variés que la puissance nucléaire et conventionnelle de la Chine, la sécurité et la réduction des armements en Europe ou la présence militaire de l'URSS dans le Tiers Monde.

Dans son allocution pour le 60^e anniversaire des Forces armées soviétiques (19), L. I. Brejnev développa à nouveau l'argument que les dirigeants de l'URSS invoquent constamment pour justifier leur politique militaire. Malgré des progrès indéniables accomplis depuis quelques années sur la voie de la détente, « le renforcement de la capacité de défense du pays » reste une tâche primordiale pour le Parti communiste et le Gouvernement tant que les « ennemis de la détente » ne renoncent pas à la course aux armements et menacent ainsi la sécurité de l'URSS. Or, la politique de détente menée par les dirigeants soviétiques depuis la fin des années 1960 va de pair avec un effort de surarmement sans précédent que de nombreux observateurs occidentaux voient avec une certaine inquiétude.

Si le thème du « danger soviétique » a ainsi réapparu dans les colonnes des journaux et les analyses des spécialistes, il convient néanmoins de voir l'effort de défense considérable fourni par l'Union soviétique sous plusieurs angles. En raison de l'accroissement constant de ses forces stratégiques, sa puissance navale et ses armements conventionnels, l'URSS apparaît sans doute comme une grande puissance capable de s'imposer face aux Etats-Unis. En même temps, il est probable que dans la perception des responsables tant civils que militaires, l'Union soviétique se présente également comme une « puissance menacée » en raison des vulnérabilités externes et internes évoquées plus haut. Ce fait fondamental rend extrêmement difficile

(18) Voir là-dessus l'étude de D. HOLLOWAY, *Technology and Political Decision in Soviet Armaments Policy*, *Journal of Peace Research*, 1974, 12, p. 260.

(19) *Pravda*, 23 février 1978.

l'appréciation des critères selon lesquels les dirigeants soviétiques fixent le seuil de « défense effective » indispensable à la sécurité de leur pays. Enfin et peut-être avant tout, la stratégie globale de l'URSS part de l'idée que la « corrélation des forces » (*sootnochenie sil*) entre les deux systèmes sociopolitiques opposés doit être progressivement modifiée en faveur des pays socialistes. C'est dans ce contexte que le facteur militaire apparaît comme une des données déterminantes qui permet en fin de compte d'atteindre des objectifs essentiellement politiques, en dehors de tout recours effectif à la force.

Ainsi, un consensus fondamental unit l'appareil du parti et les militaires de carrière dans la poursuite de buts communs. L'effort de défense soviétique, loin de résulter d'une pression de l'armée sur le pouvoir, fait partie intégrante des choix stratégiques et politiques effectués par les dirigeants. Les Forces armées sont à la fois une garantie essentielle de la sécurité de l'URSS, et un instrument important de la puissance soviétique à l'échelle mondiale. Tant que le pouvoir continue à considérer les crédits militaires comme prioritaires dans l'allocation des ressources et maintient la place élevée des militaires de carrière dans la hiérarchie du prestige social, l'armée apportera loyalement sa collaboration au parti et contribuera de façon déterminante à la stabilité interne et externe du système soviétique.

HENRI CHAMBRE

Les dissidents en URSS

De même que la Russie tsariste a connu une opposition active à l'autocratie au siècle dernier, l'Union soviétique a affaire aujourd'hui à ceux qu'on appelle les « dissidents », exactement les *inakomysljaščij*, c'est-à-dire « ceux qui pensent autrement » que ce que l'idéologie régnante s'efforce d'inculquer depuis l'école (1).

Au XIX^e siècle, les oppositions vont de la révolte ouverte (décembristes de 1825 qui veulent introduire les libertés publiques en tentant un coup d'Etat) et du terrorisme de la *Volonté du Peuple* des années 1880 aux sociétés secrètes, à l'opposition littéraire (Herzen, Tchernichevsky, etc.) et, au début du XX^e, à l'opposition institutionnelle (2).

Le régime soviétique, dès ses premières années, connaît lui aussi des oppositions, de Martov le leader des Mencheviks exilé par Lénine à l'*Opposition ouvrière* de A. Kollontaï, réduite au silence au Congrès de 1921 (3). Toute une pléiade de philosophes désabusés du marxisme, N. Berdiaev, S. Frank, S. Boulgakov, sont exilés en 1922 et 1923 et donnent alors à la philosophie mondiale ou à la pensée chrétienne un lustre notable (4).

Avant la deuxième guerre mondiale, c'est l'opposition trotskiste à Staline, laquelle entraîne l'exil de Trotski en Asie centrale d'abord, puis hors de l'URSS à dater de 1929 ; mais aussi celle de Bolcheviks durant la Grande Purge des années trente : Boukharine, F. Raskolnikov. Dès la fin de cette guerre, l'opposition à Staline reprend (5), et tente de perpétuer les idées de Lénine. Elles sont vite démantelées par la police spéciale (6).

C'est au début des années soixante que l'Occident découvre la présence de « dissidents » soviétiques à l'époque même du « libéral »

(1) Dans la presse soviétique, lorsque le terme est employé, il est toujours connoté par une expression péjorative, telle que : « agent du capitalisme » ou « contre-révolutionnaire ».

(2) V. A. PRÉCHAC, *Histoire de la Russie avant 1917*, Paris, Bordas, 1974.

(3) Cf. A. KOLLONTAÏ, *L'opposition ouvrière*, trad. fr., Paris, Ed. du Seuil, 1974, 173 p.

(4) Cf. B. ZENKOVSKY, *Histoire de la philosophie russe*, trad. fr., Paris, Gallimard, 1954, t. II, p. 315 et suiv., 414-425, 456-485.

(5) *L'opposition ouvrière* (1947), *L'œuvre véritable de Lénine* (1948).

(6) *Samizdat I*, Paris, Ed. du Seuil, 1969, p. 25-27.

N. S. Khrouščev. Avec l'expulsion de A. Soljenitsyne et l'orchestration calomnieuse qui lui est faite par la presse du PCF à la suite de la soviétique en 1974 (7), l'opinion occidentale commence à entrevoir les dimensions du phénomène. Antérieurement déjà, la revue *Esprit* avait appelé l'attention sur lui à l'occasion du procès intenté en 1964 au jeune poète juif A. Brodski (8). La chose serait cependant passée quasiment inaperçue si, au début de 1966, les autorités soviétiques n'avaient entrepris de frapper un grand coup en faisant comparaître devant les tribunaux A. Siniavsky et Juli Daniel, accusés d'avoir publié à l'étranger des nouvelles plus ou moins satiriques entre 1959 et 1964. Déjà en 1958, la situation dramatique de B. Pasternak, obligé moralement et pratiquement à renoncer au prix Nobel de littérature, avait alerté l'opinion (9).

En 1968, ce fut la manifestation sur la place Rouge pour protester contre l'invasion de la Tchécoslovaquie par les armées du Pacte de Varsovie et le procès qui s'ensuivit. (Quelques mois avant ce sont les procès de V. K. Boukovsky, V. N. Delaunay, I. I. Kouchev, puis de A. Ginzbourg à la suite de la manifestation sur la place Pouchkine le 22 janvier 1967 pour obtenir l'abolition des trois articles 190 ajoutés au Code pénal de la RSFSR de 1960) (10).

La publication en France de *L'archipel du Goulag* de A. Soljenitsyne (1974-1976), puis de *Le chêne et le veau* (1975), les prises de position de l'académicien A. Sakharov, l'expulsion du premier, plus tard celle de L. Plioutch (1976) permettent à l'opinion d'appréhender la nouveauté de ce qui a débuté sous N. S. Khrouščev et se poursuit à ce jour après les accords d'Helsinki sous L. Brežnev (11).

Au-delà de ces manifestations importantes, est-il possible d'évaluer en quoi consistent les courants « dissidents » dans l'Union soviétique de ce siècle finissant ? A vrai dire, c'est une tâche malaisée et pleine d'incertitude. Deux voies d'approche semblent possibles, bien qu'elles ne fournissent que des résultats incomplets ou précaires :

- un essai d'enquête sociographique qui s'appuie sur le matériel écrit et les témoignages dont on dispose ;
- une étude des textes juridiques au moyen desquels ils sont condamnés ainsi que le texte de la Constitution de 1977.

(7) *Projet*, mars 1974 ; *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 1974, n° 76.

(8) Cf. *Esprit*, 1965, n° 3, p. 531-534.

(9) O. IVINSKAIA, *Otage pour l'éternité*, Paris, A. Fayard, 1978, p. 276-298.

(10) Cf. H. CHAMBRE, *L'évolution du marxisme soviétique*, Paris, Ed. du Seuil, 1974, p. 441-446.

(11) Cf. H. CHAMBRE, dans *CARS*, 1974, n° 76 ; 1975, n° 93 et 103 ; 1976, n° 115 ; 1977, n° 135.

• De quoi dispose celui qui entend cerner ce que représentent les « dissidents » ? En vérité de peu de chose, comme chaque fois qu'il s'agit d'un phénomène social clandestin. Et, cependant, le nombre des documents émanant de dissidents et authentifiés s'élève à plus de 1 500 pour la période 1950-1970 (12). Depuis leur nombre s'est notablement accru.

Ces documents sont répertoriés et archivés depuis 1960 : *Arkhiv Samizdata*. Depuis 1972, ils sont accessibles dans certaines bibliothèques situées hors de France. Une petite fraction d'entre eux est traduite et publiée en langue française ou paraît en langue russe dans l'hebdomadaire *Russkaja Mysl'* (*La pensée russe*, Paris) et *Vestnik RSKhD* (*Le messenger orthodoxe*, Paris). A ces documents émanant d'URSS : RSFSR, Ukraine, Géorgie, etc., il convient d'ajouter les témoignages et interviews recueillis auprès des dissidents exilés, publiés dans divers périodiques, sans négliger ceux qui paraissent dans des bulletins d'émigrés russes, ukrainiens, etc.

La « dissidence » est un phénomène général, même si le nombre des « dissidents » est restreint. La variété des documents, les idées qu'ils expriment, leurs provenances diverses montrent à l'évidence que les « dissidents » sont à l'image de la société soviétique, multinationale, composée de « classes » différentes inégalement représentées dans ces textes, dans lesquelles les conceptions de la vie ne sont pas homogènes : marxistes, chrétiennes, juives, musulmanes, etc.

Les « dissidents » ne sont pas uniquement Russes, loin de là. Si Soljenitsyne, le plus connu d'entre eux dans l'opinion publique mondiale, et A. Sakharov sont Russes, le mathématicien L. Plioutch est Ukrainien, ainsi que le Dr Stern dont le procès récent a eu un retentissement notable ; V. Chalidze, membre du Comité de Défense des Droits de l'Homme à Moscou, est Géorgien. Et en Ukraine et en Géorgie, la « dissidence » sous le régime soviétique a une longue histoire.

Sans doute les intellectuels : savants, historiens, mathématiciens, biologistes, hommes de lettre, artistes, apparaissent-ils les plus nombreux à travers les documents parvenus à l'étranger et dans les textes publiés par la *Chronique des événements courants*, périodique apériodique qui paraît en *samizdat* en URSS malgré la répression permanente organisée contre ses rédacteurs, dactylographes et diffuseurs ; ainsi que dans d'autres périodiques *samizdat* ukrainien, lithuanien, etc. Mais les intellectuels et les étudiants avancés ne sont pas seuls. Tel *samizdat* parvenu en Occident et écrit par un ouvrier fait état de

(12) Cf. *Dissent in the URSS*, ed. by R. L. Tökés, Baltimore, Londres, The John Hopkins UP, 1975 et 1976, p. XIV.

l'existence de nombreux ouvriers qui approuvent sa protestation. Des kolkhoziens de diverses nationalités se retrouvent dans les camps de déportation où sont concentrés les « dissidents » condamnés. Dans la seule Lituanie, une pétition a recueilli près de 17 000 signatures, malgré les menaces de représailles ! Seuls les Tatars de Crimée peuvent entrer en compétition avec les Lituanais pour le nombre de signatures recueillies. Un tel nombre de signatures implique sans nul doute possible que se sentent concernés par l'objet de la pétition non seulement les milieux intellectuels, mais aussi des membres d'autres « classes » de la société soviétique.

Le contenu des documents édités en *samizdat* forme un éventail étendu. De la simple protestation contre l'application d'articles du Code pénal aux « dissidents » qui passent en jugement et des mauvais traitements qu'ils subissent en prison, dans les camps et les hôpitaux psychiatriques spéciaux, lesquels mettent en danger leur santé ou leur vie, il va jusqu'à la réclamation timide d'une démocratisation du régime, visant parfois uniquement son excès de bureaucratie et suggérant quelquefois la création d'un système de plusieurs partis. Certaines conceptions s'inspirent plus ou moins du slavophilisme, plus rarement du chauvinisme grand-russe considéré la plupart du temps comme un danger possible. Quelques-unes se contentent de critiquer le stalinisme résurgent et de souhaiter un retour au léninisme sans que cette expression ait un contenu bien défini. Quelques-uns estiment même que Lénine a stérilisé le socialisme en URSS par la manière dont il s'est opposé à toutes les tendances autres que la bolchevique (13). Qu'elles soient formulées à usage interne ou destinées à une plus large audience, ces conceptions atteignent rarement un niveau de précision qui en ferait un programme d'action. La *Lettre aux dirigeants* et le recueil *Voix sous les décombres* (1973) demeurent des cas exceptionnels, semble-t-il. Nombreux, par contre, sont les textes de protestation adressés au Présidium du Soviet suprême, au secrétaire général du PC/US, à l'ONU, ou même au pape de Rome.

Appliquer aux plus élaborées d'entre ces conceptions le terme de trotskiste, comme cela a été parfois fait au début en France, est excessif. Certaines s'inspirent d'un marxisme qui serait un retour à Marx beaucoup plus qu'à celui de Lénine : mais elles sont rares. Toutefois, il est des « dissidents » qui maintiennent haut et ferme leur conception communiste, à vrai dire un « socialisme à visage humain » : c'est le cas de L. Plioutch.

(13) Cf. A. AMALRIK, *Ideologies in Soviet Society, Survey*, 1976, vol. 22, n° 2 (99), p. 1-11.

Un des domaines qui suscite le plus de protestations est celui de la liberté religieuse, compte tenu des législations excessives qui en réduisent l'exercice à quasiment rien du tout. Ces protestations concernent surtout les orthodoxes et les sectes orthodoxes, les catholiques (Lithuanie), les protestants (Lettonie) et les sectes dérivées surtout le Baptisme et le Pentecôtisme.

Dans certains cas, elles forment un mélange avec la défense des droits de l'homme et des revendications culturelles et parfois politiques, issues du renouveau du sentiment national chez tous les peuples de l'Union dotés d'indépendance à une époque ou une autre de leur histoire : Musulmans en Asie centrale, Ukrainiens, Lithuaniens, etc. (14). Le cas des Juifs mérite une mention spéciale en raison de l'appartenance d'un nombre notable d'entre eux à l'*intelligentsia* et de l'existence de l'Etat d'Israël (15).

A partir de la formation en 1969 du Comité pour la Défense des Droits de l'Homme (A. Sakharov, V. Chalidze), c'est sur ce thème que portent les manifestations les plus importantes des « dissidents ». A ce propos, on soulignera qu'il n'existe nulle part en URSS de mouvements, de groupes dissidents organisés ou liés entre eux. Tout part de l'initiative individuelle ou de celle de quelques personnes occasionnellement unies dans un but précis. C'est une des raisons qui conduit ici à mentionner tant de noms de personnes. L'acceptation par l'URSS d'inclure dans les Accords d'Helsinki (1975) ce qu'on appelle la « Troisième corbeille » a été saisie intelligemment par les « dissidents » soviétiques comme un tremplin favorable à leurs actions dispersées. Aussi, le véritable Munich diplomatique par lequel s'est conclue la Conférence de Belgrade (1977-1978) est-il un coup dur autant pour eux-mêmes que pour les démocraties occidentales. L'Union soviétique ne manque pas de se prévaloir de cette situation internationale pour reprendre les tracasseries et les poursuites policières et judiciaires contre les « dissidents ». Elle s'en est donné les moyens dans la seconde mi-temps des années soixante.

• Même si « la loi ne jouit d'aucun prestige particulier et n'évoque pas le respect de l'ensemble des citoyens soviétiques » (16), il est dans la tradition de l'Union soviétique de ce temps de recourir à des actes légaux pour sanctionner les « dissidents » et leurs entreprises, essayant ainsi de voiler ce qu'il y a d'arbitraire, parfois d'exorbitant, dans l'attitude du pouvoir à leur égard. C'est un notable progrès par

(14) Cf. *Dissent in...*, p. 192.

(15) Cf. B. KERBLAY, *La société soviétique contemporaine*, Paris, A. Colin, 1977, p. 289.

(16) J. G. COLLIGNON, *Les juristes soviétiques*, Paris, Ed. CNRS, 1977, p. 513, 517.

rapport aux assassinats perpétrés par Staline et ses séides. La manière actuelle de procéder est d'autant plus tentante que l'élasticité des termes et de la rédaction des articles des Codes pénaux et des décrets qui les complètent ou les modifient est flagrante. Elle est le substitut de l'article 16 de l'ancien Code pénal (1922 et 1926) qui faisait appel à l'analogie et qui avait été critiqué dans les années 1956-1961 à tel point que la notion d'analogie a disparu des *Fondements du droit pénal de l'URSS et des Républiques fédérées* (1958) et des Codes pénaux adoptés par chacune des Républiques fédérées (17).

C'est contre l'arbitraire et la teneur erronée des chefs d'accusation, contre l'application dès lors arbitraire et incorrecte de certains articles des Codes pénaux, et contre les violations des dispositions des Codes de procédure pénale que se sont élevés les « dissidents » accusés puis condamnés et leurs amis, en ordre dispersé la plupart du temps. Aucun d'entre eux n'a jamais obtenu gain de cause quand appel a été fait des décisions des tribunaux de premières instance.

Contre le poète juif leningradois J. Brodski, inscrit comme traducteur à l'Union des Écrivains, et dont les ressources sont précaires de ce fait, on instrumente au titre du décret du 4 mai 1961 visant « les personnes qui se soustraient au travail socialement utile et mènent une vie antisociale et parasite », qui s'applique non sans distorsion à ce cas précis. On le condamne pourtant, le 13 mars 1964, à l'exil avec cinq années de travail correctif (18). Même modifié et simplifié par un décret du Présidium du Soviet suprême de RSFSR en date du 20-9-1965, ce chef d'accusation ne peut sérieusement être retenu pour sanctionner des poètes ou des écrivains frondeurs.

Aussi lors de l'affaire Siniavski Daniel (*i.c.* A. Terz, N. Arzac) suffisamment connue pour qu'il soit inutile ici d'en rappeler même l'essentiel, c'est sur l'article 70 du *Code pénal de RSFSR* que le tribunal fonde l'accusation et énonce les sanctions. Même L. Aragon proteste dans *L'Humanité* du 16 février 1966, car « c'est faire du délit d'opinion un crime d'opinion ».

Aussi le 16-9-1966, le Présidium du Soviet suprême de la RSFSR introduit-il, par décret, dans le Code pénal les articles 190¹, 190², 190³. Leurs dispositions renforcent les sanctions prévues par l'article 70 en ce qui concerne « la diffusion systématique sous forme orale d'assertions sciemment mensongères dénigrant le régime politique et social soviétique de même que la diffusion ou la rédaction sous forme écrite, imprimée ou sous toute autre forme d'écrits de teneur semblable »

(17) Cf. H. CHAMBRE, *L'évolution...*, p. 379-380, 384-386.

(18) *Op. cit.*, p. 438 et n. 44.

(art. 190¹) ; et en ce qui concerne « l'organisation ou la participation active à des activités troublant gravement l'ordre public (...) » (art. 190³).

Une démarche auprès du Soviet suprême effectuée, avant la ratification du décret en décembre 1976, par dix académiciens, trois vétérans du parti, quatre écrivains, deux historiens et le compositeur D. D. Chostakovitch n'aboutit pas. Elle consistait en une lettre dans laquelle ses auteurs estimaient que « l'adjonction au Code pénal des articles 190³ et 190¹ donne la possibilité d'interpréter d'une manière subjective, de qualifier arbitrairement les déclarations de quiconque de « notoirement fausses et outrageantes » pour le régime politique et social soviétique... Ils pourraient constituer des obstacles à l'exercice des libertés que garantit la Constitution de l'URSS » (19). Par la suite tous les auteurs de cette lettre eurent à subir des vexations de la part du KGB (20). C'est par application de ces articles 190 que sont désormais condamnés les « dissidents » de toutes sortes.

La Constitution de l'Union soviétique promulguée le 7 octobre dernier à Moscou (21) s'inscrit dans le droit fil de l'évolution du droit soviétique depuis le début des années soixante — au moins en ce qui concerne les libertés des citoyens et, donc, la situation des « dissidents ».

Sans doute les principes du droit, les libertés et les devoirs des citoyens (art. 39 à 69) sont-ils plus développés et mieux explicités que dans les 14 articles de la Constitution de 1936 (art. 118 à 131). En particulier, l'article 39 qui ouvre le chapitre 7 de la deuxième partie de la Constitution de 1977, fixe très clairement la portée et les limites des droits concédés aux citoyens. Il précise deux points :

- a) « Les citoyens de l'URSS jouissent de la totalité des droits et libertés personnels, politiques et économiques proclamés et garantis par la Constitution et les lois soviétiques » ;
- b) « L'usage de ces droits et libertés ne doit pas porter atteinte aux intérêts de la société et de l'Etat, ni aux droits des autres citoyens. »

Restriction notable que ne comportait pas la Constitution de 1936 demeurée plus imprécise : les citoyens soviétiques doivent user de leurs droits et libertés « en conformité avec les intérêts des travailleurs et en vue de renforcer la construction socialiste » (art. 125). Ce n'est qu'en 1971 que deux éminents juristes soviétiques précisent devant l'Association de Droit international comparé qu' « il est interdit d'user de ces libertés au détriment de l'Etat socialiste » (22).

(19) Cf. H. CHAMBRE, *L'évolution...*, p. 399-400 et 447.

(20) Cf. *Dissent...*, p. 63.

(21) Cf. H. CHAMBRE, *La nouvelle Constitution soviétique, Projet*, janvier 1978, n° 121.

(22) Cf. H. CHAMBRE, *L'évolution...*, p. 448.

La situation des « dissidents » ne sort pas meilleure de l'adoption de la Constitution de 1977. Au contraire, ils sont nettement avertis des limites à ne pas franchir — ce qui n'était pas dit clairement dans la Constitution de 1936. Au cours de l'année 1977 l'avertissement a été répété plus d'une fois. En février-mars, à une réunion de rédacteurs de journaux et gazettes tenue par la Section d'Agitation et de Propagande du cc du parti, L. I. Brežnev a déclaré : « Dans la rédaction des journaux et gazettes, on trouve un grand nombre de réclamations de Soviétiques qui exigent qu'on fasse preuve, finalement, de courage, et qu'on emprisonne les dissidents. A la suite de quoi, il a été décidé de réprimer 50 dissidents parmi les plus actifs et de les traiter sévèrement sans cérémonie. Il est temps de faire preuve de force et de ne pas attirer l'attention de l'Ouest. » L. I. Brežnev est revenu sur ce sujet en mars à l'assemblée des syndicats soviétiques. Après avoir qualifié les « dissidents » d'« agents de l'impérialisme », il a ajouté : « Naturellement, nous prenons et nous prendrons à leur égard les mesures prévues par notre législation » (23). Et, dans les *Izvestija* du 27 mars : « Chez nous, il est interdit de « penser autrement » que la majorité. » Depuis la fin de la Conférence de Belgrade, procès et vexations ont de nouveau assailli les « dissidents ».

Il convient aussi de relever que certaines dispositions de la Constitution ne peuvent pas ne pas faire question et poser des problèmes de conscience aux croyants soviétiques ; chrétiens, juifs et musulmans. Outre certaines affirmations du Préambule, ce sont celles des articles 6 et 25 qui font référence à « l'enseignement marxiste-léniniste » et à la « formation communiste », alors que l'athéisme fait partie intégrante de l'idéologie marxiste-léniniste soviétique.

Les « dissidents » soviétiques ne sont pas les membres d'une quelconque opposition au régime et il ne semble pas que leurs interventions aient profondément entamé les masses. Vu de loin, leur rapprochement tient en ce que la dissidence « est plus une forme de pensée, une attitude, qu'une résistance organisée. Ce qui rapproche les dissidents, ce sont les vexations, les condamnations. Leur force tient à la profondeur de leur conviction et aux relations confiantes qui les lient dans une action qui est nécessairement secrète » (24). Leur force réside, non dans la « critique des conditions politiques » (K. Marx, 1842), mais dans la protestation de la conscience des hommes face au mensonge.

(23) Cité dans H. CHAMBRE, *La nouvelle constitution...*, *op. cit.*, p. 101.

(24) B. KERBLAY, *op. cit.*, p. 291.

EUGÈNE ZALESKI

Le pouvoir économique en URSS

Le caractère monolithique du pouvoir en URSS

Le terme « pouvoir économique » n'apparaît pas dans la littérature soviétique contemporaine. Le contenu du « pouvoir » est utilisé dans un sens large et comprend l'ensemble des activités du pays.

Comme titulaires du pouvoir apparaissent successivement dans les Constitutions soviétiques les « Soviets des députés ouvriers, paysans et soldats » (Constitution de la RSFSR de 1918), « les travailleurs de la ville et de la campagne représentés par les Soviets des députés des travailleurs » (Constitution de 1936) et le peuple, l'exerçant « par l'intermédiaire des Soviets des députés du peuple » (Constitution de 1977). La doctrine soviétique ne connaît qu'un seul pouvoir, celui de l'Etat, sans faire de distinction quant au fond entre ses multiples attributions.

En fait, dans la pensée marxiste, la notion de pouvoir économique se confond avec celle de propriété des moyens de production. En régime capitaliste, il y aurait une contradiction inconciliable entre la propriété privée des moyens de production et le caractère social du processus de production. Cette contradiction disparaîtrait avec la socialisation des moyens de production. La forme la plus développée et supérieure de la propriété socialiste est celle de l'Etat du peuple tout entier. La propriété coopérative des moyens de production (kolkhozienne, etc.) est une forme de propriété socialiste moins mûre et représente un degré moindre de socialisation (1).

En Union soviétique, l'Etat est donc détenteur à la fois du pouvoir politique et du pouvoir économique en raison de son caractère de propriétaire des moyens de production. Mais l'appareil de

(1) *Economie politique. Le socialisme*, sous la direction de G. KOZLOV, Moscou, Editions du Progrès, 1977, pp. 78-91.

l'Etat, tel qu'il est prévu par la Constitution, n'est pas le seul titulaire de ce pouvoir. Il est soumis au Parti communiste, « la force qui dirige et oriente la société soviétique » et qui constitue « le noyau de son système politique, des organismes d'Etat et des organisations sociales » (2). Le Parti communiste exerce son pouvoir en tant qu'avant-garde de la classe ouvrière « alliée » à la paysannerie.

Il semble donc que le peuple soviétique, propriétaire des biens de production et source du pouvoir politique, délègue doublement ses pouvoirs : en tant qu'ouvrier et paysan (les travailleurs) au Parti communiste et en tant que citoyen à l'appareil de l'Etat au Soviet suprême de l'URSS. Dans les deux cas d'ailleurs, cette « délégation » est plus apparente que réelle, compte tenu du monopole du parti unique en URSS et du processus de désignation des candidats au Soviet suprême.

Le pouvoir économique de l'Etat soviétique et son exercice effectif

Dans la mesure où le pouvoir économique se confond avec la propriété des moyens de production et où cette propriété est détenue par l'Etat on serait tenté de confondre le problème de l'exercice du pouvoir avec la répartition formelle des compétences entre les divers organes de l'appareil de l'Etat : Soviet suprême, Soviets des Républiques fédérées, Conseil des ministres de l'URSS, Conseils des ministres des Républiques fédérées, ministères, directions générales ou unions, entreprises, *kolkhoz*, *sovkhos*, etc.

En réalité, le pouvoir économique comme attribut du droit de propriété ne se confond pas avec le *pouvoir effectif de décision* en matière économique résultant de la gestion effective des moyens de production. On pourrait faire ici la distinction entre la *propriété* et la *possession* qui seule permet une gestion effective. En d'autres termes, en nationalisant les moyens de production, l'Etat soviétique a laissé entier le problème du *pouvoir économique réel* et de sa répartition entre les divers organismes étatiques ou coopératifs.

Il est facile de démontrer que le pouvoir effectif de *décision en matière économique* ne se confond nullement avec la hiérarchie formelle des organes de l'Etat soviétique.

La centralisation du pouvoir au sein de la direction du parti ou du Gouvernement ne signifie pas la concentration identique de la *décision* et il ne suffit pas de s'arroger tous les pouvoirs pour les exercer en fait.

(2) Constitution. Loi fondamentale de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, adoptée le 7 octobre 1977, Moscou, 1977, p. 8, art. 6.

Si l'on fait abstraction de l'organisation fédérale de l'Etat soviétique (qui reproduit au sein de chaque République fédérée la structure des organes de l'union), on peut distinguer quatre échelons principaux de gestion : a) Conseil des Ministres ; b) Ministère ; c) Direction générale (union industrielle actuellement) ; d) Union de production, entreprise, *kolkhoz* ou *sovkhos*.

Le Conseil des ministres (agissant sous contrôle du parti) détient formellement tous les pouvoirs économiques. Etant donné le nombre de ses membres, il délègue en fait ses pouvoirs à son Présidium. Mais le Présidium, en tant que Comité restreint ne peut que fixer les grandes lignes de la politique économique et arbitrer entre les demandes des ministères. Les directives et les ordres du Présidium deviennent plus précis à chaque échelon de la gestion et consistent à spécifier les indices transmis d'en haut et à effectuer les arbitrages autonomes, là où l'autorité supérieure n'est pas consultée. Cette précision des ordres reçus d'en haut représente en fait un *pouvoir de décision* en matière économique.

Le pouvoir de l'entreprise (union de production, *kolkhoz*, *sovkhos*, etc.) est théoriquement le plus faible. Elle constitue cependant l'unité de base de l'industrie détenant l'autonomie comptable (*khozrasčet*), un bilan autonome et constituant l'« échelon le plus bas de la gestion de l'industrie ; on lui impose les plans et on en vérifie l'exécution ». En fait, le pouvoir réel de décision de l'entreprise est nettement plus élevé que son pouvoir formel. L'entreprise constitue un collectif de travailleurs qui a ses intérêts propres — la maximisation du revenu — que n'assurent pas toujours les ordres imposés d'en haut. Le collectif de l'entreprise use donc des pouvoirs qui lui restent (et notamment la déclaration de ses capacités de production) pour infléchir les ordres dans le sens le plus favorable à ses intérêts.

Le pouvoir de décision de l'entreprise naît aussi de ce que les ordres innombrables qui lui sont adressés ne sont pas toujours compatibles entre eux et que les critères multiples du succès lui laissent un choix de fait.

Mais ses pouvoirs réels ont encore une autre origine. C'est au niveau de l'entreprise que se produit la rencontre entre les directives (planifiées ou non) des organes supérieurs et les *contraintes* technico-économiques. C'est à son niveau que l'on constate si l'ordre transmis par les autorités supérieures est exécutable et que se situe la rencontre entre le plan comme expression du pouvoir étatique et le processus économique largement autonome par rapport à ce pouvoir.

La répartition des pouvoirs entre les divers échelons de la gestion

apparaît avec le plus de netteté lors de l'élaboration des plans. Les indices du plan transmis sous forme d'ordres administratifs sont fortement agrégés au niveau central et précisés à chaque échelon. Après les réformes économiques quelque 2 000 indices du plan de production et de répartition étaient approuvés par le Gosplan, 12 000 par le Comité d'Etat pour l'Approvisionnement matériel et technique et 25 000 par les ministères et les Conseils des ministres des Républiques fédérées (3). Si l'on compare ces chiffres à celui de la nomenclature de la production industrielle (plus de 20 millions) et si l'on sait que les indices du plan ne concernent pas seulement la production industrielle mais aussi la production des autres branches, les coûts, la productivité, les investissements, etc., on peut réaliser l'étendue du domaine laissé aux compétences des organes intermédiaires et des entreprises.

La concentration des pouvoirs économiques résulte en grande partie en Union soviétique du maintien du rationnement des biens de production, dénommé « approvisionnement matériel et technique ». Les pouvoirs les plus importants dans ce domaine sont concentrés au sein des ministères et de leurs directions générales (*Glavk*). Mais l'entreprise soviétique s'efforce de produire le maximum d'articles qu'elle utilise dans son processus de production et une partie de son approvisionnement est décentralisée. Les détenteurs de fonds (ministères pour la plupart) doivent obéir, en principe, aux plans trimestriels d'approvisionnement matériel et technique. En réalité, en situation de pénurie ils détiennent un pouvoir de fait et prêtent une oreille souvent bienveillante aux démarcheurs des usines, les *tolkači*. Le pouvoir de décision en matière d'approvisionnement matériel et technique est d'ailleurs lié à celui de la production : puisque le refus de livraison provoque l'arrêt de la production, l'entreprise a un moyen de pression sur les organes supérieurs.

La « décentralisation » réelle du pouvoir de décision en matière d'approvisionnement intervient de façon très simple. Les entreprises ont tendance à stocker plus ou moins « légalement » les matériaux et l'équipement déficitaire (et même la main-d'œuvre au moyen du sous-emploi) ou à recourir au troc avec leur propre production. L'expérience de la planification soviétique montre, en tout cas, que les priorités en matière d'approvisionnement sont assez difficiles à respecter et les « pressions » venant de la « base » difficiles à contenir.

(3) P. KRYLOV et M. ČISTJAKOV, *Voprosy soveršenstvovanija metodiki planirovanija promyšlennosti* (Problèmes de l'amélioration des méthodes de planification de l'industrie), *Planovoe Khozjajstvo*, 1968, n° 3, pp. 11-12.

Le pouvoir du plan et le pouvoir du marché

Selon la doctrine marxiste, une des justifications principales de l'appropriation collective des moyens de production réside dans la condamnation de l'échange, comme source d'exploitation. La transition vers le communisme devrait donc se traduire par la réduction progressive du domaine de la propriété coopérative et privée et par la répartition autoritaire de plus en plus étendue des ressources dans le secteur étatique.

Le principe de la propriété étatique des moyens de production interdisait aux théoriciens soviétiques d'admettre le fonctionnement de la loi de la valeur et de l'échange à l'intérieur de ce secteur. On ne peut pas acheter ou vendre quelque chose à soi-même. C'était là la conséquence de la fiction d'un pouvoir économique unique détenu par l'État propriétaire.

La dispersion du pouvoir de décision économique à travers les multiples échelons de l'administration économique rendit cette conception caduque. On a admis, après la mort de Staline, que la loi de la valeur jouait dans le secteur étatique et l'échange a été réintroduit dans la Constitution de 1977 (art. 16) comme un élément essentiel de l'économie soviétique.

L'échange, et son expression le marché, est en réalité un concurrent sérieux au pouvoir économique total auquel prétend l'État soviétique. La demande solvable qui se manifeste sur le marché (surtout celui des biens de consommation individuelle) pourrait influencer les commandes adressées aux entreprises de production et infléchir ainsi les ordres venant des pouvoirs centraux dans le cadre du plan. Le Gouvernement soviétique s'est toujours opposé à l'idée d'une « monnaie active », au moyen de laquelle la demande solvable des consommateurs grignoterait les zones réservées au plan central. Le maintien des relations monétaires-marchandes doit se faire *dans le cadre des limites* fixées par le plan central.

Le Gouvernement soviétique tolère une certaine autonomie de fait de l'entreprise, mais elle doit s'exercer dans le cadre du plan et non celui du marché. Il n'est donc pas étonnant que toutes les propositions de réformes visant à octroyer une autonomie réelle aux entreprises aient été repoussées. Le nombre d'indices centraux du plan a été faiblement réduit, le rationnement (approvisionnement matériel et technique) maintenu avec peu de changement et le recours aux stimulants matériels fortement limité. Le pouvoir du plan s'oppose ainsi au pouvoir économique de l'entreprise et du consommateur qui pourrait se manifester à travers le marché.

Quelles sont les raisons de ce refus obstiné de céder le contrôle

direct sur l'économie alors que ce contrôle ne peut de toute façon porter que sur les grandes lignes de la politique économique et qu'il compromet gravement l'efficacité ?

Il semble qu'une des raisons de cette attitude réside dans la conception du caractère monolithique du pouvoir en URSS. En cédant à propos du marché, les autorités soviétiques craignent de faire apparaître en URSS un pouvoir économique autonome, exercé soit par les travailleurs en tant que consommateurs, soit par les mêmes travailleurs en tant que collectifs des entreprises (la participation se limite en URSS aux questions de gestion des fonds sociaux de l'entreprise). Un « pouvoir économique autonome », craint par le Gouvernement, pourrait compromettre, selon les porte-parole du régime le rôle de « guide » et de source d'inspiration (*glubokaja partijnost*) dévolu au Parti communiste dans la gestion et la planification à caractère impératif (*direktivnyj*) et provoquer la séparation entre l'économie et la politique (4).

Mais le refus de reconnaître un pouvoir économique distinct de celui de l'Etat propriétaire unique, facilite-t-il l'analyse des rapports de production en URSS ? La « superstructure » est-elle encore en accord avec la « base » ?

(4) G. SOROKIN, *Nekotorye voprosy teorii planirovanija* (Quelques problèmes de la théorie de la planification), *Voprosy Ekonomiki*, 1968, n° 5, p. 93.

GEORGES SOKOLOFF

*Le rendez-vous manqué
du consommateur et du pouvoir*

Le pouvoir soviétique doit-il, pour durer, chercher à se rendre populaire en gérant l'économie de façon à créer un sentiment de mieux-être matériel chez le citoyen ? Est-il au contraire assez libre des contraintes que comporte la quête de ce type de soutien social ? On sait que la même question avait été posée dès l'aube du régime par Lénine : sa dialectique du politique et de l'économique englobait bien évidemment le problème plus précis qu'on vient d'évoquer. Toujours actuel, donc permanent, ce problème semble inscrit dans la structure même du régime soviétique. Et en y réfléchissant, l'économiste peut sans doute utilement contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du système politique de l'URSS. On aura en effet une interprétation bien différente des raisons de changements de personnel politique au sommet, des motifs de la coopération avec l'Ouest, des critères sur lesquels se fonde la stratégie géopolitique de l'URSS suivant le poids qu'on aura reconnu à la « contrainte-consommation » dans le processus de décision soviétique.

La réponse qui convient à ce type d'interrogation paraît se dessiner lorsqu'on observe, à travers l'histoire économique du pays, le comportement de certains grands indicateurs : telles l'évolution comparée des « groupes » industriels A et B (biens de production et biens de consommation), ou la part revenant à l'investissement et à l'offre de matériels militaires dans la production finale. Les valeurs prises par ces variables oscillent fortement suivant les périodes et les années. Mais l'« oscillateur » qui les anime ainsi n'est manifestement pas commandé par un mécanisme *économique*. Certes, il est toujours dangereux de vouloir refaire l'histoire avec des si. Néanmoins, on ne

risque guère d'erreurs à affirmer que, notamment, la croissance comparée de l'offre de biens d'équipement et de consommation eût été, en maintes circonstances historiques, tout autre si elle avait été animée par les forces du marché.

Une précision importante paraît, à ce niveau, nécessaire. Ce qui est mis en évidence ainsi n'est pas simplement l'effet d'une « politique économique soviétique ». Bien des économies sont en effet plus ou moins guidées ; on s'efforce un peu partout de contrôler, de réguler le mouvement de l'économie à l'aide d'actions anticipatrices fondées sur la connaissance du fonctionnement des marchés. Or, le cas soviétique est tout différent. Ici, le guide ne veut plus obéir à l'économie pour lui commander. Ses décisions, même si elles ne sont pas vraiment libres en fait, sont déterminées par une logique à part. Plutôt que de politique économique, on pourrait parler, dans ce cas, de politiques de l'économie.

Il suffit de compléter ces indications par ce qu'on sait des spécificités de la démocratie soviétique pour obtenir un schéma simple : le pouvoir *peut* orienter le développement de l'économie dans un sens qui ne satisfasse pas le consommateur-citoyen, ce dernier ne peut pas sanctionner le pouvoir.

Pareil état des relations entre pouvoir politique et forces économiques ne signifie d'ailleurs pas que ces dernières soient mortes. Il continue d'exister en URSS une économie vivante qui se manifeste soit en dehors de la légalité — les diverses variétés de marchés noirs —, soit sous le couvert officiel — l'inflation « déguisée » par la direction centrale de Statistique —, soit encore différemment. Il y aurait beaucoup à dire en particulier des « métamorphoses » de l'économie soviétique, pour montrer comment de nombreux types de déséquilibres, loin d'en être définitivement évacués, s'y manifestent sous des aspects différents : une partie des tensions inflationnistes sous forme de files d'attente et d'épargne stérile, un chômage potentiel sous forme de défaut de productivité, etc.

Mais la survie d'une économie parallèle ne signifie pas que les forces qui l'animent aient droit de cité. Tout au contraire les signaux de crise transmis par cette économie parallèle ont souvent révélé la détermination avec laquelle le pouvoir voulait aller, selon l'expression de Kouïbychev, à « contre-courant du marché ».

On peut en dire à peu près autant d'une autre observation possible. A diverses étapes de l'histoire économique de l'URSS, les autorités centrales ont entrepris des actions manifestement destinées à soulager

le poids, intolérable, comprimant la « sphère de la consommation » : après le communisme de guerre, au début du second Plan quinquennal ou en guise de déstalinisation de l'économie. Bonne occasion pour remarquer que le pouvoir soviétique peut parfaitement percevoir les dangers politiques issus d'une restriction trop brutale de la consommation, pour noter en définitive qu'il n'y a qu'une différence d'ampleur — non de nature — entre les problèmes qui se posent aux gouvernements soviétique et occidentaux ? A vrai dire, l'objection ne tient pas. Les actions en faveur du consommateur qu'on a citées ont été très éphémères : bien plus que comme des réorientations, elles ont du reste été aménagées comme des « pauses » (*peredyski*) dans le marathon de l'industrialisation. En outre, ces virages négociés d'extrême justesse, devant un risque d'explosion sociale, n'ont vraiment guère de point commun avec les corrections précises que cherche à mettre en œuvre l'Etat occidental, sitôt que s'allume tel ou tel « clignotant ».

L'indépendance du pouvoir soviétique à l'égard de la contrainte-consommation apparaît ainsi comme un postulat solide. Mais plus opiniâtres encore sont deux penchants de l'esprit occidental :

- la foi, fût-elle très inquiète, en un progrès universel assimilé à l'affirmation progressive des valeurs associées à notre schéma d'organisation sociale ; il est difficile de croire à la démocratie, au libéralisme économique, à la libre expression culturelle et d'admettre en même temps que ces valeurs puissent être durablement proscrites de sociétés voisines, notamment lorsqu'elles se sont engagées sur les rails de la « croissance économique moderne » ;
- la crainte, liée à ce qui précède, de s'appuyer par trop sur l'histoire comme source d'enseignements aptes à expliquer le présent et l'avenir ; pour éviter de tomber dans le péché d'extrapolation, on scrute anxieusement l'actualité pour y découvrir les nouvelles tendances ou les ruptures annonciatrices des changements à venir.

Et justement l'évolution récente de l'URSS semble comporter de semblables tendances. Des « tournants » en faveur de la consommation cités au point précédent, on a volontairement omis, mais pour lui faire une place à part, celui amorcé dès 1965 par l'équipe dirigeante actuelle. Car il apparaît non comme une « pause » de plus, mais comme une réorientation durable.

Très généralement, cette stratégie nouvelle se présente comme une succession de trois Plans quinquennaux (les VIII^e, IX^e et X^e Plans), aux objectifs d'investissement et de production incontestablement

plus propices au progrès de la consommation des ménages. Dans chacun de ces trois plans, l'effort a certes été conçu différemment : programmes annuels de développement des industries de consommation de 1966 à 1970, programme quinquennal en faveur de ces mêmes industries de 1971 à 1975, développement prioritaire du « complexe agro-industriel » et de certains services depuis 1976, avec réduction des charges générales d'investissement et tentative évidente de résorber les tensions inflationnistes. Ces tactiques quelque peu différentes ne sont d'ailleurs pas exclusives de certaines constantes majeures : en particulier, un effort d'investissement permanent dans l'agriculture. On doit simplement rappeler à ce propos que les dépenses totales en faveur de ce secteur ont plus que doublé de 1966 à 1975, et que la part de l'investissement productif lui revenant dans le X^e Plan dépasse encore de près de 6 points (27,4 % contre 21,6 %) celle observée dans le plan précédent.

En outre, il semble être apparu une sensibilité nouvelle, chez certains dirigeants, de la nécessité *politique* de cette réorientation de l'économie. À cet égard, on peut notamment rappeler les propos tenus par L. Brejnev au XXV^e Congrès du parti. Celui-ci a reconnu la faible capacité de l'économie soviétique à produire biens de consommation et services — une production très injustement considérée, a-t-il dit, comme « secondaire et accessoire ». Il a sévèrement dénoncé « l'incurie et le laisser-aller » des responsables de cet état de fait. Il a tenu à rappeler que « la croissance des revenus monétaires ne signifie pas que le niveau de vie progresse en termes réels ». Il a voulu rappeler également, à ceux qui l'auraient ignoré, que le progrès du niveau de vie « est une affaire d'une importance politique et économique considérable ». Et, avec le même accent sur l'aspect politique du problème, il a lancé cet avertissement aux travailleurs du secteur de la consommation : « Camarades, c'est de vous, de votre travail, que dépendent en grande partie le bien-être et l'humeur des Soviétiques. »

Les préoccupations ainsi exprimées par L. Brejnev doivent néanmoins être interprétées avec circonspection. Elles signifiaient en fait tout d'abord que les efforts déployés en faveur du consommateur se sont, jusqu'à présent, soldés par de nombreux échecs.

Effectivement, la croissance relative des industries de consommation a mal obéi aux instructions du Plan. Le progrès tendanciel de l'agriculture a été marqué par de fortes irrégularités de la production et parfois, comme en 1975, par de véritables effondrements.

Les tensions inflationnistes continuent d'être vives, comme le montre la permanence d'une abondante épargne forcée. Autres témoins de l'insatisfaction du consommateur, les marchés parallèles paraissent en pleine recrudescence. Comme si, conjointement à ce qu'on observe dans les domaines social et culturel, s'affirmait une véritable « économie dissidente ».

Pour rester strictement dans notre propos, et ajuster la réponse qui semble en définitive convenir à la question qu'on s'était initialement posée, ce n'est d'ailleurs pas ce constat d'échec qui est le plus significatif : après tout, un gouvernement peut fort bien rechercher honnêtement à satisfaire le consommateur — citoyen et, du fait de diverses circonstances, n'y parvenir point. En revanche, certaines raisons de cet échec paraissent plus éclairantes.

Au nombre des explications générales de ce qui se passe actuellement, on peut trouver des facteurs « objectifs ». Par exemple, il est possible que la dotation actuelle de l'URSS en ressources productives, après des décennies d'industrialisation, ne soit plus aussi propice qu'avant à un développement prioritaire du secteur agricole et des industries d'aval : en somme la politique actuelle devrait aller à « contre-courant » des structures acquises par l'économie, un peu comme le développement des industries lourdes de la fin des années vingt allait à « contre-courant » aussi, quoique en sens inverse. Par ailleurs, on peut incriminer l'impatience du consommateur soviétique : c'est de sa montée, plus rapide que le progrès des possibilités réelles d'offre de produits de consommation, que naîtrait l'insatisfaction présente.

Cependant, il est douteux que le fond du problème soit là. Dans la politique qu'il a menée depuis une douzaine d'années, le pouvoir soviétique a en somme cherché à se substituer aux forces du marché pour opérer à leur place, sous son contrôle, le rééquilibrage qu'elles auraient accompli depuis longtemps. Pour schématiser sa démarche, on dira qu'il a volontiers cherché à ramener le problème de l'allocation de biens de consommation à celui, plus familier pour le planificateur, de l'approvisionnement matériel et technique d'usines ou de chantiers. Dans ce schéma, ne suffisait-il pas de remplacer les normes d'utilisation de matières premières ou de demi-produits par des « besoins », techniquement définis, de consommation ? Les inadéquations actuelles de l'offre à la demande montrent le caractère parfaitement inapproprié de cette approche. Elle a ignoré, et sans doute pas en toute innocence, qu'il eût en fait fallu, parallèlement au renforcement des capacités d'offre de produits de consommation, rebâtir un

mécanisme économique permettant une libre expression de la demande.

En définitive, on semble se trouver aujourd'hui face au paradoxe suivant. D'incontestables efforts matériels montrent que le consommateur est davantage respecté, voire craint. Mais on appréhende au moins autant ce qu'il adviendrait des institutions en place si le consommateur retrouvait aussi un certain pouvoir d'orientation et de verdict sur les décisions économiques. Du coup, le consommateur est en fait déçu, il ne répond pas activement aux incitations officielles à un travail plus productif et plus soigneux, et le pouvoir ne récupère pas sa mise.

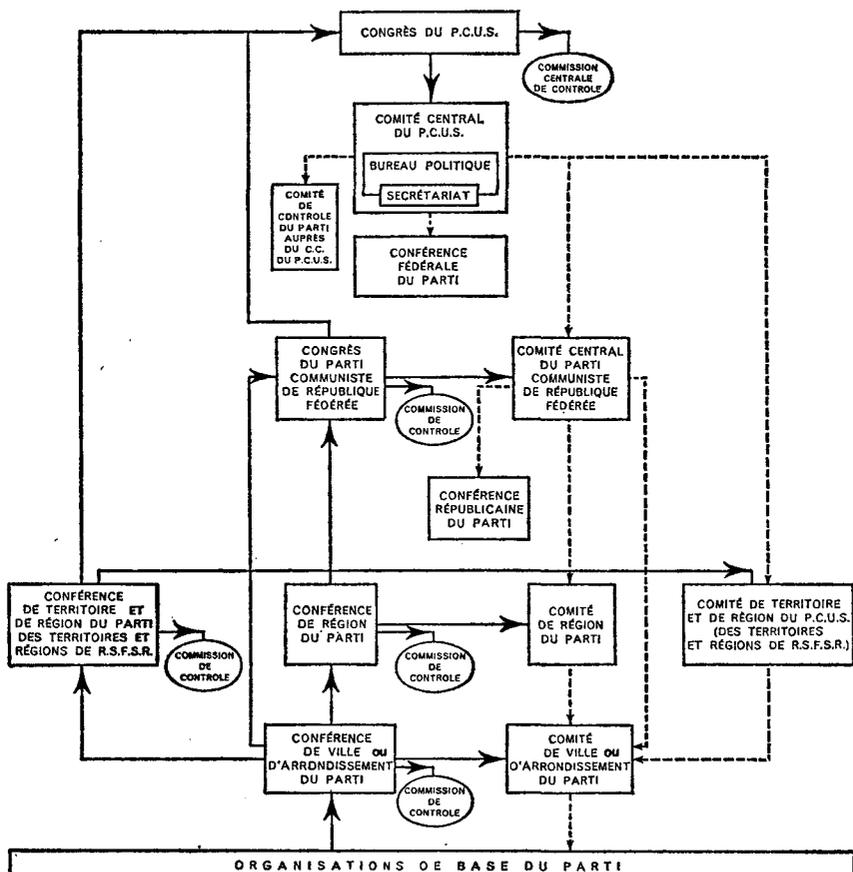


(Lit. gazeta, 14-9-77, n° 37, p. 16.)

L'Enfer et le Paradis vus par la *Literaturnaja gazeta*.

DOCUMENTS

Structure du Parti communiste de l'Union soviétique



ÉLECTION —————

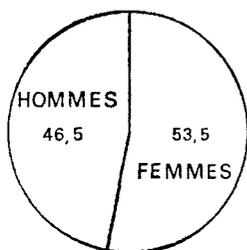
----- SUBORDINATION

Remarque. — Dans les Républiques fédérées où il n'existe pas de divisions régionales, les comités de ville et d'arrondissement dépendent directement des comités centraux des Partis communistes des Républiques fédérées.

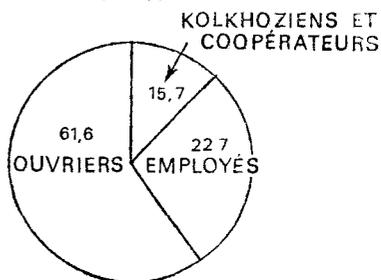
Tableau extrait de *Političeskaja organizacija sovetского obščestva (L'organisation politique de la société soviétique)*, Moscou, 1972, p. 71.

Composition de la société soviétique en 1977

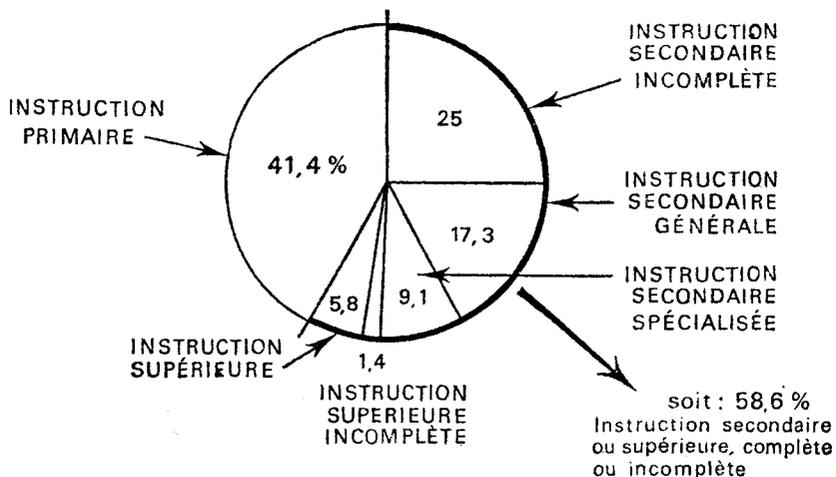
**RÉPARTITION
PAR SEXE**
(En %)



**RÉPARTITION
PAR ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**
(En %)



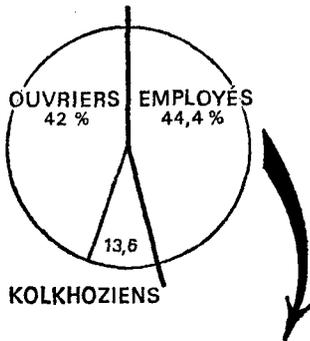
RÉPARTITION PAR NIVEAU D'INSTRUCTION
(En % de la population âgée de plus de 10 ans)



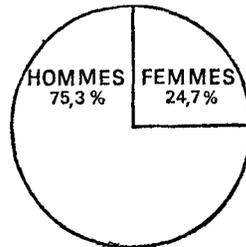
Source : *Narodnoe Khozjajstvo*, op. cit., p. 8, 40 et 55.

Composition du Parti communiste

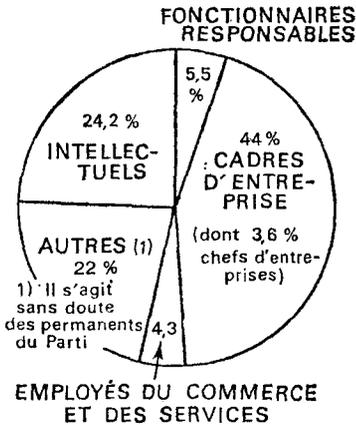
**RÉPARTITION
PAR PROFESSION (1977)**



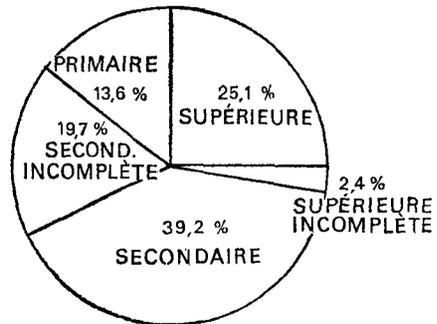
**RÉPARTITION
PAR SEXE (1977)**



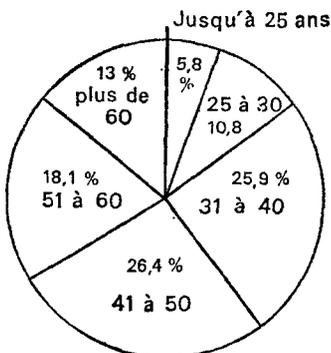
**RÉPARTITION
DES EMPLOYÉS (1977)**



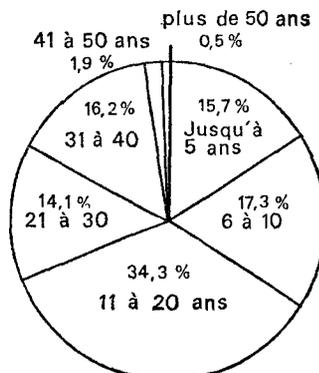
**RÉPARTITION
PAR NIVEAU D'INSTRUCTION (1977)**



**RÉPARTITION
PAR ÂGE (1977)**



**RÉPARTITION
PAR ANCIENNETÉ
DANS LE PARTI (1977)**



PRINCIPALES ORGANISATIONS SOCIALES

<i>Nom de l'organisation sociale :</i>	<i>Nombre d'adhérents (membres)</i>	<i>Dernier Congrès</i>	<i>Principal dirigeant</i>
Conseil central des Syndicats de l'URSS (VCSFS)	113 500 000	XVI ^e Congrès (1977)	<i>Prés. :</i> A. I. Chibaev
Komsomol (VLKSM)	35 600 000	XVIII ^e Congrès (1978)	<i>1^{er} secr. :</i> B. N. Pastoukhov
Union des peintres	15 390	IV ^e Congrès (1973)	<i>Prés. :</i> N. A. Ponomarev
Union des écrivains	7 955	VI ^e Congrès (1976)	<i>1^{er} secr. :</i> G. M. Markov
Union des compositeurs	1 997	V ^e Congrès (1974)	<i>1^{er} secr. :</i> T. N. Khrennikov
Union des cinéastes	5 267	III ^e Congrès (1976)	<i>1^{er} secr. :</i> L. A. Koulidjanov
Union des journalistes	60 000	III ^e Congrès (1971)	<i>Prés. :</i> V. G. Afanasiev
Union des Architectes	13 903	VI ^e Congrès (1975)	<i>1^{er} secr. :</i> G. M. Orlov
<i>Associations volontaires :</i>			
Associations sportives (DSO)	33 000 000 répartis en 33 associations		
Association d'Aide volontaire aux forces armées (DOSAAF)	80 000 000	VIII ^e Congrès (1977)	<i>Prés. :</i> général A. I. Pokrychkine
Znanie (Association pour la diffusion des connaissances scientifiques et politiques)	3 130 400	VII ^e Congrès (1977)	<i>Prés. :</i> académicien I. I. Artobolevski
Association des Inventeurs et des Rationalisateurs (VOIR)	8 500 000	IV ^e Congrès (1973)	<i>Prés. :</i> G. P. Sofonov
Association pour la Diffusion des connaissances scientifiques et techniques (NTO)	8 000 000 dont 114 000 juristes	IV ^e Congrès (1973)	<i>Prés. :</i> A. Ju. Ichlinsky
Association scientifique et médicale (NMO)	400 000		<i>Prés. :</i> K. V. Bounine
Association soviétique du Droit international	360		<i>Prés. :</i> G. I. Tunkin

Le Parti communiste de l'Union soviétique

EFFECTIFS ET CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE

Effectifs	Congrès	Appellation du parti	Date des Congrès	Lieu des Congrès
	I ^{er}	Parti ouvrier social-démocrate de Russie (POSDR)	Mars 1898	Minsk
	II ^e	Id.	Juillet 1903	Bruxelles et Londres
	III ^e	Id.	Août 1905	Londres
	IV ^e	Id.	Avril 1906	Stockholm
150 000	V ^e	Id.	Mai 1907	Londres
240 000	VI ^e	Id.	Juillet 1917	Petrograd
145 000	VII ^e	Parti communiste bolchevique de Russie (PC(b)R)	Mars 1918	Id.
313 766	VIII ^e	Id.	Mars 1919	Moscou
611 978	IX ^e	Id.	Mars 1920	Id.
732 521	X ^e	Id.	Mars 1921	Id.
532 000	XI ^e	Id.	Mars 1922	Id.
386 000	XII ^e	Id.	Avril 1923	Id.
735 881	XIII ^e	Id.	Mai 1924	Id.
643 000	XIV ^e	Parti communiste bolchevique de l'URSS	Décembre 1925	Id.
887 233	XV ^e	Id.	Décembre 1927	Id.
1 260 874	XVI ^e	Id.	Juin 1930	Id.
1 874 488	XVII ^e	Id.	Janvier 1934	Id.
1 588 852	XVIII ^e	Id.	Mars 1939	Id.
6 013 259	XIX ^e	Parti communiste de l'Union so- viétique (PCUS)	Octobre 1952	Id.
6 795 896	XX ^e	Id.	Février 1956	Id.
7 622 356	XXI ^e	Id.	Janv.-févr. 1959	Id.
8 872 516	XXII ^e	Id.	Octobre 1961	Id.
11 673 676	XXIII ^e	Id.	Mars-avril 1966	Id.
14 455 321	XXIV ^e	Id.	Mars 1971	Id.
15 694 000	XXV ^e	Id.	Févr.-mars 1976	Id.

EFFECTIFS DU PARTI AU 1^{er} JUILLET 1977 : 16 203 446

Membres titulaires : 15 545 097 Membres stagiaires : 658 349

Source : *Partijnaja Žizn'*, novembre 1977, n° 21.

Tableau extrait de P. GÉLARD, *Les systèmes politiques des Etats socialistes*, t. I : *Le modèle soviétique*, Paris, Editions Cujas, 1975, p. 117, et *Pravda* du 25 février 1976.

**COMPOSITION DU BUREAU POLITIQUE
ET DU SECRÉTARIAT AU 1^{er} MAI 1978**

<i>Noms</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Formation</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Entrée en fonctions</i>	<i>Autres attributions</i>
BUREAU POLITIQUE :					
<i>Titulaires :</i>					
L. I. Brejnev	1906	Ingénieur	Russe	1957	Secrétaire général du cc et président du Présidium
Ju. V. Andropov	1914	Ingénieur	Russe	1973	Président du KGB
V. V. Grichine	1914	Ingénieur	Russe	1971	Premier secrétaire de Moscou
A. A. Gromyko	1909	Docteur ès sc. éco.	Biélorusse	1973	Ministre des Affaires étrangères
A. P. Kirilenko	1906	Ingénieur	Ukrainien	1962	Secrétaire du cc
A. N. Kossyguine	1904	Ingénieur	Russe	1960	Président du Conseil des ministres
K. D. Koulakov	1918	Agronome	Russe	1971	Secrétaire du cc
D. A. Kounaev	1912	Ingénieur	Kazakh	1971	1 ^{er} secrétaire du PC du Kazakhstan
K. T. Mazourov	1914	Ingénieur	Biélorusse	1965	1 ^{er} vice-président du Conseil des ministres
A. Ja Pelche	1899	Professeur	Letton	1970	Président du Comité de contrôle du cc
G. V. Romanov	1923	Ingénieur	Russe	1976	1 ^{er} secrétaire du PC de la région de Leningrad
M. A. Souslov	1902	Economiste	Russe	1955	Secrétaire du cc du PCUS
D. F. Oustinov	1908	Ingénieur	Russe	1976	Ministre de la Défense
V. V. Chtcherbitski	1918	Ingénieur	Ukrainien	1971	1 ^{er} secrétaire du PC d'Ukraine
<i>Suppléants :</i>					
G. A. Aliev	1923	Policier	Azerbaïdjanais	1976	1 ^{er} secrétaire du PC d'Azerbaïdjan

<i>Noms</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Formation</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Entrée en fonctions</i>	<i>Autres attributions</i>
P. N. Demitchev	1908	Professeur	Russe	1964	Ministre de la Culture
V. V. Kouznetsov	1901	Ingénieur	Russe	1977	1 ^{er} vice-président du Présidium du So- viet suprême
P. M. Macherov	1918	Professeur	Biélorusse	1966	1 ^{er} secrétaire du PC de Biélorussie
V. N. Ponomarev	1905	Professeur	?	1972	Secrétaire du CC
K. R. Rachidov	1917	Ecrivain	Ouzbek	1961	1 ^{er} secrétaire du PC d'Ouzbekistan
M. S. Solomentsev	1913	Ingénieur	Russe	1971	Président du Conseil des ministres de Russie
K. V. Tchernenko	1911	Diplômé de l'École sup. du parti	?	1977	Secrétaire du CC
SECRETARIAT :					
<i>Secrétaire général :</i>					
L. I. Brejnev	1906	Ingénieur	BP titul.	1964	Secrétaire général du CC et président du Présidium
<i>Secrétaires :</i>					
M. A. Soulov	1902	Economiste	Id.	1947	Responsable de l'i- déologie
A. P. Kirilenko	1906	Ingénieur	Id.	1966	Adjoint de Brejnev
F. D. Koulavov	1918	Agronome	Id.	1965	Responsable de l'a- griculture
B. N. Ponomarev	1905	Professeur	BP suppléants	1961	Responsable de la section internatio- nale
K. V. Tchernenko	1911	Diplômé de l'Ec. sup. du parti	Id.	1976	Responsable de l'or- ganisation
I. V. Kapitonov	1915	Ingénieur	Russe	1915	Responsable du fonc- tionnement interne
V. I. Dolgikh	1924	Ingénieur	Sibérien	1972	Responsable des questions indus- trielles

Noms	Date de naissance	Formation	Nationalité	Entrée en fonctions	Autres attributions
M. V. Zimianine	1914	Journaliste Enseignant	Biélorusse	1976	Responsable des problèmes culturels
A. P. Riabov	1928	Diplômé d'Inst. Polytech.	Russe	1976	Responsable des questions industrielles
K. V. Rousakov	1909	Diplômé d'Inst. Polytech.	Russe	1977	Responsable des relations avec les PC au pouvoir

Source : *Ežegodnik*, 1977, de la Grande encyclopédie soviétique.

STRUCTURE DU PARTI COMMUNISTE DE L'UNION SOVIÉTIQUE (Nombre d'organisations en 1977)

Organes locaux du Parti :

- 14 comités centraux des Partis communistes des Républiques fédérées (la Russie n'a pas de Comité central)
- 6 comités de territoires
- 149 comités de régions
- 10 comités de districts
- 832 comités de villes
- 594 comités d'arrondissements urbains
- 2 870 comités d'arrondissements ruraux

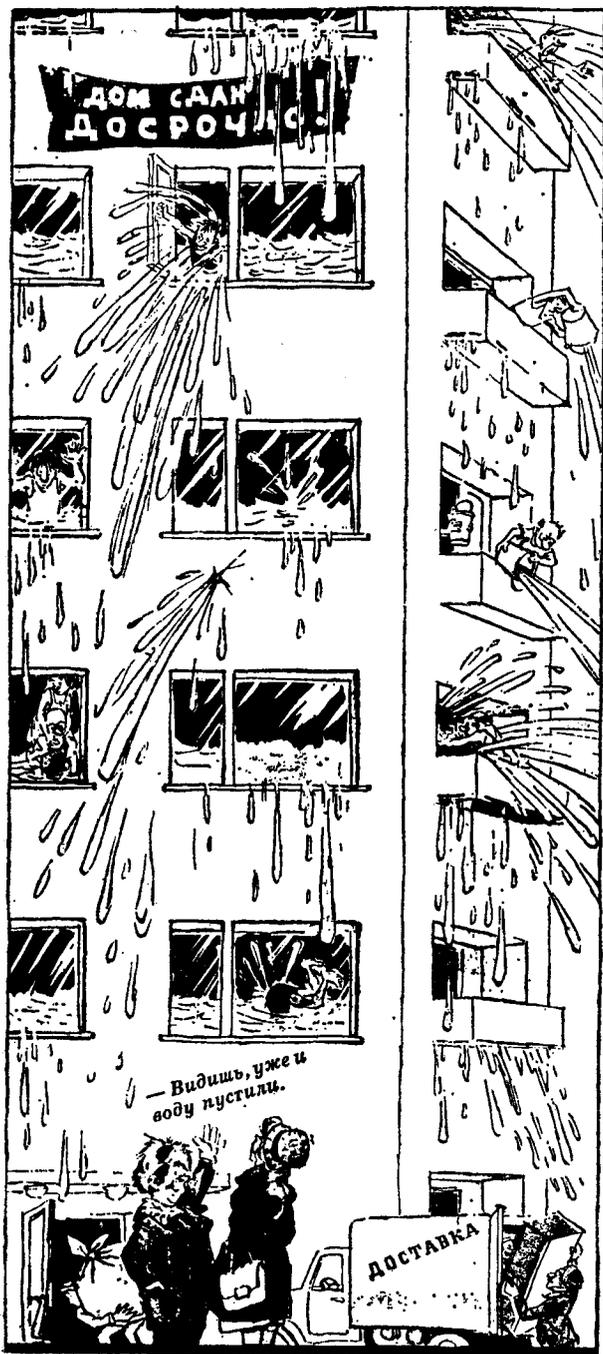
Organisations primaires du Parti :

- 394 014 organisations primaires
 - dont 102 720 organisations d'entreprises
 - 19 400 organisations de *sovkhozes*
 - 27 893 organisations de *kolkhozes*
 - 96 051 organisations d'administrations socioculturelles
 - 65 458 organisations d'administrations
 - 14 639 organisations dans le commerce
 - 67 853 organisations territoriales rurales
- 414 000 organisations d'ateliers dont 282 664 ont les attributions d'une organisation primaire
- 547 890 groupes du parti.

Source : *Partijnaja Žizn'*, novembre 1977, n° 21.

**L'ACTIVITÉ DU SOVIET SUPRÊME
ET DE SON PRÉSIDIUM
(IX^e Législature)**

	1974	1975	1976	1977	Total
SOVIET SUPRÊME					
<i>Lois :</i>					
— lois ordinaires	0	1	1	5	7
— lois budgétaires et plans	2	2	3	2	9
— lois constitutionnelles	0	0	0	1	1
— lois de ratification de décrets	7	4	6	5	22
<i>Arrêtés</i>	8	6	11	12	37
<i>Arrêtés du Soviet de l'Union et du Soviet des nationalités</i>	39	4	11	7	61
<i>Communiqués de politique étrangère</i>	0	2	0	0	2
PRÉSIDIUM DU SOVIET SUPRÊME (décrets)					
<i>Compétence exclusive :</i>					
— Décorations					
— attributions	722	684	620	648	2 674
— réglementation	6	2	5	7	20
— Affaires étrangères					
— ratification de traités	17	24	15	12	68
— nomination et rappel d'ambassadeurs	47	47	25	23	142
— déclarations	1	0	2	3	6
— publication de traités	16	20	14	11	61
— Relations avec le Soviet suprême					
— convocation	2	2	1	3	8
— élections partielles	5	9	10	23	47
— commissions	0	1	3	5	9
— divers	0	0	2	2	4
— Nominations militaires	2	1	7	4	14
<i>Compétence exercée entre les sessions du Soviet suprême :</i>					
— Nomination de membres du gouvernement	4	12	13	6	35
— Nominations diverses	1	2	2	3	8
<i>Interprétation, modification et abrogation de la loi :</i>					
— abrogations	2	3	1	4	10
— amnistie	0	2	0	1	3
— décrets constitutionnels	1	1	1	2	5
— décrets législatifs	16	14	14	16	60
— décrets mineurs	0	0	4	1	5
— arrêtés interprétatifs	2	4	0	5	11
Total	900	847	771	811	3 329



Banderole : Construction achevée avant le délai fixé par le Plan.

Commentaire : Ils ont même déjà l'eau !

Les lettres de lecteurs dans la presse soviétique

Dans un pays où la plupart des activités sociales dépendent de l'Etat et plus précisément de l'administration, les propositions, les déclarations et les plaintes des citoyens sont un moyen important de déceler les tensions dans les relations entre l'administration et les gouvernés. Cette fonction est reconnue de façon parfaitement concrète par le Parti communiste de l'Union soviétique. Dans une résolution de septembre 1967, Sur l'amélioration de l'activité d'examen des lettres des travailleurs et d'organisation de leur réception, le Comité central du parti affirme que les lettres des travailleurs sont « une des formes les plus importantes d'affermissement et d'extension des liens du parti avec la population, de la participation de la population à l'administration des affaires de l'Etat, un moyen d'expression de l'opinion publique, une source d'information sur la vie des pays ». Il invite les comités du parti, les administrations, les organes des syndicats et du Komsomol à considérer l'examen des lettres comme un des secteurs centraux de leur activité.

La presse soviétique joue un rôle dans ces procédures : à côté des réclamations adressées directement aux organes du parti et de l'administration, beaucoup de lettres sont adressées aux journaux à grand tirage, quotidiens ou hebdomadaires, qui ont leurs rubriques spécialisées. Le personnel de ces rubriques trie ces lettres, et retient celles qui présentent un intérêt du point de vue de la politique du Parti communiste. Il vérifie les allégations qu'elles contiennent et décide de celles qu'il publiera. Les administrations visées sont saisies, elles effectuent leur propre enquête et répondent en indiquant quelles mesures elles ont prises, ou entendent prendre.

Nous avons retenu trois exemples de ce rôle de la presse.

« LE TRAIN EST PARTI EN RETARD » (*Literaturnaja gazeta*, 1977, n° 34)

Les accès au quai étaient bourrés de monde. Des centaines de gens s'entassaient avec des valises — voyageurs en partance et ceux qui les accompagnaient. Tout le monde s'agitait. La pendule allait marquer 21 h 21,

heure du départ du train, et on n'avait toujours pas appelé les voyageurs à rejoindre leurs places. Et au moment même où le train aurait dû partir, la radio de la gare annonça : « Le train n° 556 Moscou-Volgograd partira à 23 h 30. »

Je ne puis dire à quel point ce retard a agi sur les nerfs des centaines de gens qui se pressaient en foule au passage d'accès aux trains. Je peux seulement raconter quelles difficultés il nous en a coûté, à moi et à la femme que j'accompagnais. J'ai 70 ans, mal aux jambes et rester debout à lui tenir compagnie deux heures de plus a été pour moi très pénible. Et la personne que j'accompagnais est encore plus âgée que moi, elle a plus de 80 ans. Et pourtant, c'est tombant presque de fatigue, sans avoir même la possibilité de nous adosser quelque part, que nous avons attendu plus de deux heures debout. Des gens avec des valises passaient près de nous pour aller rejoindre d'autres trains, et nous devions à chaque instant leur laisser le passage. Enfin, je n'y tins plus, je commençai à me sentir mal et je dus repartir à la maison, en laissant la vieille dame seule.

Comme on l'a su plus tard, la radio de la gare, qui était restée muette aussi longtemps, avait donné au public une fausse information — le train est parti non pas avec les deux heures et plus de retard annoncées, mais avec 4 h 9 mn de retard. Ainsi, laissée là avec ses bagages, dans la foule, la vieille femme s'est installée seule dans le train à 1 h du matin passée. Je ne sais toujours pas comment elle a supporté cette mésaventure au-dessus de ses forces.

Tous ceux qui se trouvaient dans la même situation que nous exprimaient leur indignation, tous souffraient de cet absurde retard imprévu. Même s'il n'y avait pas de rame et que le train suivant ne pouvait partir qu'avec du retard, est-ce que la situation n'est devenue évidente qu'au moment où le train aurait dû partir ? Et d'ailleurs, pourquoi fallait-il que la radio de la gare donne une information fausse qui a eu pour résultat de laisser les gens attendre en vain sur le quai encore plus de deux heures ?

Si la direction de la gare de Kazan, où cela s'est produit, manifestait l'attention élémentaire vis-à-vis des voyageurs, un retard même forcé ne coûterait pas si cher physiquement et moralement.

Je suis une personne âgée, et j'emploie rarement des mots injurieux, mais je ne peux guère qualifier cet incident autrement que d'outrage aux voyageurs.

E. TOUFLINA, Moscou.

COMMENTAIRE DE LA SECTION DES PROBLÈMES SOCIAUX
ET DE VIE QUOTIDIENNE
DE LA « LITERATURNAJA GAZETA »

Chaque été, lorsque commence la principale période des congés, la poste apporte une quantité de lettres de voyageurs qui se plaignent de défauts de fonctionnement des transports par chemin de fer. Cette année, ces lettres ont été particulièrement nombreuses — très certainement à

cause de la chaleur sans précédent dont l'effet s'est également traduit par l'augmentation du flux des voyageurs.

Tous sont loin d'avoir commencé et terminé leur voyage dans la joie. De nombreux lecteurs se plaignent que le fait d'acquérir un billet soit devenu souvent une tâche extrêmement compliquée : de larges files stationnaient aux guichets dans de nombreuses gares du pays, il était impossible d'obtenir le bureau des réservations téléphoniques des billets — parfois, on y passait des heures. Et, comme auparavant, on continue à reprocher aux trains leur retard.

L'année dernière, la *Literaturnaja Gazeta* avait publié un entretien assez détaillé sur les retards des chemins de fer. Leur nombre, apparemment, a diminué, mais ces infractions à l'horaire continuent à inquiéter les lecteurs, car dans ces retards se sont manifestées deux étranges particularités.

Le nombre des plaintes concernant les retards a augmenté non pas pour les retards des trains à l'arrivée, mais pour les retards au départ des gares de tête de ligne. Ce cas, qui s'est produit le 3 août à la gare de Moscou-Kazan, est raconté dans la lettre de notre lectrice, la camarade Touflina, d'autres lecteurs ont raconté un cas semblable, quoique moins dramatique, qui s'est produit à la gare de Moscou-Leningrad le 4 août avec le train n° 4.

Mais le retard de 4 h 9 mn, ainsi qu'il est apparu, a trouvé une explication au moins dans le fait qu'il s'est avéré être la conséquence d'une précédente infraction à l'horaire de trafic des trains — le train ne pouvait partir simplement parce qu'une rame n'était pas arrivée à temps à la gare de Moscou-Kazan. Toutefois, un point est resté obscur : pourquoi le train a-t-il été retenu 4 mn sur le quai de la gare de Moscou-Leningrad — la rame était stationnaire, les voyageurs étaient regroupés et avaient tous fait depuis longtemps leurs adieux aux gens qui les accompagnaient. Une seule chose est claire, c'est que ce petit retard de 4 mn appellera une réaction en chaîne de petits retards de tous les trains qui vont suivre cet itinéraire.

Mais ce qui nous rend particulièrement perplexes, ce sont ces changements dans l'horaire des chemins de fer, curieux pour notre siècle de vitesse, qui ont été effectués justement pour les trains qui auparavant étaient le plus souvent en retard. Nous sommes habitués à voir les trains améliorer leurs records de vitesse encore plus souvent que les sportifs. Les dirigeants des transports par chemin de fer faisaient volontiers des communiqués à ce sujet dans la presse, à la télévision et à la radio. Dans le nouvel horaire, qui date de cet été, ont été apportées des modifications dont on n'a pas parlé à haute voix, on ne sait pourquoi : de nombreux trains se sont mis à rouler plus lentement.

Les trains rapides pour Adler (nos 1, 23, 41, 59) font à présent le trajet en deux et même trois heures de plus qu'en 1975, les trains pour Eupatoria (rapide n° 17, train de voyageurs n° 557, l'ancien n° 77) mettent 40 à 70 mn de plus, le rapide n° 3 pour Kislovodsk met deux heures et demie de plus, le rapide n° 27, une heure et demie de plus, certains trains pour

Sébastopol, Simféropol, Kiev, Lvov, Odessa, vont plus lentement. Le rapide n° 12 va de Moscou à Achkhabad en mettant trois heures et demie de plus qu'il ne mettait récemment encore, le rapide n° 24 arrive à présent à Douchanbé presque quatre heures plus tard...

La raison pour laquelle tous les trains en question se sont mis soudain à ralentir leur trajet demeure incompréhensible — la distance entre les villes aurait-elle augmenté ou bien, à la place des puissantes locomotives électriques ou diesel actuelles l'industrie s'est-elle mise à produire des mauviettes ?

Les lecteurs soupçonnent que les chemins de fer, en établissant leurs propres horaires, voulaient simplement échapper aux reproches de retard de cette manière simpliste. Mais le malheur est que même avec le nouvel horaire « ralenti » les trains ne s'y sont pas mis. Si on n'attire pas l'attention de la collectivité sur un moyen aussi douteux de lutte des chemins de fer pour l'exactitude, ces derniers pourraient s'en servir comme arme permanente et préparer pour 1978 un horaire qui tienne compte cette fois des retards de l'année en cours, et ils pourraient se battre pour l'exactitude du trafic en réduisant encore leur vitesse. Avec une pareille méthode on n'est pas sorti de l'auberge...

LA RÉPONSE OFFICIELLE :
POURQUOI LE TRAIN A EU DU RETARD

Le Ministère des voies de communication de l'URSS a examiné la lettre de E. Touflina, « Le train est parti en retard », publiée dans la *Literaturnaja Gazeta* du 24 août 1977, avec un commentaire de la section des problèmes sociaux et de vie quotidienne de la LG.

L'enquête a établi que les faits relatés dans cette lettre avaient bien eu lieu. Le coupable direct de la fausse information, communiquée au dispatcher de manœuvre de la station de Nikolaevk, sur l'horaire de départ du train n° 556, le 3 août, à la gare de Moscou-Kazan, le camarade Filine, a fait l'objet d'un blâme sévère. Pour avoir toléré des erreurs dans le travail du service d'information et de renseignements et pour une mauvaise organisation dans la vente des billets, le chef de la gare de voyageurs de Moscou-Koursk, le camarade Klovov, a été relevé de ses fonctions, le chef de la gare de voyageurs de Moscou-Iaroslavl, le camarade Mazanov, le chef de salle de la gare de Moscou-Iaroslavl, le camarade Selivantiev, le chef de la gare centrale de billets de Moscou, le camarade Chtcherenko, le chef du département voyageurs de la section Moscou-Koursk des chemins de fer de Moscou, le camarade Rossinskij, ont été l'objet de poursuites administratives.

Comme le faisait justement remarquer le commentaire de la section des problèmes sociaux et de vie quotidienne de la *Literaturnaja Gazeta*, dans l'horaire des trains de voyageurs appliqué à partir du 22 mai pour une période de trois ans, on a un peu augmenté la durée du parcours d'un certain nombre de trains de voyageurs, ce qui a essentiellement été provo-

qué par le manque de débit des principales directions de trafic intense du réseau, l'accroissement du volume de réparations de la voie ferrée par suite d'une importante augmentation de son trafic et également l'augmentation du nombre de wagons et des normes de poids des trains de voyageurs de long parcours.

Après l'entrée en vigueur d'un nouvel horaire pour les trains de voyageurs les retards de ces trains ont sensiblement diminué. Ainsi, par exemple, en période de pointe des transports de voyageurs, en août, par comparaison avec la même période de l'année dernière, le temps global de retard des trains de long parcours et des trains locaux dans leur trajet à partir des gares de départ sur le réseau des voies ferrées a été réduit de 35 %.

Le nouvel horaire de trafic a permis d'améliorer notablement la régularité du parcours des trains de voyageurs.

Cependant, comme il était signalé à juste titre dans l'intervention de la *Literaturnaja Gazeta* le passage des trains de voyageurs aux nouveaux horaires ne se fait pas encore sans bavures. Le Ministère des voies de communication prend des mesures pour les supprimer.

F. CHULECHKO,

Vice-ministre des Voies de communication de l'URSS.

« LE CLIENT ATTEND »

(*Pravda*, 14 octobre 1977)

« On a récemment créé chez nous l'Union républicaine « Kazakhrybpromsbyt » (1). On pouvait espérer qu'après cela l'approvisionnement des magasins en poisson allait s'améliorer. Mais pour le moment rien de semblable ne s'est produit. Même dans le grand magasin d'Alma-Ata « L'Océan », on ne peut pas toujours acheter de la morue, de la perche de mer. Les marchands vous expliquent que soi-disant ils n'ont rien pour conserver la marchandise — les réfrigérateurs ne fonctionnent pas, c'est pour ça que les vitrines sont également vides... » (Extrait de la lettre de A. Bielozerov, d'Alma-Ata.)

J'ai donné connaissance de cette lettre au directeur de l'Union « Kazakhrybpromsbyt », M. Taïrov.

Comme on le sait, dit-il, le commerce de gros du poisson, des produits de mer et des produits à base de poisson dépend à présent non plus du ministère du Commerce, mais du ministère de la Pêche de l'URSS. Toutefois, après avoir créé des Unions républicaines, le ministère n'a pratiquement rien fait pour les faire démarrer.

« Kazakhrybpromsbyt » a reçu un maigre héritage — une infrastructure de transformation du poisson faiblement développée, des capacités de

(1) Contraction de plusieurs mots signifiant « vente industrielle de poisson pour la Kazakhie ».

réfrigération périmées, de faible puissance nécessitant de grosses réparations. Alors qu'il est indispensable de posséder des capacités de réfrigération calculées pour la conservation de 18 à 20 000 t de production, l'Union dispose de capacités pouvant contenir seulement 3 600 t de production et là-dessus une partie est même louée au ministère du Commerce de la République. La décision de faire construire dans le Kazakhstan trois combinats de plats préparés à base de poisson et d'étendre les capacités de réfrigération du complexe de Kaptchagaï est restée lettre morte.

Et malgré tout, grâce aux efforts des travailleurs de l'Union, poursuit le camarade Taïrov, on a réussi à faire quelque chose. La vente de poisson de mer a augmenté, la reconstruction des entreprises existantes de transformation de la pêche avance, les nouvelles entreprises ont atteint la puissance qui avait été prévue.

Par exemple, cette année, le volume de production du complexe de Kaptchagaï a augmenté de 1,6 fois par rapport à l'année précédente.

L'interview du directeur demande cependant quelques commentaires.

Toute nouvelle production éprouve à ses débuts des difficultés de croissance. Il y a des problèmes qu'il est au-dessus des forces d'un « novice » de résoudre de manière indépendante. Et malgré tout on ne peut pas tout mettre sur le dos du ministère de la Pêche.

Revenons à la lettre du camarade Biélozerov. Il n'a pas dit du bien du magasin « Océan ». Les reproches des clients sont fondés : jusqu'à présent dans le magasin de la firme près de la moitié des vitrines réfrigérées ne marchent pas, pas plus que les ozonateurs, il n'y a pas d'aquarium pour le poisson vivant. C'est donc que les dirigeants de « Kazakhrybpromsbyt » se sont montrés peu exigeants vis-à-vis des constructeurs.

On ne peut avoir deux avis : la création dans le Kazakhstan d'un nouveau secteur est nécessaire, et présente un intérêt à long terme. Et il est important dans ce domaine de ne pas oublier le client, une fois surmontées les difficultés administratives.

B. IBRAEV,

Correspondant de la *Pravda* à Alma-Ata.

Réponse du vice-ministre de la Pêche de l'URSS, V. Kamentsev, au courrier des lecteurs « Le client attend » (Pravda, 14 octobre 1977).

A la suite de la critique parue dans le journal, le ministère a édicté un ordre prévoyant une série de mesures destinées à améliorer le commerce du poisson et des produits à base de poisson, et à développer l'infrastructure de l'industrie du poisson dans la RSS de Kazakhie. Afin d'effectuer une étude approfondie de la situation dans la production et le commerce du poisson et d'adopter sur place les mesures nécessaires immédiatement après l'intervention de la *Pravda*, un groupe de spécialistes du « Min-rybkhoz » (2) a été envoyé en mission dans la République. En vue d'aider

(2) Ministère de la Pêche.

ultérieurement par des mesures pratiques l'Union « Kazakhrybpromsbyt », le vice-ministre de la Pêche A. Gul'tchenko s'est rendu lui-même à Alma-Ata accompagné d'un groupe de travailleurs responsables.

« LES ROIS DE LA POMPE A ESSENCE »

(petite satire)

(Pravda, 18 août 1977)

Récemment encore, O. Trofimova pouvait, à juste titre, répéter ce mot du roi de France Louis XIV : « L'Etat c'est moi. »

Car Olga Petrovna était une reine de la pompe à essence.

Si vous possédez, lecteur, une automobile individuelle ou une motocyclette, vous savez alors sûrement ce que signifie être une reine de la pompe à essence — une reine qui, dans la liste des emplois, est modestement appelée : opérateur-pompiste.

Par exemple, Ju. V. Eremine, ingénieur dans un des instituts de Toula, fonce vers sa datcha dans sa « Zaporjets », mais voilà que, comme par un fait exprès, l'aiguille du compteur d'essence se rapproche obstinément du zéro. Encore un peu, un rien, et le moteur va caler. Et soudain, ô joie ! une station d'essence sur la route. Il est vrai que la station n'approvisionne que les automobiles d'Etat, mais est-ce un problème pour la reine ?

Elle reçoit d'un geste royal 1 rouble 1/2 de l'ingénieur et branche la pompe. Et pourquoi pas, si Olga Petrovna arrive à dissimuler ce « trou » dans sa provision d'essence avec des bons achetés au tiers de leur prix à un employé du magasin qui la ravitaille en essence, Sergueï Bobkov, qui est chargé d'administrer les bons en question ?

Après Eremine arrive dans une « Moskvitch », N. P. Polikarpov, soudeur à l'usine de transformation de viande de Chtchekino. Lui aussi va s'incliner au guichet, en tendant 3 roubles. Après Polikarpov s'arrête, dans la « Volga » paternelle, N. A. Ossetrov, tourneur à l'usine de constructions mécaniques Riabikov de Toula, et après Ossetrov, l'ingénieur O. N. Slepnev, de l'usine de combinés agricoles. Et après Slepnev, encore une douzaine de propriétaires de Volgas, de Moskvitch, de Zaporjets et autres moyens de transport.

La reine de la pompe à essence collecte avec bienveillance le tribut de ses nombreux sujets et l'enfouit dans sa poche. Et c'est de bonne grâce qu'elle laisse filer l'essence. En fait le tribut qu'elle met dans sa poche est à elle, mais c'est l'essence de l'Etat qui s'en va, ce qui confirme les paroles du royal personnage français cité plus haut.

D'ailleurs, la notion de « mien » et « de l'Etat » se rapporte plutôt à une catégorie morale et il faut bien rouler. Et si la belle dame à la station d'essence ne vend pas de carburant, l'automobiliste ne s'en désolera pas particulièrement. Il arrêtera n'importe quel camion appartenant, supposons, à la colonne mécanisée ambulante interkolkhozienne d'Aleksine et demandera au chauffeur de lui verser un peu d'essence.

Vous pensez que le chauffeur va refuser ? Vous pensez qu'il va expliquer que « c'est l'essence de l'Etat et qu'elle est vendue strictement selon la norme et que lui, chauffeur, n'a pas le droit de la dilapider » ?

Le chauffeur va dire : « Amène ton jerrican » et en versera autant qu'on lui en demandera.

Parce que l'essence, dans la colonne mécanisée d'Aleksine, ça coule. On s'y baigne, on en vend en cachette.

Et pourquoi n'en vendrait-on pas, si en deux mois ont été enregistrées ici 1 400 t-km (3) ? Mais c'est que pour chaque kilomètre de route, à chaque automobile est affectée une quantité déterminée de carburant. Donc plus vous enregistrez de kilomètres, plus on vous attribue d'essence.

Dans l'Union « Selkhozteknika », du district de Novomoskovsk, on est arrivé à enregistrer, le seul premier trimestre de cette année, 317 000 t-km. Et pour ces fabuleuses tonnes-kilomètres on reçoit de l'essence bien réelle. On se demande : que va-t-on en faire ? Pas la boire à la place d'eau gazeuse !

Mais si en cours de route vous tombez sur une КАС-608 conduite par le chauffeur N. Kartochkin, du sovkhos « Plavskij », levez la main hardiment. Car ce conducteur a une veine incroyable : avant les grands trajets on lui fournit une telle quantité de bons d'essence qu'il peut approvisionner en carburant, en plus de sa propre voiture, encore toute une colonne d'automobiles. Par exemple, pour faire le trajet de la région de Toula au territoire de Krasnodar, on lui a donné en bons d'essence pour près de 1 500 l de plus que la norme. Il faut tenir compte du fait que les bons d'essence sont fournis gratuitement au conducteur ; on peut donc vendre de l'essence sous forme des bons supplémentaires.

Des braves gens comme ceux-là, il y en a aussi au sovkhos « Koukhinskij ». Les chauffeurs Joukov et Abakouchine circulent avec d'épaisses liasses de bons qui ne sont pas mentionnés dans les feuilles de route...

Mettez votre moteur au ralenti, lecteur. Tendez l'oreille. Entendez-vous couler quelque chose ?

C'est l'essence qui coule des tonneaux percés, des tuyaux usés et des robinets mal fermés dans le sovkhos « Kamenskoïe » et le kolkhoz « Kirov » du district de Kamensk. Chaque jour, dans chacune de ces exploitations la terre boit plus de 20 l d'essence.

Vingt litres ? Rien que ça ? diront les dirigeants de ces exploitations. Mais alors, nous sommes pauvres ?

Non, ils ne sont pas pauvres. Ils savent qu'on ne les laissera pas sans carburant. On leur en livrera. On leur en fournira. On les ravitaillera. Est-ce la peine de se plaindre si l'essence est à présent moins chère que l'eau gazeuse ? Est-ce la peine de s'inquiéter ?

On ne s'inquiète pas non plus dans le kolkhoz « La voie léniniste », du même district de Kamensk. On ne se tourmente pas. Et voici le résultat. Profitant du manque de protection et d'ordre, un malin a, pendant la

(3) La tonne-kilomètre est une unité de trafic-marchandises, calculée d'après le transport de 1 t de chargement sur 1 km.

campagne des semailles, répandu à deux reprises le carburant de tous les containers du kolkhoz. Les dirigeants du kolkhoz s'étonnent à peine : « Il faut bien que ça arrive ! »

Le contrôle effectué par la *procuratura*, le Comité régional de Contrôle populaire et le Centre de Calcul, a donné les chiffres suivants : en cinq mois cette année dans la région de Toula, les excédents de dépenses d'essence ont été d'environ 1 000 t et celles de gas-oil de plus de 1 500 t.

La reine de la pompe à essence, qui a fait le trafic de l'essence d'Etat dans un but intéressé, a été détrônée et châtiée. Mais quelques autres rois du carburant d'Etat continueront à dilapider le bich du peuple.

Ju. BORINE,
région de Toula.

« L'INCURIE EST RÉPRIMÉE »
(*Pravda*, 13 octobre 1977)

Dans la lettre satirique « Les rois de la pompe à essence » (*Pravda*, 18 août) étaient évoquées les dépenses inconsidérées d'essence et autres produits pétroliers dans certaines exploitations de la région de Toula.

La rédaction a reçu une réponse du ministre de l'Agriculture de РСФСР, L. Florentiev. Il y est dit que l'intervention du journal a été examinée à la séance du collège de la direction de la production agricole du Comité exécutif régional de Toula. Des blâmes ont été prononcés sur ordre de la direction à l'encontre du chef de la direction de la production agricole du Comité exécutif du district de Kamensk, N. Pavlov, et du chef-comptable, M. Notkina. Les chefs des directions de la production agricole des Comités exécutifs des districts de Kourkino et Aleksine, V. Tarousov, V. Minakov, et le sous-chef de la direction de la production agricole du Comité exécutif du district de Plavsk, Z. Tiourina, ont eu des observations, et le chef comptable de la direction de la production agricole du Comité exécutif du district de Kourkino, R. Potapova, a eu un blâme sévère.

Des documents ont été transmis aux organes chargés d'enquête sur les personnes directement coupables d'avoir détenu et dépensé avec une négligence criminelle des produits pétroliers.

Le collège du ministère a enjoint aux chefs des directions de la production agricole des Comités exécutifs de district d'observer strictement les normes établies pour les dépenses de carburant.

Le secrétaire du Comité régional du PCUS de la région de Toula, V. Sousliak, a fait savoir à la rédaction que la lettre a été examinée à la séance du bureau du Comité régional. La critique a été reconnue fondée. Le bureau du Comité régional a pris acte de l'information des comités urbains et de district du parti, du Comité régional de Contrôle populaire sur les mesures adoptées pour éliminer les erreurs signalées dans le journal, et pour diriger des poursuites contre les dirigeants ayant toléré un comportement anti-économique dans les dépenses de produits pétroliers.

Le suppléant au chef de la Direction principale du Transport et de l'Approvisionnement en Pétrole et Produits pétroliers auprès du Conseil des ministres de RSFSR (ou *Glavneftsnab*), V. Razoumov, a répondu à la rédaction du journal.

Le *Glavneftsnab* de RSFSR a publié une directive par laquelle il enjoignait aux dirigeants des directions territoriales d'améliorer le fonctionnement des stations de ravitaillement, d'assurer l'intégrité des stocks de carburants et de lubrifiants et de renforcer la lutte contre la dilapidation de ces produits.

Sur ordre au magasin d'approvisionnement de pétrole de Toula, la pompiste O. Trofimova a été licenciée pour vente d'essence au comptant et appropriation de l'argent ainsi gagné. Elle a été condamnée par le tribunal populaire à un an de travaux correctifs.

La presse soviétique, les droits de l'homme et l'affaire Orlov

« POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME »
(*Editorial de la Pravda*, 20 mai 1978)

L'ère ouverte par le Grand Octobre se caractérise par l'engagement dans le mouvement de libération nationale, politique et sociale d'immenses masses populaires. Par la lutte de millions de gens sont résolus des problèmes qui ont pour l'humanité une importance vitale : le maintien de la paix, la prévention de la menace d'une nouvelle guerre mondiale, la suspension de la course aux armements, la liquidation des dernières traces du colonialisme, du racisme, de l'*apartheid*. Dans cette lutte, les actions des travailleurs des pays capitalistes, défenseurs des droits de l'homme bafoués et écrasés par la réaction impérialiste, tiennent une place de plus en plus importante.

Partout s'étend la protestation irritée contre la parodie de justice qui se prépare aux Etats-Unis vis-à-vis du courageux champion de la liberté du peuple noir J. Harris. Sur tous les continents on réclame : « Libérez B. Chavis et ses camarades du groupe des dix de Wilmington. Libérez A. Shakoor et les autres prisonniers de la réaction américaine ! » C'est dans un climat d'activité politique croissante des masses que s'est passée en Europe occidentale la journée de lutte pour les droits des travailleurs. Les interventions pour protéger ceux qui militent contre le racisme et l'*apartheid* en Afrique ont pris une envergure de masse.

.....

Dans la société du socialisme développé, le sens de la démocratie est apparu dans la réelle acception de ce mot — comme la véritable souveraineté du peuple. Le monde du travail a acquis une véritable égalité civile et politique, lui qui ne la connaissait sous aucun régime d'exploitation. Les principes de la démocratie se sont étendus à toutes les sphères de la vie sociale, et le soviétique offre l'exemple du citoyen jouissant de la réelle

plénitude des droits et des libertés. La nouvelle Constitution de l'URSS a renforcé et garantit sûrement ces remarquables conquêtes.

.....
 La réaction impérialiste comprend quel danger pour les bases mêmes de sa suprématie présente la comparaison, pour les travailleurs du monde capitaliste, de leur servitude et des possibilités ouvertes à l'homme par le régime socialiste. En essayant de rabaisser les conquêtes historiques du socialisme, les idéologues et les politiciens de l'impérialisme mènent grand tapage au sujet de la soi-disant « violation » des droits de l'homme dans les pays socialistes. Le but de cette entreprise est de détourner l'attention des masses populaires de la situation misérable des droits de l'homme dans le monde de l'exploitation. Mais la vérité se saura.

Ce sont précisément les milieux militants de l'impérialisme qui préparent une nouvelle guerre, qui accentuent la tension internationale, qui tournent le volant de la course aux armements. Ils projettent de mettre en route la production de la bombe à neutrons et d'autres nouveaux types d'armes de destruction massive, mettant ainsi en question un droit fondamental de l'homme, le droit à la vie.

C'est précisément le capitalisme qui prive les immenses masses de travailleurs du droit fondamental à une existence digne — du droit au travail. Dans les pays capitalistes développés, au début de l'année 1977, on comptait plus de 18 millions de gens ne pouvant trouver à employer leurs forces et leurs capacités. L'arène du chômage massif et de la misère est le continent latino-américain où au milieu des années 70 le nombre des réprouvés du travail atteignait environ 15 millions de gens. Au Chili le niveau de chômage est de 30 % de la population active, dans la République dominicaine 20 %, à Porto Rico il oscille entre 30 et 40 %. Derrière ces chiffres, les souffrances et les tourments de plusieurs millions de gens.

C'est précisément la réaction impérialiste qui foule aux pieds sans façon les droits politiques de l'homme. La surveillance policière, l'arbitraire des organes punitifs, l'humiliante discrimination des minorités nationales dans le travail, la vie quotidienne, la vie politique — tout cela est devenu courant dans les pays que la propagande bourgeoise tente d'appeler « le monde libre ». L'exemple des Etats-Unis, où les droits civiques des Américains sont impudemment violés, montre à l'évidence combien les tentatives de certains hommes d'action de ce pays de jouer le rôle de partisans des droits de l'homme sont démagogiques. « Nous condamnons, ont déclaré les participants de la Conférence sur les Droits de l'Homme aux Etats-Unis qui s'est tenue en Ohio, l'hypocrisie de ceux qui mènent grand tapage autour de la question des droits de l'homme à l'étranger, mais refusent de mettre fin aux violations grossières de ces droits aux Etats-Unis mêmes. »

Des pays entiers, des régimes réactionnaires qui sont soutenus par l'impérialisme américain passent sous le règne de la terreur. Des centaines de milliers de Chiliens ont subi les prisons de la junte fasciste, des milliers d'entre eux ont été tués, 2 500 ont disparu. En Uruguay, actuellement, il

y a 7 000 prisonniers politiques, soit 1 pour 400 habitants. Les sanglants excès en Ulster, les « interdictions professionnelles » en RFA, les outrages aux « colorés », la discrimination raciale vis-à-vis des individus d'origine asiatique et africaine en Angleterre — voilà les faits quotidiens de certains pays d'Europe occidentale. Pendant que les idéologues bourgeois interviennent avec des raisonnements hypocrites sur la démocratie et la justice, les régimes racistes soutenus par les impérialistes appliquent une politique inhumaine d'oppression raciale de la majorité de la population sud-africaine. C'est un outrage à la notion même de droits de l'homme que les crimes des agresseurs israéliens au Liban et sur les autres terres arabes, que le mépris des droits légitimes du peuple arabe palestinien.

Les succès des travailleurs d'Union soviétique et des autres pays de l'amitié socialiste, la véritable démocratie, les droits et les libertés les plus larges dont jouissent véritablement les citoyens de la société socialiste, incitent les travailleurs de la partie capitaliste du monde à lutter activement pour leurs droits, la vie, la dignité de l'homme, le progrès social.

« LES CRIMINELS SONT PUNIS »

Article de la *Pravda*, 21 mai 1978

Du 15 au 18 mai, le tribunal de Moscou a, conformément au Code de procédure pénale de la RSFSR, examiné en audience publique l'affaire Orlov ; ce dernier était accusé aux termes de l'article 70, alinéa 1^{er} du Code pénal de la RSFSR (1).

Le tribunal était composé de V. G. Loubentsov, membre du tribunal de Moscou, président, et de A. N. Lebedev et G. N. Tsvetkov, assesseurs populaires. S. A. Emelianov, procureur adjoint de Moscou, soutenait l'accusation publique. La défense de l'accusé était assurée par E. S. Chalman, membre du Collège des Avocats de Moscou.

Après audition de nombreux témoins, examen des preuves matérielles et des conclusions d'expertises, le tribunal a reconnu Orlov coupable d'activités subversives tendant à affaiblir le régime soviétique. Plusieurs années durant il a systématiquement diffusé sur le territoire de l'URSS des documents antisoviétiques. Orlov était en contact avec des représen-

(1) ART. 70. — *Agitation et propagande antisoviétiques (loi du 25 juillet 1962).* — L'agitation ou la propagande aux fins de saper ou d'affaiblir le pouvoir soviétique, ou de provoquer la commission d'infractions particulièrement dangereuses contre l'Etat, la diffusion aux mêmes fins d'assertions calomnieuses dénigrant le régime politique et social soviétique, ainsi que la diffusion, la rédaction ou la détention aux mêmes fins d'écrits de même teneur, sont punies de la privation de liberté pour une durée de six mois à sept ans, accompagnée ou non de la résidence forcée pour une durée de deux à cinq ans.

Les mêmes actes, commis par une personne précédemment condamnée pour des infractions particulièrement dangereuses contre l'Etat, ou commis en temps de guerre, sont punis de la privation de liberté pour une durée de trois à dix ans, accompagnée ou non de la résidence forcée pour une durée de deux à cinq ans.

tants d'Etats étrangers et, par leur intermédiaire, il transmettait à des centres antisoviétiques à l'étranger des documents de caractère calomnieux, dénigrant le régime politique et social soviétique.

Le tribunal a condamné Orlov à sept ans de privation de liberté et à cinq ans d'assignation à résidence.

Le 19 mai s'est achevé à Tbilissi le procès de Zviad Gamsakhourdia et Merab Kostava, inculpés en vertu de l'article 71 du Code pénal de la République de Géorgie.

Au cours des débats, Gamsakhourdia et Kostava ont informé le tribunal de leur activité délictueuse consistant à rédiger et à diffuser des documents subversifs antisoviétiques. Gamsakhourdia a révélé avoir systématiquement transmis à des étrangers des pays capitalistes, au nombre desquels des représentants des Etats-Unis d'Amérique, des documents calomnieux destinés à des centres de subversion étrangers qui mènent une activité hostile à l'Union soviétique. Gamsakhourdia a également cité le premier secrétaire d'ambassade des Etats-Unis à Moscou, Bieloossovitch, qui le fournissait en documents antisoviétiques à diffuser sur le territoire de l'URSS.

Le tribunal a condamné Gamsakhourdia et Kostava à trois ans de privation de liberté et à deux ans d'assignation à résidence.

Les représentants de l'opinion publique présents dans les salles d'audience ont accueilli les jugements en marquant leur approbation.

Pravda, 21 mai 1978, n° 141 (Tass).

DÉBAT

L'avenir de l'Union soviétique

Pour conclure ce dossier sur l'Union soviétique et pour, au-delà des réalités et des interprétations du présent, explorer les voies du futur — comment l'URSS survivra-t-elle à Brejnev ? — *Pouvoirs* a demandé à des spécialistes des problèmes soviétiques d'exposer leur vision de l'avenir de l'URSS. Alain Besançon, Francis Cohen, Annie Kriegel ont accepté de collaborer à ce débat.

ALAIN BESANÇON

Il y a deux concepts dont l'emploi nous est naturel, mais qu'on ne peut employer à propos de l'URSS sans vicier à la base le raisonnement. Ce sont ceux de *société* et d'*économie*, entendus, de manière plus ou moins inconsciente, comme des systèmes autorégulés, qui n'ont pas besoin pour fonctionner de l'intervention d'une force extrasociale ou extra-économique. Le régime soviétique est caractérisé par la non-réciprocité entre les gouvernants et les gouvernés, entre l'appareil de production et les acteurs de la production. Il est donc un *pouvoir* qui tire sa légitimité uniquement de son projet : le socialisme, garanti par l'idéologie supposée absolument certaine.

Comme le « socialisme » n'est pas advenu tout seul, après la destruction du « capitalisme » et contrairement à ce que promettait la théorie, le pouvoir soviétique a dû s'atteler à sa « construction ». Pour cela il s'est dédoublé entre un pouvoir de contrainte, de type despotique, par lequel il s'efforce de faire entrer les sujets dans le cadre préparé pour lui et un pouvoir d'un type nouveau, qu'il faut qualifier de magique, chargé de faire constater à ces mêmes sujets que le « socialisme » existe déjà en acte, et en particulier qu'il y a une « société socialiste » et une « économie socialiste ». Jusqu'en 1964, environ, le pouvoir soviétique a appliqué son projet sans défaillance. Il a détruit la société en brisant les corps constitués, les classes sociales, les partis, les syndicats, les institutions culturelles, les églises, etc. Il a détruit l'économie par la collectivisation, la destruction du marché, l'interdiction des échanges. En 1964, après la chute de Khrouchtchev, le pouvoir soviétique s'est durablement stabilisé. Le régime, en un sens n'a jamais été aussi puissant. Mais en même temps il entrait en crise, à la suite de deux découvertes que la masse

des sujets avait faites depuis longtemps, mais dont maintenant le parti lui-même commence à se pénétrer. D'abord qu'il ne naîtra jamais quelque chose comme une société et une économie socialistes. Le socialisme devait succéder au capitalisme : celui-ci est renversé depuis soixante ans et le régime soviétique reste dans l'entre-deux. L'autre rive reste aussi lointaine, toujours invisible à l'horizon. Le régime est définitivement incapable de prendre racine, de se développer de manière spontanée, de relâcher la coercition. D'autre part, il ne peut plus se permettre n'importe quoi parce que la matière sociale est devenue rebelle et que le parti n'a plus la solidité d'autrefois.

Depuis la mort de Staline, soit depuis vingt-cinq ans, il s'est en effet reconstitué, en dessous du pouvoir soviétique, quelques éléments qui tendent à la reconstitution d'une société et d'une économie. Ce sont les nations, qui n'ont jamais pu être tout à fait brisées. Certaines d'entre elles sont entrées dans une croissance démographique qui promet à terme sinon la fin du communisme du moins celle de l'ensemble politique actuel de l'URSS. Les enfants de moins de 10 ans chez les peuples musulmans soviétiques sont à l'heure actuelle beaucoup plus nombreux que les enfants russes, ukrainiens et biélorussiens réunis. D'un côté l'explosion démographique, et du côté russe, pour reprendre l'expression de Chauuu, l'implosion. Ce sont aussi les classes sociales, les ouvriers, les paysans, qui ont trouvé quelques moyens de lutte, coûteux pour eux-mêmes mais efficaces : l'absentéisme, l'alcoolisme généralisé, le vol, la grève perlée permanente. C'est la naissance d'une culture autonome, avec la renaissance religieuse, le *samizdat*, la dissidence intellectuelle, l'information radiophonique. C'est enfin la renaissance du marché. Le système de production officiel ne fonctionne en effet qu'en s'appuyant de plus en plus sur les ressources du marché, qui n'est pas reconnu, qui est brimé de toute part, qui n'existe que comme marché noir, avec un personnel de « mafia » et de trafiquants innombrables, mais qui est un véritable marché, avec formation des prix, autorégulation, entrepreneurs.

Quant au parti, il aurait grand besoin d'être renouvelé. L'idéologie qui constitue sa légitimité et qui est le fond du régime est à bout de souffle, usée jusqu'à la corde, plus lourde à porter chez ceux qui s'en font les propagandistes et les garants, c'est-à-dire les membres du parti. Ils sont guettés par une corruption, qui les pénètre de tous côtés, qui en soi est une bonne chose parce qu'ainsi le parti entre en contact avec la société au niveau d'intérêts communs, mais qui est contraire à l'esprit du régime. Pour purger le parti, il faudrait l'épurer. Or la génération en place est le produit des

purges staliniennes. Elle sait que l'opération est dangereuse, incontrôlable. Elle n'a pas envie de recommencer.

Dans ces conditions, quelles sont les voies qui s'offrent au Gouvernement soviétique ? Logiquement, il n'y en a que deux, mais c'est une troisième qui est la plus probable.

La première voie consisterait à épurer en grand. On briserait tout ce qui s'est vaguement reconstruit depuis Staline, les classes, le marché, l'*intelligentsia*, le parti. Cette voie est risquée. Ce ne sont pas des arguments moraux qui en détournent, mais un argument politique. Si on s'avancait dans cette voie, outre les risques personnels encourus par les dirigeants, on courrait à des catastrophes alimentaires, industrielles, tout à fait incompatibles avec les buts de puissance que ceux-ci se sont fixés. De fait, on constate certain reculs, par exemple dans l'écrasement projeté des nationalités non russes, ou dans l'éviction définitive des paysans de leurs lopins et de leurs villages.

La deuxième voie serait la liquidation du régime par la droite, ou, comme on dit dans la dissidence, par l'instauration d'un national-bolchevisme. Au lieu de faire semblant d'être une « Union » de « Républiques » « socialistes » « soviétiques », le régime se déclarerait ouvertement un Empire pan-russe policier et militaire : « ERPМ » au lieu « d'URSS ». De cette transformation, deux signes seraient décisifs. Le premier serait un renversement du rôle respectif des organes techniques et des organes politiques. Il y a déjà des indices en ce sens : le rôle croissant du KGB et de l'armée. L'autre signe serait l'abandon de l'idéologie. Jusqu'ici, on ne note pas le moindre abandon. Et il n'y a pas lieu de l'attendre dans un avenir prévisible. En effet, pesons les avantages et les inconvénients d'un tel abandon.

Les avantages sont évidents. Ce qui est insupportable en URSS, comme Soljenitsyne l'a montré, ce n'est pas l'oppression ni la terreur, ni la pauvreté, mais l'obligation d'employer contre son gré une parole mensongère, de faire violence à sa perception, à son intelligence, à la spontanéité de son affectivité, de son esprit, de sa langue. La levée de l'idéologie — qui se réduit à cette obligation, car il y a longtemps qu'elle n'est plus crue — serait un immense soulagement non seulement pour le peuple mais pour le parti lui-même. Il serait ainsi en prise sur la réalité, au lieu d'en être séparé par la réalité-fiction de l'idéologie. La vie soviétique et d'abord la vie économique pourraient enfin être gérées rationnellement. L'URSS deviendrait rapidement une grande puissance économique, qu'elle fait semblant d'être mais qu'elle n'est pas. Et pourtant, il n'est pas possible d'abandonner l'idéologie. Celle-ci n'est pas, en effet, un ornement, une super-

structure : elle est le régime lui-même. Son abandon équivaldrait à une révolution, la seule depuis octobre 1917, en fait une restauration. Elle entraînerait une vacance du pouvoir, ce qui, étant donné l'extrême tension actuelle, entraînerait aussi une explosion incontrôlable et sanglante. Le retour au réel, à la vérité, ferait apparaître au grand jour la situation sociale, culturelle, économique véritable de l'URSS, qui est inconnue non seulement de l'Occident, sauf de quelques experts, mais de la population soviétique elle-même et la rendrait immédiatement insupportable. Enfin, le gain de puissance qu'espèrent les tenants du national-bolchevisme, qui existent dans le parti et dans l'armée, n'est pas non plus acquis d'avance. L'affirmation franche et brutale de la domination russe provoquerait en retour la réaction des nationalismes ukrainiens, baltes, caucasiens, touraniens : soit de la majorité de la population. Dans tout l'Empire, l'idéologie secrète des partis de type soviétique qui, pour ainsi dire, auto-occupent le pays. Là où l'Allemagne nazie, faute de pouvoir susciter des partis « frères », a dû occuper et immobiliser un effectif considérable, la Russie soviétique se contente d'une présence très réduite. Le national-bolchevisme l'obligerait à passer à une occupation effective. Le peuple russe n'est pas assez nombreux.

C'est pourquoi ce n'est pas sans de bonnes raisons que la direction brejnevienne, en place depuis quatorze ans, évite l'une et l'autre de ces voies périlleuses et cherche une voie médiane. Sur le plan intérieur, il ne peut s'agir que de freiner et de retarder des processus qui ne vont pas naturellement dans le bon sens. La dissidence est chassée, pénétrée, réprimée. Elle n'a pas réussi à se créer des liens avec les groupes sociaux extérieurs à l'*intelligentsia*. Elle n'a pas de vision commune ni de programme politique unifié. Elle est très peu nombreuse : à aucun moment elle n'a pu dépasser 2 000 personnes. Par contre, et c'est son seul véritable succès, elle a changé en Occident l'image de marque de l'URSS. Mais cela même la rend plus vulnérable à l'intérieur parce que le Gouvernement peut déclencher contre elle le progrome nationaliste et populaire. A l'égard des nationalités, du mécontentement populaire, de la pénurie alimentaire, le Gouvernement pare au plus pressé et renonce pour le moment aux grands moyens. Le pays s'enfonce lentement dans une grève perlée généralisée, dans une corruption galopante, mais celle-ci affaiblit d'une certaine façon la société et la rend plus facile à gouverner.

D'autre part, la politique étrangère est utilisée à fond non pas pour résoudre les problèmes, car c'est impossible, mais pour éviter d'avoir à le faire en fournissant un complément de ressources.

La diplomatie du Kremlin a compris qu'elle pouvait faire subven-

tionner le système de production et de puissance par les économies occidentales. Les nouveaux emprunts russes ne sont plus prélevés sur les alliés de la Russie mais sur les adversaires potentiels de l'URSS. Et ceux-ci semblent encore plus consentants que ceux-là. Ils finissent par supporter un double budget militaire, le leur et celui de l'Union soviétique. Quand ils augmentent l'un, ils doivent aussi augmenter l'autre. Ainsi, l'URSS dispose de plus de moyens qu'elle n'en a jamais eus pour mener une politique étrangère active. Mais dans quel but ? Pour raisonner à court terme et dans le cadre conceptuel limité, on conçoit qu'un *grand* succès de politique extérieure rende ce régime usé immédiatement populaire. La Russie se resserrerait autour du parti. A l'intérieur de celui-ci, la querelle latente entre ceux qui veulent maintenir intact le primat léniniste et les « nationaux bolcheviks », trouverait un apaisement. Les renaissants mouvements nationaux, en URSS et chez les satellites, seraient découragés. Les peuples soviétiques, qui n'ont pas profité de la « détente » ne seraient pas fâchés qu'à leur misère corresponde bientôt une misère égale dans les prospères et méprisables nations de l'Occident.

Car, en effet, c'est en Europe que ce *grand* succès devrait être remporté. La conquête de l'Afrique, même totale, n'apporterait aucun des avantages susmentionnés. La communisation de l'Europe, seule, comblerait à la fois le rêve communiste et le rêve nationaliste. Mais elle est dangereuse. Or, jusqu'ici la règle d'or de la politique extérieure soviétique a été d'éviter la confrontation dramatique avec l'adversaire principal. Peut-elle chercher le *grand* succès sans, en même temps, courir le risque d'une *grande* guerre ? Sur ce point les choses n'ont guère évolué depuis l'échec, en 1920, de la conquête de la Pologne. Et si elles ont évolué, il est difficile, pour nous, comme aussi pour les Soviétiques, de le déterminer avec précision. C'est pourquoi l'éventualité de la guerre ne peut être écartée.

FRANCIS COHEN

Il est malaisé, si l'on veut étudier l'Union soviétique, de surmonter une difficulté qui tient à l'évidente originalité de son régime : autant l'image qu'elle se fait d'elle-même est dépourvue pour nous de valeur explicative, autant les notions dont nous usons familièrement pour analyser notre propre société s'avèrent inapplicables à l'URSS.

Pourtant, le développement accéléré de la grande puissance issue de la Révolution d'Octobre 1917, ainsi que les osmose et les inter-pénétrations du monde moderne l'ont rapprochée à bien des égards de ce dont nous avons l'expérience directe. C'est vrai du niveau de l'industrialisation, de ses conséquences et de ses besoins. C'est vrai du niveau de culture, du niveau de vie et même dans une certaine mesure des types de consommation matérielle et intellectuelle, individuelle et sociale et des besoins qu'ils engendrent ou qui les engendrent.

La tentation survient alors d'extrapoler ces convergences et de rechercher l'avenir soviétique dans un rapprochement avec les modes de fonctionnement du monde occidental, qu'on les juge en gros satisfaisants ou qu'on s'attache plutôt à les perfectionner ou à les modifier.

Or, les structures et les finalités de la société soviétique rendent totalement illusoire une semblable assimilation. Rien ne peut faire qu'une économie fondée sur le profit de ceux qui en possèdent les instruments majeurs induise les mêmes conduites et les mêmes médiations sociales et politiques qu'une économie fondée sur son propre développement et les résultats que la société peut en retirer.

C'est dans les difficultés propres — et elles sont de taille — que rencontre ce dernier projet qu'il y a lieu de rechercher la source des problèmes que se pose actuellement l'Union soviétique et dont la solution déterminera son proche avenir.

La grande ambition de l'URSS a été de créer un nouvel ordre social. Il fallait pour cela transformer un immense pays et lui faire franchir à une vitesse accélérée plusieurs étapes historiques. Or, des obstacles énormes ont surgi.

Le premier obstacle était l'état du pays lui-même, rural, inculte, gigantesque, partagé en multiples nationalités, riche de ressources mais défavorisé par le climat, saisi au début du siècle par le conflit entre l'appétit de croissance d'une jeune industrie et l'apathie ancestrale d'une aristocratie à la fois terrienne et bureaucratique.

Le deuxième obstacle a été l'isolement. Il n'y a pas eu d'autres révolutions et les autres grandes puissances, toutes représentantes de l'ancien ordre social, se sont liguées contre l'URSS, jusqu'à laisser s'enfler la force hitlérienne dans l'espoir qu'elle se chargerait de détruire l'ennemi commun. L'Union soviétique a donc dû construire et entretenir sa parité militaire, en même temps que sa propre économie : elle s'est trouvée investie de responsabilités mondiales à la mesure d'un front planétaire qu'elle a dû tenir seule jusqu'à ce que, comme résultat imprévu de la seconde guerre mondiale, il se soit constitué autour d'elle un ensemble solidaire.

Le troisième obstacle était la nouveauté du projet socialiste. Il ne pouvait se réaliser qu'à travers des expériences et des tâtonnements. Cette réalisation impliquait ses propres contradictions. Mais elle a aussi été grevée par les conséquences des obstacles précédents : détournement des ressources et des efforts vers les tâches stratégiques, longue traversée d'une période de tension autoritaire, répressive et dogmatique, guerre destructrice.

En sorte que, dès le milieu des années 30, le cours « normal » du développement a été interrompu. Plus précisément des mutations nécessaires se sont trouvées différées pendant un quart de siècle.

Les tensions actuelles ont sans doute pour origine cette discordance entre le besoin objectif de changements considérables et une certaine inadaptation des moyens dont la société dispose pour effectuer ces changements.

Un niveau a été atteint. Pour aller plus loin, il faut pousser l'équipement industriel, notamment de pointe, la mise en valeur de régions nouvelles, la modernisation de l'agriculture. Pour le faire, les ressources de main-d'œuvre s'épuisent et les besoins en moyens de financement gonflent : il faut, et c'est le mot d'ordre donné,

améliorer la qualité du travail, la fiabilité des produits et le rendement des investissements, bref la productivité. Avec une population maintenant cultivée grâce à l'enseignement secondaire généralisé, à une formation professionnelle multiforme et à des activités culturelles diversifiées, c'est réalisable. Mais il y faut à tous les échelons l'initiative et l'efficacité. Or, les structures qui se sont constituées aux périodes antérieures semblent bien s'y opposer et il se produit comme un dérèglement de divers aspects de la vie sociale.

Au début des années 60, après le quart de siècle troublé, au moment où s'ouvrait la nouvelle phase à laquelle on a donné le nom de société socialiste avancée ou développée, a été mis en discussion un train de réformes concernant la gestion et la planification. Les décisions prises par la suite visaient précisément à organiser les rapports entre travailleurs et entreprise, les rapports des entreprises industrielles ou agricoles entre elles et avec les organismes centraux de façon à ce qu'ils stimulent l'initiative individuelle et collective. La rigidité centralisatrice des périodes antérieures devait disparaître. Les résultats ont été très en deçà des espoirs.

Parallèlement, les finalités de la planification devaient être inversées : un haut niveau d'équipement étant atteint, au lieu de produire prioritairement pour s'équiper, on produirait pour la consommation. Les pouvoirs d'achat se sont bien élevés, mais la production, ou en tout cas la distribution de biens de consommation diversifiés et de qualité n'ont pas suivi assez vite.

Enfin, l'approfondissement décidé de la démocratie socialiste, s'il a entraîné une activation certaine des organismes élus d'administration locale, des remises en ordre juridiques et la recherche de formes nouvelles de participation, ne s'est cependant pas traduit par une modification sensible de la vie politique.

Devant les retards que subissent ainsi des évolutions nécessaires, il est bien naturel que beaucoup cherchent des issues. Les uns appellent à serrer les rangs. Ils recourent aux vertus éprouvées, pensent-ils, de la rigueur doctrinale. Ces derniers temps, les instances dirigeantes font appel à la discipline du travail et aux qualités morales plus qu'aux modifications et réformes des structures. Tout se passe comme si l'on pensait que des changements risquent d'entraîner un déséquilibre et des désordres dont on craint qu'ils aggravent la situation, alors que les besoins du développement et les responsabilités internationales ne permettent pas la moindre pause. C'est le recul devant l'inconnu.

Cette conception prend appui sur le patriotisme soviétique, qui est une donnée très vigoureuse, mais dont l'expression dégénère

parfois en sentiments et en pratiques d'inspiration nationaliste, voire passéiste et slavophile.

D'autres milieux font confiance à une sorte de technocratie. Moins attachés aux structures traditionnelles et aux idéologies, ils ont du régime, du parti, et des rapports de production une vue en quelque sorte fonctionnaliste. Cette conception, qui est répandue chez beaucoup de jeunes cadres et dirigeants, prend appui sur les résultats incontestables du pays pour se convaincre qu'il n'y a qu'à continuer en perfectionnant les techniques de tous ordres et la qualification professionnelle sans s'embarrasser de rechercher l'amélioration des rapports humains et la diversification des activités individuelles.

On distingue moins nettement, en tout cas en observant de l'extérieur, une foule de mouvements et de pressions qui vont dans le sens du changement. Ce peut être parfois des conduites de refus : la « dépolitisation » des jeunes ou des moins jeunes, la fuite dans l'imitation ou l'adoration de l'Occident, à la limite certaines délinquances ; parfois des conduites de repli sur le débrouillage individuel ou les activités parallèles que favorisent les gaspillages et les incompétences bureaucratiques.

Mais la critique par les actes a des formes plus élevées, et qui prennent leur place dans le fonctionnement du régime lui-même. C'est le cas de bien des écrivains et artistes. Toute une littérature témoigne d'une analyse lucide de la société soviétique contemporaine, elle exerce une influence très réelle et ne cesse de se développer. Enfin, rien ne serait plus faux que d'imaginer le peuple soviétique comme un peuple soumis passivement à une couche de gens en place uniquement préoccupés de conserver ladite place. Dans tous les rouages de la société, du bas en haut, se trouvent des hommes et des femmes d'esprit progressiste, occupés de bien faire leur travail d'ouvrier, de scientifique, de gestionnaire ou autre, très avertis des réalités. Tournés vers la solution des difficultés concrètes, ils forment aussi une sorte d'aile marchante.

Quant aux dissidents, qu'on connaît naturellement beaucoup mieux à l'Occident, ils sont le reflet, le signe de mécontentements et de fermentations plutôt que l'avant-garde d'une éventuelle relève politique.

Une grande faiblesse de la dissidence c'est — le terme même le souligne — de se référer à un ailleurs extérieur à l'URSS. Certains vont parfois jusqu'à faire appel à l'intervention, à mettre leur espoir dans des conflits, ce qui est manifester une grande incompréhension des aspirations à la paix et du patriotisme du peuple soviétique.

Les autorités soviétiques le comprennent et poussent à cette séparation en soulignant leur appel à l'ingérence et en les retranchant de la communauté soviétique par l'exil ou la dénationalisation.

Une partie des dissidents le comprend également et une différenciation complexe s'opère dans ce milieu, d'ailleurs composite socialement et politiquement. C'est pourquoi on rencontre toutes les transitions entre les opposants résolus au régime et ceux qui cherchent dans le pays même à provoquer ou accélérer les changements qu'ils estiment nécessaires. Il s'agit certainement là de tout autre chose que de classiques querelles d'émigration.

Quoi qu'il en soit, quelles que soient dans certains cas la valeur des hommes et la part faite de ce que les traitements odieux auxquels le non-conformisme expose en URSS creusent des fossés irrémédiables entre le régime et certains de ses critiques, il ne semble pas que la dissidence ou l'opposition organisée représentent la voie principale des évolutions ultérieures.

Il serait bien imprudent de se livrer à des prévisions. Toutefois, les pressions objectives de tous ordres qui travaillent le système soviétique ne peuvent aboutir qu'à des changements. Mais ces changements ne peuvent selon toute vraisemblance provenir que du système lui-même.

Si, par exemple, l'hypothèse de la formation de nouveaux partis est totalement inadéquate à la réalité soviétique telle qu'elle s'est formée historiquement, le besoin du débat entre une pluralité d'approches, de points de vue, d'expression d'intérêts, devra bien trouver satisfaction. L'apparent blocage actuel, le maintien en place de vieilles équipes sont plutôt des effets que des causes, et signifient que les voies du changement ne sont pas trouvées. Ces voies passent peut-être par quelque chose qui ressemble à ce qu'évoquait un jour Janos Kadar, dirigeant d'un autre pays socialiste à parti unique, la Hongrie, quand il disait que le parti devrait apprendre à être sa propre opposition.

On ne peut en effet négliger durablement cette donnée marxiste essentielle que les contradictions sont la nature même des choses et le moteur du progrès.

ANNIE KRIEDEL

Vous avez bien voulu m'inviter à participer au débat que vous avez décidé d'ouvrir en conclusion d'un numéro consacré à l'Union soviétique et je vous en remercie.

Mais dès que j'ai commencé à réfléchir et sur le sommaire dont vous aviez fait le projet et sur les questions que vous souhaitiez soumettre aux interlocuteurs de votre choix, une difficulté préalable m'est apparue qui, au lieu de m'inviter à m'expliquer en détail sur la substance des problèmes retenus, m'oblige à les récuser en bloc : c'est que sommaire et questions sont fondés sur une problématique qui, pour reprendre une formule discrète d'Alexandre Zinoviev dans *l'avenir radieux (L'âge d'homme, 1978)*, est celle des « gens des années 60 » : elle n'a pas été seulement démentie par les faits, elle s'est encore révélée comme une source d'illusions benoîtes et, à la limite, intéressées (en tant qu'ersatz de l'orthodoxie stalinienne antérieure). Comme le souligne toujours Zinoviev : « Nous autres libéraux, nous ne différons des obscurantistes que parce que nous faisons la même chose un peu mieux qu'eux, avec des méthodes légèrement différentes et avec une plus grande part de pudeur ou, ce qui revient au même, de cynisme ». Bref « du stalinisme atténué ».

De quelle problématique s'agit-il donc ? De celle qui, peut-être avait un temps court insufflé son esprit à l'expérience tôt brisée de Malenkov ; de celle qui, assurément, avait spasmodiquement inspiré quelques-unes des intuitions et des intentions, fussent-elles confuses ou ambiguës, de Khrouchtchev. Une problématique que rassemble et résume un terme d'époque : celui de *libéralisation*. L'idée était la suivante : après que Staline, dans le feu, le fer et le sang eût, par des méthodes certes effroyablement brutales, accouché la Russie

et le socialisme de ce qu'ils portaient — le noyau évolutif d'un complexe dynamique d'États, de partis et de mouvements formant entre eux système à vocation universelle, il était loisible de se débarasser du forceps et de revenir, dans l'ordre du dispositif interne, à une norme moins dérogoratoire par rapport à celle qui régissait l'Occident. De façon à rendre crédible, par-delà les différences conjoncturelles, l'existence présumée d'un inéluctable point de *convergence* entre l'Est et l'Ouest. En somme ce desserrement des contraintes, cet appel à l'initiative des masses, ce pari sur l'efficacité d'une pratique libéralisante devaient permettre à l'Union soviétique de franchir une nouvelle et décisive étape : celle qui la conduirait au « socialisme avancé ». Plus rien de commun donc avec les épisodes tactiques et brefs qui, au sein de la période stalinienne, avaient de temps à autre redonné du souffle à des peuples éperdus et fait éclater cent fleurs pour un seul printemps ambigu.

Une telle problématique « libérale » reposait sur une interprétation purement historique et circonstancielle du drame soviétique : le concept de *retard* (retard de la Russie face à l'impérialisme vainqueur des Alliés en 1917, retard de l'Union soviétique en 1941 face à l'agression hitlérienne, retard d'une armée soviétique conventionnelle en 1947 face à la puissance nucléaire américaine) suffisait à tout justifier pour le passé et à tout mettre en place pour l'avenir. *En se rattrapant*, l'Union soviétique, désormais à l'heure, fonctionnerait à peu près dans les mêmes conditions que nos propres systèmes politiques : elle connaîtrait des *tensions* ; elle aurait à compter avec une *classe dirigeante* dont l'ambition serait de développer sa *participation* au pouvoir et qui, d'ailleurs, procéderait, en passant alliances et compromis entre institutions sectorielles, à sa *répartition* entre ses divers segments ; il y aurait bien entendu une *opposition* qui ne serait pas unie et homogène quant à ses *perspectives* puisque, comme partout, elle serait divisée en courants visant à des *transformations* plus ou moins radicales ou au contraire réformistes. Autant de termes — tension, classe dirigeante, participation, répartition, opposition, transformation — qui font entre eux système et donnent à voir qu'il ne convient pas de persister (naïvement ou par mauvais esprit) à tenir le socialisme soviétique pour fondé sur une logique radicalement étrangère, inassimilable à la démocratie occidentale.

A vrai dire, pour conforter cette interprétation, si sympathiquement « libérale », il y eut en effet quelques initiatives sous Khrouchtchev qui autorisèrent à s'y tromper : à commencer bien sûr par le sens à attribuer au fameux Rapport secret. Car, quelle que soit la pertinence des analyses qui replacent la rédaction et la lecture

en Congrès de ces irrattrapables *Aveux* dans le cadre de ces luttes successorales dont on sait qu'elles constituent des parenthèses, des enclaves temporelles où il n'y a plus ni foi ni loi d'aucune sorte et pas même la loi du silence, il demeure que semble s'être produite dans le sous-sol de l'âme de cet homme étrange et fruste une sorte de commotion des épaisses strates consolidées du mensonge audessous desquelles, par une fissure élargie en cheminée, la vérité brûlante jaillit irrépressible.

Quoi qu'il en soit, le *Dégel* pour reprendre une autre métaphore d'époque, ne fut pas que ruse et trompe-l'œil. Le retour des déportés, de ceux du moins qui avaient survécu aux indicibles tourments spirituels et matériels de la faim, du froid et de l'inhumanité généralisée, on ne l'a pas seulement vécu en rêve. De même il fut bien réellement tenté de trouver une procédure capable de sortir la paysannerie de sa condition d' « esclave de plantation ». Ou bien encore ce fut bien vrai qu'on entendit Khrouchtchev et son entourage évoquer les malheurs du petit peuple et proposer de les soulager en accordant davantage à la consommation.

Mais est-il acceptable d'en rester là encore aujourd'hui, de s'accrocher à l'idée que, depuis un quart de siècle, une Longue Marche civile conduit, fût-ce à petits pas, les peuples soviétiques vers la double lumière de l'abondance et de la liberté ? Je le dis en pesant mes mots : cette vision des choses n'est pas *innocente*, elle n'est même pas surgie spontanément chez de bons esprits, d'honnêtes libéraux appartenant à tous les continents et qui n'auraient que le tort d'être un peu trop optimistes ou de négliger la dimension du temps, de la durée nécessaire à l'accomplissement d'un tel projet.

Cette conception-là a été suggérée et mise en place pour « sauver les meubles », dès lors que la vieille thématique stalinienne du « paradis socialiste » n'était plus praticable, tombée en morceaux, je dirais tombée au trottoir. Cette conception-là a été construite élément par élément pour que persiste la bien commode et utile inintelligence du phénomène communiste. Aussi ne saurait-on s'étonner qu'elle ait été systématisée par des communistes qui s'honorent de leur fidélité transcendante à leur parti. C'est une *conception de parti*, une *position de parti* pas moins appréciée et requise que l'était la conception antérieure quand il ne s'agissait que d'évoquer les fastes achevés de la « société parfaite » : elle aussi est fondée sur le « rattrapage », mais il ne s'agit que de rattrapage dans les mots. Il est d'ailleurs curieux d'observer l'aisance avec laquelle on décroche un brevet d'homme de bonne volonté, d'esprit éclairé, en reconnaissant d'un coup et en bloc que les choses ne se sont pas passées exactement comme on

l'avait par inadvertance prétendu indûment, qu'il y avait eu des « insuffisances » et même des bavures, beaucoup de bavures, d'*inacceptables* bavures mais que désormais on était sur la bonne voie, qu'il n'y fallait plus que des *efforts*.

Comble de dérision : pour des raisons propres à l'évolution interne du mouvement communiste international, il se trouve que depuis quelques années le PC italien, depuis bientôt trois ans le PC français et plus encore le PC espagnol ont commencé à rejeter, pour ce qui les concerne, cette conception lénifiante et mièvre d'une société socialiste à bavures ; ayant admis pour eux-mêmes que l'antisoviétisme ne saurait constituer de nos jours la « pierre de touche » de l'anticommunisme, ces partis nous ont ainsi en principe déliés de la peine que nous prenions de choisir un degré critique qui leur fût tolérable et ne les désobligeât pas à l'excès. Il ne serait donc que temps qu'au lieu de peser le pour et le contre en référence à notre propre société érigée en idéal type, qu'au lieu de calculer si nous devons être plutôt pro ou plutôt antisoviétiques et jusqu'à quel point, nous décidions enfin d'analyser le système socialiste pour ce qu'il est : en lui-même, comme un système entier et entièrement différent, non en degré mais en nature.

Un système entier : je veux dire par là un système dont les inconvénients (redoutables) et les avantages (nous y reviendrons) peuvent certes être comparés terme pour terme aux inconvénients et avantages de nos démocraties libérales, bien que ce soit un exercice dénué d'intérêt. Bien plus intéressant est de comprendre qu'inconvénients et avantages du système soviétique peuvent se trouver éventuellement réduits ou maximisés mais qu'ils sont en tout état de cause produits par des modalités de fonctionnement, lequel réussit au moins une chose qui est le propre de tout fonctionnement : continuer à fonctionner.

De ce point de vue, fascinante est la capacité de ce système — dont on avait pourtant beaucoup dit qu'il tournait tout entier autour de son Numéro 1 — à fonctionner très correctement et même mieux que correctement dans une période (celle que nous vivons) où la place du Numéro 1 est certes occupée, mais seulement, semble-t-il, *occupée* puisque ledit Numéro 1 n'est plus en mesure de rien faire d'autre que précisément occuper sa place. Chaque rouage du système est si bien adapté à sa fonction, si bien instruit d'elle que le système marche sans avoir besoin plus que sporadiquement de l'impulsion ou de la peur inspirée par le Numéro 1. Brejnev est le premier des

Numéros 1 soviétiques dont le petit peuple de Moscou se raconte le délabrement dû à l'âge et à la maladie avec une franche bilarité — même Khrouchtchev n'avait pas donné lieu, au-delà des cercles très avertis, à de tels écarts de langage. Ce n'est pas à dire que Brejnev ne sert à rien : on le verra quand s'ouvrira cette seule période de dérèglement généralisé dans toute l'épaisseur et sur toute l'étendue du monde socialiste qu'est la période de succession, encore qu'en l'occurrence on puisse penser qu'elle se passe plutôt bien.

Si la période de déclin personnel du Numéro 1 actuel est aussi bien supportée, c'est précisément le mérite intérieur de Brejnev : car, après les incertitudes de l'ère khrouchtchévienne, Brejnev a su restaurer un équilibre interne dont le secret est celui des équilibres de tous ordres — à savoir que la machine est exactement adaptée à ses fins. L'exceptionnel équilibre du système soviétique provient de ce que celui-ci ne cherche pas à régler des questions qui ne sont pas de sa compétence ni de son ressort : comme par exemple le bien-être du peuple ou le respect de valeurs telles que dignité, justice, liberté. L'équilibre du système soviétique provient de ce qu'il ordonne seulement ce qui contribue à maximiser ses chances d'obtenir ce pour quoi il a été conçu : la *puissance* à l'échelle du monde.

Là encore il convient d'écarter quelques fadaises : comme par exemple l'immobilisme obscurantiste du système dans son ensemble. Mais le grief n'aurait de sens que si le système soviétique prétendait qu'il doit « changer », qu'il lui faut se « transformer » pour faire face à certains défis ou à des menaces qui pèseraient sur son avenir, tels que les nationalismes persistants des pays de démocraties populaires ou des Républiques soviétiques non russes. Or il ne prétend rien de tel, au contraire. Le système soviétique se contente de perfectionner les méthodes et techniques déjà bien rôdées qui, précisément, visent à lui permettre *de ne pas changer*, autrement dit de ne pas perdre temps et énergie, ou, mieux encore, de ne pas assumer les risques de dérapage qu'implique toute transformation. Et cela, sur la base de deux idées fortes.

Première idée : « vivre avec » ce qu'on n'est pas outillé pour traiter convenablement, serait-ce les aspirations des peuples, leur désir de vivre mieux, leur envahissante identité culturelle et nationale, les tentations iconoclastes des intellectuels, etc. Vivre avec : en somme ne pas commettre la folie de s'imaginer qu'on peut jusqu'à la racine arracher aspirations et désirs « négatifs ». Il suffit de les *contrôler* à temps et à mesure.

Seconde idée forte : la mise en place des blocages à l'égard de toute poussée transformatrice dans les domaines qui ne relèvent pas

de la logique socialiste n'entraîne pas corrélativement routine, immobilisme et impuissance. Si, par exemple, la commercialisation des grands produits de consommation est une permanente faillite dans toute l'étendue du monde socialiste, faut-il en incriminer la routine ? Non. La preuve ? C'est qu'une fois encore l'une des premières « réalisations » du jeune socialisme sud-vietnamien a été de détruire le vieil et sophistiqué appareil chinois de commercialisation : or, cela n'a pas été fait pour écraser la couche sociale inassimilable des commerçants chinois ni avec l'espoir (peu vraisemblable) que le Vietnam serait capable d'éviter la faillite habituelle de la commercialisation socialiste. Mais parce que dans un système socialiste la pénurie aléatoire des produits de consommation est aussi *naturelle* que l'abondance dans nos régions. C'est un *trait* aussi intégré, et qui scande les journées socialistes, que pouvait l'être le *marché* dans la société rurale traditionnelle. De même le fantastique décalage entre l'exaltation publique des vertus du travail et ce qui constitue un véritable sport de masse de Berlin-Est à Vladivostock : la recherche d'occupations parasites ou, à défaut, le goût affiché du travail mal fait. De même encore l'ivrognerie. Ce sont là des « caractères fondamentaux » qui font partie d'un ensemble où il y a du pour et du contre : le niveau de vie des non-privilegiés est bien fruste, mais du moins ne sont-ils pas astreints aux dures obligations de la discipline du travail (sauf dans le cas du *travail forcé* ou des médiocres substituts), tels que les *samedis communistes* ou les campagnes de ramassage des pommes de terre par les ouvriers des villes, auxquels on continue d'avoir recours maintenant que le travail forcé en camp n'est plus la « solution de masse » pour toutes sortes de travaux indispensables et pénibles.

Le système soviétique dispose donc de cette première supériorité sur le système occidental de la démocratie libérale qu'il n'a pas à tenir le « changement », l'aptitude au changement comme une *valeur*. L'imagination, l'invention, le nouveau, le jamais vu ne le concernent pas : d'ailleurs, le moins coûteux, quand on signale quelque part une « première » scientifique ou technique qu'on ne saurait négliger, est encore d'envoyer une équipe officielle ou secrète chargée de ramener formules, plans, modèles ou prototypes.

Cette fondamentale stabilité du système, ne visant qu'à sa reproduction à l'identique dans tous les ordres autres que celui de la puissance, exige un mécanisme de régulation : c'est le *parti*.

De ce point de vue, la relation entre la société et l'Etat, relation

qui définit à l'Occident les variétés de régime, est dans le monde socialiste dénuée de pertinence. L'Etat n'y est que le bras administratif du parti, lequel absorbe en lui la totalité du politique. Quant à la société, ce n'est que le lieu largement indifférencié, aussi peu structuré que possible, où le parti prélève la phalange de ceux qui acceptent d'être des *privilégiés*, c'est-à-dire de bénéficier leur vie durant d'énormes avantages matériels et moraux (comparé à l'homme *ordinaire*), mais, en contrepartie, d'assumer toutes sortes d'obligations et de risques. La cohésion du parti est faite de cette conscience ambiguë d'appartenance, de manière semi-volontaire, à une cohorte cooptée de privilégiés à haut risque : ce qu'on appelle l'idéologie, ce n'est pas un ensemble de croyances auquel il conviendrait d'adhérer sous peine de sombrer dans le cynisme et l'immoralisme, c'est cette conscience-là, cette intelligence de la nature du parti. Le parti ? Le lieu le plus propice où conduire ce qui caractérise une société socialiste : « La lutte générale et acharnée pour l'obtention de privilèges » (Zinoviev).

On comprend dès lors que le concept d'opposition n'a strictement aucun sens et que, partant l'opposition, puisqu'elle n'existe pas, ne saurait avoir des *perspectives*.

Ce qu'on baptise « opposition » par emprunt abusif au vocabulaire politique occidental, ce sont deux choses distinctes. Il y a en effet d'une part dans le cadre très défini du parti un jeu compliqué d'échanges de services, une lutte « générale et acharnée » de groupes et d'influences qui structure la pyramide des féodalités internes dont, comme dans tout système de féodalités, certaines sont déclinantes et d'autres en expansion : la *protection* étant la valeur suprême qui fait l'objet de toutes les tractations. Car il ne faut pas s'endormir à l'ombre d'une protection qui, si on en mesure mal l'affaiblissement, peut soudain vous laisser à découvert et exposé. Bien entendu ce jeu s'alimente des mille occasions que fournissent les solutions à apporter aux problèmes généraux comme aux questions de détail posés par le déroulement de la vie elle-même : mais les désaccords, les divergences, les heurts, les compromis, les ruptures, bref cet état permanent de guerres confuses autant que locales ne doivent pas être pris à la lettre et analysés sur le fond mais plutôt dans leur instrumentalité, en tant qu'ils forment la texture des procédures de décision dans un tel type de hiérarchie.

Il y a d'autre part, à la fois dans le parti, l'Etat et la société, un réseau d'hommes et de femmes qui ont perdu le goût de jouer à ce jeu-là ou qui, ne l'ayant jamais eu, ne supportent pas non plus qu'on leur en imposât l'usage exclusif : ce ne sont pas des opposants, car ils

ne sauraient s'opposer à quoi que ce soit, ce sont des *dissidents* et, comme le souligne Zinoviev, le contraire même des libéraux. Les dissidents ont à tâtons appris, avec tout ce que cela signifie de force d'âme et de résistance à la peur, à se situer hors jeu — statut dont il n'est d'ailleurs pas exclu de tirer certains avantages (par exemple dans l'ordre de la vérité en tant que la vérité est d'abord pour un individu *sa* vérité), mais qui comporte des risques affreux (le camp, l'exil, la prison psychiatrique). Mais peut-être l'avantage suprême de la dissidence est-il de briser l'isolement radical des *individus* seuls autorisés à composer la société socialiste (dans la mesure où, face au parti et hors de lui, il n'y a que des individus atomisés, dépouillés au demeurant de tout destin personnel non aléatoire) : or la dissidence, qu'elle soit celle des intellectuels contestataires, des démocrates radicaux ou libéraux, des nationalistes ou des Juifs, a pour effet de réorganiser des noyaux, d'articuler des réseaux, de restaurer du collectif qui ne soit pas du collectif communiste. Pourquoi cette dissidence qui n'est donc pas une opposition a-t-elle acquis droit de cité comme telle même si les dissidents, eux, demeurent individuellement soumis à l'arbitraire ? C'est là probablement le coût accepté du passage d'un stalinisme sanguinaire à un brejnevisme morne mais tranquille : l'initiative criminelle était du côté de Staline, l'initiative contestataire est du côté de la dissidence. Il y a économie de moyens et gain quant à l'image paisible du socialisme. Pourtant, comme il arrive souvent l'ironie de l'histoire veut que le crédit du socialisme s'effondre juste au moment où il le mérite plutôt moins qu'avant.

De ce qu'il n'y a pas d'opposition au sens occidental du terme mais une dissidence, résulte une conséquence qu'il conviendrait de garder en mémoire : il est aventureux de prétendre que le pouvoir socialiste serait continûment menacé de l'intérieur et qu'il pourrait aussi bien s'effondrer n'importe quel beau matin, miné qu'il est par son incapacité persistante à imposer massivement sa légitimité. Certes, tout peut arriver et que le soleil un jour ne se lève plus sur le monde : c'est une éventualité peu plausible. Car tous les blocages qu'on relève complaisamment — le désordre de la machine économique russe ou antirusse, la stagnation démographique d'une population semi-urbanisée, le caractère rétif d'une *intelligentsia* même corrompue, le caractère fruste d'une société qui, même industrialisée, n'est pas une société industrielle et moins encore postindustrielle — font partie intégrante du système et sont impliqués par lui. Le moteur, lui, tient bon : il sélectionne sans fatigue la quantité de « carriéristes », d'« arrivistes » dont il a besoin, dans tous les domaines, pour que la machine

tourne. Y compris, bien entendu, dans les démocraties populaires où la résistance indigène inentamée empêche pourtant tout début d'arrangement légitime.

Reste à analyser l'essentiel : si le système socialiste a le loisir de se désintéresser des « modèles de transformation » que de bons esprits lui suggèrent ingénument, ce n'est pas seulement parce que son cœur, le parti, régit sa reproduction à l'identique, c'est encore parce qu'il fonctionne *positivement*, en vue de produire ce qu'il a par nature fonction de produire : de la *puissance en expansion*.

De même qu'il est surprenant de ne pas mettre le *parti* au centre de toute analyse des engrenages du système, il est surprenant de ne pas placer sa *politique étrangère* (avec son fondement matériel : sa *politique militaire*) au centre de l'analyse des fins du système. Car le système socialiste ne fonctionne pas *pour rien*, à vide : si le système est en équilibre *interne*, c'est parce que cet équilibre n'est pas pure répétition mais qu'il est implacablement tendu vers la conquête, vers l'au-delà de lui-même, et par le moyen le plus classique : celui de la *force*.

Là encore, il convient d'éviter les malentendus et de décrypter un vocabulaire de sens convenu. Par exemple le mot : *paix*. L'idée que le camp socialiste est le « camp de la paix » ne signifie rien d'autre que ceci : la guerre du côté socialiste ne saurait par principe qu'être « juste » et, dans ces conditions, n'est qu'un préalable obligé à la paix tandis que, du côté non socialiste, la guerre, nécessairement « injuste », ne peut être que le contraire de la paix.

La recherche de l'expansion ne se confond pas avec la recherche de l'*aventure* : en la matière, pas plus que les communistes ne se targuent de « faire la révolution » — c'est la « révolution qui se fait » — les Soviétiques ne se targuent de mener à leur initiative une « guerre révolutionnaire ». Ils ne font qu'exploiter, souvent et longtemps avec prudence et autant que possible de manière indirecte, des conjonctures et des circonstances fournies par un *terrain* propice, des occasions *indigènes*. Ils ne gagnent d'ailleurs pas à tous les coups et sur tous les tableaux : ils peuvent se tromper ou échouer. Néanmoins comment ne pas enregistrer quatre développements qui ont marqué avec bonheur l'ère Brejnev : 1° Au niveau des objectifs, la construction d'une gigantesque puissance de feu, conventionnelle et non conventionnelle, qu'ont rendu possible, par transfert et concentration des ressources du civil au militaire, la modicité du niveau de vie civile et la capacité politique des institutions chargées de le contrôler,

de le maintenir tel. 2° Au niveau des moyens, la mise en place d'un mécanisme de pompage des ressources de l'Ouest fondé sur l'exploitation rationnelle des « contradictions du capitalisme ». 3° Au niveau de l'utilisation des moyens, une très astucieuse répartition des compétences, un partage du travail entre l'Etat soviétique et les diverses composantes du mouvement communiste international, en particulier en ce qui concerne la spécialisation des fonctions (renseignement, logistique, formation de corps expéditionnaires) qui concourent à l'art de la conquête. De ce point de vue le rétablissement du commerce triangulaire : mercenaires cubains en Afrique pour le compte des différents terrains d'opération soviétiques contre travailleurs africains dans les plantations sucrières cubaines, est un trait de génie, même s'il n'est pas sûr qu'il honore davantage notre siècle que la traite des Noirs l'avait fait pour les siècles passés. 4° Au niveau des résultats, une solide mise en place des fondements de l'expansion du monde socialiste en Asie et en Afrique : crise économique de l'Occident et crise politique américaine — celle-ci bien plus que celle-là — ont fourni des occasions qui ont été exploitées avec une rare détermination pour opérer les *percées* nécessaires, ces percées fussent-elles acquises, comme en Ethiopie, au prix de gigantesques massacres.

COMMENTAIRES SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1978

Tout n'a pas été dit sur les élections de mars 1978, et le non-événement que représente la reconduction de la majorité sortante n'a pas fini de produire ses effets sur le système politique français.

Plutôt que de répéter des dossiers déjà publiés, Pouvoirs a préféré suivre quelques pistes encore peu empruntées. La défaite de la gauche exige des explications politiques et techniques au-delà du simple renvoi à ses querelles. Les résultats des partis ont été analysés par les politologues ou exaltés par les hommes politiques. Il restait à donner la parole aux experts électoraux des principaux mouvements politiques, ces personnages clés des stratégies électorales restant habituellement dans l'ombre. La V^e République suivra-t-elle son cours ordinaire ou sera-t-elle sérieusement infléchie par ces élections ? L'étude de la mobilité des circonscriptions depuis l'émergence du fait majoritaire en 1962 et la chronique constitutionnelle d'un trimestre décisif n'offrent pas une réponse définitive mais permettent de clarifier la question qui dominera les prochaines années.

I

JÉRÔME JAFFRÉ ET JEAN-LUC PARODI

A la recherche d'un baromètre électoral : les élections cantonales partielles au cours de la législature 1973-1978

La cinquième législature avait vu la gauche atteindre en 1974 son plus haut niveau de la Ve République, progresser aux législatives partielles, remporter les cantonales de mars 1976 et confirmer ce succès un an plus tard aux municipales, mais perdre le jour venu les élections législatives que les sondages d'intentions de vote lui donnaient l'assurance de gagner. On est ainsi amené à se demander *quand* l'opinion s'est retournée, et la question du *quand* est d'autant plus importante que la rupture de la négociation du Programme commun oblige à s'interroger sur son impact sur le résultat de mars.

Ce retour à l'histoire pose le problème des indicateurs susceptibles de mesurer les signes d'un tel retournement. On ne reprendra pas ici les indications issues des divers « baromètres » de l'IFOP (courbes de popularité du Président de la République et du Premier ministre) et de la SOFRES (évolution des souhaits et des pronostics) qui permettent de mettre en lumière les *décalages* qui caractérisent l'opinion à partir de l'été 1977 (1). C'est à un autre indicateur que l'on entend recourir, indicateur de suffrages et non d'opinions, celui que constituent les élections partielles, et plus particulièrement les élections cantonales partielles.

(1) Voir Jean-Luc PARODI, L'échec des gauches : I. Les décalages de l'opinion, *Revue politique et parlementaire*, mai 1978, 873 ; Jérôme JAFFRÉ, L'opinion publique et les élections législatives, *Projet*, juin 1978 ; SOFRES, *L'opinion française en 1977*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1978 ; Jean CHARLOT, Les intentions de vote, *Projet*, janvier 1978 ; Gérard LE GALL, Les élections législatives : l'alchimie du second tour, *Revue politique et parlementaire*, nov.-déc. 1977.

Plus que les législatives partielles, dont le caractère groupé et trop peu fréquent rend malaisée l'analyse longitudinale (2), plus que les élections municipales partielles que leur mode de scrutin rend inaptes à la comparaison législative, les cantonales partielles constituent tant par leur nombre (plus de 200 pour la législature) que par leur périodicité régulière (environ 40 par an, particulièrement fréquentes au printemps et à l'automne) un précieux instrument de connaissance de l'opinion (3). Régies par la même loi électorale, à quelques nuances près, que les élections législatives, elles facilitent la comparaison, permettant aux forces coalisées de se concurrencer au premier tour et les contraignant aux regroupements du second.

Cette note de recherche voudrait répondre à deux questions, l'une sur l'indicateur, l'autre sur les indications :

- les élections cantonales partielles constituent-elles un bon indicateur des fluctuations de l'opinion ? A quelles conditions ? Avec quelles précautions ? Dans quelles limites ?
- que nous apprend cet indicateur comparé à lui-même sur les évolutions de l'opinion au cours des cinq années écoulées, sur le rapport de forces général, sur les équilibres internes ?

L'INDICATEUR

Cet indicateur n'est pas en effet sans poser de nombreux problèmes, qui tiennent aux causes de l'élection, à son rythme, à son

(2) Les résultats cumulés des 18 élections législatives partielles de la législature (1^{er} tour), exprimés en pourcentage aux suffrages exprimés sont les suivants :

	<i>Elections législatives 1973</i>	<i>Elections partielles</i>	<i>Différence</i>
PC	18,1	17,1	— 1,0
PSU - extr.-g.	2,0	1,8	— 0,2
PS et MRG	18,8	27,0	+ 8,2
Divers gauche	1,2	—	— 1,2
Total gauche	40,1	45,9	+ 5,8
Majorité	43,4	49,0	+ 5,6
Divers droite et Réformateurs	16,5	5,1	— 11,4

(3) Sur les premières tentatives d'utilisation systématique des élections cantonales partielles comme baromètre, voir Jacques OZOUF, Le baromètre des « partielles », *Nouvel Observateur*, 17 mars 1975 et Jérôme JAFFRÉ, Un semestre d'élections partielles : la gauche ne progresse plus, *La Croix*, 1^{er} juillet 1977.

enjeu, à la diversité des cantons, à la différence de participation, à la pluralité des termes de comparaison, à la discordance des systèmes partisans sur le plan national et sur le plan local, aux particularismes de toutes sortes, enfin aux poids accrus des personnalités.

Cantonales, ces élections sont limitées dans leur étendue géographique et leur enjeu politique et les biais du découpage sous-représentent les situations urbaines. Partielles, elles ne peuvent modifier, sauf situation exceptionnelle, la répartition du pouvoir au niveau départemental. Cette double caractéristique leur confère un caractère d'élection sans obligation ni sanction.

Les causes de leur recours sont diverses. Sur les 208 cantonales partielles de la législature 1973-1978 (4) les trois quarts (77 % exactement) sont intervenus pour cause de décès du conseiller général en titre, le dernier quart se partageant entre les annulations (14 %) et les démissions (9 %). Cette diversité n'est pas sans conséquences sur le déroulement des cantonales : le candidat dont l'élection a été annulée bénéficie lors de la partielle qui découle de cette annulation d'une prime moyenne de 7 % au premier tour (dans l'échantillon de 16 cantons où nous avons pu l'étudier). Inversement, la mort d'un conseiller général, souvent en place depuis de nombreuses années, redonne du jeu à la compétition locale surtout en milieu rural, en augmentant le nombre des tendances politiques en présence.

A cette difficulté d'interprétation, les cantonales partielles en ajoutent une autre qui concerne l'élection de référence. Le renouvellement national des conseillers généraux se faisant par moitié tous les trois ans, la comparaison de chaque cantonale partielle avec son résultat antérieur se fera selon les cas tantôt avec le renouvellement le plus récent et tantôt avec le plus ancien (5). Cette pluralité des termes de comparaison renvoie naturellement à des rapports de force très différents : sur le plan national, 1967 c'est une gauche forte (49,9 %) largement dominée par le PC (26,3 %) ; 1970 au contraire, c'est la phase de basses eaux pour la gauche (41,7 %) et spécialement pour le PS et ses alliés radicaux (14,8 %) ; 1973, c'est la première poussée socialiste (23,9 %) qui remonte la gauche à 47,6 % ;

(4) Ce chiffre ne tient pas compte des élections cantonales partielles qui ont eu lieu à la même date que les renouvellements généraux de septembre 1973 ou mars 1976.

(5) Pour la législature qui va de mars 1973 à mars 1978, il y aura ainsi trois périodes : la première de mars à septembre 1973 pour laquelle la référence sera soit septembre 1967 soit mars 1970. La seconde de septembre 1973 à mars 1976, avec comme référence 1970 et 1973 ; la troisième enfin après le renouvellement de mars 1976 avec comme référence 1973 et 1976.

enfin 1976, c'est le plus haut niveau atteint par les socialistes ou assimilés (29 %) et par la gauche (52,5 %) (6).

Enfin la différence de comportement électoral entre les élections nationales et les élections locales ne doit jamais être oubliée : participation sensiblement plus faible à ces dernières, surtout quand elles sont cantonales, diversité des configurations partisans qui se traduit par une fréquente absence aux cantonales des forces les plus faibles, « effet de domination » (7) qui tend à renforcer aux consultations locales la prépondérance des forces localement dominantes, autant d'éléments qui invitent à la prudence l'observateur trop pressé.

Cependant l'hypothèse de base de ce travail est que l'importance des distorsions de tous ordres que nous venons d'énumérer peut être au moins partiellement annulée par le cumul des cas et la réduction concomitante des particularismes et des exceptions. Pour ce faire, on a utilisé pour chaque regroupement de cantons tantôt les pourcentages globaux tantôt les moyennes de pourcentages (8).

Pour répondre aux deux exigences contradictoires de ce travail, constitution de regroupements de cantons suffisamment importants pour gommer les écarts, délimitation de périodes suffisamment brèves pour être discriminantes, nous avons découpé *a priori* la législature en quelques grandes phases définies par les événements électoraux qui la rythment, élection présidentielle de mai 1974, élections cantonales de septembre 1973 et mars 1976, élections municipales de mars 1977. On obtient de cette manière huit périodes ainsi définies :

Période 1 : de septembre 1973 à mai 1974 (9) ;

Période 2 : de juin 1974 à février 1975 ;

(6) Tous ces chiffres qui ne concernent que la gauche partisane (extrême-gauche + PC + PS et radicaux alliés) sont empruntés à Alain LANCELOT, Elections cantonales : les roses de mars, *Projet*, juin 1976.

(7) Sur l'effet de domination, voir Jérôme JAFFRÉ et Jean-Luc PARODI, *Note sur la poussée et le reflux de la gauche de 1973 à 1978 dans un échantillon de cantons de la « province urbaine »*, rapport présenté à la Journée d'études de l'Association française de Science politique, le 19 mai 1978.

(8) Le pourcentage global prend en considération les individus et néglige les unités collectives (ici les cantons) ; la moyenne des pourcentages permet d'étudier les résultats des unités au détriment des populations. Ainsi, le pourcentage global met l'accent sur les phénomènes enregistrés dans les cantons les plus peuplés ; la moyenne de pourcentage privilégie les phénomènes observés le plus fréquemment.

(9) Pour ne pas introduire une référence supplémentaire, avec les élections cantonales de 1967, on a éliminé de l'étude les 9 partielles qui se sont déroulées entre mars et septembre 1973.

- Période 3 : de mars 1975 à août 1975 ;
- Période 4 : de septembre 1975 à février 1976 ;
- Période 5 : de mars 1976 à août 1976 ;
- Période 6 : de septembre 1976 à février 1977 ;
- Période 7 : de mars 1977 à août 1977 ;
- Période 8 : de septembre 1977 à février 1978.

L'insuffisance du nombre de cas obligeant parfois à des regroupements, nous avons alors constitué des groupes annuels (1 + 2, 3 + 4, 5 + 6, 7 + 8) qui vont de mars à mars, sauf pour le premier qui couvre une période un peu plus longue. C'est à l'intérieur de cette périodisation que l'on étudiera successivement les évolutions de la participation, du rapport de force global en voix et en sièges, de l'équilibre au sein de la gauche, des reports de voix au deuxième tour.

LES INDICATIONS

• L'analyse de l'évolution de la participation (graphique 1) semble montrer un lent mouvement de mobilisation qui culmine au

GRAPHIQUE 1. — Evolution de la participation électorale de 1973 à 1978 aux élections cantonales partielles par rapport aux renouvellements de 1970 (---) 1973 (—) et 1976 (.....) (Moyenne de pourcentages)

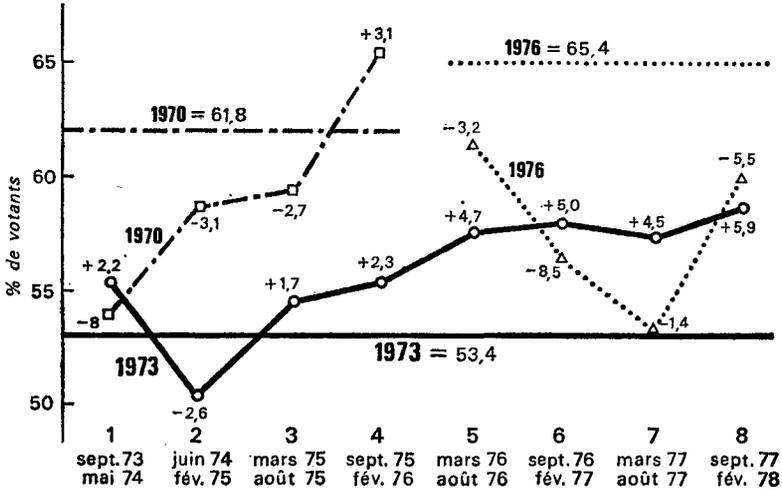


TABLEAU 1

*Le mouvement des sièges aux élections cantonales partielles
(1973-1978)*

	<i>Ensemble de la législature</i>		
	<i>Lors du renou- vellement général</i>	<i>A l'issue des élections partielles</i>	
PC	12	17	+ 5
PS	45	52	+ 7
Total gauche	57 (32 %)	69 (38 %)	+ 12
Droite	123 (68 %)	111 (62 %)	- 12
Total	180	180	

	<i>Par rapport à 1970</i>			<i>Par rapport à 1973</i>			<i>Par rapport à 1976</i>		
	<i>Renouv. 70</i>	<i>Partielles</i>		<i>Renouv. 73</i>	<i>Partielles</i>		<i>Renouv. 76</i>	<i>Partielles</i>	
PC	2	5	+ 3	5	8	+ 3	5	4	- 1
PS	20	15	- 5	11	18	+ 7	14	19	+ 5
Total gauche	22	20	- 2	16	26	+ 10	19	23	+ 4
Droite	42	44	+ 2	53	47	- 10	24	20	- 4
Total	64	64		73	73		43	43	

printemps 1976 et coïncide parfaitement avec le record absolu de participation atteint par les cantonales de mars 1976 (10). Après cette date, on assiste à une stabilisation à un niveau intermédiaire,

(10) Sur l'utilisation des cantonales partielles comme révélateur des grandes phases de mobilisation électorale, voir A. LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 153.

entre la très forte poussée de 1976 et le niveau particulièrement bas de septembre 1973 (11).

- Le solde global des sièges pour l'ensemble de la période (tableau 1) indique à la fois un *mouvement vers la gauche* qui gagne 12 sièges et une *relative stabilité*, ce chiffre représentant moins de 7 % des cantons mis en compétition ; très légèrement favorable à la droite pendant les premières années et par rapport au renouvellement de 1970, le solde s'inverse rapidement quand l'élection de référence devient septembre 1973. Si l'on calcule un taux de gains de la gauche (12) par année, on retrouve cette stabilité de la première moitié de la législature (5 % jusqu'en février 1975, 0 % de mars 1975 à février 1976) ; on constate ensuite une forte hausse en 1976 (25 %) et une retombée à un niveau intermédiaire (12,5 %) dans la période qui va des municipales de 1977 aux législatives de 1978.

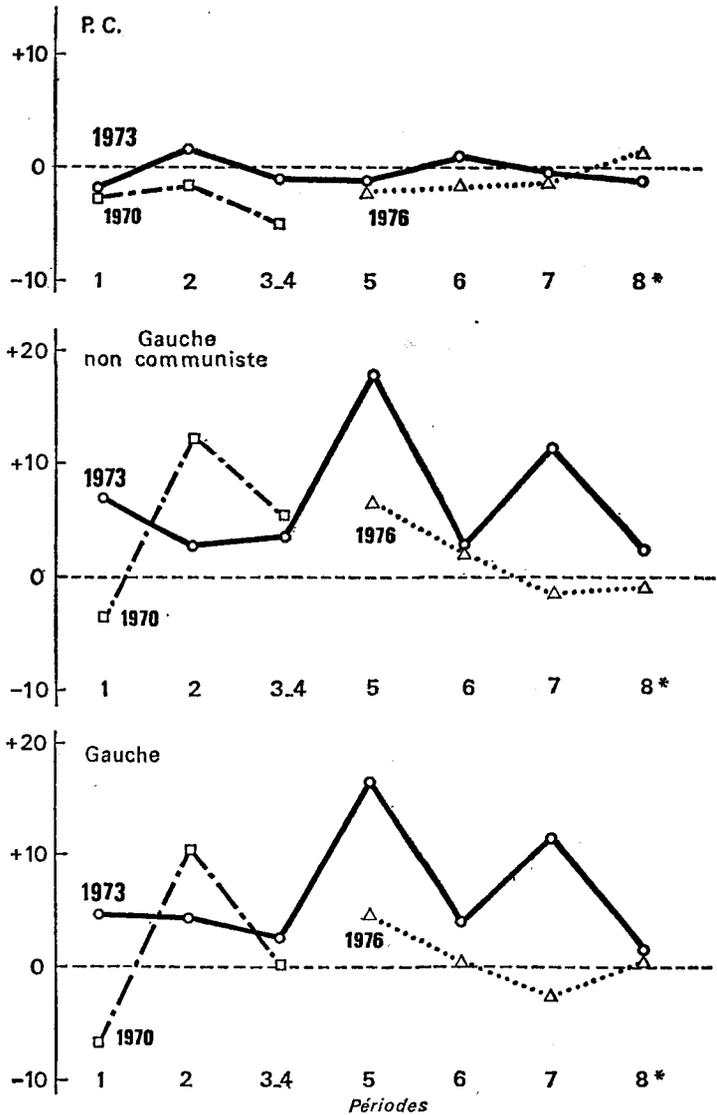
- Sur l'ensemble des cantonales partielles de la législature, un certain nombre d'élections doit être écarté de l'analyse, soit que manquent certaines informations indispensables, soit que, comme en Corse, le jeu de solidarités locales interdit l'extrapolation nationale, soit encore pour cause de redécoupage ou d'enjeu symbolique local avec réduction volontaire des candidatures. Si l'on considère les 156 cantons que l'on peut retenir et que l'on regarde leur évolution par période et selon l'élection cantonale de référence, on constate (graphique 2) cinq grandes caractéristiques :

- 1) *Une législature constamment et globalement favorable à la gauche* : par rapport aux renouvellements antérieurs, la progression en moyenne de pourcentages est de 2,9 points par rapport à 1970, 6,0 par rapport à 1973 et 0,7 par rapport à 1976. Les seuls signes de sens contraires se rencontrent dans la première période (septembre 1973 - avril 1974) par référence à 1970 — l'effet de l'élection présidentielle ne s'étant pas encore produit —, et aux lendemains des municipales de mars 1977 (par référence à 1976).

(11) Le graphique n° 1 indique d'une part l'évolution moyenne du groupe de cantons de la période considérée par rapport à sa participation au renouvellement global antérieur et situe, d'autre part, cette évolution par rapport au niveau national de participation à ce renouvellement : il est bien évident en effet qu'un recul moyen de 3 à 5 points par rapport à l'exceptionnelle mobilisation de mars 1976 (64,5 % de votants au plan national) peut indiquer une plus forte participation qu'une progression moyenne de 2 à 5 points par rapport au niveau particulièrement bas de septembre 1973 (53,4 % de votants).

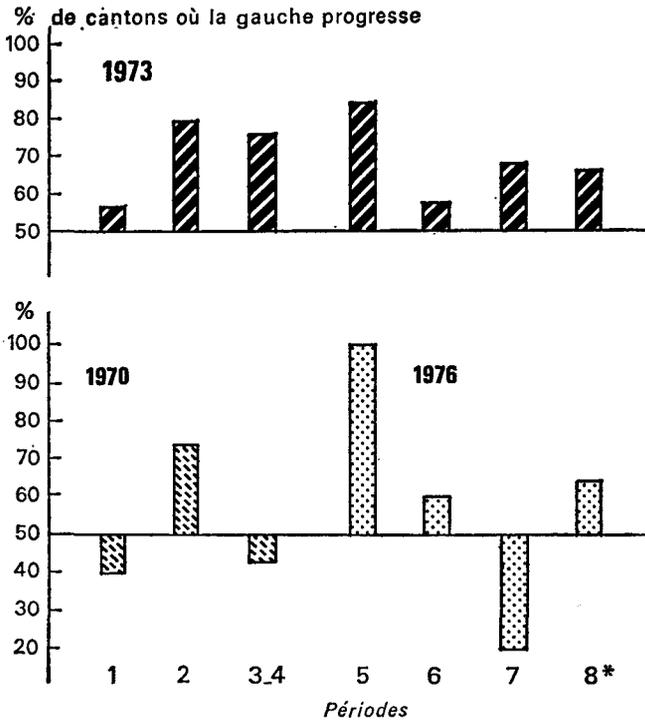
(12) Nombre de sièges gagnés par la gauche sur le nombre de sièges antérieurement détenus par la droite.

GRAPHIQUE 2. — Evolution du P.C., de la gauche non communiste et de l'ensemble de la gauche de 1973 à 1978 aux élections cantonales partielles (Moyenne de pourcentages)



* Voir la définition des périodes, *supra*, p. 136.

GRAPHIQUE 3. — Evolution du taux de progression de la gauche aux élections cantonales partielles de 1973 à 1978



2) *La grande stabilité du PC*, avec une très légère tendance à la baisse. La courbe est la même que l'on prenne comme référence 1970 ou 1973. Dans le premier cas, le recul est plus accentué ; il correspond pour partie à l'émergence de candidatures socialistes là où le PS, absent au renouvellement général de 1970, laissait au PC le monopole de la représentation de la gauche. Dans les 19 cas où cela se présente, le PS sorti du néant obtient en moyenne de pourcentages 21,0 %, alors que le PC recule corrélativement de 22,1 % à 13,2 %. Mesuré à l'aune de ses résultats de 1976, le PC est en léger mais constant recul, sauf durant l'ultime période de septembre 1977 à février 1978, le poids des annulations (deux cas d'élections communistes annulées sur huit) et la prime qui en résulte contribuant à cette remontée sans suffire à l'expliquer (13).

* V. supra, p. 136.

(13) Le Parti communiste enregistre une progression dans la dernière période, même si l'on ôte du calcul les élections annulées.

3) *L'ampleur des variations de la gauche non communiste* (extrême-gauche, PS et radicaux de gauche) dont les évolutions de sens contraires structurent la courbe générale de la gauche. Le PS, présent dans la très grande majorité des cas, apparaît bien comme l'élément le plus dynamique et le plus « malléable » de la gauche.

4) *Un déroulement chronologique qui fait culminer en 1976 le rapport de forces favorable à la gauche*, cet apogée se situant dans le semestre qui suit les cantonales de mars. Les municipales de l'année suivante semblent avoir entraîné un effet du même type, moins accentué toutefois.

5) *Des signes contradictoires dans l'ultime semestre de la législature* qui précède l'échec de la gauche aux élections législatives. A la dégradation particulièrement nette par rapport à 1973 s'oppose en effet la progression par rapport à 1976.

• Pour atténuer les évaluations dues aux transformations du système partisan local, on a constitué un sous-échantillon de cantons à « configuration minimale identique », c'est-à-dire où se trouvaient présents tant à la partielle qu'au renouvellement général antérieur au moins un représentant du PC, du PS et de la droite. On évite ainsi les phénomènes d'apparition (ou de disparition) d'une force politique, les absences pour inscriptions hors délais, les cas particuliers d'élections symboliques... Le tableau 2 donne pour les 98 cantonales qui répondent à ce critère, l'évolution globale des suffrages, par rapport aux trois renouvellements antérieurs (14).

Parfaitement stable par rapport à 1970, grâce aux progrès du PS qui viennent compenser les reculs de ses autres composantes, la gauche apparaît en nette progression par rapport à 1973 et résiste par rapport à 1976 grâce au PC et en dépit du recul socialiste.

L'analyse chronologique confirme les conclusions dressées sur l'ensemble de l'échantillon. Tout au plus peut-on noter qu'elle vient nuancer les mouvements internes à la gauche des premières années de la législature, gommant quelque peu la poussée du PS et le recul du PC.

• Que ce soit en pourcentage global ou en moyenne de pourcentages, sur l'ensemble des cantons ou sur ceux d'entre eux qui présentent des configurations politiques minimales identiques, on a raisonné jusqu'ici en termes d'évolution, c'est-à-dire qu'on a mesuré l'écart entre le résultat antérieur et celui des partielles sans tenir compte du

(14) Nous n'avons pas inséré ici les graphiques d'évolution à configuration minimale identique qui reproduisent très fidèlement la courbe du graphique 2.

TABLEAU 2

*Evolution globale des suffrages
aux élections cantonales partielles (1973-1978)
à configuration minimale identique
par rapport aux renouvellements de 1970, 1973 et 1976
(% des suffrages exprimés)*

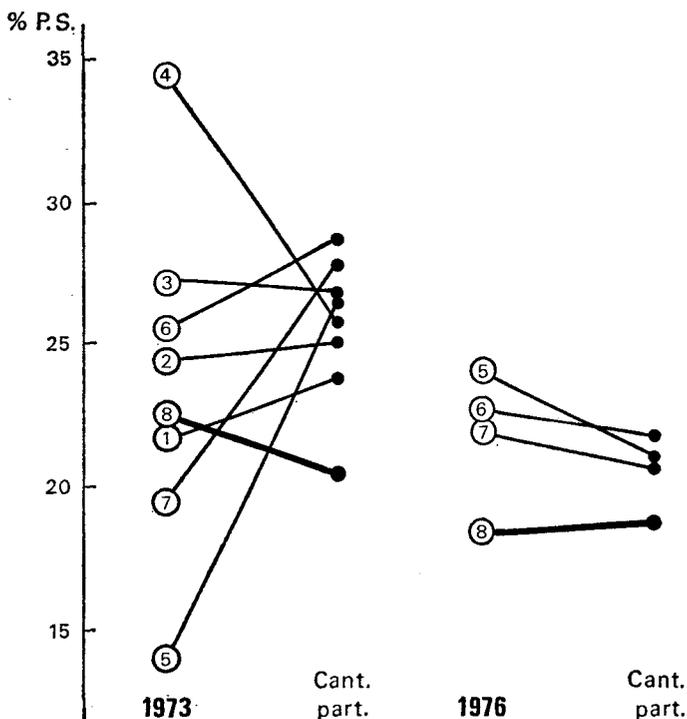
<i>Elections cantonales de référence</i>	<i>Renouvellement général</i>	<i>Cantonales partielles</i>	<i>Ecart</i>
		<i>Total gauche</i>	
1970 (23)	54,1	54,1	= 0,0
1973 (53)	41,6	45,3	+ 3,8
1976 (22)	44,3	44,8	+ 0,5
		<i>PC</i>	
1970 (23)	22,6	21,0	— 1,6
1973 (53)	17,5	18,5	+ 1,0
1976 (22)	21,7	22,9	+ 1,2
		<i>PS</i>	
1970 (23)	29,6	32,3	+ 2,7
1973 (53)	23,9	26,5	+ 2,6
1976 (22)	21,6	20,5	— 1,1

niveau de départ. Mais un examen attentif révèle que celui-ci semble jouer un grand rôle dans la mesure de cette évolution.

Le graphique n° 4 qui représente par élection de référence (1973 ou 1976) et par période l'évolution des suffrages socialistes met ainsi en évidence un triple phénomène :

- *une progression d'autant plus forte que le niveau de départ était faible, une régression d'autant plus sensible que celui-ci était élevé. Conséquence immédiate, on ne peut se limiter à la simple analyse des évolutions et tout laisse à penser que sur le graphique d'évolution des suffrages, les pointes des printemps 1976 et 1977 sont pour partie la conséquence du faible niveau de départ et de ce fait surestiment la poussée du PS et donc de la gauche ;*
- *une tendance corrélative à l'homogénéisation de l'implantation socialiste, c'est-à-dire à l'effritement des fiefs et à l'amointrissement des zones de faiblesse. Cette réduction des écarts apparaît de façon spectaculaire sur le graphique, puisque l'écart entre les deux groupes extrêmes tombe de 20,5 à 8,3. On voit ainsi se dessiner*

GRAPHIQUE 4. — Evolution des suffrages socialistes
(par rapport à 1973 et à 1976)
selon les périodes et le niveau de départ



NOTE. — Le chiffre entouré indique la période.

une « zone de probabilité » du vote socialiste, entre 20,5 % et 28,8 %, autour d'un point d'équilibre vers 25 % - 26 %. Sur ce plan, les cantonales partielles préfigurent bien la restructuration de l'électorat socialiste en mars 1978 (15) ;

- une régression sensible du vote socialiste dans le dernier semestre avant les législatives, la courbe correspondant à cette période étant très loin d'adopter la pente faiblement progressive que les évolutions des phases antérieures rendaient probable (16).

(15) Voir J. JAFFRÉ et J.-L. PARODI, *Note sur la poussée et le reflux de la gauche...*, *op. cit.*

(16) Il est à noter qu'une analyse des rapports de voix apparents au second tour des élections cantonales partielles ne permet pas de constater une évolution nette au cours du dernier semestre de la législature. Les évolutions constatées dépendent pour l'essentiel de variables structurelles : le niveau de la gauche au premier tour et la tendance, socialiste ou communiste, de son représentant.

VALEUR PRÉDICTIVE OU POST-DICTIVE

Au terme de cette analyse, on peut tenter d'apporter une réponse à la double question qu'entendait poser au départ cette note de recherche, valeur de l'indicateur, nature des indications.

De façon générale, on peut dire que les élections cantonales partielles apparaissent comme un *assez bon indicateur de la direction des mouvements* qui affectent l'opinion publique mais comme un *instrument de mesure insuffisamment précis de leur intensité*. Encore faut-il savoir interpréter leurs résultats. On serait ainsi amené à proposer une sorte de « guide de lecture » des cantonales partielles, qui recense-rait les correctifs dont il serait nécessaire de les affecter :

1) Le système partisan proposé aux électeurs structure la distribution des réponses : il est donc nécessaire de comparer cantonales partielles et renouvellement général à *configuration minimale identique*. Dans la mesure où les trois grandes forces qui caractérisent la vie politique française, PC, PS et droite, sont présentes aux élections législatives dans la quasi-totalité des circonscriptions, les indications fournies par les cantonales partielles seront d'autant plus sûres qu'elles auront vu s'affronter un représentant de chacune de ces forces.

2) L'une des particularités de l'analyse des élections cantonales partielles est de pouvoir renvoyer à deux élections générales antérieures, dont les résultats sont le plus souvent différents. Cette double référence permet l'établissement d'un *double baromètre*. Les indications qu'il fournit seront donc d'autant plus sûres qu'elles seront concordantes et leur éventuelle discordance peut constituer une précieuse mise en garde contre toute extrapolation.

3) *Le niveau de départ* de la tendance politique considérée semble peser d'un grand poids sur ses évolutions. Tout se passe comme si une force ascendante croissait d'autant plus qu'elle partait de plus bas ; on ne saurait donc appliquer arithmétiquement au rapport de forces législatif antérieur l'évolution moyenne constatée dans les partielles, celle-ci pouvant être biaisée par l'inégale distribution des cantons. De ce point de vue, il n'est pas interdit de penser que la valeur des indications serait d'autant plus grande que le niveau de départ de la force considérée serait proche de son niveau législatif, bref que les résultats du regroupement de cantons lors du renouvellement général antérieur seraient analogues à ceux des dernières législatives.

4) Les causes de l'élection partielle appellent à leur tour quelques correctifs. *La prime à l'annulation* au conseiller dont l'élection a été

invalidée est évidente. Peut-être diffère-t-elle selon les partis ; sans doute est-elle d'autant plus forte quand l'élection antérieure a été acquise à l'occasion d'un triangulaire. On n'oubliera pas d'autre part que, contrairement aux élections générales qui voient généralement s'affronter d'une consultation à l'autre les mêmes candidats (et surtout le même candidat sortant), les cantonales partielles pour cause de décès renvoient toutes à ce type de compétition trop peu étudié qu'on appelle les *élections de succession*.

5) Enfin la faible participation électorale constitue une altération évidente. Sans que l'on dispose d'éléments permettant la moindre affirmation, on peut se demander si, de façon générale, l'écart entre les deux grandes tendances qui se partagent l'opinion publique française n'est pas d'autant plus réduit que la mobilisation est forte. Dans cette hypothèse, les élections cantonales partielles, en raison de leur abstentionnisme élevé, pourraient surestimer légèrement l'écart entre les deux coalitions. Ce n'est là, répétons-le, qu'une hypothèse.

L'apport d'une élection cantonale partielle serait donc en définitive d'autant plus significatif que, provoquée par un décès plutôt que par une annulation (ou une démission), elle opposerait comme au renouvellement antérieur des représentants des grandes tendances nationales. Comme tel autre indice est dit « corrigé des variations saisonnières », peut-être conviendrait-il de recourir à un indice des cantonales partielles « corrigé des variations politiques ».

Ainsi interprété et corrigé, quelles indications d'ordre historique nous fournit cet indicateur ? On peut les regrouper sous trois rubriques, périodisation générale de la législation, importance du moment de fixation du rapport de forces, caractère contradictoire des indices d'évolution dans les derniers mois précédant les élections législatives.

Globalement la législation apparaît divisée en deux périodes que délimitent clairement les élections cantonales de mars 1976. La politisation de ces élections, la nationalisation de la campagne électorale, l'extraordinaire mobilisation dont elles ont été l'occasion, la forte progression de la gauche et du ps en particulier, la surprise engendrée par cette progression semblent avoir suscité un événement dont les cantonales partielles de l'année qui suit enregistrent les échos qui viendront reproduire à nouveau les municipales de mars 1977.

La première moitié de la législation situe à un niveau nettement plus bas la progression de la gauche, qu'elle enregistre également. L'évolution par rapport à 1970 indique que l'élection présidentielle

peut avoir joué au début de la législature le rôle d'entraînement joué ultérieurement par les cantonales (17).

L'importance des élections de référence apparaît de façon frappante tout au long de cette étude. C'est dire que le moment où l'on a mesuré le rapport de forces est aussi celui qui l'a fixée et que cette fixation constitue en elle-même un événement politique.

Pouvait-on lire en définitive la surprise de mars 1978 dans les cantonales du semestre précédent ? Il n'y a pas de réponse certaine.

Le dernier semestre avant mars 1978 est pour la gauche le plus mauvais de la législature — par référence à 1973. Il serait tentant d'y voir *aujourd'hui* les premiers effets de la rupture du Programme commun, et partant les prémisses de la défaite de la gauche. Mais changeons la référence et les conclusions s'inversent. Par rapport à 1976, ce semestre devient le meilleur pour la gauche, l'ultime remontée du PC compensant, et au-delà, le léger recul du PS. Il eût été tentant d'y voir, *en février 1978*, une confirmation de la victoire prochaine de la gauche. D'autant que la référence à 1976 pouvait sembler plus sûre parce que plus proche.

La question incite à poser le problème de la valeur prédictive des élections partielles. L'impression qui se dégage de cette analyse et des courbes qui la résument est qu'elles enregistrent avec une grande précision les tremblements consécutifs aux ébranlements des élections générales mais qu'elles ne les annoncent pas. Aucune trace par exemple de la poussée de la gauche en 1974 dans les mois qui la précèdent ni du succès socialiste de mars 1976 à la fin de 1975. *Tout se passe*, tout au moins au cours de cette législature, *comme si l'élection générale créait l'événement et l'élection partielle la reproduisait en l'atténuant*.

Ce n'est donc que rétrospectivement que le dernier semestre de la législature peut paraître à certains égards préfigurer la surprise de mars. Au vu de l'ensemble de la courbe, une remontée comme celle des printemps 1976 et 1978 après la baisse de l'hiver était tout aussi possible. En dernière analyse, plus que l'annonce de l'élection à venir, ce dernier semestre enregistre plutôt les échos affaiblis des consultations passées.

(17) Le fait que le phénomène ne se retrouve pas dans la référence aux cantonales de 1973 incite cependant à la prudence.

GUY CARCASSONNE ET OLIVIER DUHAMEL

*La défaite de la gauche
dès le premier tour :
une analyse quantitative et ses limites*

Que retiendra l'histoire des élections de mars 1978 ? Sans doute : *la défaite de la gauche*. Pourquoi a-t-elle perdu ? Là-dessus, aucune certitude, ni aujourd'hui, ni demain ; des hypothèses, certes, depuis le refus du pouvoir par les communistes jusqu'au refus des communistes par les hésitants — mais rien de ferme (1). Des éclairages aussi, plus puissants lorsqu'ils ne s'affrontent pas directement au mystère en question. Les contestataires communistes nous apprennent davantage quand ils s'interrogent sur le fonctionnement de leur parti que sur l'échec électoral. Les politologues font de même, lorsqu'ils se demandent à quel moment la gauche a perdu. L'élucidation du *quand* ? avance vers la compréhension du *pourquoi* ? Dans la même démarche latérale, il n'est pas inutile de se questionner sur le *comment* ? Dans quelle mesure les résultats du premier tour ont-ils induit ceux du second, autrement dit, à quelles conditions du 12 les candidats de gauche l'ont-ils ou non emporté le 19 ?

Cette problématique a été imaginée par Frédéric Bon et Jérôme Jaffré (2). Cherchant à « préciser les règles qui permettent de déduire l'issue du scrutin au second tour des résultats obtenus par les diffé-

(1) Cela ne signifie pas que les hypothèses n'apportent beaucoup à la compréhension de la défaite de la gauche. V. notamment, Régis DEBRAY, *Lettre ouverte aux communistes et à quelques autres*, Ed. du Seuil, février 1978, qui exposa avant ce que d'aucuns balbutièrent après.

(2) Les règles de l'élection au scrutin majoritaire, *Revue française de science politique*, février 1978, n° 1, p. 5.

rents candidats au premier », les auteurs établirent que trois variables hiérarchisées déterminaient l'échec ou la victoire :

1. Le niveau de la gauche ;
2. Le niveau de la droite d'opposition ;
3. Le poids du Parti communiste au sein de l'ensemble de la gauche.

Ces variables cumulées expliquèrent les seconds tours de 1967, 1968 et 1973. 94 % des cas se laissèrent cerner par ces données quantifiées (782 duels sur 833). Ceci ne signifie nullement que les autres explications politiques aient été superflues, mais simplement qu'elles ne convinrent plus entre les deux tours. Les facteurs locaux, la personnalité des candidats, l'étiquette du représentant de la majorité, et, au-delà, le poids des diverses forces politiques, avaient produit tous leurs effets *avant le premier tour*. Le second traduisait, comme automatiquement, les données acquises, l'automatisme respectant en l'occurrence ces règles dégagées par F. Bon et J. Jaffré.

Après avoir dit que l'essentiel se passait au premier tour, il pourrait paraître vain de revenir sur ces mécanismes d'interprétation-traduction qui conditionnent le second. Deux ou trois raisons plaident contre l'objection. La méthode imaginée par F. Bon et J. Jaffré est trop récente, vérifiée par trop peu d'élections, pour prétendre à la pérennité. La distribution des forces politiques a évolué entre 1973 et 1978, ce qui impose de modifier les variables : le centrisme d'opposition s'est rallié à la majorité, il ne saurait jouer le même rôle. Enfin, la confirmation des clivages entre ce qui est opératoire ou ne l'est pas contribuerait à la compréhension d'une élection, même s'il ne s'agissait que de mieux circonscrire l'inconnu.

Reprendre la problématique de F. Bon et J. Jaffré consiste dès lors à justifier et préciser l'affirmation suivante : la gauche a perdu le 19 mars parce qu'elle a perdu le 12. L'élucidation du *parce que ?* impose de mettre en lumière les principes qui ont déterminé l'issue.

Il serait évidemment possible de se borner fidèlement aux variables antérieurement testées. Mais elles ne proviennent que de l'intuition sélective de leurs auteurs. Chacun reste libre de tester la valeur de son choix, la vérification se chargeant de séparer l'opérationnel de l'inefficace.

Nous proposons successivement deux variables :

1. Le niveau relatif de la droite au premier tour ;
2. Les niveaux de la gauche au premier tour.

Nous préciserons ensuite pourquoi notre recherche n'a pas abouti à une troisième variable susceptible d'expliquer les cas échappant aux deux premières.

I. LA GAUCHE PERD AU SECOND TOUR SI ELLE NE DEVANCE PAS LA DROITE D'AU MOINS 2 % AU PREMIER

Soient 491 circonscriptions élisant un député. 68 d'entre elles ont désigné le leur dès le 12 mars (63 pour la majorité et 5 pour l'opposition). L'explication du second tour par le premier concerne ainsi 423 cas. Considérons comme voix de droite celles recueillies par des candidats qui ne se réclament pas de la gauche ou de l'extrême-gauche ni ne réfutent définitivement la césure idéologique. Sont ainsi répertoriés à droite (le politologue pudique dirait « non gauche »), les candidats du RPR, de l'UDF, des formations apparentées à la majorité et des mouvements d'extrême droite (3). Jobertistes, écologistes et candidates du mouvement *Choisir* sont comptés comme « divers ». La gauche, enfin, s'entend des gaullistes d'opposition, radicaux de gauche, socialistes, communistes et candidats apparentés (4) ou d'extrême-gauche.

Dans 147 circonscriptions, la gauche a perdu dès le premier tour. Le total des voix de droite, soit dépasse le total des voix de gauche, soit accuse un retard inférieur à 2 %. Le 19 mars confirme-t-il notre variable ? Oui, sauf dans cinq circonscriptions (5).

TABLEAU 1

La gauche doit devancer ses adversaires (de + de 2 %) dès le premier tour

	<i>Circonscriptions concernées</i>	<i>Droite élue au 2^e tour</i>	<i>Droite battue au 2^e tour</i>
Droites. Majorité absolue	147	143	4
Droites. Majorité relative (1)	14	14	0
Gauches. Majorité relative (1)	13	12	1
Avance < 2 %			
Gauches. Majorité absolue	4	4	0
Avance < 2 %			
Total	178	173	5

(1) Dans 60 cas, ni la droite ni la gauche n'ont, en raison du score des divers, atteint 50 %.

(3) Le RUC a également été regroupé avec la droite.

(4) Par exemple, M. Cornut-Gentille (5^e des Alpes-Maritimes).

(5) Il s'agit de la 1^{re} circonscription d'Eure-et-Loir, la 2^e du Gers, la 3^e du Lot-et-Garonne, la 4^e du Pas-de-Calais, et la 4^e de la Somme (pour cette dernière, cf. n. 6).

Ainsi la règle se vérifie-t-elle dans 97 % des cas (173 duels sur 178).
La gauche ne peut donc, au second tour :

- *ni combler un handicap, si minime soit-il, qu'elle aurait accusé au premier tour ;*
- *ni conserver l'avance qu'elle aurait acquise, si celle-ci ne dépasse pas 2 %.*

Cette première variable ne laisse donc dans l'incertitude que 245 circonscriptions : les 245 cas dans lesquels le total des voix opposées à la gauche a été inférieur de plus de 2 % au score réalisé par cette dernière. Devancer la droite d'au moins 2 % au premier tour est pour la gauche une condition nécessaire pour l'emporter. Mais c'est une condition insuffisante. La seconde variable intervient ici. Les niveaux atteints par la gauche déterminent le résultat final.

2. LES SEUILS DE DÉFAITE INÉLUCTABLE OU DE VICTOIRE CERTAINE POUR LA GAUCHE

2.1. Les communistes et radicaux de gauche perdent au second tour lorsque les gauches étaient minoritaires au premier.

Les niveaux sont ici en cause car leur portée varie en fonction des candidats. F. Bon et J. Jaffré avaient déjà montré que les seuils de victoire certaine ou de défaite inéluctable évoluaient selon que le représentant de la gauche au second tour était communiste ou non. L'élection de 1978 le confirme.

Aucun radical de gauche n'est élu lorsque l'addition des voix de gauche reste en deçà de 50 % des exprimés du 12 mars. Il est difficile, toutefois, d'en tirer des conséquences pertinentes car s'y oppose la faiblesse de l'échantillon concerné (4 cas). Pour les communistes la pertinence du seuil ne fait en revanche aucun doute, puisque sur 22 cas on ne relève qu'une seule exception (6). Pour être précis, le seuil de défaite certaine du PCF se situe à 51,2 %.

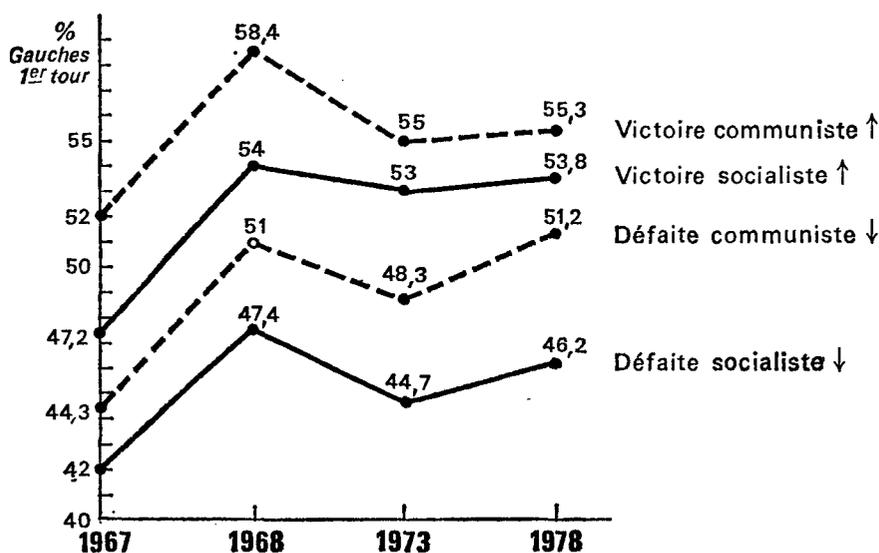
2.2. Les socialistes perdent au second tour lorsque les gauches n'ont pas atteint 46,2 % des voix au premier tour.

Le principe est le même, ne change que le niveau. Le seuil de

(6) Encore celle-ci paraît-elle d'autant moins significative qu'il s'agit d'une circonscription qui offre de nombreuses particularités (4^e Somme). Le député sortant, M. Lejeune, s'était, sous l'étiquette socialiste, constitué un véritable fief. Elu sénateur, il a, en mars, fait campagne pour le candidat du MDSF qui a sans doute bénéficié, le 12 mars, de voix de gauche, lesquelles, sont retournées le 19 à cette dernière.

TABLEAU 2

*Evolution des seuils d'élection
d'un député de gauche (1967-1978)*
(Prolongement d'un tableau de F. BON et J. JAFFRÉ)



Seuil de victoire. — Pourcentage minimum de suffrages exprimés en faveur de la gauche au premier tour pour qu'elle l'emporte au second.

Seuil de défaite. — Pourcentage de suffrages exprimés en faveur de la gauche au premier tour en deçà duquel elle perd au second.

Sources : Pour les seuils antérieurs à 1978, v. Frédéric BON et Jérôme JAFFRÉ, *Les règles d'élection au scrutin majoritaire, RFSP*, février 1978, vol. 28, n° 1, graphique, p. 18.

défaite certaine du PS ne se situe pas à la barre fatidique et symbolique des 50 % mais descend à 46,2 % (7). Au-delà la compétition reste ouverte. L'électorat potentiel des socialistes dépasse donc celui des autres candidats de gauche, confirmant ce que laissent supposer les études sur les rapports des voix.

2.3. Les candidats de gauche l'emportent au second tour lorsque les gauches ont dépassé 55,3 % des voix au premier tour.

Pendant du seuil de défaite inéluctable, le seuil de victoire cer-

(7) Nos seuils ont été établis empiriquement et non par ordinateur, ce qui permettrait peut-être de les affiner.

taine ; au-delà des 55,3 % des voix du premier tour la gauche voit, au second, son candidat devenir député quelle que soit son étiquette. Là encore il convient néanmoins de distinguer : le seuil de défaite inéluctable s'abaissait pour le PS, celui de la victoire certaine connaît un mouvement identique. Ainsi sur les 14 candidats battus bien que les gauches aient dépassé 52 % le 12 mars, 11 sont communistes, 3 socialistes, et derrière le plus malchanceux des champions du PS, on en trouve 5 encore qui sont du PC. Cela ne fait d'ailleurs que renforcer la démonstration de F. Bon et J. Jaffré qui sur les élections précédentes avaient pu mettre en évidence un seuil de victoire assurée moins élevé pour les socialistes que pour les communistes. On notera cependant que les seuils de défaite se sont éloignés entre socialistes et communistes lorsque ceux de la victoire certaine se sont resserrés.

Récapitulons pour cette dernière variable. Au-dessous de 51,2 % (46,2 % pour les socialistes), la gauche perd. Au-dessus de 55,3 % (53,8 % pour les socialistes), la gauche gagne (127 cas). Entre 51,2 % et 55,3 %, la gauche gagne ou perd. Revoilà l'incertitude, mais réduite à 103 cas.

3. VARIATIONS SUR L'INTROUVABLE

La troisième variable, celle qui expliquerait l'inexpliqué ou ouvrirait la voie à la quatrième, ne se laisse pas appréhender. Mais à défaut de savoir ce qu'elle est, au moins peut-on tenter de déceler ce qu'elle n'est pas.

3.1. L'étiquette du candidat de la majorité, globalement, ne joue pas.

Si l'on excepte les quatre circonscriptions ayant un candidat radical de gauche le 19 mars, trop peu nombreuses pour être significatives, il reste 99 duels réfractaires aux deux premières variables. Le tableau 3 fait le compte des face à face et de leurs effets.

L'absence de tout effet de l'étiquette majoritaire entre les deux tours est donc démontrée. Les taux de réussite obtenus par les socialistes sont identiques, que leur adversaire soit RPR ou UDF. Ceux réalisés par les communistes ne varient pas, que leur vis-à-vis soit chiraquien ou giscardien. Certes les taux ne sont pas exactement les mêmes puisque le nombre de duels avec le RPR n'équivalait pas précisément à celui avec l'UDF. Mais l'identité se démontre aisément. Il suffit de calculer les taux de réussites socialiste et communiste sans tenir compte de la distinction RPR/UDF (on obtient respectivement 70 % pour le PS et 48,7 % pour le PC), puis d'appliquer ces taux

aux quatre types de duels et de comparer les résultats théoriques avec les résultats réels. Le postulat de l'identité d'efficacité entre RPR et UDF se confirme sans exception. Le PS aurait dû obtenir 19,6 élus face au RPR, il en obtient 20 ; 22,4 face à l'UDF, il en obtient 22. Le PC devait l'emporter dans 10,2 cas face au RPR, il a connu 10 victoires ; 8,8 face à l'UDF, il gagne 9 fois. Entre les deux tours l'étiquette du candidat de la majorité n'influe pas sur la décision finale. C'est le triomphe du bonnet blanc.

TABLEAU 3

RPR = UDF. *L'étiquette majoritaire n'influe pas entre les deux tours*

Duels	Cas incertains	Gauche élue	Gauche battue	Taux de réussite (%)
PS/RPR	28	20	8	71,4
PS/UDF	32	22	10	68,7
PS/Majorité	60	42	18	70
PC/RPR	21	10	11	47,6
PC/UDF	18	9	9	50
PC/Majorité	39	19	20	48,7
Gauche/RPR	49	30	19	61,2
Gauche/UDF	50	31	19	62
Gauche/Majorité	99	61	38	61,6

3.2. Les abstentions sont contradictoires et les « divers » divers.

Partout, ou quasiment, les votants ont été plus nombreux le 19 mars que le 12, et la gauche tantôt perd et tantôt gagne. S'attache-t-on à l'importance numérique des différences de taux de participation que l'on n'y trouve aucune issue cohérente. Sauf à pousser l'analyse au niveau du bureau de vote, il ne paraît pas possible de déceler où vont les préférences des abstentionnistes repentis. Leur nombre ne pouvant y aider, peut-être leurs habitudes. Mais on les voit, selon les endroits, voler au secours du député sortant ou courir lui porter l'estocade. Il semble décidément qu'ils n'aient d'autre objectif commun que le désespoir des chercheurs.

La même remarque et une égale aigreur s'adressent aux mystérieux « divers ». On constate qu'à plusieurs reprises la gauche a été renforcée, le 19 mars, d'un nombre de voix supérieur à celui des nou-

veaux votants. Les abstentionnistes ne pouvant expliquer ces gains, les « divers » y pourvoient. De même n'est-il pas impossible qu'ils aient parfois rejoint le candidat de gauche et ainsi dissimulé de mauvais reports entre PS et PC. Mais là non plus, pas de règle (8).

3.3. L'existence de primaires au sein de la majorité ne fournit qu'une indication partielle.

Sur les 99 cas, 66 ont connu des primaires. 49 ont donné lieu à une victoire de la gauche et 17 à une victoire de la droite. Apparaît ainsi une tendance, mais non une variable (laquelle compterait alors 25 % d'exceptions).

En fait, de quelque côté que l'on se tourne, on se heurte à l'impossibilité d'une démonstration. La troisième variable est notre quatrième dimension, le théorème interdit.

Il semble donc difficile de trouver dans les résultats du premier tour une variable permettant de trancher la centaine de cas encore incertains. La recherche de déterminants quantifiables s'orientera alors avant le premier tour. Le champ des variables concevables s'élargit alors considérablement, depuis la sociologie des candidats ou des électeurs jusqu'à l'intégration de résultats électoraux antérieurs.

Ce blocage dans l'élucidation chiffrée des résultats impose une conclusion nuancée. Tout est joué le 12 mars pour 79 % des circonscriptions. Les apports incontestables de la méthode de F. Bon et J. Jaffré sont donc partiellement vérifiés. Mais les résultats du premier tour ne parviennent pas toujours à indiquer le vainqueur du second. La vie politique a fait disparaître leur troisième variable (le centre d'opposition) sans la remplacer. L'accentuation de la bipolarisation a contribué, en 1978, à rendre le résultat final plus incertain. Et l'analyse qualitative de reprendre ses droits.

La gauche a perdu le 19 mars *parce qu'*elle avait perdu le 12 ; soit. Mais le *parce que* n'est pas chiffrable dans 20 % des cas. Il n'est donc pas absolument inéluctable. Et ce doute aurait pu être suffisant pour changer l'issue du scrutin. Autrement dit, le noyau dur du mystère demeure.

(8) Jean CHARLOT a certes montré que le mouvement des abstentionnistes entre les deux tours profitait à la droite (+ 1 % des exprimés), de même que les désertions (+ 1,4 %), celui des divers favorisant la gauche (+ 1,8 %). Mais ces tendances moyennes n'offrent pas une variable opérationnelle au niveau des circonscriptions. V. C'est au premier tour que la gauche a perdu, *Le Point*, 27 mars 1978, n° 288.

TABLEAU 4

*Récapitulatif : l'issue du second tour déterminée
par les résultats du premier tour*

423 CAS A ÉTUDIER :

491 circonscriptions ; 68 élus au premier tour

178 DÉFAITES EXPLIQUÉES PAR LA PREMIÈRE VARIABLE :

GAUCHE DEVANCÉE PAR DROITE OU LA DEVAÑANT DE MOINS
DE 2 %

143 défaites car droites > 50 % le 12 mars ⁽¹⁾

14 défaites car total droites > total gauches le 12 mars

16 défaites car gauches > droites mais de — de 2 % le
12 mars ⁽²⁾ ⁽³⁾

15 DÉFAITES EXPLIQUÉES PAR LA DEUXIÈME VARIABLE :

NIVEAUX DES GAUCHES TROP FAIBLES QUEL QUE SOIT LE NIVEAU
DES DROITES

15 défaites du PC car gauches < 51,2 % le 12 mars

0 défaite du PS et du MRG car déjà expliquées par la première
variable

127 VICTOIRES EXPLIQUÉES PAR LA DEUXIÈME VARIABLE :

NIVEAUX DES GAUCHES GARANTISSANT LE SUCCÈS

62 victoires du PC car gauches > 55,3 % le 12 mars

56 victoires du PS car gauches > 53,8 % le 12 mars

9 victoires du MRG car gauches > 52,3 % le 12 mars

103 CIRCONSCRIPTIONS INCERTAINES ⁽⁴⁾

PC car gauches entre 50,2 % et 55,3 % le 12 mars

PS car gauches entre 46,2 % et 53,8 % le 12 mars

MRG car gauche entre 50 % et 52,3 % le 12 mars

⁽¹⁾ Quatre exceptions, cf. n. 5.

⁽²⁾ Une exception, cf. n. 6.

⁽³⁾ Dans quatre des seize cas visés, la gauche avait même dépassé 50 %.

⁽⁴⁾ Ces exceptions sont répertoriées en annexe.

ANNEXE

Les 103 vainqueurs du 19 mars, incertains le 12 mars

Aisne (5 ^e)	UDF	Manche (5 ^e)	PS
Allier (1 ^{re})	RPR	Haute-Marne (2 ^e)	RPR
Alpes Haute-Prov. (1 ^{re})	MRG	Meurthe-et-Moselle (1 ^{re})	UDF
Alpes Haute-Prov. (2 ^e)	PCF	Meurthe-et-Moselle (2 ^e)	UDF
Ardennes (1 ^{re})	PCF	Meuse (1 ^{re})	UDF
Ardennes (3 ^e)	RPR	Morbihan (6 ^e)	UDF
Bouches-du-Rhône (9 ^e)	PS	Moselle (1 ^{re})	PS
Calvados (1 ^{re})	PS	Nord (7 ^e)	PS
Charente (1 ^{re})	PS	Nord (10 ^e)	PS
Charente (2 ^e)	RPR	Nord (16 ^e)	RPR
Charente (3 ^e)	PCF	Nord (19 ^e)	PCF
Charente-Maritime (3 ^e)	PS	Oise (2 ^e)	PS
Charente-Maritime (4 ^e)	PS	Oise (3 ^e)	PCF
Cher (1 ^{re})	UDF	Oise (4 ^e)	RPR
Cher (2 ^e)	RPR	Puy-de-Dôme (4 ^e)	UDF
Cher (3 ^e)	RPR	Pyrénées-Atlantiques (1 ^{re})	PS
Corrèze (1 ^{re})	RPR	Hauts-Pyrénées (1 ^{re})	PS
Haute-Corse (2 ^e)	RPR	Pyrénées-Orientales (1 ^{re})	PCF
Côtes-du-Nord (1 ^{re})	UDF	Rhône (10 ^e)	UDF
Côtes-du-Nord (4 ^e)	PCF	Haute-Saône (2 ^e)	UDF
Côtes-du-Nord (5 ^e)	PS	Saône-et-Loire (3 ^e)	PS
Creuse (1 ^{re})	RPR	Saône-et-Loire (4 ^e)	RPR
Dordogne (1 ^{re})	RPR	Saône-et-Loire (5 ^e)	PS
Drôme (1 ^{re})	PS	Savoie (1 ^{re})	PS
Drôme (2 ^e)	PS	Savoie (3 ^e)	PS
Eure (2 ^e)	PS	Seine-Maritime (9 ^e)	PCF
Finistère (4 ^e)	PS	Somme (2 ^e)	RPR
Gard (1 ^{re})	PCF	Somme (3 ^e)	PCF
Gard (2 ^e)	PCF	Vaucluse (3 ^e)	PCF
Haute-Garonne (1 ^{re})	PS	Vienne (1 ^{re})	PS
Haute-Garonne (2 ^e)	PS	Paris (9 ^e)	RPR
Haute-Garonne (3 ^e)	PS	Paris (13 ^e)	PCF
Gironde (3 ^e)	PS	Paris (14 ^e)	PS
Gironde (9 ^e)	RPR	Paris (16 ^e)	RPR
Gironde (10 ^e)	PS	Paris (27 ^e)	UDF
Hérault (1 ^{re})	UDF	Paris (28 ^e)	UDF
Indre (1 ^{re})	RPR	Paris (30 ^e)	UDF
Indre (2 ^e)	UDF	Paris (31 ^e)	PCF
Indre (3 ^e)	RPR	Seine-et-Marne (1 ^{re})	PS
Indre-et-Loire (2 ^e)	UDF	Yvelines (3 ^e)	PS
Isère (1 ^{re})	UDF	Yvelines (8 ^e)	UDF
Isère (4 ^e)	PS	Essonne (1 ^{re})	PCF
Isère (5 ^e)	PS	Essonne (4 ^e)	PCF
Isère (6 ^e)	PS	Hauts-de-Seine (3 ^e)	PCF
Landes (1 ^{re})	PS	Hauts-de-Seine (11 ^e)	PCF
Landes (3 ^e)	PS	Seinc-Saint-Denis (9 ^e)	PCF
Loire (3 ^e)	UDF	Val-de-Marne (4 ^e)	PS
Loire (4 ^e)	PCF	Val-d'Oise (1 ^{re})	PS
Loire (5 ^e)	PS	Guadeloupe (2 ^e)	PS
Loire-Atlantique (2 ^e)	PS	Saint-Pierre-et-Miquelon	PS
Loire-Atlantique (3 ^e)	PS	Vaucluse (1 ^{re})	PS
Lot-et-Garonne (1 ^{re})	PS		

N.B. — Dans tous les cas étudiés, l'étiquette UDF a été comprise *lato sensu* et attribuée aux « divers majorité » comme au CNP.

FRÉDÉRIC BOYER

Les effets du vote des Français de l'étranger

Aux élections législatives de mars 1978, des électeurs privilégiés ont pu choisir la circonscription dans laquelle ils allaient voter.

La loi du 19 juillet 1977 modifiant l'article L. 12 du code électoral, réserve en effet aux Français résidant à l'étranger la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales de toute commune de plus de 30 000 habitants (dans la limite de 2 % des électeurs inscrits dans la ou les circonscriptions de la commune).

Le rôle trouble joué par certains postes diplomatiques et le Rassemblement des Français de l'étranger dans la collecte des demandes d'inscriptions, la répartition de ces suffrages, provoquèrent l'ouverture d'actions judiciaires pénales et la contestation, devant les tribunaux d'instance, de quelque 17 000 inscriptions par des candidats de l'opposition.

Celles de ces inscriptions qui ont été validées ont effectivement donné lieu à un vote (dont le sens ne fait guère de doute) dans 18 circonscriptions qui avaient, comme point commun, avant le 12 mars l'incertitude du résultat (ces 18 circonscriptions se répartissent entre Paris, sa banlieue, et 15 départements de province).

Si les jugements d'instance et les arrêts de cassation nous ont révélé ces 17 000 inscriptions contestées, les Français de l'étranger qui ont suivi cette modalité de vote sont quatre fois plus nombreux.

Mais il est permis, à partir de l'étude de ces 18 circonscriptions, de se demander dans quelle mesure cette procédure aurait pu être l'un des facteurs d'échec de la gauche les 12 et 19 mars derniers.

L'attribution des sièges est-elle différente si les votes contestés ne sont pas pris en compte ?

Dans 4 de ces 18 circonscriptions, les candidats socialistes l'ont

<i>Circonscriptions</i>	<i>Communes</i>	<i>Elus</i>	<i>Différence de voix entre candidats</i>	<i>V co (1)</i>
Haute-Garonne (1 ^{re})	Toulouse (Nord)	ps	1 256	4
Haute-Garonne (2 ^e)	Toulouse (Centre)	ps	1 608	3
Calvados (1 ^{re})	Caen	ps	2 087	3
Saône-et-Loire (3 ^e)	Le Creusot	ps	4 082	3
Paris (16 ^e)	Paris (14 ^e)	Maj.	57	2
Hérault (1 ^{re})	Montpellier	Maj.	618	1
Dordogne (1 ^{re})	Périgueux	Maj.	530	2
Finistère (2 ^e)	Brest	Maj.	675	3
Indre-et-Loire (2 ^e)	Tours	Maj.	787	1
Pyrénées-Or. (1 ^{re})	Perpignan	Maj. (2)	2 218	1
Aube (2 ^e)	Troyes	Maj.	2 818	4
Seine-et-Marne (3 ^e)	Meaux	Maj.	2 812	4
Alpes-Maritimes (1 ^{re})	Nice (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e)	Maj.	3 842	5
Alpes-Maritimes (2 ^e)	Nice (4 ^e , 5 ^e)	Maj.	10 583	1
Bouches-du-Rhône (1 ^{re})	Marseille (1 ^{er} , 6 ^e)	Maj.	5 082	7
Bouches-du-Rhône (2 ^e)	Marseille (7 ^e , 8 ^e , 9 ^e)	Maj.	6 147	8
Hauts-de-Seine (9 ^e)	Meudon	Maj.	7 509	3
Gironde (1 ^{re})	Bordeaux (1 ^{er})	Maj.	7 567	2

(1) Etant donné les petites différences entre les informations recueillies à ce sujet.

(2) Le maire de Perpignan, candidat heureux du ps en 1973, a été élu sous un sigle

emporté. La non-prise en compte de voix qui leur sont défavorables augmente leur avance sur la majorité.

La majorité a emporté 14 de ces circonscriptions.

Mais dans la 1^{re} circonscription de l'Hérault, à Montpellier, et dans la 16^e circonscription de Paris, le 14^e arr., l'avance du candidat majoritaire est inférieure au nombre de votes contestés.

Ces deux sièges auraient dû revenir à l'opposition.

Enfin, dans les autres circonscriptions où la majorité est en tête, la mise à l'écart des votes contestés restreint sérieusement l'avance de la majorité, sans changer le résultat.

Deux sièges, sur les 491 que compte l'Assemblée, c'est peu, mais c'est beaucoup si l'on songe qu'en 1967 le Gouvernement y disposait d'une voix de majorité.

Existe-t-il une distorsion statistique entre les résultats des circonscriptions en cause et ceux des circonscriptions du même département ?

Il s'agit de comparer la progression de la gauche entre 1973 et 1978, au premier tour (la comparaison entre les résultats du second tour pouvant être faussée par le changement de la représentation partisane).

A Paris le recul de la gauche est lié au mouvement général de recul du Parti communiste.

Dans les 12 départements comprenant d'autres circonscriptions urbaines (c'est-à-dire incluant une ou plusieurs communes de plus de 30 000 habitants), il n'y a pas de distorsion générale entre la variation de la gauche dans les circonscriptions en cause et les autres circonscriptions urbaines (excepté le cas particulier de Perpignan).

Par contre dans les 9 départements comprenant des circonscriptions rurales (où aucune commune ne dépasse 30 000 habitants), la gauche progresse beaucoup plus dans celles-ci que dans les circonscriptions urbaines.

De prime abord l'explication pourrait être la moins grande implantation de la gauche dans les zones rurales. Mais si cela vaut pour l'Ouest notamment, l'explication ne tient pas pour le Midi. Aussi faut-il rechercher d'autres facteurs, par exemple les dissensions internes des municipalités de gauche. Eventuellement l'inscription de Français de l'étranger a pu accentuer cette différence. Mais la forte participation et le caractère récent du système ont limité son impact.

Que se passera-t-il aux élections cantonales où la participation traditionnellement faible transforme les 2 % d'inscrits en 4 ou 5 % d'exprimés si un rassemblement de Français de l'étranger mobilise les électeurs favorables à la majorité ?

Les sondages et les résultats

TABLEAU ÉTABLI PAR JACQUES CAZIN

*Sondages de trois instituts pour le 1^{er} tour
des élections législatives de mars 1978*

(sans tenir compte des formations marginales)

	Septembre 1977	Octobre 1977	Novembre 1977	Décembre 1977	Janvier 1978	Février 1978	Début mars 1978	Résultats
SOFRES :								
PC	20	21	21	21	21	20	21	
PS	31	27	26	27	28	28	27	
UDF	24	26	26	25	23	23	20	
RPR	23	21	21	22	21	21	22	
Louis-Harris France :								
PC	21	20	21		21	21		
PS	27	27	27		29	28		
UDF	24	26	26		23	24		
RPR	21	21	21		22	21		
IFOP :								
PC	19		21		20	21	20,5	
PS	28		26		30	30	31	
UDF	20		18		20	19	18,5	
RPR	22		24		22	20	21	
Moyenne des trois ins- tituts :								
PC	20	20,5	21	21	20,6	20,6	20,7	20,62
PS	28,6	27	26,3	27	29	28,6	29	24,81
UDF	22,6	26	23,3	25	22	22	19,2	20,23
RPR	22	21	22	22	21,6	20,6	21,5	22,77

Source des résultats : *Le Monde*, 14 mars 1978.

Regroupement des partis :

PC : Parti communiste.

PS : Parti socialiste + (MRC) Mouvement des radicaux de gauche.

UDF : (PR) Parti républicain + (CDS) Centre des démocrates sociaux
+ centristes.

RPR : Rassemblement pour la République.

II

LES PARTIS ET LEURS RÉSULTATS

JACQUES TOUBON

Le maintien du RPR

Au cours des élections législatives des 12 et 19 mars 1978, le Rassemblement pour la République s'est révélé être la cible commune de tous les protagonistes en compétition, des dirigeants et des partis politiques de l'opposition comme de la plupart de ses partenaires de la majorité.

Les observateurs ont longtemps prédit que ces actions convergentes aboutiraient à amoindrir effectivement la position du RPR.

Or, à l'issue des élections, le mouvement gaulliste a maintenu sa place dans l'électorat et à l'Assemblée nationale.

I. — *Les voix (1^{er} tour)*

1. Les candidats du RPR recueillent au premier tour un total de 6 462 462 voix, soit 22,62 % des suffrages exprimés, ce qui en fait la première force politique du pays. En 1973, l'UDR, dans des conditions toutes différentes, avait recueilli 23,8 % des suffrages.

2. Il est intéressant à cet égard de comparer l'évolution des grandes formations politiques.

<i>Partis</i>	<i>1973</i>	<i>1978</i>	<i>Différence</i>
CDS + PR + RAD (UDF en 1978)	23	20	— 3
PS	19,2	22,6	+ 3,4
PC	21,5	20,5	— 1
UDR	23,8	22,6	— 1,2

3. La stabilité relative du RPR apparaît aussi lorsqu'on étudie sa position comparée département par département et circonscription par circonscription.

— Dans 193 circonscriptions le candidat du RPR a obtenu un moins bon résultat que celui de l'UDR en 1973, dont 62 qui ont dû se désister alors que dans la même circonscription le candidat UDR restait seul au second tour de 1973. Cette indication doit être naturellement prise en tenant compte de l'existence de primaires dans de nombreuses circonscriptions où le candidat UDR était en 1973 candidat unique de « l'Union des républicains de progrès ».

— Dans 103 circonscriptions le candidat RPR a fait un meilleur résultat, dont — ce qui est remarquable — 5 où il avait comme adversaire un socialiste à la place d'un communiste.

— Lorsqu'il y avait primaire dans la majorité, le candidat RPR devance l'autre ou les autres candidats de la majorité dans 186 cas ; il est devancé dans 149 cas. Cependant, on doit noter que dans les 34 circonscriptions où, en 1978 comme en 1973, il y avait une primaire simple, à deux candidats, l'UDR était 25 fois en tête en 1973, alors qu'en 1978, l'UDF a pris 18 fois la tête.

— Le résultat le plus significatif me paraît résider dans les chiffres suivants calculés sur les 44 départements où le RPR présentait des candidats dans toutes les circonscriptions.

Le total des voix des candidats RPR dépasse le total des voix des candidats UDF dans 33 de ces départements ; l'inverse se produit dans 11.

Avec le PS les mêmes chiffres sont respectivement de 23 et 21.

Avec le PC de 30 et 14.

Enfin, dans 24 départements, soit plus de la moitié, le total des voix des candidats RPR dépasse le total des voix de tous les autres candidats.

4. De plus, on sait que le potentiel des voix du RPR était en réalité plus important quand on considère que, dans 84 circonscriptions, le Rassemblement ne présentait pas de candidat.

La présentation de candidats dans toutes les circonscriptions provoquant vraisemblablement des élections primaires dans les circonscriptions où le candidat unique était UDF (84), il convient d'appliquer aux suffrages recueillis par ces candidats uniques un abattement qui me paraît devoir être du tiers.

Sur la base de cette hypothèse, le Rassemblement aurait compté sur ses candidats près de 7 millions de voix, exactement 6 940 000, soit près de 25 % des suffrages exprimés. La progression des suffrages du RPR étant égale à l'augmentation du nombre des électeurs inscrits (14,5 %) la place du mouvement dans l'électorat est parfaitement maintenue.

II. — Les sièges (2^e tour)

1. A la fin de la législature, le groupe RPR comptait 169 membres, auxquels il convient d'ajouter 4 sièges vacants, pour atteindre le nombre réel des sièges RPR : 173.

— A l'heure actuelle, le groupe RPR est fort de 155 membres, soit 18 de moins que dans l'Assemblée nationale précédente.

2. Le RPR a conservé 128 des sièges qu'il détenait.

3. Pour apprécier le mouvement des sièges on doit s'en tenir aux résultats comptabilisés au soir du 19 mars et qui donnaient au RPR 151 députés.

— Sur cette base, le RPR a gagné 20 sièges et en a perdu 34.

— Il manifeste une remarquable résistance à la poussée de l'opposition : les sièges gagnés et perdus par la majorité se répartissent ainsi :

<i>Perdus</i> :	23 sièges non RPR dont 21 UDF
	17 sièges RPR
<i>Gagnés</i> :	14 sièges non RPR dont 13 UDF
	13 RPR

4. Il est donc certain que le RPR a bénéficié autant que l'UDF — ce que d'aucuns avaient par avance mis en doute — des facteurs de réussite de la majorité au second tour : mobilisation de l'électorat, bon report à l'intérieur de la majorité et moins bon report à l'intérieur de la gauche. *Le RPR est aussi efficace que l'UDF au second tour.*

Ainsi par exemple, dans les circonscriptions où l'opposition a rassemblé entre 46 et 50 % des suffrages au premier tour, le RPR sort vainqueur de 18 affrontements sur 25 avec le Parti socialiste alors que l'UDF remporte 20 des 27 duels du même type.

III. — Régionalisation

A l'intérieur de cette évolution globale la carte électorale du RPR se modifie insensiblement.

1. En tenant compte à la fois des résultats des primaires à l'intérieur de la majorité et des mouvements en sièges, le RPR recule plus ou moins nettement dans les régions suivantes : Alsace, Languedoc-Roussillon, Picardie, Provence-Côte-d'Azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Champagne-Ardennes, région parisienne hors Paris, et département du Pas-de-Calais. Il progresse dans le Limousin, le Centre, et à Paris. Il maintient ses positions dans les autres régions.

2. La situation à Paris présente deux caractéristiques qui méritent d'être soulignées :

— Le RPR est toujours le mieux placé : il améliore même légèrement sa place par rapport aux élections municipales. En 1977, les listes Chirac avaient rassemblé 26,6 % des suffrages et celles de M. d'Ornano 22 %. En 1978, le RPR monte à 27,7 % et l'UDF stagne à 21,6 %.

— La gauche recule par rapport à la tendance constatée aux municipales et revient au niveau — et même légèrement en deçà — de ses positions de 1967 et 1973.

Il n'est pas interdit de croire que l'élection de Jacques Chirac à la mairie de Paris puis son action à l'Hôtel de Ville ne sont pas étrangères à l'évolution que traduisent ces résultats.

IV. — *Relativité du « rééquilibrage »*

Quelle est exactement la portée du rééquilibrage entre les deux principales familles de la majorité que les observateurs ont couramment souligné ? Il est tout à fait relatif.

1. Il y a d'abord quelque différence entre les statistiques du ministère de l'Intérieur et la dimension exacte des groupes parlementaires : le RPR crédité de 148 députés en a aujourd'hui 155 alors que l'UDF gratifiée de 137 sièges a constitué un groupe qui comprend actuellement 122 membres.

2. Le poids des députés non RPR ne s'est pas accru d'une façon sensible :

— Les députés non RPR qui étaient 130 sur une majorité de 300 dans la précédente Assemblée sont aujourd'hui 135 sur une majorité de 290.

— Le PR par exemple, formation qui se veut la plus proche du Président de la République, ne possède encore que 14 % des députés.

— Le RPR qui représentait 57 % de la majorité sortante équivaut encore à 53 % de la majorité actuelle.

3. De même, dans l'électorat, nous avons vu que les formations appartenant à l'UDF, prises ensemble, perdent 3 points de 1973 à 1978. Le Parti républicain passe de 7 à 11,5 % alors qu'à Fréjus en mai 1977, son secrétaire général, nouvellement élu, prédisait qu'il atteindrait 21 %.

4. L'étude des sondages sur les intentions de vote dans les quatre dernières années est elle-même éclairante. A partir de l'élection présidentielle, les intentions RPR ont régulièrement décliné et les intentions « UDF » régulièrement augmenté. Puis à l'automne 1976, après la démission de Jacques Chirac, le pourcentage du RPR se met à remonter et celui de l'UDF à décroître, jusqu'à ce qu'on retrouve

dans les votes effectifs la différence qui existait à l'origine en faveur du RPR.

Sur les tendances, les sondages ne se sont pas trompés et si rééquilibrage il y a, ce n'est pas celui qu'on dit.

V. — *Tentative d'explication*

Dans une majorité qui fait son plus faible score depuis 1958, le mouvement gaulliste maintient sensiblement sa position relative grâce, d'une part à son implantation solide, et d'autre part au dynamisme de son leader et de ses idées.

1. Il n'est pas besoin de revenir sur l'avantage décisif que l'implantation de ses députés sortants et les structures de son mouvement donnent au RPR à l'occasion de ce genre de consultations électorales. Dans la guerre de tranchées sa solidité, ses effectifs et son endurance lui assurent le succès relatif.

A contrario, la difficulté du « parachutage » a été démontrée. Sur les principaux candidats que le RPR avait désignés dans des descriptions qui leur étaient totalement ou largement étrangères, 7 ont été battus au premier tour, 2 au second tour et 3 seulement élus.

Le poids des positions acquises par les notables tend cependant à s'effriter sous l'effet de la poussée de l'opposition et de l'arrivée des jeunes élus non RPR de la majorité. Si l'on attendait les jeunes socialistes ce sont plutôt les jeunes giscardiens qui ont troublé le jeu des notables, encore que, comme nous l'avons chiffré au début de cette étude, le RPR l'emporte 1 fois sur 2 dans une primaire face un candidat PR ou CDS et 2 fois sur 3 face à un radical.

2. Le résultat du RPR ne s'explique pas seulement par l'exploitation habile d'un capital considérable. Il provient aussi — avant tout ? — de la dynamique créée par Jacques Chirac et le Rassemblement, et de la mobilisation d'un nombre croissant de Français autour de quelques idées-forces.

Quiconque ayant vécu la campagne de ces élections a fait cette constatation. Elle correspond à une réalité politique plus profonde : le Pr Jean Charlot a déjà montré que si les notables peuvent accroître à la marge l'audience du mouvement, ils ne peuvent l'empêcher de s'effondrer si son image est mauvaise et le comportement politique de ses chefs inadapté. Les notables gaullistes de 1947 et 1951 n'ont pu éviter l'écrasement du mouvement aux élections de 1956. Et que dire, à cet égard, du résultat du candidat de l'UDR à l'élection présidentielle de 1974 ?

Mais la meilleure preuve de l'efficacité de la campagne nationale réside dans la création même de l'UDF. L'UDF s'est constituée pour

l'essentiel en vue de faire face à la menace que constituait la renaissance du gaullisme constatée après le 5 décembre 1976. Comment autrement expliquer que le Centre démocrate ait accepté en 1978 l'union qu'il avait par deux fois repoussée en 1974 et en 1976 ?

Les gaullistes ont effacé en 1978 l'échec de 1974. Ils sont redevenus de façon incontestable la première force politique de France, malgré l'usure de près de vingt ans de pouvoir et malgré la perte récente de l'essentiel de ce pouvoir.

Les élections législatives, moment décisif de l'histoire politique du pays, sont pour nous la première étape d'un développement nécessaire, qui conduira le RPR vers l'objectif des 30 %.

Rien dans la brève analyse qui précède ne permet de dire aujourd'hui que ce but est moins réaliste que celui fixé en 1974, ramener 150 députés en 1978 et que cette estimation se révélera moins juste que ne le furent les prévisions constantes de Jacques Chirac selon lesquelles le Parti socialiste ferait moins de 25 %, le RPR y atteindrait, et la majorité gagnerait les élections...

La force du RPR est dans l'originalité de ses idées et le courage de ses positions face à la tentation du compromis et de l'unanimité, face aux candidats « officiellement » investis. L'ambition d'un grand dessein pour la France reste et restera pour les Français plus forte et plus entraînant que l'appel du pouvoir, la pression des institutions et l'attrait du confort. Aujourd'hui comme hier, le Rassemblement pour la République propose aux Français cette haute ambition.

FRANÇOIS GARCIA

L'impact de l'UDF

La création de l'UDF a eu pour cause essentielle l'emprise des événements.

C'est en effet à la suite de nombreuses réunions de travail qui ont commencé l'été 1977, sur un examen empirique des candidatures entre les républicains, les centristes et les radicaux, que la question s'est posée d'une appellation et d'une campagne communes. C'est la nécessité qui a fait loi et non l'inverse.

C'est dire que la nature de l'UDF, quand ce sigle a été annoncé le 1^{er} février 1978, n'était ni fédérale, ni confédérale : il s'agissait de la mise en commun par trois partis politiques, de leurs moyens en vue de mener ensemble une campagne électorale nationale.

Souvent, les hommes politiques font des schémas de rassemblement et engagent des processus de regroupement bien étudiés, lesquels ne se réalisent pas. Citons comme exemples d'opérations ratées la grande Fédération et le Mouvement réformateur.

Il y a une explication simple à cette résistance au changement : l'existence des appareils politiques aussi faibles soient-ils, qui représentent chacun une raison sociale, un siège, des habitudes. Leurs responsables ont une répugnance naturelle à mettre en commun avec d'autres, leurs idées, leurs hommes, leurs moyens. Car le revers de la médaille est qu'il faut mettre en commun les insuffisances, les faiblesses, les carences. C'est pourquoi il faut, au-delà des analyses pertinentes et de la volonté de certains hommes, un élément supplémentaire pour unifier plusieurs partis : la force des événements. C'est ce qui s'est produit en ce qui concerne l'UDF.

Ce qui était prévu dans le cadre du « pacte majoritaire » du mois de juillet 1977 signé par le RPR, le Parti républicain, le CDS et le

CNIP, c'était une certaine uniformisation et non la bipolarisation de la majorité.

L'accent étant mis sur l'unité majoritaire grâce à un manifeste et au nombre très élevé — plus que prévu — de candidatures uniques, d'autant plus que ces dernières concernaient les principaux dirigeants de quatre formations politiques. Un parti dominant, le RPR, entouré d'alliés faibles parce que séparés et peut-être affaiblis demain par le résultat des élections...

Parce que le Parti radical-socialiste refusa de souscrire à ce pacte majoritaire, des contacts empiriques se nouèrent entre les radicaux, le Parti républicain et le CDS, pour aboutir, dans le maximum de circonscriptions, à une candidature unique.

Ce fut quand l'ensemble des candidatures fut pratiquement arrêté, qu'apparut l'impérieuse nécessité d'un sigle commun et d'un minimum de campagne unitaire. La création du sigle UDF le 1^{er} février n'était pas programmée. Certains pourront dire que cette date fut choisie par hasard. D'autres pourront invoquer la nécessité.

Une première observation concerne l'impact de l'UDF dans l'opinion publique. Le Parti socialiste s'était fixé comme objectif 7 millions de suffrages. Les responsables de l'UDF hésitèrent avant de se fixer un objectif similaire. Le risque couru étant évidemment de se fixer un but sans l'atteindre. Finalement, la barre fut fixée à 5 millions de suffrages.

L'UDF ayant dépassé les 6 millions de voix, on peut donc observer la prudence du pronostic formulé par ses responsables à l'ouverture de la campagne électorale. Le succès a dépassé les espérances des promoteurs.

Le phénomène d'attraction de l'UDF sur un certain électorat flottant, et sur une fraction de l'électorat socialiste, fut général. Il s'est manifesté dans l'ensemble des régions, aussi bien dans les circonscriptions urbaines que rurales, à Paris comme en province.

Les différences que l'on peut noter d'une circonscription à l'autre tiennent au fait que dans l'improvisation d'une campagne tardive, certains candidats, soit n'ont pas utilisé suffisamment le sigle UDF — leurs documents électoraux étant déjà imprimés —, soit ont hésité à s'engager à fond dans ce rassemblement qui pouvait paraître fragile et dont l'impact était aléatoire.

Le sigle UDF a en général « effacé » le sigle d'origine du candidat. Il ne serait pas significatif de prétendre que l'addition des électeurs qui composent l'UDF s'est faite plus facilement sur les candidats républicains, centristes ou radicaux.

Le propre du courant UDF est qu'il s'est forgé sur une dynamique de dernière heure qui a bénéficié aux candidats, sans distinction d'origine, qui ont su l'utiliser.

La création de l'UDF fin 1977, ou début 1978, aurait probablement permis un succès beaucoup plus net et un véritable rééquilibrage de la majorité. Malgré cette création tardive, il semble bien que l'UDF, outre l'électorat traditionnel des partis qui l'ont composée, a bénéficié de deux apports nouveaux. D'une part le retour au bercail de l'électorat centriste qui avait voté pour les candidats réformateurs en 1973 et qui, depuis, votait pour le Parti socialiste (cantonales de 1976, municipales de 1977).

C'est un électorat évolué qui vote par réflexion et non par impulsion. Déçu par l'échec du Mouvement réformateur, tenté par le socialisme, inquiet par la présence éventuelle de ministres communistes au Gouvernement, il s'est laissé convaincre par le rassemblement qu'a constitué l'UDF.

Le deuxième apport est celui d'un électorat flottant, beaucoup moins motivé que l'électorat précédent et qui a été attiré par le côté nouveau de l'UDF. Egalement par le fait que la plupart des candidats de l'UDF se plaçaient résolument dans le sillage de l'action du Président de la République.

A côté de ces éléments plutôt positifs, il convient de noter les ombres du tableau.

Si la majorité avait perdu les élections d'un nombre limité de sièges, l'explication aurait pu être trouvée dans les bavures que les responsables de l'UDF n'ont pas été en mesure de surmonter. Leurs nombres relativement importants, la gamme de situations extrêmement variées, constituent des sujets de réflexion et de préoccupation pour l'avenir.

Un second point à mettre au passif de l'UDF : l'échec, en général, des candidats parachutés.

Ces échecs n'ont pas concerné uniquement les candidats de l'UDF. Les autres formations politiques ont également subi ce phénomène relativement nouveau dans son ampleur. Il est probable qu'il faille trouver l'explication dans le fait que les Français votent depuis vingt ans au scrutin d'arrondissement et que la crise aidant, ils votent en définitive pour quelqu'un qu'ils connaissent, enraciné dans leur région.

Les candidats qui n'ont pas cette implantation devront, pour les élections futures, fonder leurs espoirs sur une modulation de la loi électorale qui pourrait prévoir l'attribution proportionnelle d'un certain nombre de sièges, par exemple le cinquième de l'Assemblée nationale.

L'UDF se trouve confrontée aux échéances les plus importantes pour une jeune formation.

L'intégration d'un groupe parlementaire substantiel dans ses instances afin d'éviter les mésaventures des groupes « PDM » ou « Réformateur », qui ne furent jamais arrimés à une formation politique.

Trois échéances électorales significatives vont tester sa solidité : les cantonales de mars 1979, les élections européennes en juin 1979, enfin l'élection présidentielle en 1981.

L'erreur, qui ne pardonnerait pas, serait de s'engager dans des débats de procédure sur la nature juridique de l'UDF, le contenu du lien fédéral, la distinction entre les pouvoirs des Partis constituants et de l'entité UDF.

Si l'UDF veut devenir, et elle le peut, la grande formation moderne et réformatrice dont la République a besoin, ses dirigeants doivent tout simplement faire de la politique. Il est temps.

ROGER FAJARDIE

La montée du Parti socialiste

Les commentaires sur les résultats des élections législatives des 12 et 19 mars 1978 ont un aspect paradoxal. Ils font généralement état d'un insuccès, parfois d'un échec, du Parti socialiste. Or celui-ci a nettement progressé par rapport aux élections de 1973. Sans l'influence des sondages sur l'opinion publique, cette montée eût été enregistrée sans réserves à son actif. Tel n'est pas le cas, alors que, en comparaison des résultats antérieurs, le Parti socialiste, avec près de 23 % des suffrages, atteint un pourcentage obtenu une seule fois dans le passé, à l'Assemblée constituante de 1945, et dépasse largement celui qui lui avait permis de constituer en 1936, avec Léon Blum, le gouvernement de Front populaire.

Au vu des résultats du premier tour de ces élections de 1978, le Parti socialiste et le RPR se disputent la première place parmi les formations politiques en France. Le tableau publié par le ministère de l'Intérieur, donnant un centième de point et un millier de voix au bénéfice du RPR, n'emporte pas une conviction évidente. Les informations fournies par les fédérations départementales du Parti socialiste nous ont permis d'aboutir à un tableau légèrement différent qui porterait le Parti socialiste de 22,59 à 22,79 % et ramènerait le RPR de 22,60 à 22,46 % des suffrages. Ce débat, portant sur des marges, ne sera jamais tout à fait tranché. Il est finalement juste de considérer que le Parti socialiste à gauche, et le RPR à droite, pèsent d'un poids équivalent au lendemain de ces élections législatives. Et en toute hypothèse, avec 6 millions et demi de voix — plus de 7 millions, soit près de 25 % des suffrages, avec les radicaux de gauche qui disposaient d'une investiture commune dans 31 circonscriptions — le Parti socialiste enregistre un gain de 4 points sur 1973, ce qui constitue une montée considérable dans un pays où les oscillations du pendule électoral restent, au total, assez faibles. Pour la première fois depuis 1936, il précède le Parti communiste de 2 points et est donc, incontestablement, la première formation de la gauche.

Certes, l'opposition n'aura que 201 sièges à l'Assemblée nationale contre 290 à la « majorité » diminuée, mais reconduite. Pourtant, la gauche obtient plus de 49 % des voix à l'issue du second tour. Le vote écologiste semble avoir été souvent le fait d'un électorat aisé et urbain qui s'est moins largement reporté qu'on l'escomptait généralement sur les candidats de la gauche au second tour. Les reports ont été dans de nombreux cas médiocres entre les partis de gauche. Mais la montée de l'opposition, du seul fait du Parti socialiste, est évidente. Qu'il y ait 102 députés socialistes plus 1 apparenté, 10 députés radicaux de gauche, 86 députés communistes, et 2 « divers opposition », ne rend pas exactement compte de la situation nouvelle créée par les élections législatives. Un déplacement de 1 % des voix en faveur de la gauche lui eût donné 59 sièges de plus et la majorité. Un déplacement global de moins de 11 000 voix sur 26 millions de votants eût, dans 24 circonscriptions, entraîné l'élection du candidat de la gauche au second tour (dans 14 cas un socialiste). L'application de la représentation proportionnelle départementale, telle qu'elle a fonctionné en France de 1945 à 1958, eût pu donner, dans la mesure où la comparaison est possible, une marge de quelques sièges à la gauche. Enfin, une répartition nationale des sièges à la proportionnelle sur les chiffres du premier tour (en tenant compte du seuil habituellement admis de 5 % pour avoir droit de participer à cette répartition) eût attribué 248 sièges sur 491 à la gauche, soit la majorité absolue, dont 135 sièges au Parti socialiste et au Mouvement des radicaux de gauche et 113 au Parti communiste.

Dans ce contexte électoral, les maires élus en 1977 ont, en règle générale, obtenu de bons résultats et fait nettement progresser le pourcentage des suffrages socialistes. Parmi les maires des 40 villes gagnées par le Parti socialiste lors des élections municipales de 1977, 22 étaient candidats aux législatives. 10 d'entre eux ont été élus et 16 ont obtenu un pourcentage de voix supérieur à la moyenne nationale des progrès du Parti socialiste. Le tableau ci-dessous rend compte de cette situation qui traduit l'importance et le développement de l'implantation socialiste dans la vie locale du pays :

Rhône (6 ^e)	Charles Hernu, maire de Villeurbanne, (<i>élu</i>)	+ 21,95
Vienne (1 ^{re})	Jacques Santrot, maire de Poitiers (<i>élu</i>)	+ 14,84
Cantal (1 ^{re})	René Souchon, maire d'Aurillac	+ 14,47
Ille-et-Vilaine (1 ^{re})	Edmond Hervé, maire de Rennes	+ 14,45
Orne (1 ^{re})	Pierre Mauger, maire d'Alençon	+ 13,25
Eure-et-Loir (1 ^{re})	Georges Lemoine, maire de Chartres (<i>élu</i>)	+ 13,23
Ain (1 ^{re})	Louis Robin, maire de Bourg-en-Bresse	+ 13,18
Loire (5 ^e)	Jean Auroux, maire de Roanne (<i>élu</i>)	+ 12,26

Finistère (2 ^e)	Francis Le Blé, maire de Brest	+ 11,14
Nord (9 ^e)	Guy Chatilliez, maire de Tourcoing	+ 7,71
Ille-et-Vilaine (6 ^e)	Louis Chopier, maire de Saint-Malo	+ 6,94
Yvelines (3 ^e)	Michel Rocard, maire de Conflans-Sainte-Honorine (<i>élu</i>)	+ 6,64
Charente (1 ^{re})	Jean-Michel Boucheron, maire d'Angoulême (<i>élu</i>)	+ 5,98
Drôme (1 ^{re})	Rodolphe Pesce, maire de Valence (<i>élu</i>)	+ 5,88
Loire (3 ^e)	Jacques Badet, maire de Saint-Chamond	+ 5,53
Hérault (1 ^{re})	Georges Frèche, maire de Montpellier	+ 4,18

Dans un secteur de vieille et solide implantation socialiste, tel que l'agglomération lilloise dans le Nord, les maires socialistes, élus députés, marquent encore une progression : Alain Faugaret, maire de Wattrelos, dans la 8^e circonscription (+ 4,92), Pierre Mauroy, maire de Lille dans la 2^e (+ 3,66), Pierre Prouvost, maire de Roubaix, dans la 7^e (+ 3,15). De même, une montée spectaculaire est réalisée dans la 2^e circonscription du Val-de-Marne, avec Pierre Tabanou, maire de L'Hay-les-Roses (+ 11,73), dans la 3^e circonscription de l'Essonne, avec Claude Germon, maire de Massy (+ 7,88) ; dans la 1^{re} circonscription des Deux-Sèvres, avec René Gaillard, maire de Niort (+ 7,70), dans la 6^e circonscription de la Gironde, avec Michel Sainte-Marie, maire de Mérignac (+ 7,05), dans la 4^e circonscription du Val-de-Marne, avec Joseph Franceschi, maire d'Alfortville (+ 5,32), tous trois réélus députés.

Enfin, les élections législatives de 1978 mettent en lumière le développement global de l'influence socialiste. Désormais, la représentation de 7 départements sera totalement socialiste : ce sont, hormis la Nièvre, des départements du Midi : l'Ariège, l'Aude, la Drôme, la Haute-Garonne, le Gers et les Landes. Dans trois départements, les députés seront tous communistes : le Gard, la Haute-Vienne et la Seine-Saint-Denis. Pourtant, en dehors des zones de tradition socialiste fortement implantée (Nord - Pas-de-Calais notamment), du Sud-Ouest où la progression se poursuit (gain de 2 sièges en Charente-Maritime et en Gironde — dont un radical de gauche —, gain de 1 siège en Charente, en Haute-Garonne, dans le Gers, les Landes et le Lot-et-Garonne), ou de celles où une personnalité de grande notoriété, par exemple François Mitterrand dans la Nièvre, marque de son empreinte le combat et l'action du parti, il apparaît que l'importance de l'influence socialiste tend à se rapprocher de la moyenne nationale. C'est ainsi que les progrès se poursuivent dans l'Ouest, où une fraction des catholiques vote désormais socialiste, et dans l'Est où le Parti socialiste a gagné 10 points en Alsace, frôlé la victoire à Nancy et conquis des sièges à Metz et à Saint-Dié.

Le mouvement de l'influence géographique du Parti socialiste apparaît assez bien dans l'évolution de la répartition des sièges par régions (il convient toutefois de tenir compte de la déformation qu'implique le second tour du scrutin uninominal d'arrondissement) :

<i>Régions</i>	<i>1973</i>	<i>1978</i>
Alsace		
Aquitaine	9	12
Auvergne	5	3
Bourgogne	4	5
Bretagne	4	4
Centre	1	1
Champagne	2	
Corse		
Franche-Comté	3	3
Languedoc	7	5
Limousin	3	1
Lorraine	1	2
Midi-Pyrénées	11	14
Nord - Pas-de-Calais	15	16
Basse-Normandie	2	2
Haute-Normandie	2	2
Région parisienne	2	5
Pays de la Loire	1	3
Picardie	2	3
Poitou-Charentes	1	5
Provence - Côte d'Azur	8	4
Rhône-Alpes	10	12
Total	93	102

Si un tassement est enregistré en Auvergne, en Languedoc, en Limousin, en Provence - Côte d'Azur, qui appelle naturellement un examen attentif, des progrès significatifs sont confirmés en Aquitaine, dans le Midi-Pyrénées, en Poitou-Charentes, dans la région Rhône-Alpes et dans la région parisienne.

Les nets progrès du Parti socialiste apparaissent, au lendemain de ces élections législatives, comme la confirmation d'un mouvement qui n'a pas cessé de s'amplifier depuis qu'au Congrès d'Epinais-sur-Seine, en 1971, les socialistes français ont retrouvé le chemin de leur unité. Il n'y a pas de raison pour qu'il s'arrête. Les socialistes trouvent donc, dans l'analyse des résultats électoraux des 12 et 19 mars 1978, des motifs de confiance et d'espoir.

FRANCINE DEMICHEL

Questions sur les résultats du PCF

Elles ne sont pas faciles à commenter ces élections, où tout a été imprévu. Jusqu'à l'été 1978, et sur la lancée des municipales, entre une gauche portée par la dynamique de la victoire et une droite aux abois, le problème se posait en des termes relativement clairs : l'ampleur de la crise et la force de conviction de la gauche seraient-elles suffisantes pour que choisissent le Programme commun un nombre nécessaire de ces électeurs marginaux qui font la décision dans un corps électoral partagé à peu près par moitié ?

Or voici qu'en septembre se produit la rupture de l'Union de la gauche. Cette rupture, personne ne pense encore qu'elle puisse être définitive. Mais déjà elle introduit dans le combat électoral un élément radicalement nouveau, et des prévisions vont encore être faites, qui toutes seront démenties. Les sondages laissent entrevoir une victoire de la gauche. Et nul n'imagine — même les plus réalistes — que la gauche, majoritaire au premier tour, soit minoritaire *en voix* au second. Nul n'imagine non plus l'ampleur de la participation, ni l'écart en sièges entre la droite et la gauche. Enfin tous les pronostics énoncés ponctuellement sur le pourcentage des voix de tel ou tel parti se sont révélés plus ou moins erronés.

Dans ce contexte énigmatique, la situation du Parti communiste n'est pas plus claire que celle des autres formations politiques. Les chiffres sont surprenants, l'explication difficile. Et ces résultats posent des problèmes, dont personne apparemment ne sous-estime l'importance, mais dont nul ne sait exactement en quels termes précis ils s'énoncent.

Des chiffres surprenants

L'analyse des chiffres obtenus par le PCF débute par un paradoxe : aux élections de 1978, le PCF accroît, et même assez nettement, sa représentation parlementaire : il passe de 73 sièges (en 1973) à 86 : la différence se décomposant ainsi : 10 sièges perdus, dont 5 dans la région parisienne ; 23 sièges gagnés, répartis sur l'ensemble du territoire. Mais en même temps, le Parti communiste recule — très légèrement — en voix, du moins si l'on calcule celles-ci en pourcentage. Car 700 000 électeurs de plus ont voté communiste, mais compte tenu de l'augmentation quantitative du corps électoral, cela représente une différence négative de 0,7 %.

Bien entendu, ce paradoxe n'est qu'apparent, et l'explication « mathématique » en est relativement simple. Le Parti communiste a perdu des voix dans des circonscriptions — celles notamment de la région parisienne — où son avance était traditionnellement importante. Ces reculs ne se sont en conséquence traduits que par des pertes de sièges limitées. En revanche, un certain nombre de gains de voix, en province notamment, ont permis au PCF de remporter des sièges dans des circonscriptions où il se trouvait assez proche de la majorité, pourvu qu'un apport, même modeste, de voix lui assure la victoire. Ainsi il y a eu un étalement géographique des voix du Parti communiste ; ce qui signifie politiquement un élargissement territorial de sa représentation. C'est là un phénomène politique dont on ne saurait sous-estimer l'importance : car il signifie que le Parti communiste sort de ses « bastions » traditionnels. Mais il reste évidemment que la constatation de ce renouvellement ne doit pas servir à escamoter les interrogations nées du recul, même léger, du pourcentage global des voix du parti.

Les surprises, d'ailleurs, continuent si l'on considère la répartition géographique des gains du PCF. Cette répartition n'obéit, en effet, à aucune logique apparente. On y trouve aussi bien des grands centres industriels que des régions à dominantes rurales (Gard, Haute-Vienne, par exemple) (1).

Ces résultats, souvent déroutants, imposent tout de même une double constatation. D'abord, le Parti communiste ne s'est nullement effondré, et le pari conjoint de Giscard (amener le PCF à moins de 15 % des voix) et de F. Mitterrand (prendre au PCF 3 millions de suffrages) a été totalement perdu. Cela étant, pour le Parti commu-

(1) Pour une analyse plus approfondie, voir Michel DION, Les évolutions à gauche : le vote communiste, *Cahiers du communisme*, avril 1978, p. 19.

niste, ces élections ne sont évidemment pas une victoire. En dépit de la crise, en dépit du grand projet offert aux Français par le XXII^e Congrès, son électorat stagne, dans le temps même où le nombre de ses adhérents augmente de façon spectaculaire. Et c'est tout cela qu'il faut essayer d'expliquer à la fois, en même temps qu'il faut tenter de rechercher les raisons des progrès et des reculs qui se produisent d'une région à l'autre.

Des explications difficiles

A) Les résultats globaux du Parti communiste et plus encore les mutations territoriales de son électorat échappent, semble-t-il, aux explications « mécaniques » fondées sur des raisons qui tiennent à la logique propre aux élections. Ainsi est-il impossible de faire actuellement une corrélation entre les gains et les pertes du PCF dans les différentes circonscriptions et la position — de force ou de faiblesse — qui était précédemment la sienne dans ces circonscriptions : des positions de force se sont érodées, tandis que d'autres se renforçaient encore, et inversement.

Il n'y a pas davantage de lien entre la croissance ou la stagnation du nombre des adhérents et la croissance ou la stagnation du nombre des électeurs. Ainsi dans le Rhône, où le PCF a gagné 5 200 adhérents depuis 1977 — ce qui est considérable —, il a gagné 15 000 électeurs depuis 1973, mais perdu 0,2 % des voix.

Il y a un seul phénomène technique dont on est sûr qu'il a joué, encore que ses répercussions aient été limitées : la prime aux notables, résultat néfaste mais malheureusement constant, y compris à gauche, du scrutin majoritaire. Ainsi constat-t-on que sur les 10 sièges perdus par le PCF, 3 se trouvaient dans des circonscriptions où le député sortant ne se représentait pas. Et dans 9 autres circonscriptions où le communiste sortant ne se représentait pas, son « successeur » a gardé le siège, mais en perdant des voix par rapport à 1973. Cela dit, ce phénomène de personnalisation ne constitue qu'une explication très marginale : ainsi, si les nouveaux maires communistes ont tous progressé (Tarhes + 5,2 % ; Bourges + 8 %), 3 seulement (Guingamp, Montluçon, Le Mans) ont battu le député sortant.

B) Les véritables explications ne peuvent être que politiques. Et on doit les chercher dans deux directions.

— Le vote communiste est d'abord et avant tout un *vote de classe*. Votent communiste ceux qui ont conscience de faire véritablement partie des exploités et de ne rien pouvoir espérer en dehors du changement démocratique radical pour lequel se bat le PCF. C'est ce qui explique par exemple des gains dans des circonscriptions de

grandes usines (Dunkerque, Le Havre, Limoges), dans des circonscriptions atteintes d'autant plus durement par la crise que leurs industries sont peu différenciées et dans des régions rurales particulièrement éprouvées par le pillage des monopoles (Gard, Languedoc, Haute-Vienne).

— Le vote communiste est un *vote de conviction*. Partout où le parti a su convaincre, par le discours et par l'action, il a progressé, et *vice versa*. C'est ce qui semble expliquer les gains très nets enregistrés dans des circonscriptions où de nouvelles municipalités communistes ont su, en un an, faire la preuve tangible du bien-fondé de la politique du parti. C'est ce qui explique peut-être aussi des reculs apparemment étranges dans de vieux « bastions » où le poids des habitudes aidant, les efforts d'explication n'ont peut-être pas été aussi développés qu'il l'aurait fallu (région parisienne). Ces explications n'ont pas le mérite de la nouveauté. Au surplus, elles posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. D'abord parce qu'il faut les développer de façon approfondie, les vérifier de façon indiscutable et précise. Ensuite — et surtout — parce qu'il reste à se demander pourquoi ce vote de classe et de conviction a stagné dans un pays où toutes les couches sociales non monopolistes sont de plus en plus écrasées, et à une époque où, sur la base notamment du XXII^e Congrès, l'effort théorique et didactique du Parti communiste est sans doute plus important que jamais. Mais c'est là précisément que ce retour aux explications classiques est salutaire : il permet de poser les vraies questions, celles qui sont la clé des succès ou des échecs de demain.

Des questions fondamentales

Les procès en responsabilité sont de peu d'intérêt en l'occurrence. L'essentiel est que le Parti communiste, à travers les discussions qui ont lieu en son sein, se pose à lui-même les problèmes véritables, ceux dont la solution conditionne l'avenir. Ces problèmes, pour l'essentiel, nous paraissent être les suivants.

A) Le Parti communiste est le parti de la classe ouvrière, laquelle est l'élément moteur des transformations sociales révolutionnaires. Mais le PCF ne peut se contenter d'être le parti du prolétariat, et cela d'autant plus que le thème de l'union du peuple de France, développé par le XXII^e Congrès, suppose la réunion, autour de la classe ouvrière, des différentes couches sociales exploitées par les monopoles. Seulement, ces couches sociales, il faut aussi les convaincre. Et le Parti communiste doit pouvoir obtenir leur confiance pour les transformations sociales dont elles ressentent le besoin. Or les résultats sont, de ce point de vue, relativement médiocres, la percée espérée n'ayant

apparemment pas eu lieu. Et l'on peut se demander dès lors si la politique du parti a été suffisamment bien expliquée, aux ingénieurs, techniciens et cadres, et plus généralement aux intellectuels qui semblent n'avoir pas suffisamment compris les positions de classe à partir desquelles doit se réaliser l'union du peuple de France. L'échec des Yvelines (perte de 2,19 % des voix, 7 élus de droite sur 8 sièges) est à cet égard exemplaire. Et dans l'ensemble du pays le thème de la campagne « faire payer les riches » manquait sans doute de nuances ; la lutte contre la misère est légitimement prioritaire. Et du reste, le Parti communiste n'a jamais considéré qu'elle était exclusive. Mais son langage, pendant la campagne, à la limite de l'ouvriérisme parfois, n'a-t-il pas pu en donner l'impression ?

B) Le Parti socialiste a incontestablement pris de larges distances avec le Programme commun. Cela devait être dit, et les conséquences en être tirées, d'une façon ou d'une autre. Mais la notion de « virage à droite » était-elle la plus explicative ? Et reposait-elle même sur une analyse suffisante de la réalité d'un parti où beaucoup d'hommes sont à la recherche d'une voie « autogestionnaire », différente certes de celle du Programme commun, mais qui n'est plus celle de la collaboration de classes, telle que l'a pratiquée notamment la SFIO ?

Les résultats respectifs du PS et du PCF sont à cet égard ambigus, puisque les socialistes n'ont pas eu toutes les voix qu'ils escomptaient sans que ces voix soient allées au Parti communiste. Mais la question mérite d'être posée. Ces électeurs virtuels, dont le vote aux municipales et aux cantonales n'a pu finalement être transformé en vote pour un changement radical aux législatives, étaient attachés à l'Union de la gauche. N'était-il pas possible de les amener, par une démonstration plus didactique et moins polémique, à cette idée que le PCF était le véritable garant de l'Union de la gauche ?

On peut d'ailleurs se demander si les effets électoraux assez négatifs des divergences entre les deux grands partis de la gauche n'auraient pas pu être amortis, et de longue date, si les électeurs de gauche n'étaient pas tombés de si haut en septembre 1977. L'euphorie de 1972, des présidentielles de 1974 et des municipales de 1977 n'était-elle pas quelque peu démesurée ?

C) Le Parti communiste n'a-t-il pas été partiellement victime du mode de campagne imposé par des media au service de l'idéologie dominante ? La personnalisation de la campagne a quelque peu masqué le caractère collectif du PCF, donc, en définitive, une de ses originalités les plus fondamentales.

A toutes ces questions, des réponses péremptoires seraient prématurées et dogmatiques. Mais il faudra que ces réponses viennent,

car elles conditionnent l'avenir. Et on peut d'ailleurs se demander à titre d'ultime interrogation si le XXII^e Congrès, qui est plus que jamais d'actualité, a eu la mise en œuvre électorale qu'il méritait. Il repose sur des analyses théoriques et politiques irréprochables, d'un niveau exceptionnellement élevé. Mais il nécessite ensuite un travail sociologique et idéologique à la mesure du projet proposé aux Français. Ce travail n'est pas encore achevé.

III

PHILIPPE ARDANT

La mobilité des sièges de députés (1962-1978)

A quoi servent les élections législatives ? A choisir les députés. Proposition élémentaire dont on pourrait parfois douter, à lire, au lendemain des scrutins, les analyses généralement plus attentives à l'évolution des suffrages, aux transferts de voix, à la comparaison de l'électorat des formations politiques. Comme si l'élection était un vaste référendum à l'échelon national où la question posée porterait sur les préférences partisans des électeurs. Le résultat de l'opération électorale est négligé — même si on prend note du nombre global des sièges acquis par chaque parti — au profit de spéculations sur le comportement passé, présent et futur des électeurs. Or dans une vue réaliste, donc politique (?) des choses, ne comptent pas tant les voix obtenues aujourd'hui — on sait par exemple qu'une majorité de voix n'implique pas une majorité de sièges — ou celles attendues demain, que les sièges acquis sur lesquels on pourra s'appuyer pendant une législature.

Les élections de mars 1978 sont les cinquièmes organisées depuis la vraie naissance de la V^e République en 1962. En 1967, 1968, 1973, près de 1 900 sièges de députés ont été remis en jeu en France métropolitaine. Les données dont on dispose sont donc suffisamment fournies pour qu'on puisse essayer de rechercher des constantes et des variables dans la répartition des sièges, leur mobilité entre les coalitions, et les conclusions qu'elles suggèrent.

La présente note n'a pas l'ambition d'épuiser la matière. Elle se limitera à la France métropolitaine, la mobilité des sièges dans les

DOM-TOM n'ayant pas la même signification. De même on ne tiendra compte que des transferts de sièges entre la gauche, le centre et la majorité en 1967 et 1968, entre les partis du Programme commun d'une part et leurs adversaires d'autre part en 1973 et 1978 ; une étude plus affinée, au niveau des partis, enrichirait certainement les résultats. Nos remarques porteront sur l'importance de la mobilité, sa géographie et les caractères des transferts entre les camps (1).

Sur un plan purement quantitatif tout d'abord, la mobilité des sièges a été importante entre 1962 et 1978. Sur 1 884 sièges renouvelés 391 ont changé de camp soit en moyenne 20,78 % (2). Pendant les trois premières consultations la mobilité manifeste une remarquable permanence : 103 sièges en 1967, 113 en 1968, 104 en 1973, elle n'est jamais inférieure à 22 % des sièges mis en compétition. En 1978, en revanche, la stabilité est beaucoup plus accentuée : 71 sièges seulement passent à l'adversaire soit moins de 15 % (14,98). La longueur et la vivacité de la campagne électorale n'ont pas bouleversé l'image de la représentation parlementaire. Nouvelle tendance ou accident ? La réponse sera donnée en 1983.

La stabilité d'ensemble est beaucoup plus grande si on ne retient que les sièges qui passent pour la première fois d'un camp dans l'autre. A chaque scrutin en effet un certain nombre de sièges « transhumant » régulièrement entre les coalitions et d'autres tombent pour la première fois. Comme il est normal le nombre de ceux-ci

TABLEAU I
Mobilité des sièges (1967-1978)

<i>Année</i>	<i>Sièges métro- politains</i>	<i>Total des transferts</i>	<i>Transferts nouveaux</i>	<i>Transferts de sièges stables</i>
1967	468	103 (22 %)	103	22 %
1968	468	113 (24,15 %)	51 (45,13 %)	13,97 %
1973	473	104 (22 %)	36 (34,61 %)	11,28 %
1978	474	71 (14,98 %)	25 (35,21 %)	8,83 %
Total 1967-1978	(474)	391 (moyenne 20,78 %)	215 (45,35 %)	
Total 1973-1978	(474)	175	155 (32,70 %)	

(1) Les résultats sont ceux publiés par *Le Monde*. Les élections partielles ont été neutralisées.

(2) Si on se réfère à l'effectif de l'Assemblée nationale en 1978.

diminue d'une consultation sur l'autre 51 sur 103 en 1968, 36 sur 104 en 1973 et seulement 25 sur 71 en 1978. On assiste à un lent grignotage des situations acquises, progressivement de nouveaux sièges entrent dans le champ de la mobilité. Toutes les circonscriptions à travers le territoire ont vocation à changer un jour de camp. Le mouvement ne semble d'ailleurs pas devoir s'accélérer. Car si en 1978 la proportion des transferts nouveaux par rapport à l'ensemble des transferts (35,21 %) est plus élevée qu'en 1973 (34,61 %) cela manifeste essentiellement une certaine stabilisation des circonscriptions traditionnellement instables et non pas une déstabilisation accrue des circonscriptions stables. En effet en pourcentage en 1978, seulement 8,83 % des sièges jusqu'alors stables sont passés à l'adversaire alors que ce pourcentage était de 13,97 en 1968 et de 11,28 en 1973, résultats particulièrement peu élevés si on considère le nombre de sièges transférés. *La mobilité concerne en priorité toujours les mêmes sièges.*

Dans l'abstrait, au rythme moyen actuel (10,62 %) il faudrait 32 consultations électorales, soit cent soixante années, pour que l'ensemble des circonscriptions sauf 10 aient changé de camp ! On mesure la prime de situation des sortants dans le type actuel de scrutin.

TABLEAU 2
Départements concernés par les transferts

	1967	1968	1973	1978	1967-1978
Nombre	58	57	56	46	87
Pourcentage	61,70	60,63	59,57	48,42	91,57

Si on analyse ensuite la géographie des transferts on s'aperçoit qu'aux élections de 1967, 1968 et 1973 le nombre des départements où des sièges ont changé de camp est resté à peu près constant alors qu'il a décliné assez sensiblement en 1978, vérification supplémentaire de la stabilisation politique manifestée par les élections de mars. Surtout la constatation intéressante est la dispersion de ses transferts à travers les départements puisque, *depuis 1962, dans 87 départements sur 95 un siège au moins est passé dans un autre camp, soit dans plus de 9 départements sur 10 (91,57 %)*. Les départements qui ont conservé une représentation de même tendance sont : les Alpes de Haute-Provence, l'Ariège, le Loiret, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Comme on le voit leur réparti-

tion géographique est irrégulière et ne permet pas de discerner de larges zones de stabilité totale. En sens inverse certains départements ont manifesté très peu de continuité dans leurs choix. La palme revient au Vaucluse et à l'Isère où sur 12 et 28 sièges renouvelés de 1967 à 1978, respectivement 8 et 16 sont passés à l'adversaire, soit 66,66 % et 59,14 %. Dans l'Indre et dans l'Hérault le taux de renouvellement est de 50 %, il est encore de 41,66 en Corrèze et de 39,50 dans le territoire de Belfort.

A Paris sur 124 sièges soumis à renouvellement un quart exactement (31) sont passés d'un camp à l'autre. Ici les renversements de situation dans les circonscriptions de l'Est contrastent avec la fidélité de celles de l'Ouest. Les départements du Nord (23,91) et du Pas-de-Calais (25) ont un taux voisin ou égal à celui de Paris.

TABLEAU 3
Avenir des sièges conquis

		Perdus en			
		1968	1973	1978	
Conquis en	1967	103	62 (60%)	3	7
	1968		113	65 (60 %)	14
	1973			104	24 (23 %)

Un classement est aussi possible par circonscription faisant apparaître la plus ou moins grande rapidité de rotation des sièges. Sur les 474 circonscriptions métropolitaines 215 ont changé au moins une fois de camp (45,35 %). Sur ce nombre 8 (1,68 %) ont changé à chaque élection depuis 1962 (3), 41 ont changé 3 fois (8,65 %) et 70 deux fois (14,76 %). Si d'ailleurs le siège gagné doit être ensuite reperdu, trois fois sur cinq ce changement se fait dès le scrutin suivant. Plus le temps s'écoule, plus le député, ou la tendance à laquelle il appartient, s'enracine : aspect de la prime au sortant. Ici encore 1978 fait exception : moins d'un sur quatre des sièges gagnés en 1973 ont été perdus les 12 et 19 mars (23,07 %). Ce qui confirme la *stabilisation des circonscriptions* traditionnellement instables déjà signalée.

(3) Côtes-du-Nord (1^{re}), Eure-et-Loir (2^e), Indre (1^{re}), Loire-Atlantique (2^e), Paris (10^e, 27^e, 30^e), Var (4^e).

L'étude des transferts entre les camps donne d'autres indications. Comme on pouvait le supposer, ces transferts ne sont jamais équilibrés, les gains d'un camp ne compensent jamais ses pertes. Mais le rapport gains/pertes peut varier considérablement. Les deux extrêmes sont fournis par les élections de 1968 et celles de 1978. En 1968 le déséquilibre est complet. La gauche perd 108 sièges sans en gagner aucun, alors que la majorité en conquiert 113 — dont 13 sur le centre — sans en concéder un seul. En 1978 le bilan est plus partagé : les 44 nouvelles conquêtes des partis signataires du Programme commun ne les empêchent pas d'abandonner 27 sièges à la majorité. Cette situation est à rapprocher de la diminution de la mobilité observée lors de ces élections. Elle suggère que les échanges entre les

TABLEAU 4
Transfert des sièges en 1967

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
PC	5 (1 au profit du centre)	28 (3 sur le centre)
FGDS, divers gauche PSU	6	42 (5 sur le centre) 3
UNR, RI, divers majorité	70 (5 au profit du centre)	24 (14 sur le centre)
Centre	22 (8 au profit de la gauche)	6 (1 sur le PC)
Total	103	103

TABLEAU 5
Transfert des sièges en 1968

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
PC	40 (2 au profit du centre)	0
FGDS et divers gauche PSU	57 (3 au profit du centre) 3	0 0
UDR, RI, divers majorité	0	108
Centre	13 (au profit de la majorité)	5
Total	113	113

camps seraient en raison inverse du nombre de sièges concernés. En d'autres termes plus les transferts seraient nombreux plus ils se feraient dans le même sens. L'hypothèse est renforcée par le fait qu'aux élections de 1967 et de 1973, où la mobilité a été forte, le rapport gains/pertes est très élevé : 68/10 dans les relations gauche/majorité en 1967 et 96/8 en 1973.

Les variations de la résistance du centre offrent aussi des enseignements. En 1967 et 1968 le déclin des formations du centre — refusant l'alliance à droite comme à gauche — est flagrant. 22 sièges sont perdus en 1967 (dont 14 au profit de la majorité) mais le centre réussit encore à gagner 6 circonscriptions (dont 5 sur la majorité).

TABLEAU 6
Transferts de sièges en 1973

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
Programme commun, PSU, extrême-gauche	8	96
Majorité, centre	96	8
Total	104	104

TABLEAU 7
Transferts en 1978

	<i>Perdus</i>	<i>Gagnés</i>
Programme commun, divers gauche	27	44
Majorité	44	27
Total	71	71

En 1968, 13 de ses sièges sont conquis par la majorité alors qu'il n'en conquiert que 5 sur une gauche aux abois et aucun sur la majorité. Mais, en 1973, la situation se renverse. La bipolarisation virtuelle, née de la signature du Programme commun, rapproche le centre de la majorité et les candidats se réclamant de lui enlèvent 18 circonscriptions à des députés de la majorité (plus 2 sur la gauche, 3 perdus). Ceci ne confirme-t-il pas l'existence d'une clientèle centriste ? La création de l'UDF en 1978 et son succès sont dans la ligne de cette analyse.

Enfin, l'examen de la date d'entrée d'une circonscription dans l'un des camps fait contraster la fidélité des bastions de la majorité avec la fragilité des positions de ses adversaires. Sur 276 circonscriptions détenues par la majorité en 1978, 186 lui appartiennent sans interruption depuis 1962 (67,40 %) alors que les formations du Programme commun ne peuvent revendiquer la même continuité que dans 71 cas sur 198 (35,86 %). *Les positions de la gauche sont donc beaucoup plus vulnérables que celles de la majorité.* La constatation prend toute sa portée si on tient compte de ce qui a été dit de la lenteur de l'érosion des situations acquises.

TABLEAU 8

Comparaison de la stabilité des sièges de la majorité et de l'opposition entre 1962 et 1978

	<i>Sièges obtenus (1978)</i>	<i>Stables depuis 1962</i>	<i>Pourcentage</i>
Majorité	276	186	67,40
Opposition	198	71	35,96

Ces remarques doivent être accueillies avec précaution. La période de référence est relativement brève, le système électoral utilisé n'est pas arrêté pour l'éternité, l'opinion peut connaître de brusques et profonds changements. Les extrapolations sont particulièrement fragiles ici.

Pourtant il est au moins une idée reçue qu'on serait tenté de reconsidérer : celle d'une France depuis vingt ans coupée en deux. Que recouvre finalement cette image ? Deux camps existent certes aujourd'hui, et de poids égal, mais ils ne se cantonnent pas sur leurs positions et se livrent au contraire une guerre de mouvement. Aucune ligne de partage ne résiste au flux et au reflux des consultations électorales, les deux partis ne restent pas identiques dans leurs composantes, pas plus que dans leur clientèle. Ils ne sont pas figés, ils se renouvellent aux dépens l'un de l'autre. La mobilité de la représentation témoigne de ces passages d'un camp à l'autre.

Si au plan national un camp monopolise un pouvoir dont son adversaire est exclu, à l'intérieur de chaque camp les représentants et leurs électeurs changent. Ceci devrait amener à nuancer singulièrement les conclusions tirées de la prolongation de cette coupure.

Pouvoirs - Biblio

(SÉLECTION D'OUVRAGES REÇUS)

V^e RÉPUBLIQUE

Serge SUR, *La vie politique en France sous la V^e République*, Montchrestien, Précis Domat, 1977, 496 p. Instrument de travail très précieux sur l'évolution des forces politiques depuis 1958.

DROIT

M. BOURJOL, Ph. DUJARDIN, J.-J. GLEIZAL, A. JEAMMAUD, M. JEANTIN, M. MIAILLE, J. MICHEL, *Pour une critique du droit. Du juridique au politique*, F. Maspero/Presses Universitaires de Grenoble, 1978, 150 p., coll. « Critique du droit », 1. Ouvrage-manifeste d'enseignants que regroupe une conception matérialiste du droit.

Michel MIAILLE, *L'Etat du droit. Introduction à une critique du droit constitutionnel*, F. Maspero/Presses Universitaires de Grenoble, 1978, 267 p., coll. « Critique du droit », 2. Moins épistémologique que le précédent. Une stimulante critique du constitutionnalisme classique.

PROCÈS. Cahiers d'analyse politique et juridique. Revue semestrielle publiée par le Centre d'épistémologie juridique et politique de l'Université Lyon II. Rédaction et abonnement : Ph. Dujardin, 17, rue de la Poste, 69100 Villeurbanne. Recherches pour une épistémologie marxiste du droit.

ÉLECTIONS

Monica CHARLOT (dir.), *Elections de crise en Grande-Bretagne*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Publications de l'Université de Lille III, 1978, 152 p. Les limites de la crise politique britannique avec l'aide d'études quantitatives.

J. BLUMLER, R. CAYROL, G. THOVERON..., *La télévision fait-elle l'élection ?*, Presses de la FNSP, 1978, 287 p. Malgré le titre, il s'agit d'une analyse comparative des campagnes électorales de 1974 en Belgique, France et Grande-Bretagne.

G. CARCASSONNE et P. SUBRA DE BIEUSSES, *L'Espagne ou la démocratie retrouvée*, ENAS, 1978, 304 p. Premier ouvrage sur la transition du franquisme à la démocratie, avec pour noyau dur une analyse des élections de 1977. Indispensable pour connaître la nouvelle vie politique espagnole. ENAS : B.P. 26 94001 Créteil Cedex (899-83-50). [Diffusion quasi clandestine].

POUVOIR

Jean-Claude COLLIARD, *Les régimes parlementaires contemporains*, Presses de la FNSP, 1978, 369 p. J.-C. Colliard a remanié et actualisé sa thèse et analysé les régimes parlementaires selon les systèmes de partis, offrant ainsi un ouvrage de référence.

Francine et André DEMICHEL, Marcel PIQUEMAL, *Pouvoir et libertés*, Ed. sociales, 1978, 318 p. Première analyse marxiste des libertés en France, ainsi que des propositions du PCF. Un livre nécessaire pour poursuivre le débat sur les libertés.

Chronique constitutionnelle française

(16 février - 15 mai 1978)

PIERRE AVRIL et JEAN GICQUEL

ASSEMBLÉE NATIONALE

— *Bilan de la V^e législature : 2 avril 1973 - 2 avril 1978* (v. annexe au *Bulletin de l'AN*, 2 avril 1978, n° 135). On retiendra, entre autres, que sur un effectif de 491 députés, 89 avaient la qualité de remplaçant et 16 ont été élus lors d'une élection partielle, tandis que 16 sièges étaient vacants. Du point de vue législatif, les 562 lois promulguées ont eu pour origine 486 projets (dont 170 autorisant l'approbation d'un engagement international), soit 86,5 % et 76 propositions, soit 13,5 %, ce qui donne la mesure du *taux de couverture* habituelle, en France, et, on le sait, d'une manière générale, dans les démocraties occidentales.

— *Bureau*. Dans ses séances des 3 et 5 avril (*BAN*, n° 1, p. 19), l'Assemblée a composé, à la proportionnelle des groupes, son bureau, après une âpre compétition en vue de sa présidence entre MM. J. Chaban-Delmas (RPR) sans l'investiture RPR, mais avec le soutien de l'UDF, et E. FAURE (RPR). Celui-là retrouve, au second tour, pour la durée de la législature (art. 32 de la Constitution), *le perchoir*, pour utiliser le jargon consacré, qu'il avait précédemment occupé de 1958 à 1969 au terme d'une opération qui, à bien des égards, est la figure inverse de celle de 1973. Il y a lieu de signaler qu'à cette occasion, la gauche a présenté des candidats différents.

En outre, les délégations du bureau se répartissent de la sorte :

<i>Mission</i>	<i>Président</i>	<i>Groupe</i>
Chargée de préparer les décisions en matière d'incompatibilités.	Jean Brocard	UDF
Chargée d'examiner la recevabilité des propositions de loi	René La Combe	RPR
Chargée des problèmes d'informatique parlementaire	Roland Huguet	S
Chargée du contrôle de la radiodiffusion et de la télévision des débats	Bernard Stasi	UDF
Rapporteur chargé d'examiner les demandes des groupes d'études et d'amitié	Henri Michel	S

— *Composition.* Amoindrie, la majorité n'en est pas moins reconduite, tandis que l'échec de l'actualisation du Programme commun à gauche a « meurtri une espérance » selon l'expression de M. Valéry Giscard d'Estaing (*Démocratie française*, préface, 1977, p. 22, le Livre de poche), en dépit de l'ultime accord de désistement du 13 mars imposée, à bien des aspects, par les contraintes du scrutin majoritaire.

En dehors de ces considérations qui font l'objet, par ailleurs, de commentaires, trois faits méritent d'être signalés : le décès à la veille du scrutin de ballottage d'André Boulloche (PS), candidat dans le Doubs (2^e), a entraîné son remplacement par son suppléant M. Guy Bèche, en application de l'article L. 163 du code électoral. Mais le fait générateur s'étant produit dans un délai inférieur à cinq jours avant le scrutin, ce dernier n'a pas été à même de choisir un suppléant (art. R. 102). Dans ces conditions, il se trouve dans une condition unique au Palais-Bourbon.

Au surplus, 9 sénateurs se sont mis sur les rangs, trois d'entre eux sont parvenus à leurs fins (v. *infra*). M. Chr. de La Malène effectuant, en l'espèce, un aller et retour remarqué au cours d'un semestre (cette *Chronique*, 1978, n^o 4, p. 179).

Enfin, d'une manière générale, on a assisté à un large renouvellement de l'Assemblée : 180 nouveaux députés sont élus, dont 72 âgés de moins de 40 ans. Ce taux est de 43 % au groupe socialiste, 42 % à l'UDF et 41 % chez les communistes (v. Le dossier des élections législatives 1978, *Le Matin*, p. 67 et s.).

V. Conseil constitutionnel : Contentieux électoral.

— *Groupes parlementaires.* En application de l'article 19 du règlement, quatre groupes ont été constitués, au 3 avril, tandis que 15 députés demeureraient *en dehors* (v. *BAN*, VI^e législature, n^o 1, p. 28 et s.) :

<i>Dénomination</i>	<i>Sigle</i>	<i>Membres</i>	<i>Apparentés</i>	<i>Président</i>
Rassemblement pour la République	RPR	143	11	Claude Labbé
Union pour la démocratie française	UDF	108	15	Roger Chinaud
Socialiste	S	102	11	Gaston Defferre
Communiste	C	86		Robert Ballanger

A l'aide de la représentation classique dite du *camembert*, la nouvelle Assemblée se présente ainsi (voir page 196).

V. *Commissions parlementaires.*

V. *Souveraineté.*

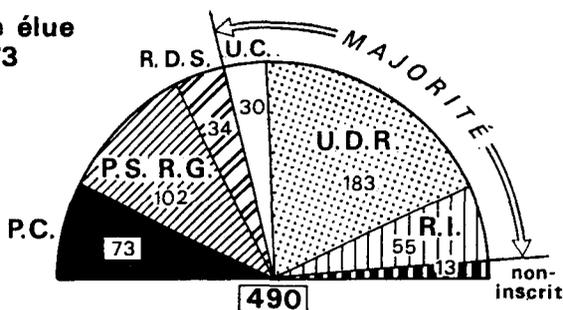
— *Répartition par sexes.* Le nombre limité des candidatures (v. M^e G. Halimi, Les miroirs grossissants, *Le Monde*, 8 avril) a permis malgré tout à la représentation féminine de doubler ses effectifs par rapport à 1973.

A cette date, 8 sièges étaient occupés par des femmes (PC : 3 ; PS : 1 ; RCDS : 1 ; UDR : 3), 18 le sont désormais (PC : 12 ; PS : 1 ; UDF : 2 ; RPR : 2 ; NI : 1) (v. M.-O. Fargier, Une assemblée d'hommes, *Le Matin* (dossier), p. 26).

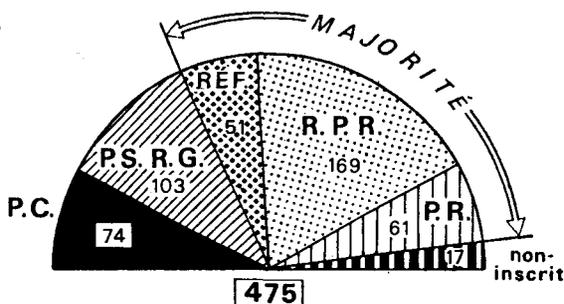
— *Répartition socio-professionnelle.* Selon le *Bulletin d'information du ministère de l'Intérieur*, 22 mars 1978, n^o 112, les députés se répartissent comme suit (voir page 197).

A l'évidence, *la République des fonctionnaires* demeure, en dépit des efforts déployés par la loi du 2 janvier 1978 (cette *Chronique*, 1978, n^o 5, p. 182).

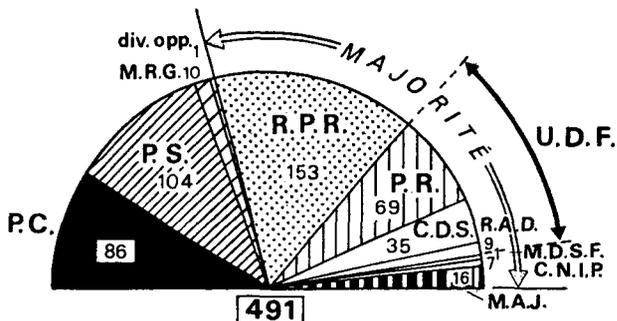
L'Assemblée élue en mars 1973



L'Assemblée sortante



La nouvelle Assemblée



(Source : *Le Monde*, 21 mars.)

Compte tenu de la création du siège de Mayotte, collectivité territoriale de la République française, l'Assemblée sortante compte 491 sièges, dont 16 sont vacants, aucune élection partielle ne pouvant être organisée dans les 12 mois qui précèdent l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée.

Ces 16 sièges étaient détenus par 5 P.S., 1 réformateur, 4 R.P.R., 5 P.R. et 1 non-inscrit.

<i>Professions</i>	<i>Nombre</i>
Agriculteurs, propriétaires exploitants	19
Salariés agricoles	1
Industriels chefs entreprise industrie	17
Administrateurs de sociétés	15
Commerçants grossistes	2
Commerçants	7
Artisans	1
Ingénieurs	12
Agents techniques, techniciens	3
Représentants de commerce	3
Agents d'assurance	2
Cadres supérieurs (secteur privé)	17
Autres cadres (secteur privé)	13
Employés (secteur privé)	6
Ouvriers (secteur privé)	17
Salariés du secteur médical	1
Médecins	31
Chirurgiens	7
Dentistes	1
Vétérinaires	6
Pharmaciens	8
Avocats	25
Notaires	2
Huissiers	1
Greffiers	1
Conseils juridiques	4
Agents généraux d'assurance	2
Experts comptables	1
Ingénieurs conseils	1
Journalistes	15
Hommes de lettres et artistes	2
Autres professions libérales	2
Professeurs de faculté	26
Professeurs d'enseignement secondaire et technique	43
Maîtres d'enseignement 1 ^{er} degré. Directeurs d'écoles	24
Professions rattachées à l'enseignement	7
Magistrats	4
Fonctionnaires des grands corps de l'Etat	49
Fonctionnaires de catégorie A	16
Fonctionnaires de catégorie B	2
Cadres de la SNCF	2
Employés de la SNCF	3
Cadres supérieurs autres entreprises publiques	2
Cadres autres entreprises publiques	4
Employés autres entreprises publiques	1
Pensionnés et retraités civils	17
Militaires retraités	3
Permanents politiques	13
Autres professions	7
Sans profession déclarée	23
Total	491

COMMISSIONS D'ENQUÊTE

La catastrophe provoquée par le naufrage de l'*Amoco-Cadiz* a entraîné la constitution de deux commissions d'enquête :

- le 27 avril, par le Sénat, sur l'action des autorités françaises à cette occasion ;
- le 11 mai, par l'AN sur le même sujet ainsi que sur les conditions de navigation des pétroliers et la lutte contre la pollution marine.

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

— *Commissions permanentes (AN)*. Après l'échec de l'ouverture en direction de l'opposition, la majorité, s'est octroyé, le 6 avril (BAN, n° 1, p. 31), la totalité des présidences, ainsi que les bureaux des commissions, avec MM. H. Berger (RPR, Affaires culturelles, familiales et sociales), M. Couve de Murville (RPR, Affaires étrangères) ; M. Bigeard (app. UDF, Défense nationale et forces armées) ; R.-A. Vivien (RPR, Finances, économie générale) ; J. Foyer (RPR, Lois constitutionnelles, législation et administration générale) et M. Durafour (UDF, Production et échanges). En outre, M. F. lcart (UDF) a été élu rapporteur général de la Commission des Finances.

V. *Opposition.*

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie*. L. Favoreu et L. Philip, *Le Conseil constitutionnel*, 1978, « Que sais-je ? », n° 1724 : une étude remarquable par les interprètes les plus autorisés ; J. Rivero, note sous décision du 12 janvier 1977, *AJDA*, 1978, p. 146 et L. Hamon et J. Léauté, *ibid.*, D., 1978, p. 173.

— *Décisions :*

27 avril 1978. *JO*, p. 1958 et s. : *Contentieux électoral*.

29 avril 1978. *JO*, p. 1943 : *Contrôle de conformité* de la loi autorisant l'augmentation de la quote-part de la France au FMI.

10 mai 1978. *JO*, p. 2050 : *Délimitation entre les domaines législatif et réglementaire* (art. 37, al. 2 de la Constitution). V. *infra*.

10 mai 1978. *JO*, p. 2097 et s. : *Contentieux électoral*.

— *Contentieux électoral*. Après les élections parlementaires de mars, le Conseil constitutionnel a été saisi de 59 requêtes en contestation sur la base de l'article 59 de la Constitution (v. *Le Monde*, 4 avril).

L'examen a porté, jusque-là, sur 18 d'entre elles et a conclu à leur rejet : décisions des 27 avril et 10 mai. Confirmant sa jurisprudence antérieure, la Haute Instance frappe d'abord d'*irrecevabilité* la requête présentée *avant* la proclamation des résultats (Val-de-Marne (7^e), *JO*, p. 1958) celle qui ne constitue pas *une contestation* au sens juridique et géographique (demande de l'annulation de l'*ensemble* des opérations électorales, p. 1958 ; ou de *tous les candidats se réclamant de l'UDF* ayant utilisé le nom du président de la République, p. 1959 ; ou qui, à l'opposé ne conclut à l'annulation d'*aucune* opération électorale (*ibid.*) ; adressée à l'expiration des délais (Paris (25^e), *JO*, p. 1960) ou à une autorité incompétente (Mayotte, *ibid.*) ou décline sa compétence, s'agissant de la *régularité des inscriptions* sur les listes électorales qui ressortit au juge *judiciaire*) (v. *Elections parlementaires, infra*) (Paris (21^e), p. 1959).

Sur le fond, ensuite, elle rejette la requête fondée sur des faits qui n'ont pu exercer une influence sur les résultats (Pyrénées-Atlantiques (1^{re}), p. 1960 ; Haut-Rhin (3^e), p. 2098), telle l'apposition sur divers panneaux d'affichage d'une « mise au point » de la commission des sondages rappelant qu'il n'y a pas de sondages officiels (Val-de-Marne (1^{re}), p. 2097) ; relatif à l'éligibilité au premier tour (le Conseil vise l'art. 3 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 relatif au service national, Yvelines (5^e), p. 2098. V. *Elections parlementaires, infra*) ; au second tour (le *seuil de représentativité* de 12,5 % par rapport aux électeurs inscrits autorise le maintien d'un second candidat lorsqu'un *seul* d'entre eux l'a franchi, Val-de-Marne (1^{re}), p. 2097) (cette *Chronique*, 1977, n° 2, p. 179).

Le Conseil donne, enfin, acte de désistement (Ille-et-Vilaine (4^e), p. 2097 ; Bouches-du-Rhône (1^{re}), p. 2099).

— *Contrôle de conformité d'une loi*. La réforme du système monétaire international a abouti aux accords de la Jamaïque, en janvier 1976 (v. D. Carreau, P. Juillard et Th. Flory, *Droit international économique*, 1978, p. 277 et s. et M. Lelart, Le nouveau visage du FMI, *Le Monde*, 25 avril 1978). L'un concerne un amendement aux statuts du Fonds monétaire international, l'autre, une augmentation générale des quotes-parts. Le Gouvernement ayant soumis ce dernier qui engage les finances de l'Etat, au sens de l'article 53 de la Constitution, à l'approbation du Parlement, à l'*exclusion* du premier, M. Odru

(communiste) a soulevé l'*exception d'irrecevabilité* (art. 91, al. 4 du règlement) à l'Assemblée (*Débats*, 18 avril, p. 1158), motif pris de ce que les deux actes forment un ensemble et ne sauraient donc être dissociés, au regard des assemblées (v. par ailleurs en ce sens, l'intervention de M. J.-P. Cot (ps), *ibid.*, p. 1168).

Le Conseil constitutionnel a donc été saisi par les députés communistes. Dans une décision du 29 avril 1978 (*JO*, p. 1943), il repousse l'argumentation, en tirant les conséquences naturelles de la *primauté* de la norme internationale sur la norme nationale, comme naguère du point de vue communautaire (30 décembre 1977, cette *Chronique*, 1978, n° 5, p. 187). Il souligne que l'accord sur le FMI a été régulièrement incorporé à l'ordre juridique français par la loi du 26 décembre 1945, et que par suite, sa modification, sous forme d'amendement du Conseil des gouverneurs entre en vigueur à l'égard de *tous les membres* lorsqu'il a été accepté par les trois cinquièmes de ceux-ci disposant des quatre cinquièmes de la totalité des voix, s'impose à la France « même en l'absence de toute procédure d'approbation » interne à partir du moment où, selon une pratique constante, les conditions précitées étaient réunies à la date du 1^{er} avril 1978.

En conséquence, la loi soumise au Parlement relative à la *seule* augmentation de la quote-part de la France au FMI, respecte la procédure de l'article 53 de la Constitution ainsi que le principe de la souveraineté nationale, visé à l'article 3.

CONSTITUTION

— *Bibliographie. Dictionnaire de la Constitution*, par R. Barrillon, M. H. et J. M. Berard, G. Dupuis, A. Grange Cabane et Y. Meny. La 2^e édition de cet ouvrage signalé dans cette *Chronique* (n° 1, p. 212) vient de paraître révisée, actualisée et complétée ; plus de 80 rubriques ont été ajoutées, certaines ont été supprimées, comme le montre l'index qui a été établi. L'ouvrage compte 538 pages au lieu de 396. Le succès qu'il a rencontré confirme son caractère d'instrument de travail, mais aussi de réflexion, indispensable (Ed. Cujas).

— Du bipartisme dans la Constitution de la V^e République, par G. Bacot dans la *Revue du droit public* de janvier 1978.

DOMAINE DE LA LOI

— *Décision du Conseil constitutionnel*. Saisie en application de l'art. 37, al. 2, de la Constitution, la Haute Instance, dans une décision du 10 mai 1978 (*JO*, p. 2050) *délégalise*, selon une technique éprouvée, deux articles de la loi n° 76-599 du 7 juillet 1976 en matière de prévention et de répression de la pollution maritime. Sur l'importance du mécanisme de délégalisation (v. L. Favoreu et L. Philip, *op. cit.*, p. 30 et 96).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

— *Bibliographie*. La consultation des 12 et 19 mars 1978 a donné lieu à une abondante littérature. On citera entre autres : F. Bon, *Les élections en France* ; J.-F. Kahn, *On prend les mêmes et on recommence ?* ; Ch. de Brie et autres, *La démocratie trahie... par les manipulations électorales*, *Le Monde diplomatique*, févr. 1978, p. 7 et s., *Les élections législatives de mars 1978*, dossier *Le Monde* et *Le dossier des élections législatives 1978*, *Le Matin*.

— *Candidatures*. 4 268 candidats étaient en lice selon les estimations du ministère de l'Intérieur (v. *Le Monde*, 1^{er} mars). A ce jour, ce chiffre est le plus élevé, comme le montre le tableau ci-dessous. Toutefois, les candidatures féminines sont manifestement minorées, au point de susciter l'initiative de M^e Gisèle Halimi, dont les listes *Choisir* étaient composées *exclusivement* de femmes, pour la première fois.

<i>Année de la consultation</i>	<i>Candidats</i>	<i>Siège</i>	<i>Moyenne par siège</i>
1958	3 018	546	5,52
1962	2 228	482	4,62
1967	2 256	487	4,63
1968	2 314	487	4,75
1973	3 087	490	6,30
1978	4 268	491	8,69

Toutefois, la multiplicité des candidatures n'aboutira pas à un émiettement de la représentation. A telle enseigne, que le premier tour, outre son *exceptionnelle* participation, occulte le second ou, si l'on préfère, présente un air référendaire, en raison de la concentration des voix sur les formations de la *bande des quatre*, selon le mot de M. Jobert.

— *Dénomination*. L'expression d'élections *législatives* pour classique qu'elle soit, ne correspond plus guère à la réalité constitutionnelle et politique de la V^e République, dès lors que la loi est l'œuvre, pour l'essentiel, de la préparation aux décrets d'application, du Gouvernement, disons de l'Administration. Les élus mettent en *forme législative*, tout au plus, les choix de celle-ci.

— *Préliminaires*. Parmi les diverses péripéties, on notera, celle relative à l'inscription sur les listes électorales, l'éligibilité des militaires effectuant leur service national (v. *infra*), ainsi que les interventions de l'Exécutif dans la campagne.

Au premier eas, la situation de nos compatriotes de l'étranger a suscité une question éerite notamment de M. F. Mitterrand (*JO*, AN, p. 659) et un arrêt du Conseil d'Etat, 17 février, « Frèche », *AJDA*, 1978, p. 89. De ce dernier résulte, tout d'abord, le principe de la *compétence* du juge administratif, parallèlement à celle du juge judiciaire, par détermination de la loi, concernant *la régularité de la procédure* suivie pour l'établissement de la liste électorale, ce qui implique la connaissance « des manœuvres ou des irrégularités susceptibles d'avoir altéré *la sincérité du scrutin* » (5 juin 1972, élections municipales du Blanc, Indre), *RDP*, 1972, p. 1545) et ensuite, l'incompétence de la Commission administrative chargée d'établir la liste *générale* des électeurs (art. L. 16 et s. du code électoral) au vu des listes *spéciales* dressées dans le cadre de chaque bureau de vote.

Dans cet ordre d'idée, le contentieux *judiciaire* n'a pas apporté la sérénité que l'on était en droit d'attendre de l'intervention de la Cour de cassation (cette *Chronique*, 1978, n^o 5, p. 182). Les arrêts rendus les 8 et 9 mars (*Le Monde*, 10) sont particulièrement décevants. Celle-ci s'en remet, en effet, au juge d'instance pour chaque espèce, ce qui, sans conteste, tourne le dos à la mission d'une cour suprême d'*unifier* la jurisprudence. Or, en l'espèce, la loi de 1977 a été diversement appliquée par les premiers juges : Grenoble (30 janvier) confirmant un refus d'inscription ; Vanves (6 février) refusant de procéder à une radiation (*ibid.*, 1^{er} et 8).

Les modalités de la propagande audio-visuelle officielle (*ibid.*, p. 180) ont soulevé quelques difficultés, au-delà de la simultanéité des émissions, gênante pour certains téléspectateurs. Il en va ainsi de l'intervention du chef de l'Etat, à la veille du premier tour, le 11 mars (*Le Monde*, 13) qui, pour être naturelle en soi, eu égard au rôle de ce dernier dans les institutions, n'en constitue pas moins une atteinte manifeste au franc jeu, dès lors que l'opposition n'est pas en mesure d'apporter la réplique, et, par ailleurs d'une interview sur TF 1 du Premier ministre, deux jours avant le scrutin de ballottage (*ibid.*, 19-20). On mentionnera, enfin, que chaque groupe parlementaire a usé de son temps de parole, sans concession à ses partenaires (*ibid.*, 26-27 février).

— *Résultats. Une très forte participation.* Le taux d'abstention a été particulièrement faible puisqu'il s'est établi, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, à 17,22 % le 12 mars et à 15,34 % le 19, soit la plus forte participation enregistrée à des élections législatives depuis la Libération.

A titre de comparaison, ces pourcentages avaient été de : 19,11 % le 4 mars 1973 ; 20,04 % le 23 juin 1968 ; 19,07 % le 5 mars 1967 (*Le Monde*, 7 mars 1973).

Lors de l'élection présidentielle de 1974, les abstentions s'étaient abaissées à 15,77 % le 5 mai et 12,66 % le 19, selon les résultats proclamés par le Conseil constitutionnel.

Il existe des écarts minimes entre les résultats officiels publiés par le ministère de l'Intérieur et les chiffres établis à partir des procès-verbaux officiels : ainsi le nombre des inscrits publié le 14 mars, qui était de 35 204 152, a été rectifié ultérieurement à 35 176 893 (*Le Monde* du 25 avril).

Les résultats en voix des différentes formations donnent traditionnellement lieu à des controverses en raison de la présentation adoptée par le ministère de l'Intérieur, notamment des regroupements et des distinctions auxquels il procède. On observera simplement que le « rééquilibrage » souhaité tant par le chef de l'Etat que par le premier secrétaire du ps s'est trouvé réalisé, le RPR perdant sa position dominante et le ps dépassant *en voix*, pour la première fois depuis 1936, le pcf. La statistique publiée le 14 mars pour le premier tour est la suivante (métropole et outre-mer confondues car, à la différence des précédentes élections, la ventilation n'a pas été établie) :

Inscrits	35 204 152
Votants	29 141 979
Abstentions	6 062 173 (17,22 %)
Suffrages exprimés	28 560 243

Partis	Voix	%	Sièges
Extrême-gauche	953 088	3,33	
PCF	5 870 402	20,55	86
Parti socialiste	6 451 151	22,58	103
Mouvement des radicaux de gauche	603 932	2,11	10
RPR	6 462 462	22,62	148
UDF	6 128 849	21,45	137
Majorité présidentielle	684 985	2,39	4
Ecologistes	621 100	2,14	
Divers	793 274	2,77	2

En retenant la notion de *tour décisif*, c'est-à-dire en additionnant les suffrages obtenus par les diverses formations dans les 68 circonscriptions dont le siège a été pourvu au premier tour et ceux du second tour dans les 423 circonscriptions restant en ballottage, les résultats ont été les suivants, selon le ministre de l'Intérieur : majorité, 14 756 857 ; opposition, 13 858 859 (*Le Monde* du 23 mars).

— *La bipolarisation du second tour.* Sur les 423 ballottages, on comptait 409 « duels » majorité-opposition (contre 360 duels pour 430 sièges le 11 mars 1973).

Selon une statistique publiée dans *Le Monde* (30 avril 1976) par R. Barrillon, la proportion de tels duels au second tour, qui mesure la bipolarisation, a évolué de la manière suivante : 1962 : 60,43 % ; 1967 : 84,17 % ; 1968 : 85,12 % ; 1973 : 83,72 % ; 1978 : 96,45 %.

Il y avait d'autre part un affrontement entre candidats majoritaires dans 5 circonscriptions, et seulement une élection triangulaire (Finistère (5^e)) alors qu'on en comptait 67 le 11 mars 1973.

Enfin, la règle des 12,50 % combinée avec le jeu des désistements a laissé un candidat unique dans 8 circonscriptions (*Le Monde*, 16 mars).

V. Conseil constitutionnel.

ÉLIGIBILITÉ

L'éligibilité des militaires sous les drapeaux est à l'origine d'une divergence entre les tribunaux administratifs. Sans qu'il soit expédient de mentionner, à nouveau, l'anomalie décelée par le Conseil

constitutionnel (décision « L. Ducatel contre A. Krivine », 17 mai 1969) en ce qui concerne la magistrature suprême, il s'agissait, en l'occurrence de la détermination de la *base légale* à partir de laquelle une solution s'imposait. Deux textes, en effet, se présentent : l'article 3 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958, portant loi *organique*, qui dispose, en substance, que nul ne peut être éligible au Parlement « s'il n'a satisfait *définitivement* aux prescriptions légales concernant le service militaire actif », d'une part, et l'art. L. 45 du Code électoral (loi *ordinaire* n° 71-424 du 10 juin 1971), aux termes duquel « nul ne peut être investi de fonctions électives s'il ne justifie avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national », d'autre part. Bref, en cas de conflit entre deux normes, la hiérarchie tranche, en bonne logique, en faveur de la plus élevée. L'ordonnance de 1958 n'ayant pas été abrogée, au demeurant, s'impose à l'évidence et interdit de retenir en présence de l'adverbe *définitivement*, la candidature d'un militaire effectuant son service. D'une manière générale, les tribunaux administratifs (Paris, Orléans, Bordeaux, Lyon et Strasbourg) se sont prononcés en ce sens, à bon droit, nous semble-t-il. En revanche, celui de Clermont-Ferrand a statué en sens contraire (jugement du 21 février 1978), *Le Monde*, 18, 19 et 20 février.

On rappellera, à ce propos, que les jugements ne peuvent être contestés que devant le Conseil constitutionnel, en application des art. L. 159 et L. 303 du Code électoral (cette *Chronique*, 1978, n° 5, p. 181).

GOVERNEMENT

— *Démission*. En application de la règle *coutumière* selon laquelle le Gouvernement en place au moment d'une manifestation *nationale* du pouvoir de suffrage se retire spontanément, M. R. Barre a remis au chef de l'Etat, le 31 mars (*JO*, p. 1407), la démission de son équipe constituée un an plus tôt (cette *Chronique*, 1977, n° 2, p. 182). A ce propos, on observera qu'il s'agit de la cause la plus fréquente à ce jour, sous la V^e République (v. notre « pense-bête », *Pouvoirs*, 1978, n° 4, p. 81).

— *Formation*. Le troisième gouvernement Raymond Barre, le 14^e de la V^e République, a été constitué en trois étapes, afin de réduire la portée des *incompatibilités* ministérielles (v. *infra*) : nominations du Premier ministre (décret du 3 avril, *JO*, p. 1407), de 19 ministres et de 2 secrétaires d'Etat *autonomes* (décret du 5 avril, *ibid.*, p. 1539)

et de 16 secrétaires d'Etat ordinaires (décret du 6 avril, p. 1571). On remarquera qu'il s'agit, sans doute, de la période la plus longue depuis 1958 pour la constitution d'un gouvernement, si l'on veut bien considérer qu'elle a débuté, en fait, au lendemain du second tour des élections.

— *Composition.* Le Gouvernement précédent se caractérisait par des *absences*, celles des ministres d'Etat, en l'occurrence, celui-ci se manifeste par des *présences* ou, si l'on préfère, s'inscrit dans la *permanence*. Sur un total de 38 membres, 13 d'entre eux seulement font leur entrée.

Au surplus, la hiérarchie précédente demeure ainsi que le dosage, encore qu'il faille relever, sur ce point, une accentuation du *courant* présidentiel par rapport à celui du RPR et une meilleure représentation géographique, notamment concernant la région Rhône-Alpes. En dehors des traditionnelles promotions de secrétaires d'Etat ordinaires et mutations de ministres, on notera une double réduction, d'une part de l'effectif féminin (deux ministres et deux secrétaires d'Etat) contrairement à ce que laissait espérer... la période pré-électorale (cette *Chronique*, 1978, n° 5, p. 182), et ce en dépit de la progression protocolaire au troisième rang de Mme Simone Veil, et d'autre part, de celui des non-parlementaires, 10 au total, compréhensible après une consultation. En revanche, le Sénat y délègue 4 de ses membres : après MM. Cavaillé (Haute-Garonne), Monory (Vienne), MM. Pelletier (Aisne) et Hoeffel (Bas-Rhin) entrent, à leur tour, au Gouvernement. D'un point de vue local, celui-ci assure la relève de M. A. Bord, nommé sans discontinuité à partir de janvier 1966. Enfin, pour conclure, trois des quatre membres du gouvernement battus au scrutin de mars ont conservé des responsabilités : Mme A. Saunier-Seïté (Universités), MM. L. Stoleru (Travailleurs manuels et immigrés) et M. Cavaillé (Logement). Aucune règle constitutionnelle, en effet, n'impose de se séparer d'un ministre en difficulté. Le général de Gaulle, en 1967, à titre d'exemple, a gardé auprès de lui MM. P. Messmer (Armées) et M. Couve de Murville (Affaires étrangères). En revanche, en 1973, MM. R. Pleven et M. Schumann ont résilié spontanément leurs fonctions (v. A. Passeron, *Le Monde*, 8 avril).

En définitive, l'originalité de l'actuel Gouvernement réside, sans conteste, dans une modification de certaines *structures ministérielles* et, de manière topique, dans l'éclatement du ministère de l'Economie et des Finances, citadelle réputée inexpugnable, en deux ministères, celui de l'Economie confié à M. R. Monory et celui du Budget dirigé par

M. Papon. Le décret n° 78-532 du 12 avril (*JO*, p. 1647) opère, à cet effet, la partition. Le Premier ministre, en renonçant à cette fonction, n'en continuera pas moins d'assumer un rôle d'arbitrage. Au demeurant, le ministère de l'Industrie s'émancipe de celui du Commerce et de l'Artisanat (v. A. de Laubadère, *AJDA*, p. 277).

— *Condition gouvernementale*. 33 membres du second Gouvernement R. Barre sur 40 ont fait acte de candidature à l'Assemblée nationale. 29 ont été élus, dont 13 au premier tour notamment M. Barre, Rhône (4^e). Après avoir démissionné le 31 mars, ils ont participé en qualité de *député*, à l'élection du président de l'Assemblée, le 3 avril suivant. Dans cette circonstance, si l'on peut soutenir apparemment au nom d'un principe *fictif*, découlant du régime des *incompatibilités* gouvernementales, que ceux-ci deviennent parlementaires, raisonnablement le bénéfice doit en être refusé au Premier ministre. Une chose consiste, en effet, dans la satisfaction personnelle de jouer au député d'un instant, une autre, dans l'obligation institutionnelle d'assurer *la continuité du pouvoir exécutif*, ne fût-ce qu'au titre de l'expédition des affaires courantes.

Or, M. R. Barre en votant, tels G. Pompidou en avril 1967 et M. P. Messmer en 1973, a fait prévaloir sa qualité de député sur celle de ministre, en vertu de l'article 23 de la Constitution. De sorte, il a transgressé, à l'évidence, ce « principe traditionnel de droit public » (Conseil d'Etat, 4 avril 1952, *Syndicat des quotidiens d'Algérie*). Il ne viendrait, en effet, à l'esprit de personne de songer que le vide ait pu s'installer à la tête du Gouvernement au cours de ce délai exceptionnel de trois jours !

HAUTE COUR DE JUSTICE

— *Responsabilité pénale des ministres*. Le Syndicat de la Magistrature a demandé au procureur général près la Cour de cassation qui occupe le siège du ministère public près la Haute Cour (art. 13 de l'ord. 59-1 du 2 janvier 1959) de requérir contre MM. A. Peyrefitte, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Chr. Bonnet, ministre de l'Intérieur, en raison de la création à Arenc (Bouches-du-Rhône), d'un centre d'hébergement des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'expulsion ou d'extradition (v. *Le Monde*, 15 mars et la question écrite de M. P. Cermolacce, *JO*, AN, p. 766). En ne s'attachant ici qu'au point de vue strictement *théorique*, l'acte attentatoire à la Constitution ou l'attentat à la liberté, au sens des articles 114 et 115 du Code

pénal, commis par un ministre dans l'exercice de ses fonctions, fonde *ratione personae* la compétence de la Haute Cour (art. 68, al. 2 de la Constitution). Cependant, en l'espèce et à l'inverse du chef de l'Etat poursuivi pour *haute trahison*, cette dernière est liée par les *énonciations* du Code pénal (art. 68 *in fine*).

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

— *Irresponsabilité*. L'immunité de *fond*, mentionnée à l'art. 26, al. 1 de la Constitution, couvre *exclusivement* les actes de la fonction parlementaire. En revanche et, à l'évidence, les publications dans la presse en excèdent les limites. A preuve, le différend qui opposa M. J. Foyer, député RPR du Maine-et-Loire au Syndicat de la Magistrature en 1975 (v. *Le Monde*, 9 oct. et 27 déc.). A l'occasion de faits relatifs à la campagne électorale, M. J.-L. Masson, député RPR de la Moselle, a été condamné par le tribunal correctionnel de Metz, le 26 avril (*ibid.*, 29) pour diffamation envers Mme A. Saunier-Seïté, ministre des Universités.

LIBERTÉS PUBLIQUES

— *Bibliographie*. A. de Laubadère, Informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978), *AJDA*, p. 146, et H. Maisl, *JCP*, 1978, I, 2891 ; J. Rivero, Liberté individuelle et fouille des véhicules, note sous cc, 12 janvier 1977, *ibid.*, p. 215 ; J. Robert, Notes sous Conseil d'Etat, 13 mai 1977, Perrégaux, et 24 juin 1977, Astudillo Calleja, *RDP*, 1978, p. 253 ; J. Foyer et Ch. Bignon, Rapport de la Commission *spéciale* sur les libertés, AN, 21 déc. 1977, n° 3455, comportant le texte d'une proposition de loi *constitutionnelle* (39 art. répartis entre la *fraternité*, l'*égalité* et la *liberté*) ; J. Morange, *La liberté d'association en droit public français*, PUF, 1977 : une excellente monographie.

— *Médiateur*. M. A. Paquet a remis son rapport pour 1977 au Président de la République (*Le Monde*, 12 mai).

LOI DES FINANCES

— *Bibliographie*. On consultera avec profit une *note bleue* du Service d'information des Finances (3/78/6) : *Eléments d'information sur la procédure budgétaire*.

OPPOSITION

— *Une cohabitation raisonnable.* Dans son allocution du 22 mars, le Président de la République, constatant que « les Français rejettent la division excessive du pays », a précisé : « Cette division n'est pas ce qu'on appelle d'habitude la coupure de la France en deux, car toute démocratie est normalement coupée en deux par son vote. Ce qui est regrettable, c'est l'état des rapports entre la majorité et l'opposition... Il est temps d'en venir à ce que j'appellerai une cohabitation raisonnable. »

Toutefois, compte tenu des réserves du RPR (« Lorsque j'entends parler de statut de l'opposition, je suis tenté de dire : d'abord un statut de la majorité », M. Debré, *Le Monde* du 30), le chef de l'Etat a fait une mise au point au Conseil des Ministres du 29 : *La recherche d'une cohabitation raisonnable entre la majorité et l'opposition doit être conduite sans compromettre l'unité et la solidarité indispensable de la majorité.* »

— *Les leaders de l'opposition à l'Elysée.* MM. Mitterrand, Marchais et Fabre, invités par le chef de l'Etat, l'ont rencontré successivement les 28 et 30 mars. Seul M. Fabre, président du MRC, avait auparavant été reçu à l'Elysée, sur sa demande, le 16 septembre 1975, après que M. Marchais, secrétaire général du PCF eut décliné un an plus tôt l'invitation publiquement lancée par M. Giscard d'Estaing le 24 octobre 1974.

— *Un statut de l'opposition ?* M. Giscard d'Estaing a souvent présenté la révision de l'article 61 (saisine du Conseil constitutionnel) et l'organisation des questions au Gouvernement, qu'il avait suggérées dans son message du 30 mai 1974, comme les éléments d'un statut de l'opposition. Pour sa part, M. Mitterrand a mentionné le 28 mars, à sa sortie de l'Elysée, « un statut équitable de l'information, notamment par le droit de réponse des partis de l'opposition aux déclarations présidentielles et gouvernementales », « l'exercice réel du contrôle parlementaire, notamment par le rôle dévolu aux grandes commissions et une plus juste répartition des responsabilités en leur sein », et enfin la représentation proportionnelle et le financement des partis (*Le Monde* du 30).

Le premier secrétaire du PS, qui est revenu sur ces thèmes à l'Assemblée, le 19 avril, pour constater « l'écart entre les intentions affirmées par le chef de l'Etat et la réalité consentie par les partis de la majorité », a affirmé à ce propos : *Nous n'avons pas besoin d'un statut de l'opposition que nous refuserions. Nous avons besoin... d'un statut de la démocratie* (Débats AN, p. 1229).

— *La place de l'opposition dans les commissions.* Le RPR, qui refusait l'attribution de deux présidences de commissions à l'opposition, acceptait que l'UDF abandonnât à celle-ci l'une des présidences qui lui revenaient, mais le groupe socialiste a rejeté cette proposition en exigeant une répartition *proportionnelle*. Pour le même motif, les députés socialistes et communistes n'ont pas participé à l'élection des bureaux des commissions (*Le Monde* du 7 avril).

La controverse a rebondi pour les rapports budgétaires. Si la Commission des Finances a désigné 21 rapporteurs spéciaux de l'opposition sur un total de 55 (contre 20 dans la précédente législature), les députés socialistes ont quitté la séance de la Commission de la Défense après s'être vu refuser tout rapport par la majorité (*Le Monde* du 28 avril).

— *Un député socialiste à la délégation française à l'ONU.* En revanche, les groupes de l'opposition ont accepté de se rendre à l'Élysée pour s'entretenir avec le chef de l'État des problèmes du désarmement et M. J.-P. Cot, député socialiste de la Savoie a été désigné pour faire partie de la délégation qui accompagnera M. Giscard d'Estaing à New York (*Le Monde*, 4 mai).

Il faut mentionner également la nomination comme conseiller d'État, au tour extérieur, d'une personnalité socialiste. M. G. Jaquet, qui était délégué permanent auprès du premier secrétaire du PS, par le décret du 9 mai (*JO*, p. 2019).

V. *Président de la République.*

PARLEMENT

— « *Le travail parlementaire ne paie pas* ». Sous ce titre désabusé, M. Ch. Bignon, ancien député RPR de la Somme, observe que 4 des 5 députés de la majorité classés en tête par l'IMAP (Institut de Mesures de l'Activité parlementaire) ont été battus, dont lui-même, et il en conclut que « l'ouvrage accompli à Paris n'entraîne pratiquement pas en ligne de compte dans l'appréciation de l'électeur vis-à-vis de son élu » (*Le Monde* du 4 avril). Il convient cependant de nuancer ce jugement qui ne paraît pas s'appliquer aux députés de l'opposition dont les premiers dans le palmarès de l'IMAP ont tous été réélus : les électeurs de gauche seraient-ils plus attentifs au travail de leurs parlementaires ?

— *Informatique et Parlement.* L'Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique a organisé, les 10 et 11 mai, un colloque à l'Assemblée et au Sénat qui a traité de l'aide que les modèles et les banques de données peuvent apporter à la décision politique (*Le Monde* du 16. Sur cette question en France v. cette *Chronique*, n° 3, p. 176, *Les Echos* du 13 avril, et sur l'expérience américaine : L'informatique au Capitole, par J.-L. Crémieux-Brilhac, Problèmes politiques et sociaux, *Doc. fr.*, n° 321.

— L'administration des assemblées parlementaires sous la V^e République, par Cl. Journès, avec annexes, *RDP*, 1978, p. 321.

PREMIER MINISTRE

— *Chef de la majorité.* M. R. Barre, qui a accepté d'utiliser une partie du temps d'antenne du Parti républicain dans la campagne officielle (*Le Monde* du 22 février), a indiqué que, si la création de l'UDF lui paraissait nécessaire, il ne lui appartenait pas de prendre la tête d'une des tendances de la majorité qui avait soutenu le Gouvernement. La campagne qu'il mène, a-t-il ajouté, « c'est la campagne du Premier ministre. Je le fais sans appartenir à un parti. Je vais prêcher l'entente de la majorité... » (*Le Monde* du 23 février). M. Barre répondait à ce propos à une question sur des affiches *Barre confiance* qui personnalisait de manière inhabituelle la campagne du Premier ministre.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

— *Intervention dans la campagne électorale.* Le chef de l'Etat est intervenu à deux reprises à la télévision, le 26 février à l'occasion d'une interview à Brégançon, pour souhaiter que « le tumulte électoral ne détourne pas les Françaises et les Français de l'essentiel », puis le 11 mars, à 20 h, de la mairie de Chanonat (Puy-de-Dôme). S'exprimant après la clôture de la campagne officielle M. Giscard d'Estaing a rappelé « les données du bon choix pour la France » qu'il avait exposées le 27 janvier à Verdun-sur-le-Doubs et le triple enjeu des élections : le Gouvernement, l'économie, et la situation internationale de la France.

« *Il faut donner à la France une majorité capable de gouverner pendant plusieurs années... Aucune des quatre grandes formations qui se présentent ne réunira — et de loin — suffisamment de voix pour pouvoir*

constituer seule un gouvernement stable. Vous devez donc raisonner en termes d'alliances. Vous avez droit à une réponse claire à deux questions :

« — Avec quels partenaires chacune de ces formations politiques s'engage-t-elle à gouverner durablement et dans une entente sincère ?

« — Quel programme d'action cette alliance se propose-t-elle d'appliquer ?

« La réponse à ces deux questions, réponse que vous n'avez pas obtenue avant le premier tour du scrutin, sera par la force des choses l'élément essentiel de votre décision le 19 mars. Car il faut que vous sachiez par qui et vers quoi la France sera gouvernée.

« ... Je m'adresse à ceux qui hésitent, à ceux qui ne sont pas encore décidés et qui voudraient être sûrs de bien choisir. J'ai le devoir de vous prévenir, de manière que vous ne puissiez pas dire, plus tard, que vous avez été trompés.

« ... Je ne vous ai pas parlé un langage partisan, mais le langage du bon sens. Votre choix, comme je vous l'ai dit, sera respecté, avec toutes les conséquences qu'il entraîne. C'est la règle démocratique, mais c'est aussi la mesure de votre immense responsabilité... Je suis sûr que vous trouverez (...), dans votre réflexion et dans votre intelligence, la réponse au bon choix pour la France. »

Cette intervention s'inscrit dans « une tradition bien établie sous la V^e République » comme le rappelait P. Viansson-Ponté (*Le Monde* du 12 mars) : le général de Gaulle avait pris la parole pendant la campagne, le 7 novembre 1962 avant le premier tour ; puis, en 1967, le 9 février avant l'ouverture de la campagne, et le 4 mars à la veille du scrutin du premier tour ; en 1968, le 29 juin à la veille du second tour ; G. Pompidou était également intervenu le 10 mars 1973 à la veille du scrutin de ballottage. L'allocution du 11 mars 1978 se distingue cependant de ces précédents par l'affirmation explicite que la décision du suffrage universel serait respectée par le chef de l'Etat.

— *Les leçons du scrutin.* Le Président de la République a déclaré à la télévision le 22 mars :

« Une élection, ce n'est pas uniquement le moyen de choisir entre des candidats. C'est aussi une circonstance dans laquelle le pays tout entier exprime un message à ses dirigeants, et ce message doit être entendu, quel que soit le résultat des élections. »

Au lendemain des élections municipales de 1977, le chef de l'Etat avait également déclaré le 28 mars : « Vous venez d'élire vos conseils municipaux. En même temps vous avez envoyé un message à ceux qui vous gouvernent. Ce message, je l'ai reçu. Voici comment je le

comprends » (Discours et déclaration du Président de la République, *Doc. fr.*, 1977, n° 3).

« ... Quant à la participation à l'action gouvernementale et parlementaire, je souhaite qu'elle puisse s'élargir (...). Cela ne se fera pas tout de suite, car les plaies sont trop vives. Mais je donnerai au prochain gouvernement la mission de préparer la voie d'une large union nationale.

« Je ne pratiquerai pas le débauchage, qui consiste à « piquer » ici ou là des membres de partis politiques. Le débauchage est à la fois indigne et inefficace. Mais il existe des choix de personnes qui peuvent symboliser l'ouverture.

« ... Pour compléter le message exprimé par les Français, je procéderai, à partir de demain, à de larges entretiens avec des personnalités des organisations syndicales et professionnelles, auxquelles je poserai la simple question suivante : Quels sont, à votre avis, les problèmes que la France doit résoudre par priorité ?

« Après ces entretiens, politiques et économiques, un nouveau gouvernement sera formé. »

V. Opposition.

— *Directives.* La pratique des « lettres directives » publiques caractérise la présidence de M. Giscard d'Estaing (cf. F. de Baecque, *Qui gouverne la France ?*, PUF, 1976, p. 138, et M. Duverger, *Echec au roi*, A. Michel, 1978, p. 180). C'est ainsi que le Premier ministre a reçu le 10 janvier une lettre fixant le programme de travail gouvernemental jusqu'au 1^{er} mars, et que le chef de l'Etat lui a donné le 7 février « la directive de mettre en œuvre tous les moyens techniques nécessaires pour s'opposer à la dépréciation du franc » (*Le Monde* du 8). L'envoi de lettres directement aux membres du Gouvernement, sans passer par l'intermédiaire du Premier ministre, est plus surprenant comme le relèvent les auteurs cités. Le Président de la République a ainsi adressé, le 20 avril, au ministre de la Culture et de la Communication une lettre lui demandant d'étudier la construction aux Halles d'un palais de la musique (*Le Monde* du 22).

— Discours et déclarations du Président de la République, du 31 décembre 1977 au 13 janvier 1978, *La Documentation française*.

RÉGIME

— *Les caractères du régime selon M. Debré.* « Une démocratie présidentielle conduit très vite à une démocratie d'assemblée. En effet, la démocratie accepte mal l'exercice solitaire du pouvoir, comme l'a dit

un jour l'actuel Président de la République, et, par une réaction en quelque sorte naturelle, surgit alors devant lui le pouvoir indépendant d'une ou de deux assemblées.

« Entre les deux, le Gouvernement est laminé. Or, rien, pour la marche des affaires de la République ne remplace un bon et solide Gouvernement.

« ... Restons-en au régime parlementaire, avec les trois caractères que lui a donnés la Constitution dont nous allons fêter le vingtième anniversaire.

« Premier caractère : nous avons, avec sa légitimité propre, un chef de l'Etat dont la responsabilité se situe au-dessus des formations politiques mais qui peut exercer de larges compétences quand, par l'intermédiaire du Gouvernement, il trouve une majorité qui l'appuie au Parlement.

« Deuxième caractère : le Gouvernement qui est devant nous est à la fois l'expression des compétences présidentielles et l'expression de ses compétences propres, qui sont grandes et essentielles.

« Enfin, troisième caractère : le bon fonctionnement du régime fait qu'il n'y a pas de domaine qui échappe à la délibération du Parlement » (AN, 19 avril, p. 1228).

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

— *Déclaration de politique générale.* En application des grandes orientations présidentielles exposées à la nation le 22 mars : *poursuivre le redressement nécessaire de notre économie, intensifier l'action de justice sociale et de réduction des inégalités et... répondre au besoin de liberté en allégeant les formalités... bureaucratiques et en développant les responsabilités et les libertés locales* (*Le Monde*, 24), le Premier ministre a engagé à l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur une *déclaration de politique générale* (art. 49, al. 1^{er} de la Constitution) et obtenu la confiance, le 20 avril. Ultérieurement, le 11 mai, le Sénat était appelé à se prononcer à son tour, en application de l'article 49 *in fine*. Ce qui confirme le précédent de 1977 (cette *Chronique*, 1977, n° 2, p. 192). Si l'on ajoute à cela, la présence des sénateurs au Gouvernement (v. *supra*), on peut mesurer le chemin parcouru depuis l'époque de l'*adversité* décrite par J. Georgel.

Toutefois, l'engagement de responsabilité devant les assemblées ne saurait faire illusion. A l'issue du Conseil des Ministres du 19 avril (*Le Monde*, 21), le chef de l'Etat a tenu à préciser, à toutes fins utiles : « *Le Gouvernement a été nommé en application de l'article 8 de la*

Constitution et il exerce normalement ses attributions. Il ne s'agit donc pas d'investiture. » *Investiture*, le mot évoque le Gouvernement d'assemblée, contre lequel les constituants de 1958 se sont insurgés. Désormais le Gouvernement procède juridiquement du chef de l'Etat et de lui seul et ce n'est que par *pure courtoisie* à l'égard de sa majorité, que l'habitude a été prise à nouveau, à partir d'avril 1973, de solliciter sa confiance.

SÉNAT

— *Bilan.* Le *Bulletin d'information rapide* (numéro spécial, févr. 1978) retrace l'activité de la seconde chambre en 1977.

— *Composition.* 9 sénateurs ont fait acte de candidature en vue des élections à l'Assemblée nationale. Trois sont devenus à cette occasion *élus amphibies* : Mme M.-Th. Goutmann (PC), Seine-Saint-Denis (9^e) ; MM. Chr. de La Malène (RPR), Paris (16^e) et J. Proriol (UDF), Haute-Loire (2^e). En application de l'article LO 137, al. 2 du Code électoral, le Sénat a pris acte de la vacance du siège de ce dernier. En revanche, les deux autres élections ayant fait l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel, la proclamation de la vacance en a été différée. En conséquence, Mme Goutmann et M. de La Malène, dans l'attente de la décision de la Haute Instance participent *pleinement* à l'activité de l'Assemblée, la première y exerce même les responsabilités de vice-présidente, tandis qu'au Sénat, ils figurent *in partibus*, bref, siègent *au plafond*, pour imiter Lamartine.

V. Responsabilité du Gouvernement.

SONDAGES

La Commission instituée par la loi n° 77.80 du 19 juillet 1977 et le décret n° 78.79 du 25 janvier (cette *Chronique*, n° 3, p. 187 et n° 5, p. 191), a été mise en place sous la présidence de M. P. Huet, conseiller d'Etat, par le Conseil des Ministres du 1^{er} février. Elle a publié plusieurs avis et communiqués et a été saisie, notamment à propos de Paris (21^e), Hauts-de-Seine (6^e) et Val-de-Marne (1^{re}) (v. *Le Monde* des 8 et 26 février et du 2 mars).

SOUVERAINETÉ

— *Etendue.* Conformément au projet de la conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la France a adopté le principe d'une *zone économique exclusive* de 188 milles marins, depuis la limite des eaux territoriales fixée à 12 milles, sur lesquelles, en vertu de la loi du 16 juillet 1976, elle exerce des « droits souverains en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des ressources... du fond de la mer ». En conséquence, le principe a été généralisé à la métropole, en dehors de la Méditerranée, et à l'outre-mer. Une série de décrets du 3 février 1978 (*JO*, p. 683 et s.) vise, à cet effet, entre autres la Polynésie française, Wallis et Futuna, la Réunion, sans perdre de vue les îles Eparses et... Clipperton.

— *Expression.* V. D. Turpin, *De la démocratie représentative*, thèse Clermont I, 1978. Renouvellement de qualité d'une question classique.

— *Mandat représentatif.* M. C. Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée a rappelé, le 18 avril (*Le Monde*, 20) le principe traditionnel de droit public, visé à l'article 27 de la Constitution, selon lequel « les députés dans leurs votes ne peuvent être assujettis aux directives d'un organisme quelconque du mouvement auquel ils appartiennent ». On peut rapprocher ces propos des conditions dans lesquelles était intervenue la scission du RPF en 1952 : 26 députés démissionnèrent après que le Conseil national eut décidé le 4 juillet de subordonner le groupe parlementaire au conseil de direction du RPF.

SUPPLÉANCE PARLEMENTAIRE

— *Réforme envisagée.* Suite au refus de Mme B. Gros, sénateur des Yvelines, d'entrer au Gouvernement (*Le Monde*, 8 avril), le Premier ministre se déclare, au même titre que le chef de l'Etat, favorable à une révision de l'article 25 de la Constitution. En raison du principe de *non-caducité*, rien en effet ne s'oppose juridiquement à l'achèvement de la procédure amorcée en octobre 1974 (cette *Chronique*, 1977, n° 3, p. 185).

VOTE

— *Bibliographie.* M. Nauwelaers et L. Fabius, Elections municipales, chronique générale de jurisprudence administrative, *AJDA*, 1978, p. 89.

— *Familial.* A l'occasion d'une réunion électorale du RPR à Paris, le 11 février, M. M. Debré s'est prononcé en faveur de l'attribution aux pères et mères d'un nombre de bulletins proportionnel à celui de leurs enfants mineurs (*Le Monde*, 12-13).

— *Procuration.* Sur conclusion contraire du commissaire du Gouvernement, le Conseil d'Etat a rendu, le 14 décembre 1977, un arrêt de principe : *Elections municipales de Cristinacce (Corse-du-Sud)* (v. M. Nauwelaers et L. Fabius, *Chr.*, p. 90), d'où il résulte qu'une procuration est valable, même en l'absence de la signature du mandant, conformément à l'esprit des art. L. 72 et R. 75 du Code électoral. L'établissement de l'acte, en d'autres termes, par un magistrat ou un officier de police judiciaire est suffisant à garantir son authenticité et à lui conférer autorité, en l'absence de tout élément intentionnel de *manœuvre* : *Elections municipales de Piève (Haute-Corse)* (*ibid.*, p. 91). Il paraît vraisemblable d'envisager une extension par le Conseil constitutionnel de cette jurisprudence aux élections parlementaires.

V. *Elections parlementaires.*

La rédaction de ce numéro a été achevée le 15 mai 1978.

THESAURUS

Soviet Union

Army, 55-64.
Bureaucracy, 21, 34.
Changes, 9, 14, 54, 112, 125.
Class :
— *ruling class*, 31-42 ;
— *social classes*, 36, 86, 113.
Constitution, 20, 45-50, 56.
Consumption, 79-84.
Corruption, 101, 112, 114.
Daily life, 95-104.
Decentralization, 48, 76.
Dissentients, 40, 64-71, 119.
Future, 16, 109-130.
Gaps, 117, 122.
Human rights, 18, 105-108.
Ideology, 9, 27, 112.
Intelligentsia, 39-42, 114.
Khrouchevism, 12, 118, 121.
Managers, 32, 76.
Model, 8, 43, 51.
National-bolchevism, 113-115.
Nationalities, 43-49, 112.
Opposition, 34, 49, 70, 120.
Parallel economy, 80, 112.
Party, 85-93.
— *cadres*, 23, 41, 119 ;
— *Central Committee*, 37 ;
— *collegial structure*, 23, 42 ;
— *composition*, 87-89 ;
— *congress*, 15, 88 ;
— *leaders*, 23, 33 ;
— *militants*, 40 ;
— *Political Bureau*, 90-92 ;
— *role*, 22, 33, 78, 127 ;
— *secretary*, 91-92 ;
— *structure*, 85, 92.

Power, 17-30, 36-37.
— *economic*, 24, 73-78 ;
— *military*, 51, 62-64.
Problematic, 17, 121-130.
Praesidium, 69, 93.
Press, 95-104.
Purge, 11, 113.
Reforms, 14, 77, 118.
Russians, 39, 65, 113.
Socialist community, 51-53.
Soviets, 24, 26, 33, 93.
State, 43-53.
— *advanced socialist*, 28 ;
— *federal*, 46 ;
— *unitarian*, 44, 113.

France (élection of 1978)

Candidates, 201.
Cantonal elections, 133-147.
Communist P., 141, 152, 177.
Deputies (prof.), 195.
First Ballot, 149-158.
Government, 203-205, 212.
Left, 140-145, 149-158, 207.
Mobility of seats, 183-189.
Partial elections, 133-147.
Prediction, 145-147, 162.
President, 133, 209-212.
Prime minister, 133, 211.
Public opinion, 162, 166, 213.
Regions, 165, 176, 179.
Results, 157, 162, 194, 202.
RPR, 155, 163-168.
Socialist P., 144, 152, 173.
UDF, 155, 165, 169-172.

Imprimé en France, à Vendôme

Imprimerie des Presses Universitaires de France

Édit. n° 35 601 — CPPAP n° 59 303 — Imp. n° 26 168

1978

DÉMOCRATIE ET REPRÉSENTATION

Dominique TURPIN / *Inventaire critique des critiques.*

Patrick VIVERET / *L'aliénation partisane.*

Philippe ARDANT / *Les exclus.*

Louis LE PENSEC / *Les minoritaires.*

Pierre AVRIL / *La médiation nécessaire.*

François BLOCH-LAINÉ / *Les associations comme contre-pouvoirs.*

Dominique VERRET / *Autogestion et pouvoir.*

Yves MENY / *Initiative populaire, référendum et recall dans les Etats américains.*

Dusan SIDJANSKY / *Les éléments de démocratie directe en Suisse.*

Pierre FERRARI / *Référendum et démocratie directe en Italie.*

Jean-Pierre MORELOU / *La participation gaullienne.*

Henri WEBER / *Les limites du pouvoir populaire.*

Hugues PORTELLI / *Démocratie et contrôle.*

Dictionnaire-Débat / Jean-Marie BENOIST, Michel CREPEAU, Pierre DABEZIES,
Charles DEBBASCH, Jean-Jacques GLEZAL.

PROCHAINS NUMÉROS :

POUVOIRS / 7 — Démocratie et représentation
Novembre 1978

POUVOIRS / 8 — L'Espagne démocratique
Février 1979

POUVOIRS est une « revue-livre » tournée vers le droit constitutionnel et la science politique.

Un thème d'actualité est traité chaque trimestre. Les points de vue des principaux courants politiques ou scientifiques s'y retrouvent. Articles, documents et rapports permettent à chacun de saisir les pièces des principaux dossiers sur les pouvoirs politiques aujourd'hui.

Qui succédera à Léonid Brejnev ? Ce volume ne contient pas la réponse mais expose les procédés de l'héritage politique à travers l'exemple de la succession de Staline.

Les citoyens soviétiques possèdent-ils un réel pouvoir politique ? Ce dossier explicite la question et la traduit en russe plutôt que de dicter une réponse. Des documents concrets et des données à jour permettent d'y voir plus clair.

Peut-on parler de *la désunion soviétique* ? Cette revue préfère préciser les limites du fédéralisme, expliquer comment se constitue un peuple soviétique, mesurer le rôle des Forces armées et esquisser une sociologie des dissidents.

Qui détient le pouvoir économique ? Ce livre montre comment les entreprises imposent plus de décisions que ne le voudrait la planification centralisée, mais comment le consommateur n'a pas encore droit de cité.

Quel est l'avenir de l'Union soviétique ? **POUVOIRS** a réuni des réponses contradictoires. Par principe. Pour être le lieu de plusieurs paroles.

POUVOIRS – Déjà parus :

- 1 — **l'alternance** / mai 1977
- 2 — **le parlement européen** / septembre 1977
- 3 — **qui gouverne la Chine ?** / décembre 1977
- 4 — **la V^e république** / février 1978
- 5 — **le consensus** / mai 1978

